

Co-financier : Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice

Rapport n° 217.04.19.06

Publié en novembre 2019

Rapport final de recherche

LA FABRIQUE DE L'AUMÔNERIE MUSULMANE DES PRISONS EN FRANCE

Sous la direction de : Céline Béraud, directrice d'études de l'EHESS, membre du Centre d'études en sciences sociales du religieux (Césor, UMR EHESS/CNRS 8216) et Claire de Galember, chargée de recherche au CNRS, membre de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, UMR CNRS/ENS de Paris Saclay/université Paris-Nanterre 7220).

Ont également contribué à ce rapport de recherche : Benjamin Farhat, docteur en sciences de l'éducation de l'université Paris VIII ; Tasnime Pen Point, ancienne élève de l'EHESS, titulaire d'un master 2 en sciences sociales des religions ; Elyamine Settoul, maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers.

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une mission réalisée avec le soutien du GIP Mission de recherche Droit et Justice (convention n° 217.04.19.06). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

Remerciements

Cette recherche a été initiée dans le cadre de l'appel à projets « post-attentats » du CNRS. Elle a bénéficié d'un financement couplé de la Direction de l'administration pénitentiaire et du GIP Mission de recherche Droit et Justice. Nous remercions les responsables de ces différentes instances de la confiance qu'ils nous ont témoignée.

L'enquête de terrain a été réalisée avec collaboration de Benjamin Farhat, Tasnime Pen Point et Elyamine Settoul. Nous sommes très reconnaissantes à ces trois jeunes collègues pour leur aide précieuse.

Enfin, notre gratitude va à celles et ceux (personnes détenues, personnels, aumôniers) qui ont accepté de participer à l'enquête, en nous accordant des entretiens et en nous laissant les accompagner dans leurs activités. L'anonymat promis ne nous permet pas de nous adresser à chacun d'entre eux mais qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. Qu'ils puissent trouver dans cet écrit le juste retour de la disponibilité qui fut la leur et de la confiance qu'ils ont placée en nous.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire.....	5
Liste des sigles et acronymes.....	7
Introduction.....	11
Une nouvelle recherche initiée par l'appel « Attentats-recherche » (2015)	12
Une recherche attentive aux femmes	17
Présentation de l'enquête de terrain	19
Plan du rapport	24
Partie 1.....	27
Une institution au milieu du gué.....	27
1. La fin des pionniers.....	28
2. Renforcement du contrôle exercé par les pouvoirs publics.....	42
3. Un processus de professionnalisation inachevé	53
4. Absentéisme, démissions et difficultés de recrutement : analyse des profils et trajectoires	61
Conclusion	73
Partie 2.....	75
Un aumônier comme les autres... ou presque	75
1. Une figure mieux connue hors les murs	76
2. Un intervenant qui trouve sa place en détention	83
3. Une appropriation de la fonction par les hommes comme par les femmes.....	92
4. L'offre culturelle de « bon » islam	102
5. Une figure inégalement investie par les détenus.....	120
Conclusion	129
Partie 3.....	131
Un rempart contre l'extrémisme ?	131

1. Une représentation de la fonction surdéterminée par la politique de lutte contre la radicalisation.....	133
2. Entre marginalité officielle et coopérations officieuses	145
3. Consentement à l'enrôlement et ses ressorts	163
4. Un outil à l'efficacité limitée.....	167
5. Vers une division du travail religieux ?.....	182
Conclusion	193
Préconisations	199
Références bibliographiques.....	203
Articles et ouvrages	203
Rapports publics	210
Annexes	212
Annexe 1.....	213
A. Enquête en établissement	213
B. Enquête hors établissement	214
Annexe 2.....	217
Présentation des établissements investigués	217
Annexe 3.....	227
Annexe 4.....	229
Liste des personnes interrogées et citées dans le rapport.....	229
Glossaire des mots arabes	237

Liste des sigles et acronymes

AMIF : association des musulmans et de l'islam de France

AMT : association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste

ANVP : Association nationale des visiteurs de prison

AP : Administration pénitentiaire

BCC : Bureau central des cultes

CD : centre de détention, établissement qui accueille les condamnés présentant les meilleures perspectives de réinsertion et dont le régime de détention est principalement orienté vers la resocialisation des détenus

CEDH : Cour européenne des droits de l'homme

CFCM : Conseil français du culte musulman

CGLPL : Contrôleur général des lieux de privation de liberté

CIMADE : Comité intermouvements auprès des évacués

CIPDR : Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

CP : centre pénitentiaire, établissement qui comporte au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale)

CPIP : Le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a une fonction de travailleur social en prison

CPU : Commission pluridisciplinaire unique. Réunion entre professionnels dont la composition est variable selon les établissements pour discuter de la situation de certains détenus. Les aumôniers ne sont pas toujours invités à y participer ou ne le souhaitent pas toujours.

CRCM : Conseil régional du culte musulman

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire

DCSR : détenu de droit commun susceptible de radicalisation :

DI (ou DISP) : Direction interrégionale de service pénitentiaire

DLRP : Délégué local du renseignement

DPPIR : Département des politiques publiques d'insertion et de prévention de la récidive

DPS : détenu particulièrement signalé

DU : diplôme universitaire

EHESS : École des hautes études en sciences sociales

ENAP : École nationale d'administration pénitentiaire

EPHE : École pratique des hautes études

EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs, lieu de détention réservé aux mineurs âgés de 13 à 18 ans

EMS : État-Major de la sécurité, au sein de la DAP

ENAP : École nationale d'administration pénitentiaire

FARAPEJ : Fédération des associations Réflexion Action Prison et Justice

FPF : Fédération protestante de France

GNCP : Groupe national concertation prison

IESH : Institut européen des sciences humaines

IISMM : Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman

MA : maison d'arrêt, établissement qui reçoit les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an

MAF : maisons d'arrêt des femmes

MC : maison centrale, établissement qui reçoit les condamnés les plus difficiles dans le cadre d'un régime de détention essentiellement axé sur la sécurité

PART : Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme

PLAT : Plan de lutte contre le terrorisme

PPRV : Programme de prévention de lutte contre la radicalisation violente

PRI : prévenu (personne) radicalisé(e) islamiste

QA : quartier arrivant

QD : quartier disciplinaire

QI : quartier d'isolement

QER : quartier d'évaluation de la radicalisation

QPR : quartier de prise en charge de la radicalisation

QVD : quartier pour les détenus violents

RAN : Radicalisation Awareness Network.

SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation. Service ayant pour mission auprès des établissements pénitentiaires, et du milieu ouvert, de favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion de droit commun des détenus et des personnes placées sous contrôle par les autorités judiciaires. Chaque département comporte un SPIP suivant les personnes qui lui sont confiées selon un principe de continuité de leur prise en charge

RMF : Rassemblement des musulmans de France

TIS : terroriste islamiste, personne écrouée sous mandat de dépôt terroriste

U2P : unité de prévention du prosélytisme

UD : unité dédiée

UFRAMA : Union des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil des familles de détenus

UOIF : Union des organisations islamiques de France

UPRA : unité de prévention de la radicalisation

Introduction

À l'automne 2009, la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) lançait un appel à projets de recherche intitulé « Entre foi et loi : autorégulation et hétéro-régulation des pratiques religieuses en prison ». Trois axes d'investigation étaient mentionnés. Le troisième, qui dans la formulation apparaissait comme moins prioritaire que les deux autres¹, invitait à s'interroger « tant sur le profil des aumôniers que sur le rôle et les missions qui leur sont dévolus et/ou qu'ils s'assignent² ». Cet appel à projets, dont nous fûmes lauréates, s'inscrivait dans le contexte du milieu des années 2000, où l'administration pénitentiaire se saisit du religieux à la fois du fait de l'extension de ce que Pierre-Yves Baudot et Anne Revillard (2015) appellent la « culture des droits » et d'une crainte par rapport à un religieux dérégulé, déjà la question de la radicalisation en contexte post-11 Septembre.

Bien que non focalisée sur l'islam et non centrée sur l'approche institutionnelle du religieux (c'est-à-dire excédant le périmètre institutionnellement qui lui est dévolu en prison, principalement à travers le dispositif des aumôneries), notre recherche³ (Béraud, Galembert et Rostaing 2013 et 2016) avait fait une large place aux aumôniers musulmans. Nos observations tranchaient alors avec celles qu'effectuait au tout début des années 2000 Farhad Khosrokhavar (2004), qui fut le premier en France à étudier l'islam en prison dans le cadre d'une collaboration avec James Beckford et Danièle Joly (2005). La méfiance de certains chefs d'établissement pénitentiaire qui préféraient ne pas recruter d'aumônier musulman par crainte de faire entrer dans la détention des imams considérés comme radicaux, ou du moins insuffisamment laïques, n'était plus de mise.

Par rapport aux années 1980-1990, c'est-à-dire à l'expérience des pionniers, les aumôniers musulmans avaient ainsi beaucoup gagné en intégration à l'institution carcérale. Ceux rencontrés au cours de cette première enquête ne semblaient plus victimes de discriminations ni même de méfiance, guère davantage en tout cas que leurs homologues des autres cultes. Un processus d'apprentissage par rapport à l'islam était en cours chez les personnels. La présence d'aumôniers musulmans paraissait même devenue précieuse aux yeux de l'encadrement en administration centrale comme à l'échelle des

¹ L'axe 1 portait sur « le rapport subjectif et pratiques des détenu·e·s au religieux » et l'axe 2 sur « la gestion par

² <http://calenda.org/198904?formatage=print&lang=pt> (consulté le 22 novembre 2016).

³ L'enquête, qui a également bénéficié d'un cofinancement de la Mission de recherche Droit et Justice, a été menée en 2011-2012 à la fois « en haut » (en administration centrale et au sommet des appareils religieux) et « en bas » (dans huit établissements), à l'intérieur et à l'extérieur de la prison, du côté de l'administration pénitentiaire et de celui des institutions religieuses. L'enquête ethnographique a principalement eu lieu dans huit sites : 3 maisons d'arrêt, 2 centres de détention, 3 maisons centrales ; établissements pour hommes et pour femmes. Plus de 500 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des personnes détenues (200), avec des aumôniers de toutes confessions (50), avec des personnels de l'AP (membres de la direction, gradés, personnels de surveillance, CPIP) ou travaillant en prison (psychiatres, médecins, formateurs, cuisiniers...). Notre corpus est également composé de près de 80 observations (de cultes catholiques, protestants et juifs ; d'activités de groupes proposés par les aumôniers ; de visites en cellule ; de réunions ; de sessions de formation d'aumôniers). Enfin, nous avons reçu 448 réponses à l'enquête quantitative adressée à l'ensemble des aumôniers des établissements pénitentiaires de France métropolitaine.

établissements pénitentiaires⁴. Et cela notamment dans la lutte contre la radicalisation, pour lesquelles leurs vertus préventives étaient alors largement et unanimement vantées. À tel point que nous en étions venues à nous s'interroger : la figure de l'aumônier musulman, sur laquelle semblaient reposer de lourdes attentes, ne serait-elle pas au contraire victime de son succès ?

Dans le rapport rendu à la DAP à l'automne 2013 (Béraud, Galembert et Rostaing 2013) et lors de la présentation publique qui en a été faite⁵, nous pointions en effet déjà plusieurs contradictions dans l'usage qui est fait par l'administration de ce qui semble bien s'apparenter à un outil de politique publique. Le niveau très bas des indemnités et, plus largement, l'absence d'un statut professionnel de l'aumônier compliquent le recrutement des aumôniers musulmans, qui sont pourtant devenus de véritables partenaires de l'AP et dont l'action est présentée comme centrale dans la lutte contre la radicalisation. De surcroît, à trop insister sur l'aumônier musulman comme pièce maîtresse de cette politique publique, l'administration donne à voir publiquement qu'elle attend de lui d'être l'agent d'une forme de contrôle social exercé sur les pratiques et croyances de ses coreligionnaires détenues. Or, en agissant ainsi, non seulement elle se heurte au principe de laïcité mais elle contribue aussi à affaiblir la légitimité de l'aumônier auprès de personnes incarcérées méfiantes à l'égard de l'administration. On retrouve ici le « dilemme de pouvoir [...] dans le sens d'un jeu à somme nulle entre intégration et indépendance, entre formalité et liberté » décrit par James Beckford (2011, p. 12), dilemme qui traverse l'histoire de l'aumônerie des prisons (Landron 2011 ; Artières 2004) mais prend à propos des aumôniers musulmans, dans le cadre de la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation, une acuité particulière.

Une nouvelle recherche initiée par l'appel « Attentats-recherche » (2015)

Les attentats de janvier 2015 constituent le moment paroxystique de la mise en cause de la prison, dans le basculement vers la violence commise au nom de Dieu. Les discours médiatiques et politiques pointent le fait que Coulibaly et l'un des frères Kouachi, comme Merah et Nemmouche, ont connu la prison pour des faits de délinquance et y auraient basculé dans l'islam dit radical⁶. La politique de lutte contre la radicalisation carcérale fait alors la part belle aux aumôniers musulmans des prisons. Ainsi, dans son discours du 21 janvier 2015, Manuel Valls, alors Premier ministre, annonce des dotations permettant une hausse de 30 % des effectifs de l'aumônerie musulmane. Leur

⁴ Notre analyse diffère donc de manière persistante de celle de Farhad Khosrokhavar qui considère que la laïcité empêche en France les autorités de nouer des relations de coopération avec les aumôniers musulmans (à l'exception de quelques établissements où les directeurs feraient preuve d'une ouverture d'esprit particulière) : « In a hyper-secular society like France, many imams in prison feel as if they are crying in the wilderness, since their genuine role as ministers is viewed with suspicion by the authorities (they may be fundamentalists in disguise) [...]. Laïcité, in the often rigid way it is applied, usually makes the imam feel just as suspect as prisoners, albeit in different ways, but seen through the same looking glass, as it were » (Khosrokhavar, 2015, p. 71)

⁵ « Le fait religieux en prison : configurations, apports, risques », Journées d'études internationales organisées par la Direction de l'administration pénitentiaire, avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice, à Sciences Po, 28 et 29 octobre 2013.

⁶ De ce point de vue, ils constituent autant d'avatars de la figure de Khaled Kelkal, jeune délinquant de la banlieue lyonnaise dont on dit qu'il aurait redécouvert l'islam en prison, qui commit des attentats pour le compte du GIA en 1995.

implication dans cette politique semble alors considérée comme une évidence effaçant le clivage droite-gauche et nourrissant fort peu de débats, alors même que le recours à un outil religieux avait de quoi susciter des réactions au nom du principe de laïcité. L'islam devient le premier culte financé par l'administration en prison, devant les catholiques. Et le nombre d'aumôniers musulmans connaît une croissance importante ; il atteint 217 en juin 2016 pour un total de 188 établissements pénitentiaires.

Les attentats que connaît la France en 2015, en janvier puis en novembre, suscitent également un besoin de connaissance. Le président du CNRS, Alain Fuchs, lance, dans un courrier du 18 novembre très largement diffusé, un appel « à propositions sur tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences ouvrant la voie à des solutions nouvelles – sociales, techniques, numériques⁷ ».

Nous avons suivi de près les suites des attentats de janvier 2015, en réalisant plusieurs entretiens avec des personnels de la DAP ainsi qu'avec des aumôniers nationaux, afin d'actualiser nos données en vue de la publication de notre ouvrage (Béraud, Galembert et Rostaing 2016). Il nous a alors paru opportun de proposer au CNRS un projet centré sur l'aumônerie musulmane, plus particulièrement sur son institutionnalisation problématique. Retenu par le comité « Attentats Recherche⁸ », il a pris davantage d'ampleur grâce à deux financements que nous avons obtenus ensuite de la DAP et de la Mission de recherche Droit et Justice. Il s'agissait, en s'appuyant sur la familiarité que nous avons acquise avec le monde carcéral et sur les résultats de recherche déjà engrangés, de resserrer la focale pour examiner la manière dont les musulmans exerçant la fonction d'aumôniers et l'ensemble des acteurs carcéraux (personnels pénitentiaires, aumôniers musulmans et des autres cultes, détenus) s'approprient cette institution perçue comme l'un des moyens de prévenir le basculement de détenus dans une trajectoire mortifère. L'objectif était en particulier d'analyser comment les aumôniers musulmans gèrent concrètement l'injonction paradoxale dont ils sont la cible : être des acteurs de lutte contre l'extrémisme religieux d'un côté, préserver leur autonomie par rapport aux attentes des pouvoirs publics sous peine de s'aliéner la confiance des détenus de l'autre. En quoi les politiques publiques de lutte contre la radicalisation carcérale⁹ accélèrent-elles l'institutionnalisation d'une aumônerie musulmane des prisons ? En quoi la compliquent-elles également ?

⁷ http://moose-network.fr/IMG/pdf/appel_alain_fuchs.pdf (consulté le 22 novembre 2016).

⁸ http://www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/10112016_liste_des_projets_aap_attentats_recherche.pdf

(consulté le 31 janvier 2018).

⁹ Cette nouvelle recherche participe donc de « l'inflation considérable des travaux académiques consacrés à la "radicalisation" » (Bonelli et Carrié, 2018, p. 12), dont plusieurs ont bénéficié comme elle de l'impulsion donnée par les crédits « post-attentats » du CNRS, sans s'y réduire. Elle diffère en outre d'un certain nombre de travaux en ce qu'elle ne prend pas le mot « radicalisation » comme une catégorie d'analyse mais comme une catégorie pratique (Truong, 2017, p. 14), une catégorie pratique d'action publique, celle notamment de l'administration pénitentiaire. La prison constitue en effet l'une des institutions, la première probablement, dans laquelle s'est trouvée déclinée cette « mobilisation d'État » (Bonelli et Carrié 2018, p. 11). Comme tout registre d'action publique, elle guide à la fois « la lecture de certaines situations, leur comptabilisation et les prises en charge spécifiques auxquelles elles donnent lieu » (Bonelli et Carrié, 2018, p. 15). C'est à cette prise en charge spécifique dans le cadre pénitentiaire que nous nous intéressons. Notre recherche se distingue donc de la plupart des autres travaux surtout par le fait qu'elle ne se propose pas d'étudier les trajectoires qui ont conduit certains individus à devenir des « terroristes maisons » (*homegrown terrorists*) et/ou à rejoindre les rangs de Daech. Elle se focalise sur un ensemble d'acteurs, les aumôniers musulmans, qui se sont trouvés enrôlés dans la prise en charge des individus dits radicalisés et sur lesquels on savait encore peu de choses.

Lorsque nous avons commencé l'enquête de terrain à l'été 2017 seulement¹⁰, d'importants changements s'étaient produits en matière de lutte contre la radicalisation. Le premier changement concerne la catégorie des radicalisés qui inclut les détenus labellisés comme DCSR (droit commun susceptibles de radicalisation), étiquetés comme tels au cours de leur incarcération, auxquels se sont ajoutées les personnes écrouées sous mandat de dépôt terroriste désignées par l'acronyme TIS (terroriste islamiste). Ces catégories relèvent de pratiques disciplinaires qui conduisent à un traitement institutionnel spécifique¹¹. La seconde nouveauté, étroitement liée à la précédente, a trait au changement d'échelle de la radicalisation carcérale. En 2006, alors que la DAP vient de mettre en place un dispositif de dénombrement des individus qu'on désigne alors comme « prosélytes », catégorie qui préfigure celle de « radicalisé » qui n'apparaît qu'en 2008, seulement 175 cas sont recensés. Cet effectif monte à 700 en 2015. Au printemps 2017, selon les chiffres de la Chancellerie, il n'y aurait pas moins de 1 336 détenus identifiés comme radicalisés¹². À ce premier groupe s'ajoutent alors 349 auteurs d'infractions à caractère terroriste. S'ils n'étaient que 90 en 2014, ceux qu'on appelle parfois les « terros » ont connu une progression rapide. En décembre 2017, toujours d'après les chiffres officiels, le nombre des radicalisés aurait certes largement décru (et continue à décroître pour atteindre 1 000 personnes début 2019) mais celui des individus condamnés ou prévenus pour fait de terrorisme a nettement progressé : il s'élève alors à 509 individus (le chiffre est stable depuis¹³). Parmi ceux-ci se trouvent bien sûr les revenants de Syrie, systématiquement écroués depuis 2014. Mais ce n'est là qu'une partie seulement de cet ensemble qui englobe aussi les recruteurs, les proches qui auraient facilité ou financé le départ ou fourni des armes, les auteurs de propagandes (apologie) ou d'appel à la violence. L'extension de l'incrimination association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT), les évolutions récentes de la politique pénale incitant à recourir de manière plus systématique à la qualification criminelle de telles incriminations, participent à ce qui prend désormais la tournure d'une incarcération de masse (Mégie et Pawella, 2017). Si l'on cumule les deux catégories de population, radicalisés et personnes écrouées pour fait de terrorisme, les publics relevant potentiellement de la lutte contre la radicalisation représentent un peu moins de 2,5 % de la population incarcérée.

Avec les attentats commis en France et les retours des zones de combat syro-irakiennes, le centre de gravité du débat sur la radicalisation carcérale s'est déplacé. Il ne concerne plus tant le rôle de la prison dans la naissance des vocations terroristes que la question de la gestion et de la prise en charge au sein des détentions de personnes considérées « radicalisées » et surtout de ceux qu'on désigne désormais comme les « TIS ». Cette prise en charge implique aussi bien la neutralisation de leur éventuelle influence sur les établissements dans lesquels ils sont écroués que des expérimentations visant au désengagement de l'idéologie radicale. Elle touche enfin à la question, devenue très sensible et que l'actualité la plus récente vient de rappeler, des conséquences que peut impliquer leur incarcération pour la sécurité des surveillants.

¹⁰ En raison de retards administratifs indépendants de notre volonté (pour la signature et la validation des conventions par le CNRS puis la mise en place des crédits). Plus de 9 mois ont été nécessaires à la validation des conventions.

¹¹ Sur catégorisation et enfermement, voir Michalon et Bruslé (2016).

¹² <https://www.la-croix.com/pdf/http://www.la-croix.com/France/Securite/La-radicalisation-chiffres-2017-04-21-1200841201> (consulté le 15 février 2018).

¹³ *Le Monde*, 19 février 2019.

Des plans de lutte contre la radicalisation carcérale qui se succèdent

Le Plan de lutte contre le terrorisme (PLAT) du gouvernement Valls, dévoilé le 21 janvier 2015, a annoncé, en plus du renforcement du renseignement pénitentiaire, la création de 5 unités dédiées : deux de ces quartiers (situés à Fresnes et Fleury-Mérogis) étant dévolus à l'évaluation des radicaux, les trois autres (situés aux CP d'Osny, de Fleury-Mérogis et de Lille-Annœullin) à leur prise en charge. Cette décision gouvernementale s'inspire alors de l'initiative prise en 2014 par le directeur de l'établissement pénitentiaire de Fresnes de créer une Unité de prévention du prosélytisme (U2P) en vue de préserver la population de l'établissement de l'influence des détenus incarcérés pour terrorisme, dont une dizaine de jeunes gens revenus de Syrie. La création de ces unités dédiées a toutefois soulevé des interrogations autant de la part des personnels que des organisations de soutien aux détenus¹⁴ ou des organismes de contrôle de l'administration pénitentiaire. Les critiques suscitées par la création de ces quartiers dédiés¹⁵ ont conduit à faire évoluer le dispositif. Tout d'abord, l'absence de cadre légal justifiant un régime de détention dérogeant au droit commun a conduit à une intervention du législateur¹⁶. Cela a permis la pérennisation de quartiers dédiés rebaptisés alors unités des préventions de la radicalisation (UPRA) lesquels sont en principe réservés aux écroués pour fait de terrorisme. Mais l'agression de deux surveillants à Osny (le 4 septembre 2016) par un détenu d'une UPRA a abouti à la suspension d'un dispositif qui restait, malgré les évolutions, très critiqué par les autorités de contrôle¹⁷. Le ministre Jean-Jacques Urvoas a annoncé, en 2016, leur remplacement par des quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER)¹⁸. Ces quartiers accueillent des petits groupes de prévenus ou condamnés concernés par des incriminations en lien avec le terrorisme pour une évaluation d'une durée de quatre mois. Cette évaluation pluridisciplinaire impliquant agents de renseignements, psychologues, CPIP, éducateurs et surveillants vise à cerner le niveau de dangerosité (risque de passage à l'acte violent) et

¹⁴ OIP, « Radicalisation en prison : une question prise à l'envers », *Dedans Dehors*, 87, avril 2015.

¹⁵ Cette initiative a en effet suscité des controverses. L'inspection des services pénitentiaires et la contrôleure générale des lieux de privation de liberté se sont en effet rejoints pour souligner, dans leurs rapports respectifs très critiques sur l'expérimentation de Fresnes, le caractère arbitraire de l'affectation dans cette unité sur la base du mandat de dépôt. Est reprochée à cette démarche, d'un côté, sa « portée limitée » eu égard au fait que cette catégorisation exclut des personnes incarcérées jugées plus « en pointe en matière de radicalisme », de l'autre, son caractère discriminant voire stigmatisant eu égard au fait que certains des détenus affectés à l'unité ne présenteraient pas des profils de radicalité justifiant nécessairement cette affectation (Inspection des services pénitentiaires, *Rapport relatif à l'expérimentation du regroupement des personnes détenues poursuivies pour des infractions de terrorisme en lien avec la pratique d'un islam radical au sein de la maison d'arrêt des hommes de Fresnes*, 27 janvier 2015 ; Contrôleur général des lieux de privation de liberté, *La Prise en charge de la radicalisation islamiste en milieu carcéral*, 11 juin 2015).

¹⁶ Loi n° 2016-731 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale. L'article 726-2 du Code de procédure pénale prévoit que la décision d'affectation au sein d'une UD « peut faire l'objet d'un recours devant le juge administratif ».

¹⁷ Voir notamment les critiques adressées au dispositif du CGLPL : http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2016/07/Rapport-radicalisation_unit%C3%A9s-d%C3%A9di%C3%A9es_2016_DEF.pdf

¹⁸ <http://www.presse.justice.gouv.fr/archives-discours-10093/discours-de-2016-12822/securiser-les-prisons-et-lutter-contre-la-radicalisation-29408.html>

d'imprégnation de l'idéologie radicale. Il s'agit, ce faisant, d'une part, d'évaluer la réadaptabilité des détenus et, d'autre part, de déterminer le parcours de peine (au vu notamment du risque de nuisance que représente le détenu sur la détention ordinaire). Comparable en somme à une gare de triage, ce passage par le QER détermine le régime de détention et les modes de prise en charge : mise à l'isolement ou dans des quartiers haute sécurité (les quartiers pour détenus violents ou QVD) pour les détenus les plus violents ou prosélytes, ceux que le langage indigène taxe d'« irrécupérables » ; dispersion au sein d'établissements sélectionnés à cet effet pour ceux jugés moins ancrés dans la radicalisation. De nouvelles évolutions sont nées du mouvement social, déclenché par l'agression d'un surveillant à Vendin-le-Vieil en janvier 2018. Nicole Belloubet a annoncé, le 25 janvier 2018, le renforcement de la prise en charge des détenus radicalisés ainsi que la création de 1 500 places dans des quartiers « totalement étanches¹⁹ ». La création de trois autres QER a été décidée en février 2018. Après être passés par l'un de ces quartiers, les détenus sont disséminés dans 78 établissements où ils sont appelés à suivre un programme de prévention de la radicalisation violente (PPRV).

La succession de dispositifs et leurs incessantes remises en cause sont illustratives de leur nature expérimentale, des difficultés rencontrées et de l'absence à ce stade d'une doctrine véritablement stabilisée²⁰. Il n'empêche que bon gré mal gré, la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation tend à se professionnaliser. Des services dédiés à la lutte contre la radicalisation sont créés à la DAP, au sein d'une sous-direction de la sécurité pénitentiaire²¹ qui pérennise la direction de projet Plan de lutte contre le terrorisme, et en DI. Ces services sont bien autonomisés par rapport à ceux qui gèrent le culte. En établissement, ce sont d'une part les officiers de renseignement, d'autre part les binômes de soutien (un éducateur spécialisé et un psychologue, en général un homme et une femme) qui sont en charge du suivi des détenus. Des intervenants extérieurs, dont certains se proposent de travailler sur le discours religieux des personnes considérées comme radicalisées, sont sollicités. Cette professionnalisation va de pair – second changement – avec le déclin de la référence aux aumôniers dans la lutte contre la radicalisation. Cette moindre mention faite aux aumôniers musulmans implique-t-elle leur mise à l'écart de la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation violente ? Comment les aumôniers musulmans présentés comme élément central dans la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation s'insèrent-ils *in fine* dans sa mise en œuvre ? Comment interagissent-ils avec les différentes catégories de professionnels qui se chargent des publics radicalisés et TIS ? Participent-ils au travail pluridisciplinaire d'évaluation ? À la prise en charge des

¹⁹ « Prisons : Macron soutient “pleinement” la ministre de la justice », *Le Monde*, 25 janvier 2018.

²⁰ Contrôle général des lieux de privation de liberté, 2016, p. 48).

²¹ « Il s'agit de procéder à la création, non d'une sous-direction focalisée sur la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, mais d'une instance chargée de structurer, professionnaliser, coordonner, évaluer et adapter les actions conduites ou indispensables en ce domaine et, plus généralement, dans le domaine de la sécurité des établissements et des personnels. Elle constituera l'un des outils déterminants pour la mise en œuvre d'un objectif d'efficacité et de sécurité, préalable et vecteur nécessaires à la conduite raisonnée d'une partie de la lutte contre la radicalisation violente. »

Source :

http://www.justice.gouv.fr/publication/securite_penitentiaire_et_action_contre_la_radicalisation_violente.pdf
(consulté le 6 février 2019)

détenus concernés ? Ou assiste-t-on à un partage des tâches excluant totalement les aumôniers de cette politique pénitentiaire ?

La présente recherche ne se réduit pas à questionner les retombées de la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation sur le développement de l'aumônerie musulmane et l'action des aumôniers sur le terrain. Cette interrogation s'emboîte dans un questionnement plus général axé sur l'institutionnalisation de cette nouvelle institution religieuse et son devenir. Il s'est donc aussi agi de manière plus générale de saisir la manière dont l'aumônerie musulmane s'inscrit concrètement dans le monde carcéral français. Qui devient aumônier musulman et comment ? Étant donné qu'il n'y a pas de tradition islamique de l'assistance spirituelle, que font les aumôniers musulmans et en quoi leurs pratiques diffèrent-elles de celle des imams ? Leurs pratiques sont-elles semblables à celles de leurs homologues des autres cultes ? Quelles compétences mettent-ils en œuvre ? Comment cette fonction s'invente-elle au sein de l'islam d'un point de vue théologique ? Dans quelle mesure les aumôniers musulmans ont-ils été influencés par leurs homologues chrétiens ? Y a-t-il formatage par la mise aux normes institutionnelles qui sont celles du modèle chrétien dominant (Roy, 2008) ou « adaptation » et « contextualisation » (Ajouaou et Bernts, 2015) ? Quels sont les effets des formations mises en place au sein des organisations musulmanes et du monde académique ? Comment les détenus participent-ils, à travers leurs attentes, demandes et éventuelles résistances à la construction de cette figure à la légitimité encore fragile ? Quelles attentes émanant des personnels, de direction en particulier, reposent sur les aumôniers musulmans ? Comment ces derniers gèrent-ils la tension entre leur mission d'assistance spirituelle et les tendances de l'administration à les concevoir comme des relais voire des instruments de politique publique ?

Pour répondre à ces questions, nous avons croisé sociologies de la religion, de l'action publique, des professions sans oublier la sociologie carcérale. Ces différents ancrages nous sont parus nécessaires afin de rendre compte de la fabrication de l'aumônerie musulmane comme un processus situé aux confins des espaces administratifs et religieux et impliquant une dynamique de professionnalisation des aumôniers. Nous avons ainsi envisagé l'aumônerie non pas seulement comme un objet religieux constitué une fois pour toutes mais comme un objet hybride, à cheval sur les mondes administratifs et religieux, co-construit par différentes catégories d'acteurs (politiques, administratifs, détenus, religieux) et en permanente évolution.

Une recherche attentive aux femmes

Sur les 6 établissements investigués, 2 sont des MAF, et 8 des 23 aumôniers interrogés sont des aumônières. La place importante qu'occupent les femmes dans notre corpus peut surprendre au regard de leur très faible proportion de détenues dans l'ensemble de la population incarcérée (moins de 4 %) et du fait qu'en islam, l'accès à l'autorité religieuse est traditionnellement réservé aux hommes.

La religion des femmes détenues constitue encore un véritable angle mort du point de vue de la recherche (Beckford, 2011)²², malgré quelques travaux récents en la matière auxquels nous avons contribué (Becci et Schneuwly-Purdie, 2012 ; Béraud, Rostaing et Galembert 2017). La religion en général et l'islam en particulier tendent pourtant à être problématisés différemment selon que l'on se trouve dans des établissements pénitentiaires ou quartiers femmes ou des prisons d'hommes. Les demandes religieuses des femmes détenues, comme nous l'avons constaté lors de la première

²² On retrouve ici le phénomène plus général d'invisibilisation des femmes détenues dans les recherches sur la prison (Rostaing, 2017).

recherche, apparaissent d'emblée plus légitimes que celles des hommes car elles sont considérées comme plus authentiques. On ne les soupçonne pas systématiquement d'instrumentaliser ou du moins de mobiliser leur religion dans un bras de fer avec l'administration pénitentiaire. Cela s'appuie sur la perception d'une moindre dangerosité des femmes en général (Rostaing, 1997 ; Cardi et Pruvost 2012) et de leur religiosité en particulier. L'islam n'est, chez elles, jamais perçu comme une menace alors que l'on insiste volontiers sur la radicalisation des hommes musulmans. Ces représentations genrées qui, nous le verrons, ont conduit à une moindre intégration des aumônières musulmanes, ont été récemment bousculées.

C'est un attentat avorté en septembre 2016, suivi d'une prise de conscience de l'importance numérique des femmes parmi les personnes parties en Syrie et donc susceptibles de revenir sur le territoire français et d'y être incarcérées, qui fait surgir la question des femmes qui constituait jusqu'alors un impensé des politiques pénitentiaires de lutte contre la radicalisation. La découverte, début septembre 2016, dans les rues de Paris, d'une voiture contenant des bonbonnes de gaz, a amené à reconsidérer, médiatiquement et politiquement, la place des femmes dans l'engagement djihadiste. On évoque alors un « potentiel réseau de femmes qui prépareraient des actions « violentes et imminentes »²³ ». Les trois suspectes sont incarcérées à Fleury-Mérogis, où un représentant syndical des surveillants décrit des femmes très prosélytes et qui font preuve d'une « violence verbale extrême²⁴ ». On parle d'appels « sauvages » à la prière et de tentative de constitution d'un « caïdat²⁵ », phénomènes qui jusqu'alors n'étaient mentionnés qu'à propos des détentions d'hommes. Cette tentative d'attentat est perçue comme un tournant par les personnels de l'AP en charge des détentions de femmes. La présence de femmes européennes sur le territoire de Daech est inédite : « Avant l'existence de l'État islamique (EI), ni Al-Qaïda ni aucune autre organisation de la jihadosphère n'avait appelé des femmes à rejoindre leur cause et à y contribuer moralement et physiquement » (Benslama et Khosrokhavar, 2017, p. 9). La violence guerrière demeure cependant l'apanage des hommes. Si quelques femmes ont été armées voire martyres dans des attentats-suicides, leur rôle est d'abord pensé, conformément au principe de complémentarité des sexes, comme celui d'épouse, soutien indéfectible à leur homme combattant, et de mère, procréatrice d'une nouvelle génération de combattants. Plusieurs ont en outre joué le rôle de recruteuses. La féminisation des départs pour la Syrie depuis la France s'est accélérée en 2015. Les femmes ne représentaient que 10 % de l'ensemble des Français sur le territoire de Daech en 2013, contre 35 % fin 2015²⁶. En 2016, les départs ralentissent. Ils se tarissent l'année suivante. Depuis l'automne 2016, ces femmes sont désormais considérées par les services de renseignement et de police comme tout autant « radicalisées » que les hommes. Elles sont de fait mises en examen de manière systématique et très fréquemment placées en détention²⁷. Le changement est net. Plus récemment, le choix d'un rapatriement au cas par cas de ces femmes et de leurs enfants que semblent avoir fait les pouvoirs publics est controversé. Il vise notamment, même si cela n'est jamais explicité, à éviter l'accroissement du stock de détenues TIS

²³ <https://www.franceinter.fr/justice/qui-sont-les-femmes-radicalisees-en-france> (consulté le 30 novembre 2016).

²⁴ <http://www.bfmtv.com/societe/terrorisme-la-situation-inquietante-des-femmes-radicalisees-a-la-prison-de-fleury-merogis-1059482.html> (consulté le 30 novembre 2016).

²⁵ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/face-a-31-femmes-radicalisees-la-peur-et-l-angoisse-dans-les-prisons_1851168.html

²⁶ Chiffres donnés par Khosrokhavar et Benslama (2017).

²⁷ *Le Monde*, 30 novembre 2016.

incarcérées. L'arrivée de ces dernières en détention, qui ne concerne pour l'instant du moins qu'un tout petit nombre d'établissements, est venu changer la donne dans les détentions de femmes, sans pour autant qu'elles perdent toutes leurs spécificités par rapport à celles des hommes.

Dans un tel contexte, la hausse des effectifs d'aumôniers musulmans a également profité aux femmes. On comptait ainsi 25 femmes pour un total de 231 aumôniers en 2018. Si l'aumônerie est une nouveauté en islam pour les hommes, elle l'est davantage encore pour les femmes. Elle n'en constitue pas moins une réelle opportunité dans l'émergence d'un leadership religieux féminin : « chaplaincy roles are often empowering for women; they grant them religious authority and recognition that would be otherwise hard to achieve » (Gilliat-Ray, Ali et Pattison, 2013, p. 93). En quoi les prisons de femmes offrent-elles un espace qui se dérobe à l'autorité religieuse masculine ? Quelles fonctions religieuses traditionnellement dévolues aux hommes s'y approprient les aumônières ? Quelle légitimité leur est reconnue par les détenues ? Les aumônières musulmanes bénéficient-elles de la même intégration à l'institution carcérale que les aumôniers ou demeurent-elles un peu marginales comme le furent les hommes pionniers ?

Présentation de l'enquête de terrain

En ayant recours à une démarche ethnographique, nous nous sommes efforcées de saisir cette fabrique de l'aumônerie au plus près du terrain et des acteurs qui y contribuent.

Enquête en établissement

Nous avons principalement enquêté dans six établissements, dont on trouvera une présentation dans l'annexe 1. Trois principaux critères ont présidé à la constitution de cet échantillon d'établissements qui ne prétend cependant pas à la représentativité. Le premier a consisté dans la distinction de leurs localisations géographiques. Il nous semblait important de disposer, sans nous y limiter, de prisons situées en région parisienne *a priori* plus exposées à l'incarcération de détenus incriminés pour entreprise terroriste. Le second critère retenu a consisté dans la distinction prison pour hommes/prison pour femmes pour les raisons précédemment évoquées. Enfin, nous avons voulu panacher l'échantillon en termes de types d'établissement (maisons d'arrêt/établissements pour peine).

La première phase du travail empirique effectuée entre septembre 2017 et mars 2018, interrompue plusieurs semaines en raison du conflit social de janvier²⁸, a concerné trois établissements

²⁸ Ce mouvement social trouve son origine dans une série d'agressions dont ont été victimes des surveillants. La première, à la maison d'arrêt d'Osny le 4 septembre 2016, avait conduit à la suppression des unités dédiées. *Le Monde* du 28 juin 2017 parle à ce propos du « début d'une attaque terroriste inédite dans une prison française ». En octobre 2017, ce sont deux détenus de droit commun sur le point de sortir qui sont soupçonnés depuis leur cellule de la prison de Fresnes de fomenter un attentat. Le 11 janvier 2018, un « vétéran du djihad allemand [...] décrit comme proche d'Oussama Ben Laden » (*Le Monde* de ce jour) agresse à l'arme blanche trois surveillants au centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil. Huit jours plus tard, au centre pénitentiaire de Borgo, c'est un détenu « qui ne causait pas de difficultés particulières mais apparaissait radicalisé depuis plusieurs mois et surveillé comme tel » (*Le Monde*, 19 janvier 2018) et deux acolytes blessent grièvement deux surveillants. La majorité des établissements pénitentiaires connaissent alors des blocages et débrayages suite à l'appel des trois principaux syndicats pénitentiaires. Si le mouvement prend aussi vite, c'est bien sûr que la gestion des radicalisés fait débat en interne mais c'est aussi que les syndicats pénitentiaires ont trouvé là un cheval de bataille pour faire entendre des revendications qui excèdent très largement celle du risque que représente la présence de TIS en détention qui n'a finalement joué qu'un rôle de déclencheur du mouvement.

pénitentiaires : deux maisons d'arrêt de femmes (MAF1 et MAF2) dotées respectivement de trois et deux aumônières et un établissement pour hommes (CP1) où sont agréés trois aumôniers. Il s'agit d'établissements de tailles hétérogènes : le CP1 recensait 2 800 détenus, la MAF1, 140 détenus, la MAF2, 78 détenus au moment de l'enquête. Mais ils ont pour point commun d'être situés en région parisienne et de relever de la Délégation interrégionale Paris-Ile-de-France. Une seconde phase s'est déroulée entre juin et octobre 2018, dans trois établissements en province (CP2, CP3 et MC1) : dans le centre de la France pour le CP2 et la MC1, et dans l'Ouest pour le CP3. De tailles également hétérogènes – le CP2 recensait 387 détenus, le CP3, 859, et la MC1, 191, au moment de l'enquête. Dans le CP2 et la MCI n'intervenaient qu'un seul aumônier, deux dans le CP3. La place de l'islam au sein de la population pénale, faute de statistiques religieuses produites par l'administration, demeure difficile à apprécier pour chacun de ces établissements. Les seuls indicateurs chiffrés dont nous disposons (voir l'annexe 3) – inscription au culte et inscription au ramadan – n'en donnent que des approximations grossières. Ces indicateurs sont d'autant moins fiables que depuis 2015, une partie des détenus, de peur du fichage, craignent de se déclarer ouvertement musulmans et renoncent à s'inscrire. Dans plusieurs des établissements (CP1, MC1, CP3) toutefois, les personnels ont pointé le caractère majoritaire de l'islam.

Le contraste entre la région parisienne et la province s'est révélé important à plusieurs niveaux. C'est d'abord la place qu'occupe la problématique de la radicalisation en détention qui y est sensiblement différente. Le directeur du CP1 ne manque pas, lors de notre première rencontre, de souligner qu'au sein de son établissement, la radicalisation est « une problématique assez importante ». Il évalue, lors de cet entretien qui se déroule début septembre 2017, à une centaine en moyenne (compte tenu des flux incessants) les détenus radicalisés et à une quarantaine les détenus TIS, population qui connaît un développement exponentiel depuis 2014 où son dénombrement a commencé²⁹. Si l'on rapporte ces chiffres à celui de la population globale de l'établissement (2 800 personnes détenues), le taux de personnes considérées comme radicalisées avoisine en moyenne les 5 %, ce qui représente alors près du double du taux moyen des radicalisés au sein de la population carcérale dans son ensemble³⁰. La surreprésentation de TIS s'explique par la localisation parisienne du parquet antiterroriste. Le taux de TIS est approximativement le même à la MAF1 qui compte au départ de notre enquête 7 TIS (dont une non musulmane impliquée dans un attentat par le biais du grand banditisme) pour une population totale de 140 personnes détenues. Il est même légèrement supérieur à la MAF2 où le nombre de TIS s'élevait à 5 lors du démarrage de l'enquête pour une population globale de 78 détenues. La catégorie « radicalisées » semble en revanche peu présente au sein des deux MAF. Elle est en tous les cas peu voire pas mobilisée par les différents acteurs de ces établissements pour femmes. Les deux MAF font partie des quelques établissements pour femmes pour lesquels la question de la radicalisation a fait son entrée en détention avec celle des TIS ou des « terros ». Dans son plan intitulé « Sécuriser les prisons et lutter contre la radicalisation », Jean-Jacques Urvoas, alors garde des Sceaux, annonçait « une prise en charge spécifique des

²⁹ 2014 : 21 ; 2015 : 36 ; 2016 : 44 selon les chiffres indiqués dans le rapport d'activité de l'établissement de 2016.

³⁰ Selon un article paru dans *La Croix* le 27 avril 2017, au printemps 2017, la présence d'auteurs d'infraction à caractère terroriste était estimée à 349 personnes, les détenus radicalisés s'élevaient, sans compter les précédents, à 1336 personnes. D'après les chiffres en provenance de la chancellerie cités par *Le Journal du dimanche* le 23 décembre 2017, à la fin de l'année 2017 il était question de 509 individus condamnés ou prévenus pour des faits de terrorisme et de 1 157 radicalisés. <http://www.lejdd.fr/societe/dici-2020-60-des-revenants-djihadistes-seront-liberables-3528950>.

femmes »³¹, avec l'ouverture en 2017 d'un quartier d'évaluation de la radicalisation à Fleury et la création au sein d'établissements de treize quartiers pour femmes, destinés à accueillir de cinq à dix personnes ainsi que l'accroissement du parc de cellules d'isolement pour les femmes. Au moment de l'enquête, rien n'était spécifiquement prévu pour les femmes. « Chez les femmes, il n'y a aucune doctrine. On n'a pas de consignes de la DAP... On copie ce qui se fait chez les hommes. Ainsi, on a mis en place une CPU radicalisation », nous disait la directrice de la MAF1. Il n'existe pas de quartier d'évaluation de la radicalisation (QER), comme pour les hommes.

Importante dans les deux établissements, la problématique de la radicalisation ne suscite pas d'inquiétude excessive au sein de la direction et de l'encadrement. Un gradé de la MAF1 évoque la crainte que suscitent les femmes « impliquées dans des affaires qui ont défrayé la chronique, des affaires où il y a eu beaucoup de violence » et celles qui ont été très actives sur les réseaux sociaux. Il tempère cependant immédiatement ce premier sentiment : « Il y a une crainte qu'elles véhiculent tout ça à l'intérieur de la détention. Mais en fait, pas tant que ça. Non, vraiment pas tant que ça. » De la même manière, le directeur de la MAF2 parle « d'une détention sereine malgré quelques complications récentes ». Il souligne aussi le contraste avec ce qu'il a vécu auparavant en détention d'hommes : « Il n'y a pas de prosélytisme ici. Des petites choses mais non... Le phénomène est bien moins développé que chez les hommes. » Les détenues TIS sont même souvent décrites comme « des détenues modèles, très polies : travail, activité, propreté, respect... Un peu comme les Basques » (MAF2Se2). Si demeure ainsi l'idée que c'est que la gestion des femmes est moins compliquée que celle des hommes, des incidents nous sont cependant relatés dont certains ont mis en difficulté les aumôniers musulmans. Le terrain francilien, en détention d'hommes comme en détention de femmes, a donc constitué un observatoire privilégié de la place et du rôle que tiennent effectivement les aumôniers musulmans mais aussi d'autres acteurs religieux dans la lutte contre la radicalisation. Au CP3, sans être absente (quatre détenus TIS y sont incarcérés et un programme de désengagement de la violence est proposé aux détenus pour la deuxième année consécutive), la question de la radicalisation et même plus largement celle de la religion apparaissent secondaires. « Ce n'est pas un sujet ici, à l'échelle de l'établissement même si cela en est un à l'échelle du pays en raison du terrorisme islamiste », affirme le directeur, ce que confirment les deux autres membres de la direction mobilisant à titre de comparaison l'expérience qu'ils ont pu faire dans d'autres établissements davantage concernés. L'un d'eux s'interroge : « On met sur pied des programmes pour les barbus. Mais que fait-on pour les petits vieux qui restent en cellule ? » Le même constat vaut pour la MC1 et le CP2, l'un et l'autre situés à proximité d'une petite ville de province. La mémoire collective des personnels pénitentiaire de la MC1 demeure marquée par les débordements orchestrés par des condamnés à de longues peines pour fait de terrorisme entre 2004 et 2006. Ceux-ci étaient, entre autres, parvenus à disqualifier l'aumônier musulman qui a fini par démissionner. Pour autant, l'encadrement déclare la question « sous contrôle » et la direction s'inquiète plutôt de la montée de la problématique psychiatrique et du niveau de violence des personnes détenues. Au CP2, où cinq TIS sont accueillis, la radicalisation est appréciée comme « une problématique mais pas une grosse problématique » selon la direction. Cette dernière observe une décroissance du phénomène depuis 2012. À l'époque, l'établissement a été confronté à des phénomènes de prières collectives et de détenus qui « voulaient prendre la place de l'imam ».

Autre différence entre les deux phases du terrain, l'enquête qui avait été ralentie par le peu d'empressement de certains personnels et même la méfiance de certains aumôniers lors de la phase 1 a été réalisée de manière beaucoup plus fluide dans les établissements de province. Les personnels

³¹ http://www.justice.gouv.fr/publication/securite_penitentiaire_et_action_contre_la_radicalisation_violente.pdf (consulté le 12 janvier 2019)

pénitentiaires franciliens ont pu faire part d'une certaine lassitude à l'égard de la multiplication d'enquêtes sociologiques³² dans leur établissement, en particulier au CP1 qui fut l'un des tout premiers sites à opter pour la constitution d'un quartier dédié à la radicalisation et compte aujourd'hui parmi les centres pénitentiaires hébergeant un QER. Ces réticences sont sans doute pour l'essentiel à mettre au compte de l'état de surpopulation d'un établissement (supérieur à 200 %), de plus vétuste et insalubre ce qui lui a valu de se retrouver récemment sous les feux des projecteurs médiatiques et objet de recours judiciaires devant la CEDH. Le moindre « surencombrement » des trois établissements de province, les meilleures conditions matérielles ainsi que la plus grande stabilité des personnels constituent autant de facteurs favorables à la bonne réalisation des entretiens et observations en détention.

Par comparaison avec le précédent travail sur la religion en prison réalisé en 2010-2012, l'enquête a été dans un premier temps accueillie avec une forme de méfiance par certains des aumôniers musulmans. Alors qu'il y a sept ans, nous étions plutôt perçues comme des alliées, voire un relais susceptible de faire valoir la cause de l'aumônerie musulmane, notre présence sur le terrain est apparue comme plus dérangeante, dans la première phase de l'enquête du moins. Les logiques de résistances opposées à notre recherche par certains aumôniers musulmans sont évocatrices d'une vulnérabilité individuelle et collective qui caractérise les ressortissants d'une institution encore en devenir. Ces résistances découlent aussi certainement de l'évolution qu'a connue l'aumônerie musulmane dans un contexte où elle fait l'objet d'investissements croissants de la part des pouvoirs publics. L'AP exerce désormais un contrôle accru sur l'activité des aumôniers auxquels est non seulement demandé de valider le diplôme de formation civile et civique mais encore de leur présence en établissement *via* le passage au paiement du service fait. Ce changement de contexte explique sans doute qu'alors que nous étions perçues hier comme un relais éventuel pour faire remonter une demande d'amélioration statutaire, nous sommes désormais davantage assimilées à une instance de contrôle supplémentaire et de surcroît susceptible de faire apparaître des dysfonctionnements. Il nous a semblé que celles et ceux qui se montraient méfiants à notre égard, sinon rétifs à notre présence dans les établissements dans lesquels ils interviennent, craignaient de commettre un impair ou faux pas ou la production d'un discours sur l'aumônerie non contrôlée par elle. Sans compter que pour certains et certaines, l'expérience d'aumônier est parfois récente. Les contacts ont cependant ensuite été facilités par la secrétaire générale de l'aumônerie nationale qui nous a assurées de son appui sans faille pour entrer en relation avec les aumôniers. Le fait de retrouver durant la seconde phase de l'enquête des aumôniers déjà rencontrés en 2010-2012, comme ce fut le cas au CP3, a également permis une ouverture plus aisée du terrain.

Globalement, les personnes détenues, y compris celles relevant de la catégorie des TIS, se sont volontiers prêtées au jeu de l'entretien. Ces personnes ont été approchées soit à l'occasion des cultes que nous observions, soit lors des visites avec les aumôniers en cellule, soit *via* les personnels d'encadrement afin de toucher des personnes musulmanes ne fréquentant pas l'aumônerie. Cette intermédiation de l'encadrement biaise sans doute notre échantillon en excluant très certainement les détenus les plus hostiles à l'institution pénitentiaire. Rares sont celles parmi celles que nous avons sollicitées, qui ont opposé un refus à l'entretien ou encore à l'enregistrement. Certains de nos

³² Cela s'explique notamment par les nombreuses commandes de recherche sur le sujet de la radicalisation et les expérimentations en cours relatives à la prise en charge de la question au niveau des établissements particulièrement concernés par la présence de détenus écroués pour incriminations à caractère terroriste en raison de la localisation parisienne du parquet antiterroriste (modules de déradicalisation, quartiers dédiés puis quartier d'évaluation de la radicalisation, etc.).

interlocuteurs ont certes manifesté des signes de méfiance ou d'inquiétude à l'égard de l'usage qui pourrait être faite de l'entretien. Cela a été particulièrement le cas des personnes qui nous ont été adressées directement par les personnels. Quelques-unes nous ont interrogées parfois avec anxiété sur les raisons de cette sélection. Nous avons naturellement insisté sur le principe du volontariat et certains ont préféré repartir. Très contrôlée dans certains entretiens où le propos est resté très convenu, la parole a dans la plupart des entretiens, semblé assez libre, y compris concernant le rapport à l'aumônier, dans un sens aussi bien positif que négatif. Sans doute qu'interviewer les personnes détenues sur leurs rapports et représentations de l'aumônier musulman (et non directement sur leur rapport à l'islam) a facilité l'échange.

Nous avons réalisé dans les six établissements près de 150 entretiens (dont 65 avec des détenus, 15 avec des directeurs et directrices, 25 avec des gradés, 16 avec des surveillants, 4 avec 6 membres de binômes PLAT et 15 avec des aumôniers, dont un bouddhiste, deux protestants et deux catholiques³³). S'y sont ajoutées une dizaine d'observations³⁴ qui s'attachaient à saisir les interactions entre aumôniers musulmans, détenus, personnels pénitentiaires et aumôniers des autres cultes (du culte, des visites de l'aumônier musulman en cellule, des réunions de direction avec les aumôniers, des fêtes). Plus des trois quarts des entretiens ont été retranscrits et analysés à l'aide du logiciel Atlas-Ti.

L'anonymat des personnes interrogées a été strictement préservé. Leur prénom et, le cas échéant, leur nom ont été changés. Seuls quelques acteurs clés (hauts fonctionnaires et aumônier national) sont parfois désignés par leur véritable nom pour trois raisons : par souci d'intelligibilité de notre propos, parce qu'il aurait été illusoire de masquer leur véritable identité et parce que leur parole (lorsqu'elle est citée dans un verbatim) est une parole publique sur le sujet qui nous intéresse. Chaque entretien a été codé de façon à préciser l'établissement où il a été réalisé (MA pour maison d'arrêt, CD pour centre de détention ou MC pour maison centrale suivi du numéro de l'établissement) ainsi que la catégorie à laquelle appartient l'individu (D pour détenu, S pour surveillant, G pour gradé, Dir pour directeur, A pour aumônier) suivi d'un « e » pour les femmes (soit De pour une femme détenue et Se pour une femme surveillante par exemple). On trouvera, dans l'annexe 4, une présentation sommaire des caractéristiques des personnes citées.

Enquête hors établissement

L'enquête s'est aussi déroulée hors établissement³⁵. Nous avons d'abord mis à profit le temps d'attente préalable à la signature de la convention pour réaliser quelques entretiens à la DAP et remettre à jour nos informations. Nous avons également mené quelques observations lorsque l'occasion s'y prêtait. C'est ainsi notamment que nous avons pu être invitées le 21 mars 2016 à la deuxième réunion de l'instance de dialogue avec l'islam de France consacrée à « la prévention et la

³³ S'ajoutent quelques entretiens avec d'autres personnels (quelques CPIP, un médecin) et avec des visiteuses.

³⁴ Pour une présentation synthétique des entretiens et observations réalisés, voir le tableau de l'annexe 1.

³⁵ Une présentation synthétique des entretiens et observations réalisés hors établissement se trouve également dans l'annexe 1.

lutte contre la radicalisation³⁶ » et observer le groupe de travail réunissant les aumôniers pénitentiaires. Nous avons également participé à diverses rencontres impliquant l'aumônerie nationale de prison³⁷.

Afin de diversifier notre échantillon en contrastant les profils et les expériences, nous avons également réalisé des entretiens biographiques avec une douzaine d'aumôniers (7 hommes et 5 femmes) en dehors des établissements investigués, englobant un aumônier régional et un aumônier régional-adjoint. Ces entretiens ont été codés AHE ou AeHE (aumônier ou aumônière hors établissement). Un long entretien a été réalisé avec l'aumônier national et la secrétaire générale de l'aumônerie nationale également aumônière régionale. À l'invitation de cette dernière, nous avons pu assister à la Fête des femmes organisée le 1^{er} décembre 2017 dans un centre de détention.

Enfin, pour saisir la doctrine administrative relative au « bon » usage des aumôniers musulmans et ses reformulations récentes, des entretiens ont été menés en DI (dans 4 régions que nous ne spécifions pas de manière à garantir l'anonymat parfois expressément demandé par nos interlocuteurs) auprès des personnes référentes « culte et laïcité » ainsi qu'à la DAP en avril 2018.

Plan du rapport

Ce rapport se compose de trois parties. La première présente l'aumônerie musulmane comme une institution entre installation et essoufflement. Elle revient sur les grandes étapes de l'institutionnalisation de l'aumônerie et les transformations qui l'ont accompagnée. Pointant l'impact de la problématique sécuritaire sur son développement depuis le début des années 2000, elle en fait apparaître les effets aussi bien en termes quantitatifs (hausse de l'effectif d'aumôniers) que qualitatif, *via* une exigence en termes de professionnalisation et un contrôle accru de leur présence en établissement. Les améliorations de la condition d'aumônier n'ont cependant pas excédé une revalorisation indemnitaire qui déçoit ceux qui en appelaient à un véritable changement de statut. De

³⁶ <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/2e-reunion-de-l-instance-de-dialogue-avec-l-islam-de-france-4071> (consulté le 12 janvier 2018).

³⁷ Dont le colloque organisé par la Commission des relations avec l'islam de la Fédération protestante de France, *Les aumôneries. Témoignage chrétien au carrefour des relations avec les musulmans. Les 12 et 13 octobre 2016* à la Maison du protestantisme et le colloque que nous avons organisé en novembre 2016 : <http://cesor.ehess.fr/2016/11/08/colloque-la-fabrique-de-laumonerie-musulmane-des-prisons/> (consulté le 31 janvier 2016) Ce colloque international, « La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons. Approches comparées », s'est tenu à l'ENS Cachan et à l'EHESS les 24 et 25 novembre 2016. Il a constitué un premier moment important de notre réflexion. Il a permis de confronter l'analyse de situations nationales variées (Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suisse) et d'esquisser une analyse interinstitutionnelle avec l'hôpital et l'armée. L'aumônerie pénitentiaire connaît en effet, bien au-delà du cas français (Beckford, Joly et Khosrokhavar, 2005 ; Sarg et Lamine, 2011 ; Sarg, 2016 ; Béraud, Galembert et Rostaing, 2013 et 2016), une actualité inédite dans le domaine de l'action publique comme dans le champ académique. Les recherches pionnières de James Beckford et de Sophie Gilliat-Ray (1998) sur la gestion de la pluralité religieuse dans les prisons anglaises ont ouvert la voie à des travaux dans différents contextes nationaux : Allemagne (Becci, 2012 ; Harms, 2014) ; Canada (Gagnon, 2008 ; Beckford et Cairns, 2015) ; Espagne (Martinez-Arino, Garcia-Romeral, Ubasart-Gonzalez et Griera, 2015) ; France ; Italie (Rhazzali, 2010 ; Fabretti, 2015) ; Norvège et Suède (Furseth et Van der Aa Kühle, 2011) ; Pays-Bas (Ajouaou et Bernts, 2015) ; Suisse (Becci, Bovay et Kuhn, 2007 ; Schneuwly-Purdy, 2011) notamment. Ce détour comparatif s'est révélé tout à fait heuristique pour l'analyse de la situation des prisons françaises, auxquelles nous allions consacrer notre enquête de terrain.

son côté, l'AP ne cache pas ses déceptions à l'égard d'une institution qu'elle trouve insuffisamment réactive. Captive de l'incurie du CFCM, l'aumônerie musulmane l'est aussi d'un bassin de recrutement limité. Elle peine à recruter et à fidéliser des aumôniers nés ou socialisés en France. C'est du moins ce qu'indique l'analyse des profils et parcours des aumôniers de notre échantillon.

Ce bilan en demi-teinte ne doit pas empêcher de constater le processus de routinisation de l'aumônerie musulmane, qui paraît désormais bien installée dans le paysage pénitentiaire. La partie deux rend compte des avancées en la matière. La figure de l'aumônier s'est banalisée aussi bien dans l'espace public qu'au sein des établissements. Cela vaut dans une certaine mesure aussi pour celle de l'aumônière. Reste que l'aumônier musulman, outil de la domestication de l'islam et à ce titre tenu de diffuser un islam modéré et conforme aux valeurs républicaines, se distingue de ses homologues des autres cultes. Cumulé à la peur du « fichage » qui a suivi les attentats, un tel positionnement génère une défiance qui éloigne de l'offre d'islam institutionnalisée une partie de la population musulmane incarcérée.

Enfin, la troisième partie se penche plus spécifiquement sur la manière dont la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation a façonné la compréhension que les aumôniers se font de leur mission et leur travail concret au sein des établissements. Malgré des désaccords internes, les aumôniers se sont révélés perméables à l'injonction que leur ont adressée les pouvoirs publics à œuvrer contre l'islam radical. Et ce d'autant plus qu'ils ont vu dans cet appel une opportunité de faire valoir leur utilité publique et d'obtenir les améliorations statutaires qu'ils appellent de leurs vœux. L'analyse du système d'action qui s'est constitué pour lutter contre la radicalisation en établissement fait apparaître cependant une ambivalence. La mise à l'écart des dispositifs officiels mis en place depuis 2015 n'exclut pas, à l'échelle des établissements, des formes de coopération avec les directions auprès desquelles les aumôniers apparaissent bien souvent comme un canal d'information informelle et une ressource potentielle d'évaluation ou de prise en charge des détenus radicalisés. Cet enrôlement souvent consenti participe à l'affaiblissement de leur légitimité vis-à-vis des détenus, compromettant l'efficacité de l'outil sur lequel semblaient miser en 2015 les pouvoirs publics. La DAP et les DI s'emploient pourtant à faire advenir une division du travail qui permette de repositionner l'aumônier sur l'assistance spirituelle et, ce faisant, de protéger son autonomie d'action par rapport à l'institution pénitentiaire. La professionnalisation des personnels à la lutte contre la radicalisation et l'apparition récente d'une fonction de médiateur des faits religieux semblent ouvrir des perspectives concrètes en ce sens.

Partie 1

Une institution au milieu du gué

Les premiers aumôniers musulmans recrutés à temps plein dans les établissements pénitentiaires anglais et gallois, qui succédaient aux visiteurs n'intervenant qu'à temps partiel, l'ont été en 2001. En quelques années, leur position a été remarquablement renforcée. Ainsi, dans l'ouvrage qu'ils consacrent à l'aumônerie musulmane, Sophie Gilliat-Ray, Ali Mansur et Stephen Pattison mettent en évidence un processus de professionnalisation avancée : « there is now a sufficient critical mass of part-time and full-time Muslim chaplains in Britain for a distinctive professional identity to be emerging » (2013, p. 10). Leur présence a en outre permis une meilleure prise en considération de l'islam dans les différentes institutions publiques au sein desquelles ils interviennent : prisons mais aussi hôpitaux, armées et enseignement supérieur. La fonction, qui offre une position stable et correctement rémunérée, attire désormais les jeunes cadres musulmans bien formés qui se détournent en revanche des postes offerts dans les mosquées.

Par contraste, l'institutionnalisation de l'aumônerie musulmane des prisons est en France plus tardive et inaboutie. Certes, la situation n'est plus comparable à celle qui prévalait il y a presque vingt ans lors des premières enquêtes menées sur ce thème, au tournant des années 2000, lorsque leur nombre était encore dérisoire en détention et que régnaient, du côté des cadres de l'AP, attentisme et méfiance (Beckford, Joly et Khosrokhavar, 2005). On a même considéré que l'arrivée de ces nouveaux entrants avait redonné ces dernières années à l'aumônerie des prisons, très marquée par une matrice chrétienne, une vitalité et une visibilité inattendues (Béraud, Galembert et Rostaing, 2016).

Mais ne s'est-on pas arrêté au milieu du gué ? L'accroissement de l'offre de postes donnant droit à des indemnités et le volontarisme gouvernemental sans précédent depuis une dizaine d'années n'ont pas suscité le développement escompté d'une institution qui, si elle est plus installée, peine à fédérer et se révèle peu attractive. Se fait jour une espèce de désillusion en miroir : à la déception des pouvoirs publics face au manque de réactivité de l'aumônerie répond celle d'aumôniers, dont certains ont espéré voir cette activité se transformer en profession. Alors que l'investissement des pouvoirs publics en faveur de cette institution faisait signe en 2015-2016 vers la voie inédite de la professionnalisation, la fenêtre d'opportunité paraît aujourd'hui refermée.

Saisir les ressorts de ces attentes réciproquement déçues exige de revenir sur la genèse de l'aumônerie afin de dégager les attendus de l'intérêt que les pouvoirs publics ont porté à l'aumônerie musulmane depuis les années 2000. S'il s'est agi de remédier au décalage entre une offre culturelle très largement monopolisée par les chrétiens jusqu'à il y a à peine dix ans et une demande religieuse de plus en plus islamisée, le véritable moteur de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de ce qu'ils ont eux-mêmes désigné comme une politique de rattrapage est ailleurs : répondre aux inquiétudes suscitées par l'islam en prison et participer à la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation. L'invention de l'aumônerie musulmane se fait sous contrainte. Surdéterminée par des considérations de sécurité publique, son institutionnalisation menée d'en haut n'a-t-elle pas contribué au brouillage de la frontière censée protéger, y compris en prison, la sphère d'activité religieuse à l'appropriation

par l'État d'une figure religieuse dont l'autonomie est en principe garantie par les principes formels du droit ? Les appels répétés à la professionnalisation ne sont-ils pas à la source d'un malentendu sur le statut de l'aumônier et la nature même de cette fonction ?

Si l'aumônerie musulmane est apparue de manière spontanée dans les années 1980-1990, son institutionnalisation est prise en charge par l'administration centrale au début des années 2000 en lui conférant une mission explicite de gestion de lutte contre la radicalisation (1). Cette hausse des moyens publics dédiés au culte musulman en prison s'est accompagnée d'une volonté de contrôle renforcée des aumôniers, qui relève d'une « domestication de l'islam » dont on peut relever plusieurs effets pervers (2). Surtout, le processus de professionnalisation et de bureaucratisation de l'aumônerie musulmane apparaît inachevé (3), laissant les problèmes d'instabilité des effectifs et de difficulté de recrutement non résolus (4).

1. La fin des pionniers

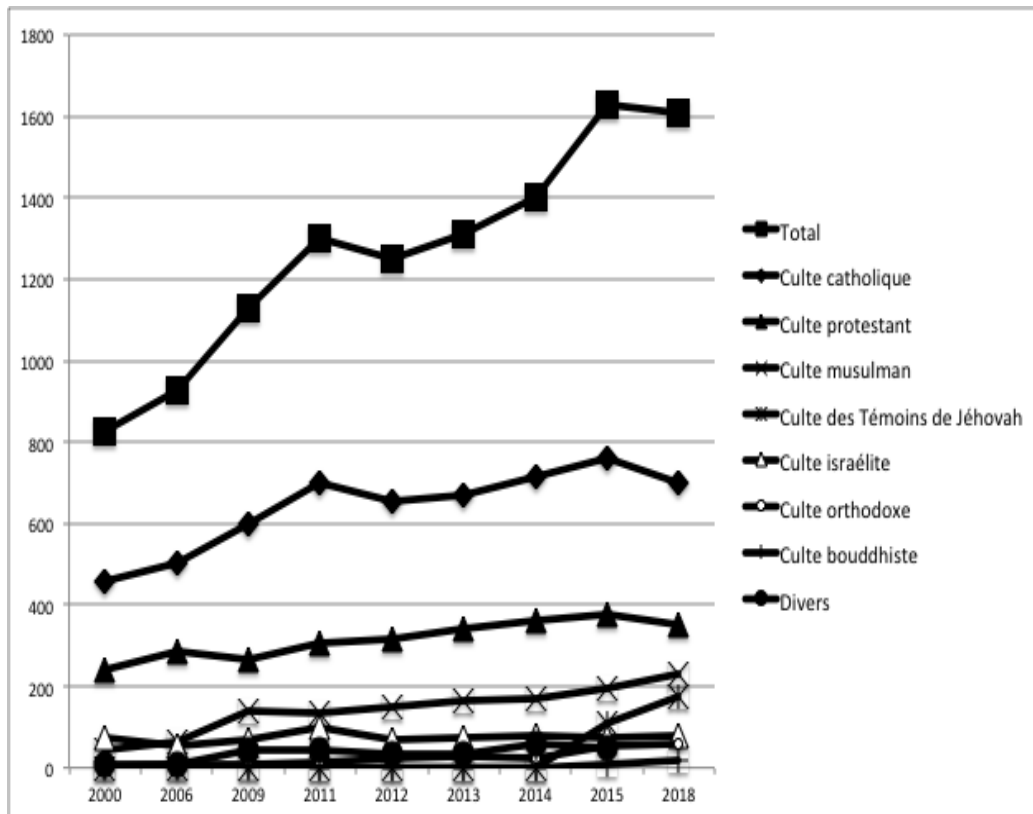
L'histoire de l'aumônerie musulmane des prisons reste à faire. On date en général le début des nominations de la seconde moitié des années 1980. Certains documents évoquent cependant des cas antérieurs ; la mémoire orale a notamment gardé le souvenir de la présence d'imams dans la prison de La Roche-sur-Yon au sein de laquelle ont été incarcérés au début des années 1960 des militants et sympathisants d'immigrés d'Algérie de la cause du FLN.

En 1990, on en compte 23 qui interviennent dans 41 établissements pénitentiaires. Une dizaine d'années après, leur nombre s'élève à une quarantaine de personnes. Il devient plus significatif ensuite pour atteindre 182 en 2014 mais demeure insuffisant au regard des 190 établissements pénitentiaires : tous ne disposent pas d'un aumônier musulman. Deux moments de hausse du nombre des postes faisant l'objet d'une indemnisation s'observent. En 2006 et 2007, des crédits supplémentaires sont obtenus suite au lobbying parlementaire catholique, crédits qui sont finalement répartis à parts égales entre catholiques et musulmans (du fait de l'intervention de la référente culte de la Direction de l'administration pénitentiaire, qui, mue par un souci d'équité, souhaite renforcer l'aumônerie musulmane dans une perspective de respect des droits). Il faut attendre l'affaire Merah au printemps 2012 pour que la garde des Sceaux décide de la création de 15 postes (équivalent temps plein) en 2013 et autant l'année suivante. En janvier 2015, le Premier ministre annonce le recrutement de 60 aumôniers supplémentaires. En février 2018, on compte un total de 231 aumôniers musulmans. Lors de l'entretien qu'il nous accorde huit mois plus tard, l'aumônier national évoque un effectif de 257, dont plusieurs personnes en cours d'agrément.

	2000	2009	2012	2015	2018
Nombre D'aumôniers musulmans	44	142	151	193	231

Évolution des effectifs des aumôniers musulmans entre 2000 et 2018

Source : DAP.



**Évolution des effectifs des aumôniers (par culte³⁸)
entre 2000 et 2018**

Source : DAP, Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire.

Apparaissent ainsi deux périodes : d'abord celle d'un développement lent, par le bas, au gré des situations locales, dans un contexte où l'AP ne se soucie guère de la gestion de l'islam ; puis celle d'une prise en main par la DAP, sous la pression notamment du débat public à partir de 2001.

1.1. Une émergence de l'aumônerie musulmane par « le bas »

Si l'on fait abstraction de quelques cas isolés comme la prison de La Roche-sur-Yon, les premiers aumôniers musulmans sont nommés à partir de 1986. Les demandes proviennent de détenus qui souhaitent, comme les chrétiens et les juifs, disposer de ministres de leur culte³⁹ ; elles s'expriment plus nettement à l'occasion du ramadan. Ainsi, au tournant des années 1990, la presse locale et nationale se fait l'écho de la mobilisation d'un groupe de détenus musulmans de la prison Saint-Paul. « Un chahut pour un imam », titrait *Libération* le 24 mai 1990 à propos de leur refus de retourner en cellule pour faire entendre leurs revendications. Ces demandes sont parfois portées ou du moins relayées par des acteurs pénitentiaires locaux (à des fins de justice et de pacification sociale) ou des aumôniers chrétiens impliqués dans des réseaux interreligieux. Elles restent souvent lettre morte. « Ce

³⁸ Dans la catégorie « divers » se trouve désignés (de manière variable selon les années) : les aumôniers de l'Église adventiste du septième jour, de l'Église Sanito, d'Églises évangéliques, d'Églises pentecôtistes et de l'Église copte. En 2018, les effectifs de cette catégorie ne sont pas mentionnés.

³⁹ Ils demandent également à disposer d'un espace pour le culte.

manque de considération est vécu comme une frustration [...] et dénote, pour les détenus musulmans, une prise de conscience ostensible d'une situation de laissés-pour-compte », analyse un élève sous-directeur dans son mémoire de stage (Borghino, 1990, p. 63-64).

La demande qui s'exprime en établissement suscite cependant peut de répondant du côté de la communauté musulmane, et ce pour différentes raisons. L'aumônerie, institution forgée par et pour les chrétiens⁴⁰, lui reste étrangère. Elle n'appartient pas à la tradition islamique, même s'il existe une forme non institutionnalisée de souci des autres (Gilliat-Ray, 2008). Karim, aumônier en maison d'arrêt⁴¹, mentionne en entretien l'importance de la pratique de l'aumône (terme à l'origine du mot « aumônier »). Il n'en demeure pas moins que l'aumônerie est alors très mal connue des musulmans. Se produit ainsi un certain décalage entre des détenus qui découvrent *via* les autres cultes la fonction de l'aumônier et se sentent lésés par l'absence de tels intervenants pour l'islam et les structures et organisations islamiques pour lesquelles cette figure reste un peu énigmatique puisque rien de tel n'existe alors, ni dans les pays d'origine, ni dans la tradition théologique musulmane. Ainsi, Aziz, aumônier régional, affirmait en entretien : « Dans la communauté musulmane, quand je disais que je disais aumônier. On me demandait : “C'est quoi ?” » Il y aurait en outre « peu de motivation des associations musulmanes qui globalement se désintéressent du sort des prisonniers » (Godard et Taussig, 2007, p. 210). Les pionniers de l'aumônerie musulmane nous ont fait part des réticences et résistances qu'ils ont rencontrées dans les années 1980-1990 :

On s'est réuni pour désigner le premier aumônier musulman. Cela n'a pas été simple. Les gens au sein de l'association pensaient que les prisonniers ont commis des erreurs et doivent les assumer. Mais nous en tant qu'intellectuels et responsables de la mosquée, on pensait que c'était important [Charif⁴²].

Les musulmans sont alors peu disposés à exposer l'échec du projet migratoire que constitue l'incarcération de certains de ses membres : les familles semblaient craindre que l'aumônier musulman découvre un des leurs en prison.

Même ceux qui ont des enfants en prison n'y étaient pas favorables. Les parents qui avaient des enfants en détention avaient tellement honte qu'ils disaient que leurs enfants étaient partis en voyage à l'étranger pour faire des formations [Aziz⁴³].

Les quelques candidats à l'aumônerie, issus majoritairement des classes moyennes inférieures, voire de milieux populaires⁴⁴, sont en outre souvent rebutés par les conditions économiques d'exercice

⁴⁰ Sur la question du « formatage » des « nouveaux » entrants dans les dispositifs d'aumônerie, l'islam en particulier, sur un modèle chrétien, voir Stoeckel et Roy (2015) qui développent une approche comparée à plusieurs pays européens.

⁴¹ Rencontré lors de la première enquête.

⁴² Pionnier de l'aumônerie musulmane interrogé lors de la précédente enquête, aumônier régional et aumônier en MA : il a gagné sa vie comme ouvrier, Charif est le prénom que nous avons choisi pour l'anonymiser.

⁴³ Autre pionnier de l'aumônerie musulmane interrogé lors de la précédente enquête, aumônier régional et aumônier en MA : originaire du Maroc, il a gagné sa vie comme ouvrier, Aziz est le prénom que nous avons choisi pour l'anonymiser.

⁴⁴ Notre enquête quantitative (Béraud, Galembert et Rostaing, 2013) donne à voir, en termes de catégories socioprofessionnelles, le profil pour modeste des aumôniers musulmans par comparaison avec leurs homologues chrétiens. Ainsi, 27 % des répondants musulmans sont ouvriers, ce qui n'est le cas que de 9 % des catholiques. À

de la fonction. Ceux qui cumulent une occupation sur le marché du travail et une carrière religieuse à l'aumônerie nous ont décrit une situation de concurrence des emplois du temps, d'empiètement sur leur vie familiale et d'épuisement personnel. C'est le cas de Charif :

Au bout de trois ans, j'ai voulu arrêter. Il y avait trop de demandes : des indigents, des demandes de livres... La mosquée ne m'aidait pas assez. Ce n'était pas facile pour moi. Je n'en dormais plus la nuit. [...] J'étais bénévole à l'époque. J'étais obligé de travailler à côté. J'étais conducteur de machines dans une usine. Je faisais les 3 x 8. Quand j'étais le matin à l'usine, je consacrais l'après-midi à la prison et quand c'était l'inverse j'y allais le matin. Et quand c'était la nuit, j'y allais l'après-midi. J'y ai perdu ma santé. J'ai eu un grave accident du travail.

Enfin, l'absence de structure de référence du côté musulman, qui serait l'interlocutrice de l'administration pénitentiaire (cette dernière tracte alors avec le recteur de la Grande Mosquée de Paris), complique l'institutionnalisation de cette nouvelle aumônerie. Les divisions internes au champ islamique, liées aux origines nationales des cadres musulmans mais aussi à la volonté de certains de se comporter en petits entrepreneurs locaux du religieux, jaloux de leurs prérogatives et donc peu disposés à voir leur autorité chapeautée par une instance supérieure, ne constituent pas un facteur favorable à l'avancée du dossier, dans le contexte français où les pouvoirs publics gèrent le religieux sur un modèle fortement imprégné par le catholicisme (celui d'un représentant légitime centralisé, à la tête d'un réseau hiérarchisé et territorialisé). Le manque de familiarité des acteurs musulmans avec la culture administrative nourrit en outre des malentendus avec la pénitentiaire (malentendus plus ou moins entretenus par cette dernière). Ainsi, Aziz explique qu'il n'obtient pas satisfaction tant qu'il demande un « imam » en prison, terme qui ne cadre pas avec les catégories juridiques en vigueur :

Quand j'étais secrétaire général de l'association des musulmans de ma ville, entre 1989 et 2000, je recevais des courriers de détenus qui demandaient un imam. Dès 1989, j'ai relayé ces demandes à l'administration. Dans la religion musulmane, le titre d'aumônier n'existe pas. Ce n'est pas dans la culture. On dit imam. Mais dans le droit français, il n'y a pas le mot « imam ». C'était là un vrai problème... Nous, nous demandions l'intervention d'un imam. Forcément l'administration refusait : elle avait ses textes de loi. Il faut dire qu'à l'époque, il n'y avait pas beaucoup de bonne volonté... [...] En fait, on avait juste besoin de changer la terminologie, le titre, le concept. En 1999 on a été en contact avec l'aumônier catholique de la prison, le père B. On a eu une discussion avec lui. Il nous a dit qu'il ne fallait pas mettre « imam » dans notre demande mais « aumônier ». Et, là, bizarrement ça a marché ! Un an après j'avais l'agrément, alors que cela faisait dix ans qu'on galérait. En France, quand il faut jouer avec les sigles, les noms, le ceci, les cela, on est forts !

En l'absence d'aumôniers musulmans, des solutions de suppléances peuvent apparaître au sein des établissements. Le déficit d'aumôniers est parfois pallié par certains personnels comme Monique (une gradée⁴⁵) qui, en 1994, met en place les premières cantines⁴⁶ pour le ramadan dans l'établissement pour femmes où elle travaille, ce qui lui vaut auprès de ses collègues le surnom

l'inverse, 25 % de ces aumôniers catholiques ont un emploi qui relève de la catégorie « cadre et professions intellectuelles supérieures », contre seulement 9 % des musulmans.

⁴⁵ Monique (prénom que nous lui avons donné), rencontrée lors de la première enquête, est alors proche de la retraite. Elle est chargée des affaires culturelles dans le CP pour femmes où elle est gradée.

⁴⁶ Les détenus peuvent « cantiner » certains objets de la vie courante (nourriture, cigarettes, timbres, produits d'hygiène...), c'est-à-dire les acheter sur les propres deniers. La nourriture cantinée pendant le ramadan vient en supplément des repas fournis gratuitement par l'administration pénitentiaire.

d'« imam bis »⁴⁷. Mais ce sont surtout des aumôniers catholiques et protestants qui prennent alors en charge les détenus musulmans. Ainsi, à l'occasion de son stage à Fresnes en 1981, un élève directeur (Mélendez, 1981) décrit l'action d'un aumônier jésuite (ancien aumônier de prison à Casablanca) qui visite exclusivement les détenus de confession musulmane. Il apporte à ceux qui le souhaitent le Coran et, bon connaisseur de l'arabe littéral et dialectal, se propose même d'en faire des commentaires. Il se pose ainsi en aumônier de substitution. D'autres se limitent à un rôle de pourvoyeurs d'objets du culte. Plusieurs aumôniers chrétiens, parmi les plus anciens, nous ont ainsi raconté avoir distribué des Corans et des calendriers de prière qu'ils allaient directement chercher à la mosquée. Beaucoup ont assuré et assurent encore des visites de détenus musulmans. Les premiers ministres du culte musulman ont en outre souvent fait leur entrée en prison suite à la médiation d'un aumônier chrétien, parfois lui-même mandaté par l'administration pénitentiaire pour trouver un candidat. Ensuite, ils ont souvent disposé d'un accompagnement par leurs homologues chrétiens⁴⁸. Ainsi, lorsqu'il obtient son agrément en 2000, Aziz dit ne pas trop savoir en quoi cela consiste, d'être aumônier. Il affirme avoir appris « sur le tas » et surtout bénéficié d'une forme de parrainage de la part d'un aumônier catholique (qui déjà l'avait conseillé lors de sa demande d'agrément) : « Le père B., qui avait quelques années derrière lui d'aumônerie, m'a un petit peu initié, éduqué à ce travail. Il m'a informé sur ce à quoi j'avais droit et ce qui m'était interdit. » C'est en sa compagnie qu'il fait ses premiers pas en détention. Plusieurs récits comparables nous ont été relatés à propos des pionniers de l'aumônerie musulmane, parrainés par un aumônier catholique ou protestant⁴⁹. Plus récemment, les aumôniers chrétiens ont eu tendance à se désinvestir et certainement à être moins sollicités par les musulmans⁵⁰. Ces derniers se sont trouvés davantage pris en charge par l'AP, comme nous allons le voir.

L'invention institutionnelle que constitue l'aumônerie musulmane se fait donc au cours de cette première période au gré des ressources locales et des configurations d'acteurs spécifiques, d'où la grande hétérogénéité des situations. Les modalités de recrutement sont disparates (candidatures spontanées ou présentées par l'aumônier régional ou une autre autorité religieuse). « Les DISP bricolaient avec des personnalités du coin ou directement avec la Mosquée de Paris », souligne Michel qui suivait alors le dossier pour le ministère de l'Intérieur. Même lorsque des nominations d'aumôniers ont lieu, les personnes ne viennent pas ou très vite plus (comme à la prison de Saint-Paul au début des années 1990). Les chefs d'établissement demeurent le plus souvent réticents (même lorsque la problématique du prosélytisme est mise à l'agenda après l'affaire Kelkal de 1995⁵¹) et les personnels, souvent mal à l'aise face à ces « nouveaux » entrants. À la fin des années 1990 encore, certains directeurs craignent que les aumôniers ne soient pas assez laïques et s'abstiennent d'en recruter (Beckford, Joly et Khosrokhavar, 2005, p. 312). Quelques-uns sont en revanche en quête d'aumôniers musulmans. Ainsi, le directeur du CP3 qui fut chef d'établissement à la maison d'arrêt de

⁴⁷ Surnom qu'elle conserve jusqu'en 2012, lorsque nous la rencontrons dans le cadre de la première enquête.

⁴⁸ Cet accompagnement a souvent été facilité par une expérience du dialogue interreligieux dans des associations locales, que de nombreux aumôniers musulmans nous ont relatée.

⁴⁹ Parrainage chrétien de l'entrée de l'islam dans la société française que l'on trouve en d'autres domaines, comme les lieux de culte (Galembert, 1995).

⁵⁰ On a pu observer la même évolution s'agissant des lieux de culte : d'abord une forme de parrainage catholique puis une prise d'autonomie des musulmans, qui se sont mis à négocier directement avec les pouvoirs publics.

⁵¹ Jeune homme impliqué dans la vague d'attentats terroristes de 1995 et dont la conversion en poseur de bombes s'expliquerait par son passage en prison.

Villefranche-sur-Saône à la fin des années 1990 se souvient des premiers aumôniers qu'il avait eu à recruter. Il s'agissait alors non seulement de répondre aux besoins culturels des détenus musulmans mais aussi et peut-être surtout d'institutionnaliser la pluralité religieuse et de lutter ainsi contre un sentiment de discrimination susceptible de nourrir un rapport de force contre l'AP.

« Arrêtez de vous dépeindre comme des victimes d'un traitement inique, vous avez votre culte musulman comme les autres ! »

Directeur d'une maison d'arrêt entre 1998 et 2002

Vous avez connu une expérience, dans différents établissements donc vous avez vu un peu arriver les premiers aumôniers musulmans j'imagine ? Vous en avez le souvenir de ça ou pas ?

Euh... oui, oui, oui. Un souvenir assez marquant. Je pense notamment à Villefranche-sur-Saône. La situation locale était alors très particulière. Plus d'une fois, je me suis dit : « On comprend mieux pourquoi Khaled Khelkal était originaire de la région lyonnaise. » [...] À la maison d'arrêt, il y avait une demande très forte et personne pour encadrer le culte musulman, et fatalement une interprétation par les détenus qui était totalement fautive, mais très répandue, qui consistait à dire : « Oui, les catholiques ont droit d'avoir un prêtre. Nous, on ne peut pas avoir qui que ce soit comme officiant. » Donc, c'est Monsieur Kabtane⁵² qui m'avait sauvé la mise, en venant de la mosquée de Lyon, qui était flambant neuve à l'époque.

Les détenus, avant que Kamel Kabtane intervienne, qu'est-ce qu'ils faisaient ? Ils tentaient de s'organiser par eux-mêmes ? Vous avez le souvenir de ça ou pas ?

Oui, oui et puis bon, ce qui était marrant aussi, c'était de transformer, de tâcher de transformer des vêtements de tous les jours, genre pantalon de survêtement, en espèce de sarouel. Vous le prenez nettement trop large, vous le portez nettement plus bas. Y avait une volonté...

D'afficher le religieux, c'est ça ?

Oui, oui.

De le donner à voir dans la détention ?

Le pire, c'était quand même la douche parce que le nombre de types qui se faisaient casser la gueule par des pratiquants musulmans, convaincus de leur bon droit, simplement parce qu'ils avaient pris une douche, comme tout le monde prend, dans n'importe quel club de sport.

Donc ça faisait des conflits entre détenus ?

Oui, oui. Or, l'exigence d'hygiène commande que la douche soit prise nu.

Et ça, l'arrivée de Kamel Kabtane, ça avait permis de...

Oui, les éléments les plus extrémistes, parce qu'il y avait aussi une volonté de se servir de la religion, avec un effet levier sur...

La population pénale contre l'administration pénitentiaire.

⁵² Recteur de la grande mosquée de Lyon et l'une des figures fondatrices de l'islam de France.

Effectivement. Déjà, quand vous appartenez à l'administration pénitentiaire, pour le détenu, vous êtes l'ennemi. Mais si en plus, la personne a l'impression qu'on l'entrave dans sa foi, on qu'on ne lui permet pas d'accéder à la liberté religieuse... Donc ce fond de contestation, au moins, on l'a désamorcé... L'important, c'est de pouvoir dire : « Arrêtez de vous dépeindre comme des victimes d'un traitement inique, vous avez votre culte musulman comme les autres. » Mais y avait aussi... particularité aussi de la région lyonnaise, une hyperviolence, et qui continue à exister. Cette hyperviolence, elle se manifestait dans les affaires de droit commun mais elle se manifestait également dans les affaires, entre guillemets, religieuses, et l'important des guillemets est primordial.

Kamel Kabtane venait à quelle fréquence alors ?

De mémoire, tous les vendredis après-midi.

Et qu'est-ce qu'il faisait ? Un culte ? Des visites ?

Culte dans la salle de sport. Parce que ça drainait un public nombreux.

Là, on est en quelle année ?

J'étais à Villefranche de 1998 à 2002.

Ça veut dire qu'à Villefranche, il n'y avait pas eu d'aumônier avant ?

La seule chose que je puisse vous dire, c'est qu'il n'y en avait pas quand j'ai pris mes fonctions. Est-ce qu'il n'y en avait jamais eu ou est-ce qu'il y en avait eu et que le système s'était perdu... c'est peut-être d'ailleurs cette solution-là, puisque c'était aussi l'époque où les financements allaient, de façon encore plus ample que maintenant, au culte catholique quoi.

Quand vous dites « il m'a sauvé la mise », ça avait vraiment changé quelque chose dans la détention le fait qu'il y ait un aumônier qui vienne ?

Après, du moment où les gens sont convaincus que vous faites obstacle à la pratique de leur culte, le fait qu'il vienne, là ils ont la preuve par A+B que...

Ce n'est pas une forme de discrimination à l'égard...

Effectivement, c'est tout simplement l'absence de personne à même d'assurer cette tâche, parce qu'il ne s'agissait pas que de prendre le premier venu. Y a un agrément et y a la nécessité de présenter des caractéristiques adaptées au contexte de la détention.

Les pionniers de l'aumônerie musulmane doivent néanmoins faire leurs preuves. Ils se trouvent en général soumis à une surveillance rapprochée, exposés à de petites vexations et voient des entraves posées au plein exercice de leur fonction. Ils sont souvent traités comme des visiteurs : ils ne peuvent circuler en détention et rencontrer les détenus en cellule, comme le Code de procédure pénale les y autorise. On ne leur confie pas la clé, à laquelle ont accès leurs homologues chrétiens dans certains établissements. Le moment est celui de l'acculturation des personnels, des surveillants en particulier, à cette présence nouvelle encore perçue comme étrangère à l'univers carcéral. « Les surveillants quand ils me voyaient, ils se disaient : qu'est-ce qu'il fait là l'Arabe comme aumônier dans la maison d'arrêt de S. ? », se souvient ainsi Charif. Certains doivent batailler, à l'instar de Mohamed Loueslati à Rennes, avec la direction de la prison pour imposer le vendredi comme jour du culte pour les musulmans. « La direction voulait que nous fassions la grande prière le dimanche, comme pour la

messe⁵³ », relate-il. Si une certaine méfiance ou indifférence reste donc de mise dans les établissements, le rapport aux aumôniers musulmans change en administration centrale vers 2003-2004.

Avant cette date, alors que quelques dizaines d'établissements seulement disposent d'une personne agréée, l'AP laisse dans certains lieux les musulmans s'auto-organiser. C'est le cas lorsque Madame C. prend ses fonctions à la direction de la maison centrale de Poissy, où il n'y a ni aumônier ni salle pour le culte musulman mais une « mini-mosquée » agencée et animée par des détenus dans l'un des « gourbis » de l'établissement. Une telle configuration se retrouve à l'époque dans d'autres établissements pour peine, centres de détention ou maisons centrales. Le cas à Saint-Maur, établissement particulièrement sécuritaire, où sont alors incarcérés des membres du GIA qui s'investissent dans le prêche du vendredi, est aussi souvent évoqué. L'un des directeurs du CP3, qui y était affecté à la fin des années 1990, en garde un souvenir très précis :

Les détenus s'organisaient entre eux dans la salle polyvalente et pour le coup, il y a eu des tentations de dire, puisque ça s'organise comme ça, laissons le truc se faire. Des aumôniers musulmans, on n'en avait pas. Et, à ce moment-là, l'analyse qu'on pouvait avoir de la parole qui était délivrée était peut-être pas aussi fine que celle qu'on peut avoir aujourd'hui parce que ce qui s'y disait, ça se disait en arabe, on ne le savait pas trop. La conscience que ça appelait à quelque chose qui n'était pas forcément très apaisé et y a pu avoir la tentation de dire, pas de vagues en détention, et tant que ça ne fait pas de soucis, voilà. Sauf que, ça en a fait un de souci au bout d'un moment. La constitution du groupe a conduit à l'émergence de revendications du groupe, et d'un groupe de plus en plus... voilà, et l'Administration pénitentiaire, sa gestion et sa relation au groupe, elles ne sont pas simples. Tout ça va conduire aux premières prières collectives sur les cours de promenade, que tout le monde va regarder en se disant « mais qu'est-ce qui se passe ? ». Ça avait lieu dans certaines « rues ». Leur revendication était de dire que la salle polyvalente où ils se retrouvaient pour prier à un créneau horaire qu'on leur avait accordé était trop petite [...]. Et à un moment, y a une prise de conscience que ça va poser un problème peut-être au début uniquement de gestion de la détention. C'est-à-dire qu'on est très très loin d'envisager...

Le terrorisme...

Exactement. Au départ, c'est un problème de gestion de la détention. C'est tout. Sauf qu'arrive le 11 Septembre... [CP3Dir1].

Le 11 Septembre et ses retentissements en détention (« On a niqué vos tours ! » dit un détenu à Madame C.) conduisent à une reprise en main par l'AP de l'islam, qu'il s'agit alors d'intégrer à l'offre culturelle institutionnelle : c'est le moment où se développent les salles polyculturelles et où l'on recrute davantage d'aumôniers musulmans.

⁵³ *Libération*, 14 juin 2015.

« Y avait la “mini-mosquée”. C’était en libre-service »

À la maison centrale de Poissy, en 2001

Cela a été très impressionnant quand je suis arrivée à la maison centrale de Poissy. C’était en 2001. Parce que là, on était dans un contexte complètement différent. Faut savoir qu’il y avait des détenus qui étaient incarcérés pour des faits de terrorisme, des détenus du GIA. [...] Ce qui a été très marquant, c’est que le 11 septembre 2001, en fait, je me souviens très bien où j’étais au fin fond de la détention. On était sur une réunion collective avec les détenus, pour choisir les activités. J’entre dans une immense salle polyvalente et là, y a deux détenus qui arrivent sur moi, à l’époque, on n’avait pas les téléphones portatifs, donc j’étais là avec mon cahier, mes affaires et tout. Et là, le détenu, je ne savais pas ce qui se passait, me dit : « On vous a niqué vos tours. » Ça faisait deux semaines que j’étais arrivée à l’établissement. Sur le coup, je n’ai pas compris en fait et puis là, il y a une espèce de murmure qui commençait à se propager. Tout ça pour vous dire que c’était sensible dans la détention... On a clairement eu des réactions de soutien à l’époque, et on sentait que finalement il y avait déjà des gens qui étaient sur des postures très radicales. Alors moi, je tombais de la lune, parce que je ne comprenais pas bien tout ce qui s’était passé en Afghanistan, avec l’assassinat de Massoud, etc. Je crois qu’on a vraiment eu du mal à décrypter ce qui se passait dans nos détentions. En tout cas, ce qui était impressionnant, c’est qu’on avait une mosquée dans l’établissement, une mini-mosquée. Dans les maisons centrales à l’époque, y avait ce qu’on appelait des gourbis, des salles qui étaient laissées en fait, à la main des détenus... Ils allaient et venaient quand ils voulaient ; ils occupaient complètement ces salles, sans surveillance des personnels. En fait, les gourbis avaient des noms. Y avait la mosquée, y avait Chez Lorette, du nom de la chanson de Michel Delpech, une salle de gros braqueurs, etc. Donc la mosquée était au fond dans le couloir. C’était vitré sur le haut, donc on pouvait quand même voir ce qu’il se passait à l’intérieur. Mais du coup, y avait des tapis de prière partout. Y avait des tas d’objets religieux qu’ils avaient achetés, fait rentrer et donc, y avait des imams autoproclamés. C’était en libre-service. C’est quand même dingue quand on y pense hein ? Et donc du coup, je me souviens que, quel que soit le grade, quelle que soit la personne en fait, il ne rentrait pas sans avoir enlevé ses chaussures et les surveillants respectaient ça. On ne regardait pas qui fréquentait, on ne regardait pas qui venait tout le temps. On n’avait absolument aucun regard sur ce qui se passait. Et je pense qu’en fait, on a fermé les yeux, parce que ça n’occasionnait pas de surprise particulière et en fait, on n’a pas décelé, qu’ils pouvaient s’y véhiculer certains discours. [...] Dans le même temps, on a commencé à avoir des instructions de l’administration centrale. Y avait de fortes inquiétudes sur des prières collectives qui étaient organisées sur les cours de promenade. En fait, ça a commencé dans les maisons centrales comme Saint-Maur. En fait, sur les plus grosses maisons centrales, ça a commencé. Ce n’est pas forcément ni dans les maisons d’arrêt, ni dans les centres de détention mais en fait, là où il y avait des détenus qui étaient là pour des faits de terrorisme, qui ont commencé en fait à gangrener complètement les détentions. C’étaient des prières collectives et c’est vrai que du coup, c’est apparu de manière flagrante en 2001-2002. [...] On a eu un événement particulier à Poissy, une mutinerie en janvier 2002, ce qui fait qu’il a fallu fermer en fait, l’aile où il y avait tous les gourbis, parce qu’en fait, ils avaient incendié une grande partie. Donc, on avait eu beau poser des effets, le bâtiment était vraiment fragile parce qu’il avait été incendié, donc vraiment très très endommagé quoi. Du coup, entre le mouvement qui se dessinait de prière collective dans les prisons, et puis avec la fermeture complète de la mosquée, etc., il a fallu quand même se poser la question d’une salle de culte et là, on était au tout début des salles polyculturelles, avec l’idée qu’il ne fallait pas privilégier un culte par rapport aux autres. La mosquée a donc été fermée après la mutinerie mais uniquement pour des raisons de sécurité. On n’a pas eu de contestation. Ils ont quand même demandé, les détenus ont demandé à pouvoir avoir des espaces collectifs. Donc il a fallu qu’on bricole

des choses mais étant donné les besoins, on n'a pas... on n'est pas allés jusqu'à reproduire l'ouverture d'une mosquée. On sentait bien dans les orientations de l'administration, que c'était pas du tout dans l'air du temps, de laisser des lieux de prière en libre accès. [...] En fait, on a mis je pense, à peu près un an, pour ouvrir une salle polyculturelle. C'était une grande salle, vraiment au cœur de la détention. L'idée, c'était d'avoir plusieurs armoires et que tous les représentants des cultes puissent l'utiliser sur des créneaux horaires différents. Je me souviens de réunions organisées, peut-être en 2003, sur l'organisation du culte. On avait agréé Monsieur X., qui est d'origine africaine mais je me souviens plus de quel pays. Je ne sais plus de quelle manière cela s'est fait. On a réussi, par l'intermédiaire de l'aumônier régional à avoir des noms. On en a rencontré plusieurs. Monsieur X. était plein de bonhomie et j'avoue qu'on ne s'est pas tellement intéressés aux discours qu'il y avait derrière, mais plus à l'empathie qu'il pouvait avoir des détenus, en se disant que... Voilà, on était plus focalisés sur les qualités humaines et donc, on a lancé la procédure d'agrément, avec la direction interrégionale et puis il a commencé à officier. Oui, je pense que ça a dû débiter en 2003 ou en 2004 et on pensait avoir réglé le problème en fait.

Le début des années 2000 est aussi le moment où se forge dans le débat public et médiatique l'idée que la prison islamise de jeunes délinquants et risque de les faire basculer vers le terrorisme. Confirmant le passage de jeunes socialisés en Occident à la violence terroriste, ces attentats conduisent à la découverte d'un islam carcéral, bouillon de culture supposé de ladite violence. La surreprésentation des musulmans présumés au sein de la population pénale devient une nouvelle facette du problème musulman (Hajjat et Mohammed, 2013, p. 102 s.). Le journal *Le Monde* s'empare alors d'un sujet resté jusque-là l'apanage de la presse de droite et publiée, en 2001, une « Enquête sur le pouvoir méconnu du prosélytisme en milieu carcéral⁵⁴ ». Plusieurs feuillets y sont consacrés. Parole est donnée à des chefs d'établissement, à des aumôniers et à un détenu musulman dont le long témoignage a été publié. Sont évoqués les appels à la guerre sainte, les mouvements de revendication religieuse, les prières sauvages orchestrées par des islamistes, les conversions à l'islam ainsi que les pressions subies par les détenus. L'emprise potentielle des prévenus ou des condamnés pour affaires de terrorisme semble d'autant plus alarmante qu'elle se conjugue avec ce qui apparaît comme un retour à la religion des descendants de migrants. L'objectif du dossier est bien d'alerter l'opinion sur le pouvoir d'endoctrinement des islamistes que renforce l'absence de prise en charge institutionnelle des demandes religieuses émanant de détenus musulmans. Saisie principalement à partir d'un cadrage sécuritaire, la question de l'islam carcéral, à peine évoquée jusque-là, se voit donc d'emblée couplée au péril terroriste. C'est à cette époque que la prison comme lieu de radicalisation fait son entrée dans la liste des thèmes de prédilection des marronniers médiatiques. L'audition en 2003 par la commission Stasi du directeur de la prison de la Santé⁵⁵ offre une caisse de résonance sans précédent aux entrepreneurs de cause internes qui, au sein de l'AP, peinent encore à se faire entendre.

1.2. Centralisation du dossier

L'inversion de tendance est manifeste à partir de 2004 et s'accélère sous le mandat de Claude d'Harcourt (2006-2010). Cette prise en main du dossier de l'aumônerie musulmane par la direction de l'administration pénitentiaire se traduit par une politique, plus large, de rattrapage dans la prise en

⁵⁴ *Le Monde*, 31 octobre 2001.

⁵⁵ « Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République : rapport au président de la République », 11 décembre 2003, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/>.

charge de l'islam qu'elle entend alors mener⁵⁶. Outre la hausse des effectifs d'aumônerie qui ont plus que triplé au cours de la décennie 2000, une série de signes attestent de ce changement : l'instauration d'un nouveau dispositif pour le ramadan (2009)⁵⁷, la multiplication des notes et circulaires destinées à encourager les personnels à être plus attentifs aux particularités de l'islam⁵⁸. À cet égard il faut souligner l'effet produit par l'ouvrage de Farhad Khosrokhavar sur *L'Islam dans les prisons* (2004). Selon les témoins de l'époque, ce livre et sa forte médiatisation, en pointant les dangers créés par l'état de déshérence dans lequel se trouvent les musulmans du fait de l'absence de réponse institutionnelle à leurs demandes religieuses⁵⁹, ont joué un rôle de levier important. Et ce d'autant plus cette inquiétude

⁵⁶ Cette politique de rattrapage participe elle-même d'un mouvement général de reproblématisation des faits religieux en monde pénitentiaire qui excède la seule question musulmane et se traduit par une montée en charge de la question culturelle et religieuse en administration centrale.

⁵⁷ La note affirme ainsi d'emblée que « si l'administration a fait de nombreux efforts d'adaptation, une marge de progression demeure ». Elle poursuit en précisant que « s'il n'est pas possible de satisfaire à toutes les demandes culturelles [des populations d'obédience musulmane], il est néanmoins nécessaire d'agir dans le sens d'une meilleure prise en considération de ces demandes et de faire savoir à ces personnes détenues que l'administration pénitentiaire est soucieuse de répondre à leurs attentes ». Aux détenus désireux de pratiquer le Ramadan, il est désormais demandé de se manifester quelques jours avant le début de celui-ci. Leur est distribué un repas le soir conçu spécifiquement pour répondre à leur rythme alimentaire imposé par le jeûne (portions et grammages en protéines plus importants) ainsi qu'une collation supplémentaire (composée de jus de fruit, fruits secs et de céréales) destinée à compléter leur petit déjeuner. Jusque-là rien de spécifique n'avait été mis en place, de sorte qu'il revenait aux détenus pratiquant le jeûne de conserver le repas distribué à midi pour sa consommation en plus de celle du plateau distribué le soir au moment de la rupture du jeûne. Cette adaptation des repas en période de ramadan a répondu au souci de marquer symboliquement une forme de respect de l'administration à l'égard de ce temps fort de la vie des musulmans. Mais il s'est également agi de résoudre le problème sanitaire posé par la solution antérieure. En effet, en l'absence de réfrigérateurs dans les cellules, le risque de corruption alimentaire du repas servi à midi n'est pas négligeable. Et ce particulièrement lorsque l'amplitude de la période de jeûne s'accroît, ce qui est le cas lorsque le ramadan se déroule en période d'été.

⁵⁸ Résultat du groupe de travail mis en place par la référente culte de la DAP en 2006, une note substantielle intitulée « Exercice du culte musulman en milieu pénitentiaire » signée par le directeur de l'AP est diffusée en 2007. Son objectif est immédiatement explicite. Après avoir rappelé les articles 432 (sur le droit du détenu à satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale et spirituelle) et 439 (sur le droit à disposer d'objets et de livres liés à la pratique de sa religion) du CPP, la nécessité d'un rattrapage concernant l'islam est explicitement évoquée. La note indique en effet que, si les cultes plus anciens ont donné lieu à des réglementations permettant à l'administration de répondre aux obligations qui sont les siennes en matière de libre exercice du culte, « l'exercice du culte musulman [...] nécessite que des dispositions soient prises ou rappelées ». À cet effet, il s'agit de « doter les établissements de repères clairs, communicables aux personnes détenues, afin qu'elles puissent pratiquer leur culte dans les meilleures conditions possibles au regard des contraintes pénitentiaires ». Ainsi, des précisions sont apportées pour encadrer les pratiques du personnel confronté aux dimensions concrètes de la religion musulmane, qu'il s'agisse de la prière en cellule ou de la prière collective, de la diffusion de calendriers de prière, de la présence des objets culturels (ouvrages, cassettes ou support audio, chapelets, *siwak*, tapis de prière) ou encore du port de vêtements culturels. La note interdit aussi formellement les prières collectives en dehors de la salle de culte et en l'absence de l'aumônier.

⁵⁹ On retrouve le même discours dans l'un de ses ouvrages parus dix ans plus tard : « Sans un ministre du culte pour empêcher la sacralisation de la haine, l'individu instable qui n'a connu que l'exclusion sociale et l'indignité intériorisée risque de transcrire sa rage et son désir de vengeance sous une forme totalisante, devenir djihadiste. [...] La prison peut ainsi devenir le lieu redoutable où le jeune exclu d'origine musulmane découvrira un islam guerrier et où quelques personnes exaltées suffiront pour le transformer en véritable faucon agissant au nom de la guerre sainte » (Khosrokhavar, 2014, p. 164-165).

prend place dans un contexte où se trouve désormais montré du doigt le rôle de la prison comme incubateur dans le processus de radicalisation.

Dans cette perspective, l'institutionnalisation de l'aumônerie musulmane constitue l'un des deux versants d'une politique qui s'est aussi traduite par la création d'un Bureau du renseignement pénitentiaire (2003) intégré à la sous-direction état-major de la sécurité (EMS), la production de directives relatives à la surveillance des « prosélytes »⁶⁰, ainsi que l'élaboration d'outils (tableau de bord, grilles de signalement, formation) de détection de ceux qu'on a d'abord appelés les « prosélytes » et qu'on désigne aujourd'hui comme les « radicaux » (Galembert, 2016). Si elle est pensée dans une logique de prévention, la politique de rattrapage en faveur de l'aumônerie est clairement indexée sur cet agenda sécuritaire. Les établissements considérés comme particulièrement touchés par le phénomène de radicalisation, sont d'ailleurs prioritaires dans l'affectation des aumôniers.

Il y a cependant plusieurs logiques à la source de cette inversion de tendance et il serait excessif de tout mettre au compte d'une politique de contrôle de l'islam. L'institutionnalisation de l'aumônerie musulmane répond ainsi aux exigences de la loi de 1905 (il s'agit pour les pouvoirs publics de permettre aux personnes privées de leur liberté de pouvoir pratiquer leur culte) et à celles du Code de procédure pénal qui dispose que « chaque personne détenue doit pouvoir satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale ou spirituelle ». Ces principes juridiques se trouvent réaffirmés dans les règles pénitentiaires européennes (règle 29-1) et dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 (article 26). La seconde phase d'institutionnalisation de l'aumônerie musulmane a d'ailleurs coïncidé avec le renforcement des contrôles pesant sur la prison en matière de respect des libertés fondamentales, *via* notamment l'autorité administrative indépendante instituée en 2007 que constitue le Contrôleur général des lieux de privation de liberté⁶¹, et avec la montée du contentieux pénitentiaire en la matière. Cette politique volontariste en faveur de l'aumônerie musulmane est favorisée par la nomination en 2005 du premier aumônier national musulman, Moulay Hassan el Alaoui Talibi, dans le sillage de la création du Conseil français du culte musulman (CFCM) deux ans plus tôt.

Sans nier donc la portée de ces différents facteurs, on ne peut sous-estimer l'importance qu'ont eues, pour la valorisation de l'aumônerie musulmane, l'émergence et la consolidation de l'évidence publique selon laquelle la prison serait une école du terrorisme islamique. Ce n'est pas le lieu ici de faire la généalogie des acteurs et logiques à la source de ce qui est devenu une sorte de doxa publique depuis l'affaire Kelkal (suite aux attentats perpétrés par le GIA en 1995, quelques voix éparses – telles celles des syndicats pénitentiaires ou des juges antiterroristes – se font entendre qui dénoncent les effets délétères de la promiscuité carcérale entre les détenus soupçonnés de connivences avec le GIA

⁶⁰ « Connaissance du phénomène de prosélytisme islamique dans les prisons » (2003), « Organisation de la lutte contre le prosélytisme dans les prisons » (2004).

⁶¹ Le CGLPL a rendu le 24 mars 2011 un avis relatif à l'exercice du culte dans les lieux de privation de liberté, dans lequel il note que dans les conditions actuelles, « les pouvoirs publics sont non seulement susceptibles de se voir reprocher de ne pas appliquer les principes nécessaires, en particulier en termes d'égalité de traitement et d'absence de discrimination, mais de ne pas pouvoir justifier auprès des personnes prises en charges certains choix, ce qui ne manque pas de susciter des incompréhensions au regard de la nécessaire neutralité de l'État vis-à-vis du fait religieux et, parfois, des tensions » (Contrôle général des lieux de privation de liberté, 2011, p. 12-13). Si aucune religion n'est explicitement nommée, de nombreux points concernent l'islam, lorsqu'il par exemple question de la nécessité de « proportionner le nombre d'aumôniers agréés au nombre de personnes qui se réclament d'une religion » (*ibid.*, p. 13).

ou condamnés pour terrorisme et les autres), ni même de la discuter. Il suffira de constater son amplification alors que les figures de Merah, Sydney, Nemmouche, Coulibali et de l'un des frères Kouachi viennent la conforter. En ces différentes occasions, ces jeunes hommes, qui furent d'abord des délinquants, sont présentés dans les médias et le débat public comme ayant basculé dans la violence terroriste en détention sous l'influence de codétenus prosélytes et « radicaux ».

Ce nouveau problème public a eu d'importants effets sur le renforcement de l'aumônerie musulmane, désormais, intégrée comme l'une des composantes de ce qui est désormais officiellement labellisé « politique de lutte contre la radicalisation » (Ragazzi, 2014). Ce cadrage sécuritaire est explicite dès 2005, lors de la nomination de l'aumônier national, présentée comme un instrument pour endiguer le risque de radicalisation islamique qui se développerait *via* les « imams autoproclamés ». Les propos du ministre de la justice, Pascal Clément sont explicites sur ce point : c'est « une garantie de ne pas avoir d'aumôniers intégristes qui organiseraient du prosélytisme à partir d'une population fragile et prête aux pires excès⁶² ». Le message est d'ailleurs parfaitement relayé par la presse et par les intéressés eux-mêmes (les aumôniers musulmans), nombreux dans leurs déclarations publiques à justifier leur présence dans l'administration pénitentiaire prioritairement par rapport à cet enjeu.

Les événements de 2012, 2013 et 2015⁶³ qui frappent la France ne font que conforter cette ligne politique. La logique d'enrôlement sécuritaire des aumôniers, portée aussi bien par la droite que par la gauche, s'accroît alors. Elle est renforcée à partir des attentats perpétrés en 2012 par Mohamed Merah, puis par Mehdi Nemmouche en 2013. Le garde des Sceaux décide alors la création de 30 postes (équivalents temps plein) d'aumôniers de confession musulmane en 2012-2013. Dans son rapport à la Commission des lois au Sénat relatif à la loi de finance concernant la justice, Jean-René Lecerf justifie la nécessité de la hausse de l'enveloppe budgétaire à allouer au profit du libre exercice du culte :

L'incarcération marque-t-elle une étape décisive dans le processus de radicalisation d'un individu ? L'affaire Merah a nourri la polémique sur cette question. La prison peut incontestablement favoriser la rencontre entre des personnalités en mal de repères et d'autres prêtes à saisir cette opportunité pour recruter dans les rangs de l'extrémisme. [...] Selon les interlocuteurs de votre rapporteur, la réponse de fond au phénomène du radicalisme en prison réside dans la présence renforcée d'aumôniers musulmans. [...] L'enjeu pour la détention est néanmoins décisif : l'intervention d'un aumônier musulman se traduit par une pratique religieuse apaisée et l'éviction d'imams autoproclamés (Lecerf, 2013).

De manière significative, le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation de la lutte contre les réseaux djihadistes (Sueur, 2015) remis en mars 2015 ne cite pas moins de 250 fois les termes « aumônier » et « aumônerie », entre autres pour y pointer leur nombre insuffisant et leur rôle décisif pour lutter contre le phénomène de radicalisation carcérale. Deux mois après, celui de l'Assemblée nationale relatif à « la surveillance des filières et des individus djihadistes » lui fait largement écho insistant sur la nécessité de remédier à la pénurie d'aumôniers musulmans et de promouvoir une meilleure formation (Menucci, 2015, p. 146-147) ; il souligne, dans cette perspective, l'enjeu que représente une amélioration statutaire :

⁶² *La Vie*, 2 septembre 2005.

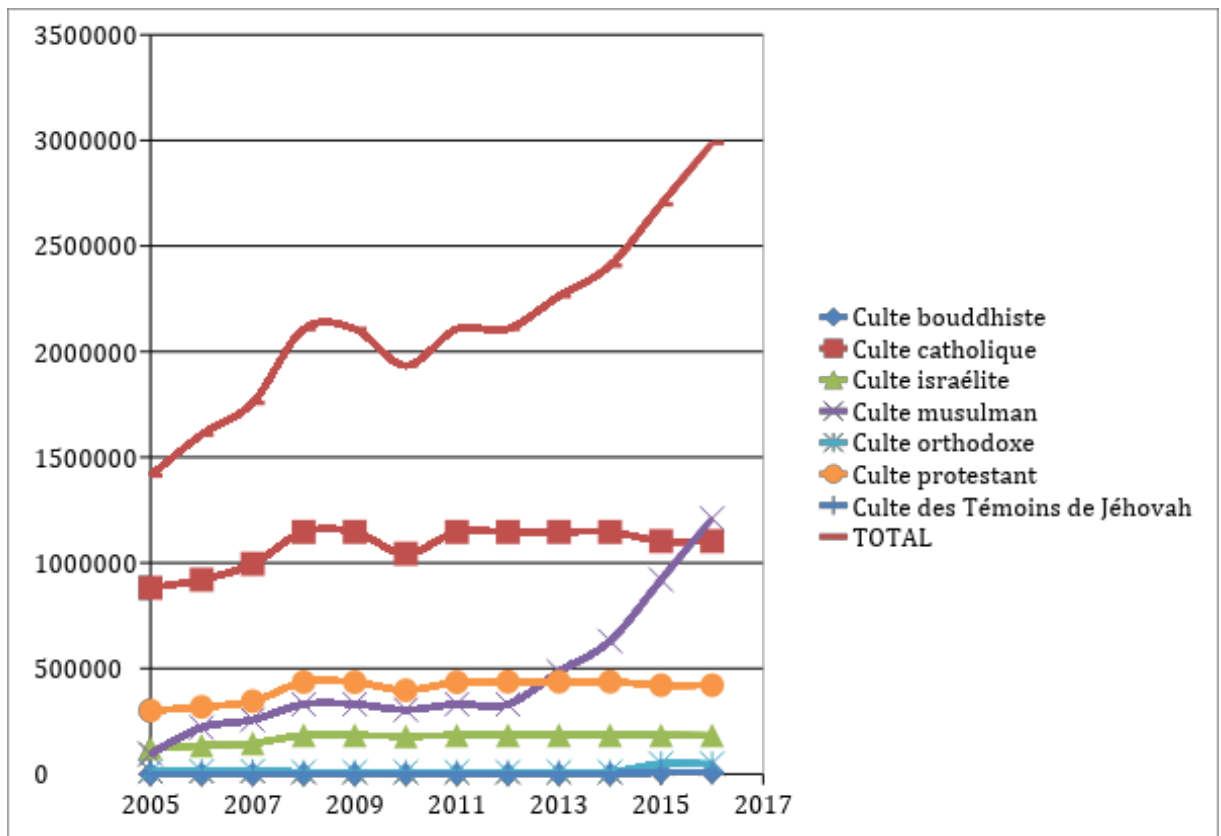
⁶³ Lors des attentats de l'été 2016, la prison n'est plus mise en cause comme elle l'a été auparavant, leurs auteurs n'ayant pas connu de passage en détention.

Il conviendrait donc, afin de susciter plus de candidatures et de mieux reconnaître les fonctions des aumôniers pénitentiaires, de les doter d'un véritable statut grâce à des moyens renforcés (Ibid., p. 147).

Le soutien de l'État à l'aumônerie musulmane s'est concrétisé par d'importants engagements financiers, dont les derniers en date sont inscrits dans le plan de lutte contre le terrorisme de janvier 2015. Parmi les mesures exceptionnelles annoncées par Manuel Valls le 21 janvier, se trouvent la professionnalisation et l'augmentation du nombre d'aumôniers musulmans :

Il faut accroître [...] le recrutement des aumôniers musulmans et leur professionnalisation. Le budget de l'aumônerie musulmane nationale sera ainsi doublé et 60 aumôniers supplémentaires viendront rejoindre les [...] existants⁶⁴.

Fin 2016, 94 % des 217 aumôniers musulmans alors agréés recevaient une indemnité, contre 26 % en moyenne pour tous les autres cultes. Début 2015, la proportion n'était que de 64 % pour les 193 ministres du culte musulman que l'on comptait alors (44 % des 142 aumôniers en 2009). Le culte musulman est ainsi devenu le premier culte financé en prison, devant celui des catholiques⁶⁵.

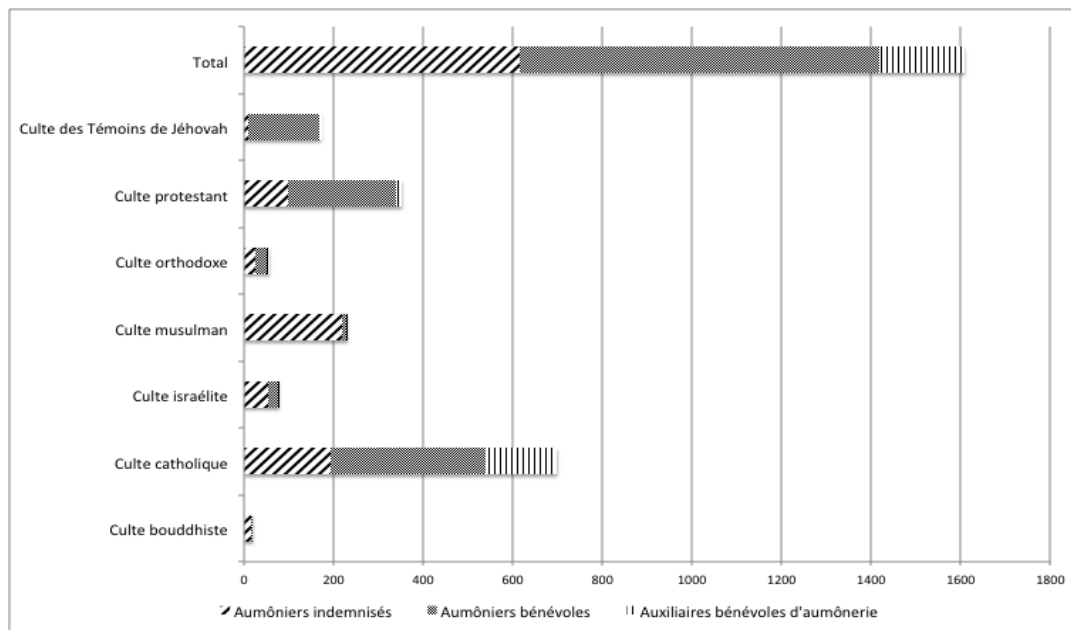


Dotation des aumôneries (en euros par culte) entre 2005 et 2016.

Source : DAP.

⁶⁴ Source : <http://discours.vie-publique.fr/notices/153000381.html> (consulté le 22 janvier 2019)

⁶⁵ Source : Direction de l'administration pénitentiaire.



Effectifs d'aumônerie (indemnisés et bénévoles) en 2018.

Source : DAP.

2. Renforcement du contrôle exercé par les pouvoirs publics

Ces événements dramatiques ont également conduit à renforcer les dispositifs de contrôle des aumôniers musulmans. Outre la sélection des candidats opérée lors de la procédure d'agrément, il s'agit principalement d'agir sur leur formation et de s'assurer de leur présence dans les établissements où ils sont rattachés.

2.1. Une plus grande vigilance dans la procédure d'agrément

Pour qu'un aumônier proposé par l'aumônier national de son culte soit nommé, il faut qu'il soit agréé par l'administration⁶⁶. Il s'agit là du premier moyen de contrôle dont dispose l'administration qui peut ainsi sélectionner le profil des aumôniers musulmans entrants. La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) s'appuie sur le casier judiciaire de la personne ainsi que sur une enquête diligentée par les services de renseignement à la demande du préfet. Certaines candidatures sont retoquées. Des motifs d'ordre public peuvent motiver un refus d'agrément, de même qu'une stabilité sur le territoire national jugée insuffisante lorsque la personne n'est pas de nationalité française⁶⁷. La procédure est identique quel que soit le culte, mais on peut supposer que les services sont

⁶⁶ Cette procédure est régie par le Code de procédure pénale et par la circulaire du 20 septembre 2012 relative à l'agrément des aumôniers rémunérés ou bénévoles, des auxiliaires bénévoles d'aumônerie des établissements pénitentiaires et des accompagnants occasionnels d'aumônerie. Voir http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSK1240021C.pdf (consulté le 15 janvier 2018).

⁶⁷ Pour les aumôniers des établissements pénitentiaires et contrairement aux aumôniers militaires, la nationalité française n'est pas exigée.

particulièrement attentifs lorsqu'il s'agit d'un candidat à l'aumônerie musulmane. Une fois l'agrément octroyé par la DI, celui-ci peut être suspendu, voire retiré à l'initiative de l'administration⁶⁸ :

Lorsqu'un intervenant d'aumônerie ne satisfait pas aux obligations de la réglementation pénitentiaire ou ne se conforme pas à la mission d'assistance spirituelle dont il a la charge, le directeur interrégional, sur signalement du chef d'établissement ou du directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du lieu d'exercice de l'intéressé, peut procéder à un retrait de l'agrément en tant qu'intervenant d'aumônerie de prison. La décision de retrait d'agrément doit faire l'objet d'une procédure contradictoire conformément à l'article 24 de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, dont les modalités d'application ont été précisées par la circulaire JUSE0340055C du 9 mai 2003. Néanmoins, en cas d'urgence, l'agrément de l'aumônier peut être immédiatement suspendu⁶⁹

Deux rapports parlementaires ont pointé la nécessité selon eux d'exercer un plus grand contrôle des candidats à un poste d'aumônier. Le rapport du Sénat du 1^{er} avril 2015 sur « L'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe » proposait ainsi de renforcer la procédure d'agrément « en formalisant et en systématisant les pratiques d'enquête » et de réexaminer « à échéance régulière » les agréments accordés (proposition n° 89), ainsi que de conditionner la délivrance de l'agrément au suivi d'un certain nombre de formations (n° 91) (Sueur, 2015). Un peu plus d'un an plus tard, en juillet 2016, le rapport du Sénat d'information sur « L'organisation, la place et le financement de l'Islam en France et de ses lieux de culte » prône « une procédure d'agrément homogène et mieux encadrée » des aumôniers (Goulet et Reichardt, 2016, p. 45), reprenant ainsi une des résolutions de celui de 2015.

Or, les retraits d'agrément concernant les aumôniers musulmans sont rares, ce que nous ont confirmé les personnes en charge du dossier dans quatre DI. Ils ne semblent pas plus fréquents que ceux qui touchent les autres cultes et sont susceptibles de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Un cas a suscité une certaine médiatisation⁷⁰ : celui d'un aumônier musulman de la prison de Borgo, « fiché S » (une « note blanche » du ministère de l'Intérieur relevait « un changement d'attitude et de comportement »), aumônier dont l'agrément avait été dans un premier temps suspendu puis retiré par le directeur interrégional de Marseille en février 2017. La mesure a été annulée par le tribunal administratif de Bastia le 7 septembre 2017. La décision du directeur interrégional est apparue comme insuffisamment motivée, les faits qui sont opposés à l'aumônier étant « soit inexistantes soit [...] pas susceptibles de justifier le retrait de l'agrément attaqué⁷¹ » :

Le Tribunal a notamment constaté que si M. L. ne contestait pas avoir, lors d'une réunion publique tenue dans l'école les Jardins de l'Empereur à Ajaccio, refusé de serrer la main des femmes présentes à cette occasion, tout en indiquant avoir évolué sur ce point, les autres éléments, rappelés par la note blanche établie par le ministère de l'Intérieur et sur laquelle se fondait l'administration pénitentiaire dans sa décision attaquée, et relatifs à un changement d'attitude et de comportement du

⁶⁸ L'agrément peut être également retiré à l'initiative de l'autorité religieuse compétente.

⁶⁹ Circulaire du 20 septembre 2012 relative à l'agrément des aumôniers rémunérés ou bénévoles, des auxiliaires bénévoles d'aumônerie des établissements pénitentiaires et des accompagnants occasionnels d'aumônerie, http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSK1240021C.pdf (consulté le 15 janvier 2018).

⁷⁰ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/borgo/l-un-des-imams-aumoniers-de-la-prison-de-borgo-fiche-s-1078487.html> (consulté le 11 février 2018).

⁷¹ <http://bastia.tribunal-administratif.fr/content/download/110270/1110531/version/1/file/1700254%20Imam.pdf> (consulté le 11 février 2018).

requérant n'étaient pas suffisamment précis, alors même que le requérant produisait plusieurs attestations qui précisait que M. L. intervenait depuis de nombreuses années auprès de la communauté musulmane, et au sein d'associations et d'établissements pénitentiaires, sans aucune difficulté.

Par suite, le Tribunal a considéré que les faits reprochés à M. L., tant dans le cadre de son intervention en qualité d'aumônier que dans le cadre de son intervention à l'extérieur des établissements pénitentiaires, ne présentaient pas un caractère de gravité suffisant pour justifier le retrait de l'agrément d'aumônier pénitentiaire⁷².

Pour rendre compte de la rareté des retraits d'agrément, on peut supposer qu'en amont, les attentes administratives concernant la figure du « bon aumônier musulman » se trouvent anticipées par les autorités religieuses, l'aumônier national et les aumôniers régionaux qui proposent des candidats. Ainsi, les dizaines de recrutements qu'a effectués l'un de nos enquêtés dans la région pénitentiaire dont il est responsable en sont un bon exemple :

On recrute un peu à son image. Je suis Républicain. [...]. J'ai cherché des gens avec une bonne maîtrise du français, intégrés, qui ont un travail, qui connaissent la laïcité, les lois françaises. [...] Quelqu'un d'intégré et d'apaisé. Pas quelqu'un dans la haine, la rancune, qu'il transmettrait en détention. De l'autre côté, il faut aussi quelqu'un qui connaisse bien le Coran, les traditions prophétiques, qui lise l'arabe.

Dans le contexte de l'état d'urgence dans lequel la France a vécu pendant presque deux ans, les services de renseignement de l'État se sont trouvés très sollicités ce qui a fortement ralenti la procédure d'agrément. La principale difficulté semble donc la lenteur du processus qui conduit parfois à l'interruption de la présence d'un aumônier (en particulier lorsque l'aumônier intervient dans des établissements qui se trouvent sur deux départements différents, ce qui nécessite deux démarches en parallèle), les agréments provisoires ne pouvant être délivrés que pour trois mois, renouvelables une fois seulement. Au final, la DI apparaît comme un acteur faible pris entre les propositions de candidature faites par l'aumônier national et les préfetures qui statuent à leur rythme sur la recevabilité de ces candidatures. Quant aux chefs d'établissement, ils ne sont censés intervenir à aucun moment. La procédure leur échappe entièrement.

2.2. Une formation « civile et civique » rendue obligatoire

La question de la formation des ministres du culte musulman constitue, en France, un serpent de mer de la gestion publique de l'islam (Fregosi, 1998 ; Messner et Zwilling, 2010 ; Bobineau, 2010). Elle représente un « invariant » des discours tenus par les ministres de l'Intérieur et leurs conseillers depuis une trentaine d'années, mus par une volonté de contrôle des imams (Jouanneau, 2013). Si ces derniers en ont longtemps été les seules cibles, les aumôniers musulmans leur ont été de plus souvent en plus associés, alors qu'aucun diplôme spécifique n'était jusqu'à très récemment requis des candidats à un poste d'aumônier, quel que soit le culte concerné, pour l'obtention de leur agrément, ni par l'administration⁷³, ni par l'autorité religieuse⁷⁴.

⁷² <http://bastia.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiqués/Retrait-de-de-l-agrement-de-l-aumonier-du-culte-musulman-des-prisons-de-Corse-le-Tribunal-prononce-l-annulation-de-cette-mesure> (consulté le 11 février 2018).

⁷³ Au sein de l'AP, le souci de la formation des aumôniers est relativement récent. Il émerge au milieu des années 2000, parallèlement à la volonté d'institutionnaliser la présence de « nouveaux » cultes. Dans le cadre de la formalisation des rapports entre AP et aumôniers, a été conçu en 2007 un module d'une durée indicative de

Début octobre 2012, après l'arrestation d'individus présentés comme appartenant à un « groupe islamiste radical », Manuel Valls déclarait : « Se pose le problème de la formation des aumôniers, comme se pose le problème de la formation des imams. [...] Dans les prisons nous avons besoin [...] d'imams formés pour que ce ne soient pas des imams autoproclamés [...] qui fassent passer ces doctrines de haine⁷⁵. » L'année suivante, il confie au professeur de droit Francis Messner⁷⁶ la rédaction d'un rapport public sur ce thème. Remis en 2014, le rapport préconise l'exigence de la détention d'un diplôme universitaire de « formation civile et civique » pour les candidats aux aumôneries militaire, hospitalière et pénitentiaire. Les événements de janvier 2015 vont conduire le Premier ministre à réaffirmer, de manière plus pressante, ses attentes en la matière. Ainsi, parmi les mesures annoncées le 21 janvier 2015, se trouve celle relative au renforcement de la formation des aumôniers musulmans, en proposant notamment des formations continues relatives à la « radicalisation ». Le « Plan en faveur d'un islam de France » de Bernard Cazeneuve, rendu public le 25 février 2015, entend quant à lui soumettre l'agrément des aumôniers des établissements publics (prisons, hôpitaux, armées) à l'obtention par les candidats d'un diplôme universitaire (DU) « de formation aux principes fondamentaux de la Républiques⁷⁷ » :

Afin de permettre à l'islam de France de s'appuyer sur des imams bien insérés au sein de la communauté nationale, le Gouvernement encouragera l'ouverture, par les établissements d'enseignement supérieur, de formations sanctionnées par des diplômes universitaires de formation civile et civique, spécialement adaptées au profil des futurs ministres du culte. Ce diplôme universitaire devra notamment devenir une étape obligée dans le parcours des aumôniers pénitentiaires, dont le nombre sera augmenté dès 2015 afin de contrer la diffusion en prison de discours religieux dévoyés incitant à la radicalisation violente⁷⁸.

Le projet de DU participe de la volonté de « lancer à l'échelle du pays un gigantesque plan de formation à la laïcité » (Observatoire de la laïcité, 2015⁷⁹). Ce type de formation à destination des

deux jours, relatif « à l'accueil des aumôniers nouvellement recrutés » : une socialisation de base au monde pénitentiaire, aux droits et devoirs de l'aumônier dans cet espace singulier. Voir la note de la DAP du 27 juin 2007, « Formations relatives à l'accueil des aumôniers nouvellement recrutés ». Un cahier des charges relatif à ces formations est joint.

⁷⁴ Depuis 2008 (année de sortie de la première promotion), une formation (d'une durée de deux ans) pour devenir aumônier est prodiguée à l'institut Al-Ghazali de la Grande Mosquée de Paris (plusieurs aumôniers et aumônières que nous avons rencontré dans des établissements de la DISP de Paris l'ont suivie). À la Grande Mosquée de Strasbourg, qui a ouvert ses portes en juillet 2012, on réfléchit à la mise en place d'un programme à destination des aumôniers de prison.

⁷⁵ Déclaration de Manuel Valls sur RTL le 8 octobre 2012.

⁷⁶ Pr. Francis Messner, directeur de recherche émérite au CNRS, *La Formation des cadres religieux musulmans*, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juillet 2014, http://dres.misha.cnrs.fr/IMG/pdf/rapp_messner_version_diffusion.pdf (consulté le 5 février 2018).

⁷⁷ *Le Monde*, 26 février 2015.

⁷⁸ Conseil des ministres du 15 février 2015, <http://www.elysee.fr/assets/Uploads/25.02-Compte-rendu-du-Conseil-des-ministres.pdf> (consulté le 15 décembre 2015).

⁷⁹ http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/07/laicite_rapport_annuel_2014-2015_0.pdf (consulté le 11 février 2015).

cadres religieux existe depuis 2008 à l'Institut catholique de Paris (en partenariat avec le Bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur) sous le titre « Religions, laïcité, interculturalité » (Bobineau, 2010). À Lyon, un partenariat entre la Grande Mosquée, l'Université catholique et l'université Lyon 3 proposait une formation du même type depuis 2012. Deux ans vont cependant s'écouler avant que le décret rendant obligatoire ce type de formation ne soit adopté. Il s'agit alors, pour les pouvoirs publics, le Bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur en première ligne, de faire émerger les filières de formation adéquates (les universités publiques avaient jusqu'à présent été réticentes à s'engager dans les dispositifs de formation des spécialistes religieux), d'en assurer le financement⁸⁰ (pour l'année universitaire 2015-2016, le coût de la formation a été estimé entre 30 000 et 35 000 euros, dont 27 000 euros ont été pris en charge par le ministère de l'Intérieur⁸¹) et de tenter de répondre aux craintes exprimées par les représentants de cultes « historiques »⁸². Pendant ce laps de temps, on continue à pointer, comme dans le rapport parlementaire de 2016 sur « L'organisation, la place et le financement de l'islam en France et de ses lieux de culte », « des carences manifestes dans la formation des imams et des aumôniers » (Goulet et Reichardt, 2016, p. 8).

En date du 3 mai 2017, le décret dispose que les aumôniers de prison, comme leurs homologues des hôpitaux et des armées, doivent pour obtenir leur agrément être titulaires d'un diplôme « sanctionnant une formation civile et civique agréée⁸³ ». Seules les nouvelles recrues, et parmi elles les aumôniers qui reçoivent une rémunération de la part de l'État, sont concernées, ce qui est le cas de la quasi-totalité des aumôniers musulmans des prisons (contrairement à leurs homologues des autres cultes, où le bénévolat est majoritaire). Il est prévu que les administrations publiques puissent recruter des aumôniers qui s'engagent à suivre la formation dans un délai de deux ans. L'arrêté du 5 mai 2017⁸⁴ indique les modalités de constitution par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Enseignement supérieur de la liste des formations concernées (une vingtaine en juillet 2017). Il précise ainsi le volume horaire (un minimum de 125 heures), les trois enseignements qui doivent être impérativement intégrés à la maquette (« Institutions de la République et laïcité », « Grands principes du droit des cultes », « Sciences humaines et sociales des religions ») ainsi que le type d'établissements en mesure de délivrer le diplôme (qui peut être un établissement public à caractère

⁸⁰ Hassan Talibi, l'aumônier national musulman des prisons (soutenu par ses homologues chrétiens), avait demandé la gratuité de la formation. Voir *La Croix*, 29 juin 2015.

⁸¹ *Le Monde*, 22 septembre 2015.

⁸² « Les aumôniers doivent se former à la laïcité », *La Croix*, 9 mai 2017. Brice Deymié, aumônier national protestant, estime le nombre d'heures de formation trop élevé et demande que des équivalences puissent être accordées. Son homologue catholique, Jean-François Penhouët, considère qu'une telle exigence risque de compliquer les recrutements. Nous y revenons plus loin. Voir également <https://oip.org/analyse/aumonerie-en-rangs-disperses-sur-la-professionnalisation/>.

⁸³ Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique. Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/3/INTD1707222D/jo> (consulté le 24 janvier 2018). Le qualificatif « universitaire » n'est pas mentionné dans le texte mais l'on continue à parler du « DU » pour désigner cette formation.

⁸⁴ Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations. Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034639080&dateTexte&categorieLien=id> (consulté le 24 janvier 2018).

scientifique, culturel et professionnel, un établissement d'enseignement supérieur public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général). Sur les bancs de ces formations, les aumôniers côtoient un public varié formé de cadres religieux de différentes confessions, de fonctionnaires, de personnes issues du monde associatif ainsi que des étudiants. Il n'y a pas d'exigence en termes de formation initiale.

Ce n'est pas ici le lieu de dresser un premier bilan du diplôme, d'autant qu'il ne concerne qu'un tout petit nombre d'aumôniers par DI (les effets sur le « stock » d'aumôniers ne se feront donc sentir qu'à moyen voire long terme) : les entrants dont les postes font l'objet d'une indemnisation, dans un délai de deux ans suivant leur titularisation. Cela n'empêche pas les effets dissuasifs produits par cette nouvelle exigence, soulignés par plusieurs de nos interlocuteurs, principalement l'aumônier national et les aumôniers régionaux. Certains candidats peu dotés en capital scolaire ne se sentent guère à l'aise sur les bancs de l'université, comme nous le faisait remarquer un aumônier régional musulman qui s'attache à mettre en place un dispositif de tutorat pour les personnes les plus en difficulté dans la rédaction de leur mémoire. Surtout, cela nécessite, de la part des candidats à l'aumônerie, du temps, et engendre des coûts, en particulier de transport pour les personnes ne résidant pas à proximité de l'un des établissements proposant la formation. Beaucoup d'aumôniers déjà en poste, donc non concernés par la nouvelle réglementation, ont cependant déjà suivi cette formation. Presque la moitié de nos enquêtés l'ont fait, dont l'aumônier national qui, malgré les réserves qu'il a pu exprimer sur cette exigence, lors de notre entretien, nous montre fièrement une photo de la cérémonie de remise de diplôme à Sciences Po dans le cadre du programme Emouna⁸⁵ ou encore un aumônier du CP1 qui nous a envoyé son mémoire de validation. Que certains personnels de l'AP, affectés en établissement ou en DI, aient également choisi de s'y inscrire témoigne de l'évolution qu'a connue cette formation pensée au départ exclusivement pour les cadres musulmans. Le mélange des publics religieux (de différentes confessions) et non religieux, fonctionnant comme un creuset et nourrissant des réseaux, semble tout particulièrement apprécié par certains.

J'ai obtenu le DU laïcité l'année dernière à Paris 1. Notre promotion était la troisième. C'était une très belle promotion d'ailleurs. Il y avait des rabbins, des imams originaires d'Algérie et aussi des employés municipaux, des travailleurs sociaux. C'était vraiment une équipe, une promotion assez diverse et riche [AHE1].

L'obligation du suivi de ce que l'on continue à appeler le DU ne semble pas résoudre la question de la formation des aumôniers. Ainsi, Hakim El-Karoui, dans son rapport intitulé « Un islam français est possible », se propose encore à l'automne 2018 de « former les aumôniers et professionnaliser leur statut »⁸⁶ :

Proposition : l'administration recrute des aumôniers, assurant une « fonction » qui, par essence, relève du religieux et du spirituel ; aussi, nous recommandons de créer un Institut français des aumôniers pour former culturellement et recruter des aumôniers.

[...] Les textes juridiques, qui ne précisent pas les conditions de **formation préalables au recrutement des aumôniers**, permettent à l'administration de laisser la liberté (le monopole) aux autorités religieuses en matière de désignation et de destitution des aumôniers. Ils permettent également de s'interroger sur le rôle de l'administration dans **la formation de ces aumôniers** –

⁸⁵ <https://www.sciencespo.fr/executive-education/emouna-lamphi-des-religions> (consulté le 14 janvier 2019).

⁸⁶ <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport-un-islam-francais-est-possible.pdf>.

agents, qui assurent une mission de service public. [...]

Considérant la mission de service public assurée par l'aumônier, considérant l'absence de précision des conditions de formation préalables au recrutement des aumôniers, il apparaît nécessaire que l'État prenne en charge la formation – en excluant la formation strictement culturelle – de ces aumôniers agents publics.

Pour répondre à l'enjeu que constitue la formation des aumôniers et de leurs lieux de formation, nous recommandons **la création d'une formation** qui accueillerait **des étudiants-aumôniers**, recrutés par un concours externe ou interne. Ils pourraient être affectés à l'issue de leur formation dans la fonction publique (prisons, écoles, hôpitaux et armée). Ces élèves et ces étudiants suivraient un cursus général et linguistique, puis une spécialité par religion, gérée par l'Amif pour la religion musulmane. Ils effectueraient des stages lors de cette formation de trois années dans des services publics et des lieux de culte [p. 155-156].

2.3. Passage au paiement du service fait

Autre nouveauté, l'administration pénitentiaire entend depuis septembre 2017 payer le service fait, comme cela se pratique dans la fonction publique où le traitement est reçu par les personnels après l'accomplissement de leur service. Le changement est considérable par rapport à la pratique antérieure, dont rendait compte le rapporteur du projet de loi de finances pour 2016 et dont nous a fait également part un aumônier régional :

Les indemnités ne sont donc pas soumises à « la logique du service fait » et « l'administration pénitentiaire n'exerce aucun contrôle comptable sur les heures de présence effectives des intervenants d'aumônerie »⁸⁷.

Les aumôniers l'ont mal vécu. On a du mal à leur faire comprendre. Pour eux, c'est un contrôle [de présence]. Au départ, surtout pour les anciens, c'était un forfait. L'aumônier, il va me répondre : « Je ne travaille pas à la pièce ! J'ai toujours travaillé comme ça. » Ils ne comprenaient pas pourquoi on avait changé et pensaient que c'était l'aumônerie régionale ou nationale qui avait décidé cette évolution. On leur a expliqué que ce n'est même pas la DI mais que c'est une décision nationale. Mais maintenant on les aide mensuellement à déclarer... les anciens n'ont pas de familiarité avec l'informatique. Ils m'envoient des photos par téléphone. [...] On leur a expliqué que ça peut être bien pour montrer à l'Administration ce qu'on fait. Parce que l'administration ne sait pas ce qu'on fait [AHE2].

L'objectif semble bien être de remédier à un problème d'absentéisme. Le manque d'assiduité des aumôniers musulmans est en effet souvent pointé du doigt par les personnels de l'AP. On évoque des personnes qui viennent rarement ou s'absentent pendant de longues périodes. Une telle situation est perçue comme d'autant plus problématique que plus de neuf aumôniers musulmans sur dix reçoivent une indemnité (dont, on l'a vu, le montant et le plafond ont été relevés). Ainsi, un directeur, très critique, fustige en entretien ce qu'il considère une forme d'opportunisme des aumôniers musulmans et souligne l'efficacité d'un contrôle renforcé :

L'aumônier musulman j'ai noté un léger frémissement – depuis qu'il y a un bordereau d'heures et une déclaration des heures... Il passe beaucoup plus de temps dans nos murs. C'était un peu le maillon faible de l'aumônerie musulmane : les gens venaient tant qu'ils espéraient être payés et une fois qu'ils étaient payés ils arrêtaient de venir et continuaient de garder la paye.[Entretien DirHE1]

⁸⁷ <http://www.senat.fr/rap/a15-170-8/a15-170-83.html> (consulté le 15 janvier 2018).

L'opportunité d'un contrôle semble ainsi rencontrer l'assentiment des fonctionnaires de l'AP, même si certains émettent quelques réserves :

Plus il y a de l'argent public et plus il y a de contrôle. C'est tout à fait logique par rapport aux règles du droit. C'est normal que l'État s'intéresse à la bonne utilisation de l'argent public... Certains aumôniers musulmans semblent cependant très réticents à donner leur état d'entrée et sortie en détention. Je trouve qu'ils ne sont pas de bonne foi car ils réclament par ailleurs un meilleur statut. Or, et ça les chrétiens l'ont bien compris... Les catholiques et les protestants tiennent au bénévolat parce qu'ils ont une volonté d'indépendance par rapport à l'AP [Madame N., chargée du dossier des cultes en DI].

Moi, ce qui me sidère, c'est que ça porte sur des sommes ridicules, insignifiantes... et en plus ça introduit une suspicion, là où il n'y en avait pas. Le message est quand même assez blessant. Il faut le faire, je le fais mais bon... [CP3Dir1].

Reste cependant que les modalités et critères de contrôle suscitent des interrogations. Concrètement, il s'agit de mettre en regard les heures déclarées par les aumôniers et le temps de présence effective dans l'établissement, compte tenu du volume de vacances attribuées⁸⁸. Or, la mesure manque de fiabilité, que le pointage soit effectué de manière électronique ou manuelle :

Certains établissements, les plus grands et les plus récents, sont dotés d'un logiciel qui s'appelle Antigone. Mais certains aumôniers sont tellement bien identifiés qu'ils ne passent plus leur badge à l'entrée... Ils oublient de le faire et personne ne les rappelle à l'ordre. Et puis, il y a les petits établissements, qui représentent quand même deux tiers de l'ensemble dans la DI. Là, c'est le surveillant à l'entrée qui doit noter qui entre et qui sort. Mais, comme l'aumônier, ça peut être une figure historique ou du moins bien connue. On lui dit bonjour et on oublie de noter. Bon, voilà, il peut y avoir des oublis. Du coup, le contrôle interne, il n'est pas très fiable [Madame N., chargée du dossier des cultes en DI].

La question surgit lors de la réunion annuelle entre la direction et les aumôniers référents au CP1 :

La responsable de l'aumônerie catholique reprend la parole pour évoquer un dossier assez sensible selon elle, celui du contrôle de la présence des aumôniers indemnisés. Depuis septembre, il est en effet demandé aux établissements de remplir des feuilles de présence et de les envoyer à la DI. Les aumôniers catholiques ne comprennent pas d'autant qu'ils n'ont jamais reçu la carte professionnelle qu'on leur avait promise. « C'était il y a un an... », ajoute-t-elle. L'aumônier régional protestant renchérit, mentionnant un aumônier de la structure hospitalière qui devait faire un culte au grand quartier et n'a pas pu entrer. La directrice donne son numéro de portable et invite à l'appeler sur cette ligne en cas de difficulté. Elle poursuit en évoquant la nécessité de changer le logiciel d'entrée et en ajoutant qu'à terme le pointage des aumôniers se fera grâce au badge [Compte rendu d'observation, 15 décembre 2017].

Se limiter au temps écoulé entre l'entrée de l'aumônier et le moment de sa sortie exclut des heures comptabilisées par l'administration, le transport et la préparation des prêches et des célébrations ainsi que les frais liés à l'achat d'objets pour le culte (corans, tapis de prière...), ce que déplorent certains aumôniers. C'est ainsi une vision purement quantitative et réductrice de leur activité qui est dénoncée par l'aumônier protestant du CP3 :

⁸⁸ C'est l'aumônier national qui répartit la dotation globale notifiée en amont par l'AP. Il indique ainsi comment il souhaite que la dotation soit ventilée.

Je redoute vraiment que ce qui soit derrière tout ça, c'est des indicateurs de performance qu'on cherche à forger. Or, vous le savez, on ne peut mesurer ainsi l'impact de notre présence. Je passe deux secondes à échanger un moment avec un gars en coursive et peut-être que j'évite un incident. Les chefs d'établissement le savent parfaitement. Et puis, moi je dis : « On ne vous coûte pas cher du tout. » Le nombre de suicides qu'on évite, de bagarres qu'on empêche, de tensions entre personnels et détenus qu'on apaise, le nombre d'ennuis qu'on évite... Franchement, on n'est pas chers du tout [Matthew, aumônier protestant du CP3 et aumônier régional, CP3AP].

Les absences injustifiées ne font pas l'objet de sanctions (ni de baisse du montant versé, ni de suspension ou suppression de l'agrément), nous précise-t-on dans l'une des DI où s'est déroulée l'enquête, mais d'une transmission pour « contrôle interne » à l'aumônier régional : « Je n'ai pas envie de faire péter mes effectifs en étant trop regardant. La négociation est déjà tellement tendue qu'il ne faut pas en rajouter. » Dans une autre DI, on déclare aussi « être très cool » et garder à l'esprit que l'objectif prioritaire est que « la demande d'assistance spirituelle soit satisfaite ». À la DAP, on insiste aussi sur « la concordance et le dialogue » (Entretien d'avril 2018).

Le dispositif de contrôle, lourd et aux résultats incertains, présenterait plusieurs effets pervers. Outre le surcroît de travail administratif tant pour l'AP (« Une véritable usine à gaz », nous dit-on en DI) que pour les aumôniers régionaux et nationaux, il aurait suscité des démissions. La personne en charge du dossier dans l'une des DI investiguées mentionne deux cas :

J'ai eu deux démissions d'aumôniers musulmans à cause de la certification du service fait. Non seulement ils ont l'impression de ne pas être rémunérés à hauteur de leur investissement et même parfois d'en être de leur poche... Les aumôniers musulmans, ils ont souvent une activité professionnelle en parallèle. Y avait un dentiste. Il était obligé de fermer son cabinet le vendredi après-midi. Profession libérale, vous imaginez le manque à gagner... Les indemnités qu'on lui versait au regard de ça, ce n'était pas grand-chose. Et, en plus, on lui a demandé de rendre des comptes...

Reste aussi à savoir si le montant de ces indemnités suffit à garantir l'assiduité des aumôniers musulmans qui les reçoivent, d'autant qu'elles n'ouvrent pas de droits sociaux, ce qui nécessite pour beaucoup d'avoir un emploi en parallèle.

« J'aimerais venir plus souvent mais c'est impossible... »

Malik, aumônier du CP2

Malik, 60 ans, est aumônier depuis un peu plus d'un an. Au CP2 où il intervient, il n'a célébré le culte que deux ou trois fois, à ses débuts. Il ne le fait plus maintenant et se limite à des visites en cellule qu'il effectue « à la demande ». Malik considère la rencontre individuelle plus propice à susciter un travail sur soi des détenus. Il assume ainsi parfaitement le rôle de vecteur de contre-discours qu'attend de lui la direction qui l'oriente prioritairement vers les détenus TIS. « Le contact individuel a plus d'impact », affirme-t-il dans cette perspective. Mais c'est surtout un manque de disponibilité qui l'empêche d'organiser une prière collective le vendredi :

« Je travaille... Moi, je travaille. Je suis chauffeur routier. Quand je me suis engagé j'avais le vendredi. Mais il y a quatre mois, un collègue s'est cassé l'épaule et un autre a pris sa retraite... On n'a trouvé personne pour les remplacer. Leurs tournées ont été dispatchées sur les autres chauffeurs. Maintenant, je travaille donc aussi le vendredi. Je m'arrange quand même pour rentrer chez moi un peu plus tôt, vers 15 heures. Donc, je pourrais être au CD à 16 heures ou 17 heures. Mais j'arriverais complètement cassé... Dans de telles

conditions, ce n'est pas possible de faire quelque chose d'utile. [...] Si j'étais davantage disponible, j'organiserais mon intervention un peu différemment : d'abord un culte puis une partie de discussion plus intimiste. »

Malik se rend au CP en moyenne deux fois par mois. Rien d'étonnant donc à ce que parmi les personnels interrogés dans l'établissement, plusieurs ne connaissent ni le nom ni le visage de l'aumônier musulman, comme nous pouvons le constater en l'accompagnant dans ses visites (beaucoup ne l'identifient pas et Malik doit à plusieurs reprises se présenter comme aumônier du culte musulman ; sa connaissance même des lieux paraît approximative), alors que les catholiques et surtout l'aumônier témoin de Jéhovah sont très assidus et bien connus en détention. Un gradé se révèle très critique : « En termes d'activités, l'aumônier musulman ne fait que 1 % de ce qu'il devrait faire dans la prison ! »

Agréé en 2017 et indemnisé, Malik est soumis à l'obligation de formation civile et civique, obligation qu'il pense ne pas pouvoir respecter même par correspondance :

« Déjà, quand j'arrive ici, je suis fatigué. Je suis crevé. Cette formation, ce n'est pas possible. Je n'aurais pas la force physique et intellectuelle pour la faire. Sinon, ce sera le *burn-out* comme on dit. »

À la fin de l'entretien, Malik insiste à nouveau sur les contraintes qui pèsent sur son emploi du temps, l'épuisement provoqué par des horaires très matinaux (il commence ses tournées à 3 heures du matin) :

« J'aimerais venir plus souvent mais c'est impossible. Parfois, la veille, je me dis : "Quand je rentre du boulot, je me douche, je me change et je pars au CD." J'arrive complètement cassé. C'est difficile mais je fais l'effort parce que j'ai un engagement et il faut l'honorer. »

2.4. Une forme de « domestication de l'islam »

Les dispositifs de régulation et de surveillance, que sont l'exigence d'un diplôme civil et civique et le contrôle du service fait, ont d'abord été pensés pour les aumôniers musulmans, dans le contexte très particulier d'inquiétude. « On ne peut pas nier la nécessité d'un tel diplôme, surtout après les attentats de 2015⁸⁹ », déclare dans la presse un responsable qui a participé à sa rédaction aux côtés de Bernard Cazeneuve et de Manuel Valls, présentés comme les « véritables instigateurs du projet ». Ces dispositifs ont logiquement été étendus aux aumôniers des différents cultes, ce qui a suscité des prises de parole des autorités catholiques et protestantes très soucieuses de préserver l'autonomie de leurs aumôniers.

Ainsi, si l'obligation d'avoir suivi une formation civile et civique vaut pour tous les cultes, elle a pour premier objectif la « conversion identitaire » (Dubar, 1991) de spécialistes du religieux, musulmans en particulier, dont on craint qu'ils ne soient pas assez laïques, alors que rien sur le terrain ne le laisse vraiment penser. Notre précédente enquête (Béraud, Galembert et Rostaing, 2013) avait révélé en effet une logique d'hypercorrection républicaine qui distinguait les aumôniers musulmans des leurs homologues chrétiens, lesquels ne faisaient quasiment jamais référence ni à la République ni à la laïcité. La formation est ainsi considérée par les autorités administratives comme « un possible outil de contrôle à long terme de l'ethos et des représentations des ministres du culte musulman » (Jouanneau, 2013, p. 233) et, de manière indirecte, de leurs fidèles. Dans le rapport parlementaire de 2016 sur l'organisation et le financement du culte musulman, outre cette exigence de formation

⁸⁹ « Les nouveaux aumôniers doivent se former à la laïcité », *La Croix*, 9 mai 2017.

civique, il est aussi évoqué le souhait d'une formation théologique « labellisée » (Goulet et Reichardt, 2016, p. 45).

On retrouve, concernant les aumôniers musulmans, la logique mise en œuvre par le ministère de l'Intérieur, cherchant à domestiquer l'islam (Fregosi, 2018) en agissant sur le profil, le discours et les pratiques des clercs musulmans pour tenter de faire advenir un imamat à la française en adéquation avec les normes républicaines et, dans le contexte des attentats, susceptible de faire contrepoids aux discours djihadistes. Un tel objectif est ouvertement affiché dans le rapport parlementaire de juin 2015, au sein duquel l'exigence de formation y est légitimée par la nécessité de doter « les imams et les aumôniers [...] des arguments nécessaires pour contredire et démonter la rhétorique des djihadistes qui, de l'avis d'une personne entendue, “dévoient les textes sacrés et les valeurs de l'islam”⁹⁰ ». Il l'est également à travers les appels de Manuel Valls à un « islam républicain et professionnalisé » lors de la seconde instance de dialogue (Observation du 21 mars 2016). S'agissant de l'aumônerie, cette opération se trouve facilitée par l'encastrement de cette institution religieuse dans une institution publique. De manière significative, les développements du rapport sur l'organisation de l'islam de 2016 qui lui sont consacrés insistent sur la subordination de la mission religieuse à la mission de service public qu'exigerait, selon les rapporteurs, cette inscription de l'intervention religieuse au sein d'une institution publique : « De façon générale, les aumôniers ne sont pas des ministres du culte tournés uniquement vers le développement du culte qu'ils représentent. Ils se conçoivent d'abord comme des auxiliaires du service public qu'ils accompagnent et qui les recrutent et rémunèrent » (Goulet et Reichardt, 2016, p. 44). Dans le sillage de cette remarque introductive, sont relevées « avec intérêt » les déclarations de l'aumônier national pénitentiaire, Hassan El-Alaoui Talibi, considérant que l'aumônier non seulement « apporte sa contribution au bien-être en vue d'une détention humaine et digne » mais encore « contribue à la sécurité et à l'ordre public au sens large » (Ibid.).

À l'exception de la demande de gratuité de la formation civile et civique formulée par l'aumônier national musulman à la garde des Sceaux en juin 2015⁹¹, seuls les aumôniers « historiques » que sont les catholiques⁹² et les protestants ont pris la parole pour s'opposer à ce qu'ils perçoivent comme de nouvelles contraintes et *in fine* une perte d'autonomie. Le journal *La Croix* s'est régulièrement fait l'écho de leur mécontentement⁹³. « Cela va compliquer la vie et le recrutement des aumôniers pénitentiaires⁹⁴ », déclare ainsi Jean-François Penhouet, l'aumônier national catholique en mai 2017. Son homologue protestant considère quant à lui le nombre d'heures trop élevé. L'épiscopat, dont le porte-parole avait témoigné de sa réticence par rapport au projet⁹⁵, a fini par former, par le biais de l'Union des associations diocésaines de France et de l'un de ses membres, un recours en excès de pouvoir contre le décret du 3 mai 2017 relatif au diplôme de formation civile et civique⁹⁶. Le Conseil

⁹⁰ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2828.asp> (consulté le 18 janvier 2018).

⁹¹ *La Croix*, 29 juin 2015. Deux ans plus tard, l'aumônier musulman se déclare même très favorable à la nouvelle formation : « Cela apportera un plus à nos aumôniers et sera bénéfique pour tout le monde. [...] Les formations doivent se généraliser », *La Croix*, 9 mai 2017.

⁹² Sur les effets de l'institutionnalisation de la pluralité religieuse sur le catholicisme, voir Béraud (2016).

⁹³ « Vives inquiétudes des aumôniers chrétiens après un projet de décret de Matignon », *La Croix*, 11 juin 2015.

⁹⁴ « Les nouveaux aumôniers doivent se former à la laïcité », *La Croix*, 9 mai 2017.

⁹⁵ « L'obligation de diplôme pour les aumôniers irrite l'Église », *Le Monde*, 22 septembre 2015.

⁹⁶ Voir le commentaire qu'en a fait le juriste Pierre-Henri Prélôt (à paraître).

d'État a rejeté le pourvoi dans son arrêt du 27 juin 2018. Certes, une « condition supplémentaire au recrutement » a été ajoutée mais celle-ci repose « sur la poursuite d'objectifs d'intérêt général et de sauvegarde l'ordre public », concluait la plus haute juridiction administrative. Celle-ci considère en outre qu'il n'y a pas là immixtion du pouvoir réglementaire dans l'organisation des cultes. Deux arguments viennent appuyer cette affirmation : d'une part, l'administration ne se substitue pas à l'appréciation des autorités cultuelles dans la procédure de proposition de candidats aux fonctions d'aumônier ; d'autre part, le contenu enseigné dans ces formations traite de « l'environnement social, institutionnel et juridique » et ne porte donc pas « d'appréciation sur le contenu des croyances concernées »⁹⁷.

La secrétaire générale de l'aumônerie musulmane déplore les effets de stigmatisation produits par ces dispositifs de contrôle qui sont venus bousculer la bonne entente qui prévalait jusqu'alors au sommet des appareils religieux :

Ce qui est triste, c'est que, lorsque le DU a été mis en place, il a été dit dans les couloirs à nos frères catholiques ou d'autres religions : « C'est à cause des musulmans. » Les gens étaient d'habitude assez solidaires les uns des autres. Or, là, on a assisté à certaines interventions, comme celle d'un évêque à la rencontre annuelle avec le président de la République qui a dit : « Mais laissez les musulmans se débrouiller tout seuls avec ça. » Personnellement, cela m'a beaucoup blessée. [...] Cela a été la même chose pour le contrôle des services. Je comprends que les catholiques se fâchent en disant : « Moi, je suis bénévole et vous me faites remplir ce papier-là ? Je suis bénévole et vous me demandez des comptes ?!!! » Certains ont été raconter : « ça aussi, on l'a mis pour les musulmans ». Ces paroles ont créé des fissures. On pense que tout est de notre faute. C'est à cause des musulmans... Comment on nous a donné des sous, il fallait nous surveiller. Pourtant, nos aumôniers ne travaillent pas moins bien que les autres [Entretien, octobre 2018].

3. Un processus de professionnalisation inachevé

La « structuration par le haut » de l'islam par les pouvoirs publics (Fregosi, 2018) conduit, dans le cas de l'aumônerie, à engager un processus de professionnalisation « au sens de spécialisation professionnelle et cristallisation d'un corps de compétence, et de luttes pour le contrôle de "territoires"⁹⁸ » (Vezinat, 2012). On a ici affaire à une professionnalisation atypique car « exogène » :

À côté des professionnalisations classiques, « par le bas » ou from within, où des groupes professionnels s'autorégulent et fixent eux-mêmes les conditions de leur activité, il existe des professionnalisations qui ne dépendent pas de l'initiative du groupe professionnel mais d'une instance extérieure (en général, l'employeur, l'État ou une volonté politique) : les professionnalisations « par le haut » ou from above [Vezinat, 2012]⁹⁹.

Dans le cas des aumôniers de prison, cette professionnalisation « par le haut » promue par les pouvoirs publics a été engagée sur le mode de l'injonction (Boussard, Demazière et Milburn,

⁹⁷ Conseil d'État, 27 juin 2018, n° 412039. Voir <https://www.actualitesdudroit.fr/documents/fr/jp/a/ce/ad/2018/6/27/412039> (consulté le 22 janvier 2019).

⁹⁸ Au sens d'Andrew Abbott.

⁹⁹ Voir Evetts et Wilson (2005).

2010¹⁰⁰) : codification à partir de la deuxième moitié des années 2000 des pratiques des aumôniers par toute une série de notes administratives¹⁰¹ dont le point d'orgue est constitué par celle du 16 juillet 2014 relative à l'exercice du culte en détention, exigence renforcée de formation.

3.1. L'aumônerie nationale captive du CFCM et de son inertie

La régulation hétéronome pilotée par le Bureau central des cultes et la DAP est d'autant plus forte et effective que l'autorégulation est faible du fait du manque d'intégration de l'aumônerie, des bisbilles internes et d'un déficit de normes et de valeurs susceptibles de fournir des repères axiologiques partagés aux aumôniers. Sur ce point, l'aumônerie musulmane ne fait que refléter, à son échelle, les querelles intestines du CFCM dont elle dépend et l'inertie à laquelle conduit cet état de crise permanent.

L'aumônerie se trouve en effet très largement captive des vicissitudes de la structuration de l'islam de France (Fregosi, 2018), très loin de correspondre à la forme pyramidale au sein de laquelle s'exerce une autorité verticale et descendante inspirée du modèle catholique dont les pouvoirs publics français sont familiers. Le directeur d'une des DI investiguées, qui fut conseiller auprès du garde des Sceaux au moment de la création d'un aumônier national, a rappelé les circonstances mouvementées de la naissance de l'aumônerie nationale au milieu des années 2000, marquée par les querelles intestines du Conseil français du culte musulman. Pour mémoire, les trois principales fédérations du CFCM, la Grande Mosquée de Paris, la Fédération nationale des musulmans de France et l'Union des organisations de l'islam de France se sont réparti les aumôneries militaire, hospitalière et pénitentiaire, l'aumônerie militaire revenant à la première, l'aumônerie pénitentiaire à la seconde, l'aumônerie hospitalière à la dernière. Cette répartition n'a pas empêché la nomination de Hassan Talibi à la fonction d'aumônier national de provoquer des tensions. Sa nomination, pourtant « provisoire », a instantanément donné lieu à la nomination d'un autre aumônier national par la GMP. Il aura fallu un an pour que Hassan Talibi, un temps démis de ses fonctions, se voie confirmé dans sa fonction d'aumônier national « provisoire ». « Et puis – ainsi que le constate le directeur de la DI –, douze ans après il est toujours là, toujours à titre provisoire. » Cette confirmation institutionnelle n'a cependant pas neutralisé les tensions internes. Localement, la rivalité entre les aumôniers relevant des différentes mouvances peut être sensible. La Grande Mosquée de Paris et l'Union des organisations de l'islam de France assurent une offre de formation d'aumôniers *via* l'Institut Al-Ghazali (à la Mosquée de Paris) ou l'Institut européen de science islamiques dans la Nièvre. Ces rivalités entre mouvances, « une guerre froide entre origines différentes » que déplore l'un de nos enquêtés (AHE1), se conjuguent avec une logique de petits entrepreneurs indépendants, adoubés localement des années 1980 au milieu des années 2000 par les directions interrégionales, qui voient d'un mauvais œil la tutelle de l'aumônerie nationale.

¹⁰⁰ Valérie Boussard, Didier Demazière et Philip Milburn mettent en évidence un glissement dans « les nouvelles formes de professionnalisme, qui peuvent être interprétées comme le signe d'un déplacement d'un professionnalisme *from within*, c'est-à-dire contrôlé par les travailleurs eux-mêmes, vers un professionnalisme *from above*, c'est-à-dire résultant de l'injonction des organisations ou des clients » (2010, p. 13).

¹⁰¹ Note du 10 mai 2007 sur la procédure de recrutement des aumôniers ; constitution en 2007 d'un module de formation relatif « à l'accueil des aumôniers nouvellement recrutés » confié aux directions interrégionales ; arrêté du 1^{er} décembre 2008 fixant les montants des indemnités forfaitaires horaires allouées aux ministres du culte des aumôneries des établissements pénitentiaires ; note du 31 mai 2008 sur les salles polyculturelles.

Nos constats convergent à cet égard avec ceux de nos interlocuteurs de la DAP et en DI qui évoquent des rivalités entre les niveaux régional et national et regrettent l'absence d'un interlocuteur comparable à ce qui existe dans les autres cultes. Le directeur interrégional d'une des zones investiguées a souligné sur ce point le contraste entre modèle pyramidal catholique et la structuration en réseau de loyautés concurrentielles et l'absence de cohésion de l'aumônerie musulmane. Faute de véritable interlocuteur collectif et compte tenu de la faible prise de l'aumônier national sur la population des aumôniers de la région, il n'existe pas d'interface efficace entre l'administration et les aumôniers. Non seulement les sollicitations des aumôniers se font le plus souvent en ordre dispersé, mais aussi l'aumônerie, en raison de cette fragmentation, souffre d'un problème d'animation interne. « C'est parfois nous qui les invitons pour qu'ils échangent entre eux. Parce qu'entre eux il ne se passe rien », nous confie le DISP. Lors de notre rencontre avec lui est évoquée l'organisation d'une session de formation réservée aux musulmans dont l'aumônier régional aurait été à l'origine afin de pallier l'absence d'initiative en ce sens de l'aumônier national qui s'invite néanmoins à cette session. Ces dysfonctionnements nourrissent une contestation interne en même temps qu'ils se traduisent par cette constatation. Un certain nombre d'aumôniers, en particulier parmi les pionniers, très critiques à l'égard de l'aumônerie nationale, s'en étaient ouverts lors de l'enquête menée entre 2010 et 2012. La fronde, qui a conduit quelquefois à des retraits d'agrément, au grand dam parfois de l'administration régionale, se trouve aussi à l'origine de démissions. Abdelhak Eddouk en 2013, alors qu'il était aumônier à Fleury-Mérogis, en a fait, *via* les médias, une tentative pour bousculer l'inertie de l'aumônerie nationale¹⁰². Cinq ans après cette démission fracassante, les griefs continuent de s'exprimer au sein de la population des aumôniers.

Le défaut d'intégration collective de l'aumônerie musulmane demeure également flagrant à l'échelle des établissements pénitentiaires. « Chaque aumônier est dans son coin, travaille dans son coin. On est un peu éparpillés, dispatchés », regrette l'un de nos enquêtés (AHE1). Ce défaut d'intégration peut en partie s'expliquer par un manque de moyens matériels pour faire vivre un collectif : l'aumônerie musulmane ne dispose pas de budget propre contrairement, aux aumôneries catholique et protestante dont les membres renoncent à leurs indemnités et les mutualisent pour financer des rassemblements régionaux et nationaux. Mais il résulte surtout d'un faible sentiment d'appartenance à une institution commune, les aumôniers musulmans (contrairement à leurs homologues des cultes chrétiens, juif et témoins de Jéhovah) apparaissant encore assez largement atomisés, isolés et parfois même en concurrence. Et cela, y compris lorsque plusieurs aumôniers musulmans interviennent au sein d'un même établissement. Ainsi, comme nous avons pu l'observer, les relations entre les trois aumôniers du CPI se révèlent empreintes de distance, sinon de méfiance réciproque. Alors que les échanges avec les aumôniers des autres cultes, et notamment des cultes catholique et bouddhiste, sont cordiales et chaleureuses parfois (accolade, plaisanteries, discussions), entre aumôniers musulmans l'ignorance et l'évitement sont de mise : c'est à peine si on se salue lorsqu'on se croise dans les couloirs ou lors de la réunion aumônerie organisée par la direction. La direction déclare d'ailleurs avoir affaire à des individualités plus qu'à un collectif. La fonction de « référent » aumônerie, usuellement considérée comme un relais d'informations entre la direction et les autres intervenants d'aumônerie, fait l'objet d'une appropriation personnelle au sein de l'aumônerie musulmane. Elle suscite ainsi des rivalités entre les aumôniers, qui y voient apparemment une distinction et une voie d'accès privilégié à la direction. La configuration est assez similaire à la MAF1. Madame I. et Madame M.¹⁰³, qui sont sur les trois aumônières musulmanes rattachées à

¹⁰² Voir notamment *Le Parisien*, 27 avril 2013 ; *Le Figaro*, 26 avril 2013 et *La Croix*, 8 mars 2013.

¹⁰³ Il s'agit de Kawtar, dont nous reparlerons plus loin.

l'établissement les deux plus investies, ne semblent pas en contact. Ainsi, Mme M. n'a pas prévu de se rendre à la célébration interreligieuse organisée par sa collègue avec l'aumônière catholique. Les interventions des deux aumônières musulmanes se déroulent en parallèle, sans autre coordination entre elles que celle assurée par l'administration. Quant aux liens à l'échelle du CP1 entre aumôniers intervenant chez les femmes et chez les hommes, ils paraissent pour le moins ténus. Au CP3, la division du travail entre les deux aumôniers peut au demeurant paraître rationnelle (l'un se charge du culte, l'autre des visites ; le premier voit tous les détenus, l'autre s'est spécialisé sur le QD/QI et donc les détenus dits radicalisés). Mais elle cache en réalité une sourde mésentente.

À l'injonction à la professionnalisation venue d'« en haut » a répondu, en miroir mais de manière décalée dans le temps, l'amorce en interne d'un processus de bureaucratisation de l'aumônerie musulmane¹⁰⁴. Les années 2016-2017 apparaissent ainsi marquées par une volonté de reprise en main de son organisation par l'aumônier national, très certainement pressé par la DAP qui déplorait « un déficit d'animation au sein de l'aumônerie musulmane » :

Je ne dis pas que les autres aumôneries sont... euh... nécessairement mieux animées. Je dis juste que le déficit d'animation s'observe de manière plus criante au regard des attentes supérieures que l'on peut avoir vis-à-vis de l'aumônerie musulmane. L'assistance spirituelle, dans les établissements, c'est une chose importante, et c'est acquis depuis plusieurs années. Mais l'administration a besoin de personnes qui ne sont pas seulement de bons aumôniers mais aussi, du moins au niveau des cadres de l'aumônerie, de bons gestionnaires, notamment dans le suivi des candidatures et la répartition de la dotation. On a demandé aux DI d'être plus vigilantes et donc aux aumôniers national et régionaux d'être plus rigoureux [Entretien avec la chargée des cultes de la DAP, septembre 2016].

Cette reprise en main est certainement également motivée par les réactions du CFCM aux très nombreux signaux qu'envoient les pouvoirs publics par la création de l'instance de dialogue en 2015, les annonces répétées de réforme de l'islam de France de la présidence Macron et les multiples consultations réalisées à cet effet, dont le très médiatisé rapport El-Karoui (2018) et les assises territoriales de l'islam de France en septembre 2018.

La nomination en 2016 par Hassan El Alaoui Talibi d'aumôniers régionaux adjoints témoigne d'une tentative de centralisation de l'aumônerie musulmane, alors qu'à sa prise de fonction comme aumônier national en septembre 2006 il avait refusé de « remettre les compteurs à zéro » en ne suivant pas la suggestion du garde des Sceaux de remplacer les quelques aumôniers régionaux déjà en poste :

Il n'était pas question d'évincer des gens présents sur le terrain et qui avaient acquis de l'expérience. Cependant, je savais que j'arrivais sur de l'existant, avec des gens qui avaient l'habitude de travailler en autonomie et sans aucune hiérarchie. Et effectivement, leur rigidité à la collaboration a beaucoup affecté la progression de l'aumônerie musulmane. [Entretien aumônerie nationale, octobre 2018]

Dans la même perspective, un conseil national d'aumônerie est également constitué. Pensé comme une courroie de transmission entre les aumôniers et la DAP, il réunit autour de l'aumônier national les régionaux et leurs adjoints. Une charte, dont la première ébauche remonte à 2008, a été validée à l'automne 2016 successivement par le conseil national d'aumônerie et par le bureau du CFCM. L'ensemble des aumôniers musulmans, recrutés récemment ou déjà en exercice, est appelé à

¹⁰⁴ Ce processus est décrit dans Moulay El-Hassan El-Alaoui Talibi, « Aumônier national musulman des prisons. Bilan des activités (2007-2017) », rapport confidentiel remis au CFCM.

la signer. Son non-respect expose la personne signataire au retrait de son agrément par l'aumônier national. La constitution d'« équipes mobiles » décidée la même année, dans chaque région, si elle s'inscrit dans une perspective dans le cadre de « la lutte et de la prévention de la radicalisation en détention », a pour but une mutualisation des bonnes pratiques (par un « partage d'expérience » et la création d'une « boîte à outils » contenant des notes administratives mais aussi des prêches et des fiches) qui vaut au-delà de cette seule thématique. Enfin, trois nouveaux documents visent à mieux organiser la présence et l'intervention des aumôniers et donc la répartition par l'aumônier national de l'enveloppe de vacations : la fiche de poste qui constitue l'engagement annuel de l'aumônier à réaliser un certain nombre d'heures pour sa mission ; la fiche de service interne à l'aumônerie qui vise à l'échelle des établissements à coordonner l'intervention des différents aumôniers lorsqu'ils sont plusieurs ; le planning prévisionnel annuel de l'aumônier pour l'organisation du ramadan, la déclaration des périodes de congés ainsi que la déclaration nécessaire au contrôle du service fait par l'administration. Il est encore trop tôt pour qu'il soit déjà possible de mesurer sur le terrain les effets de ces différentes mesures.

3.2. Le salariat, une piste qui se referme

La question controversée du « statut » (terme générique qui englobe des améliorations statutaires de nature sensiblement différentes), qui a un temps mobilisé les différents acteurs publics et religieux du champ, semble assez largement retombée, ce qui constitue un autre frein à la professionnalisation. Les pouvoirs publics ont réfléchi, de manière très active en 2015-2016, à l'octroi d'un meilleur statut aux aumôniers des établissements pénitentiaires, cause portée par les cadres de l'aumônerie musulmane avec d'autant plus de vigueur que montait la crainte des effets du passage en prison sur les trajectoires de passage à la violence terroriste. Mais cette perspective a rencontré les résistances des aumôniers des cultes catholiques et protestants qui y ont vu le risque d'une perte supplémentaire d'autonomie et certainement également les contraintes qui sont celles des finances publiques.

Rappelons que l'article 2 de la loi de 1905 rend possible, mais non obligatoire, une prise en charge publique « des dépenses relatives à des services d'aumôneries et destinées à assurer le libre exercice des cultes » dans certains établissements, dont les prisons. Ainsi, l'administration pénitentiaire alloue des vacations à certains aumôniers. Il s'agit, rappelons-le, d'indemnités forfaitaires et non d'une réelle rémunération, qui n'ouvrent donc pas droit à la protection sociale (maladie, retraite, chômage). Dans les faits, cette indemnité sert à payer, outre les déplacements des aumôniers, les frais de fonctionnement de l'aumônerie (achats d'objets culturels, de livres, etc.). Lorsque des indemnités sont versées, leur montant, fixé par arrêté¹⁰⁵, reste modeste d'autant qu'il correspond rarement à un temps plein. Dans certains cas comme celui de Nadia, les indemnités reçues ne compensent même pas les frais de déplacement, notamment dans le cas des aumôniers qui interviennent sur plusieurs établissements ou à une centaine de kilomètres de leur domicile.

J'ai d'abord été bénévole, pendant un an. Maintenant, je reçois 240 euros par mois. Un jour où j'intervenais à la MA, ma voiture était mal garée... La fourrière a embarqué ma voiture. Je m'en suis sortie avec presque 200 euros de frais : 140 pour la fourrière et 35 euros d'amende pour le stationnement. Quand je suis sortie de la prison et que j'ai vu que ma voiture avait disparu... Ça m'a fait mal au cœur... En plus, c'était quelque temps après mon opération. Comme je me sentais

¹⁰⁵ Voir l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 fixant les montants des indemnités forfaitaires horaires allouées aux ministres des cultes des aumôneries des établissements pénitentiaires et l'arrêté du 22 mars 2017 fixant les montants des indemnités forfaitaires horaires allouées aux aumôniers pénitentiaires.

mieux, j'avais décidé d'aller voir les détenues. Je ne pouvais pas prendre le bus. J'étais obligée de me taper je ne sais pas combien de kilomètres en voiture AeHE10].

Dès 2015, la nécessité de « revaloriser très fortement la rémunération globale dont bénéficient [les aumôniers de prison] afin d'attirer des candidats de grande qualité et de renforcer leur présence effective dans les établissements¹⁰⁶ » est avancée par le ministre de l'Intérieur de l'époque. Une partie de la classe politique considère alors d'un bon œil l'hypothèse d'un alignement des aumôniers pénitentiaires sur le statut de leurs homologues militaires et hospitaliers¹⁰⁷. Les efforts consentis depuis, même significatifs, ne sont pas à la hauteur de ce qui a été un temps espéré par les aumôniers musulmans. L'arrêté du 22 mars 2017 a ainsi élevé le plafond de 1 000 à 1 200¹⁰⁸ vacations horaires par an et revalorisé de 30 % le taux horaire forfaitaire auquel sont rémunérées ces vacations. Un plafond de 1 600 heures, un temps envisagé, a été finalement écarté :

1 200, au lieu de 1 000... au départ, on avait envisagé d'aller encore au-delà, jusqu'à 1600. Mais ça a suscité des craintes du côté RH et ministère de la Fonction publique, parce que, à 1 600 heures, on est quand même sur un nombre d'heures qui est proche du volume horaire d'un temps plein de droit commun et du coup... Enfin, disons que le fait que ces indemnités, pour l'instant, ne soient pas assujetties à des cotisations maladie, vieillesse, ce qui signifie que les gens n'ont, par définition, pas d'autre activité par ailleurs. On peut difficilement défendre un statut aussi... aussi peu protecteur... Mais du coup, on est sur une solution un peu bâtarde où on est à 1 200 heures, parce que 1 200 heures, on considère que ça peut encore, potentiellement, être assimilé à une activité annexe [Entretien avec la chargée des cultes à la DAP, septembre 2016].

	Arrêté du 1^{er} décembre 2008	Arrêté du 22 mars 2017
Aumôniers nationaux	12,57	16,34
Aumôniers régionaux	11,60	15,08
Aumôniers locaux	9,67	12,57

Montant des indemnités forfaitaires (en euros par heure de vacation)

Un aumônier en établissement peut désormais recevoir mensuellement jusqu'à 1 257 euros, contre 805 euros auparavant. Le montant moyen est cependant nettement inférieur. On peut l'estimer

¹⁰⁶ Discours prononcé par le ministre de l'Intérieur en clôture de l'instance de dialogue avec l'islam de France, le

15 juin 2015. Source :

https://inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/les_publications/les_travaux_des_auditeurs/rapport_gds_3.pdf (consulté le 18 janvier 2018).

¹⁰⁷ Cette option, évoquée dans le rapport de la commission d'enquête sur la lutte contre les réseaux djihadistes, a été réitérée par le rapport de la mission d'information parlementaire sur l'organisation de l'islam en France qui a siégé en 2016. Est ainsi préconisée « une certaine uniformisation par le haut des statuts des aumôniers musulmans, qui rendrait cette fonction plus attractive et assurerait aux aumôniers pénitentiaires et hospitaliers des conditions d'exercice se rapprochant *mutatis mutandis* de celles dont jouissent actuellement les aumôniers militaires ». Le rapport suggère que cette uniformisation passe « par une procédure d'agrément homogène et mieux encadrée, une formation théologique et civique labellisée, un régime de protection sociale mieux défini (en particulier pour le rattachement à la sécurité sociale) et une moindre précarité salariale pour les aumôniers n'exerçant pas d'autre activité rémunérée » (Goulet et Reichardt, 2016, p. 45).

¹⁰⁸ Dépasser ce seuil rapprocherait les vacations d'un temps plein de droit commun qui exposerait à un risque juridique de conversion : de la rémunération en salaire ouvrant à des cotisations maladie, vieillesse.

entre 400 et 500 euros pour le culte musulman¹⁰⁹. Certains, indemnisés sur la base de quelques centaines d'heures par an, reçoivent encore moins. C'est à l'aumônier national de décider qui reçoit une indemnité et à quelle hauteur, en respectant le montant global de la dotation dont bénéficie son culte et les règles fixées par l'arrêté du 22 mars 2017.

Un scénario, envisagé à la DAP en 2016, visait à salarier l'aumônier national, les aumôniers régionaux ainsi que les aumôniers intervenant dans les établissements les plus peuplés (plus de 600 détenus) qui exerceraient alors en tant que contractuels. Mais celui-ci ne semble plus du tout d'actualité. La seule évolution statutaire encore sérieusement considérée (Entretien à la DAP en avril 2018) et qui l'était déjà en 2016 (pour le reste des aumôniers indemnisés non concernés par le salariat) serait de faire bénéficier les aumôniers indemnisés de l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public. Il s'agirait d'intégrer les aumôniers à la liste des professions bénéficiaires du décret du 30 décembre 2015, dans laquelle on trouve par exemple les interprètes et traducteurs travaillant pour le ministère de la Justice¹¹⁰.

La piste du salariat, qui avait gagné en légitimité pendant un moment autour de 2015-2016 jusqu'à envisager l'alignement du statut des aumôniers pénitentiaires sur ceux de leurs homologues des hôpitaux et des armées, a été abandonnée. La fenêtre d'opportunité s'est refermée :

Moi, je suis pour le salariat et on a raté le coche, parce qu'avec Urvoas, on avait une fenêtre de tir. Je pense qu'il était très à l'écoute de la proposition sur le salariat. Et donc, fin 2016, y avait vraiment une fenêtre de tir, pour passer à ça. On l'a loupée. On l'a loupée, et à mon avis, ce n'est pas demain que la fenêtre va se réouvrir. Et Isabelle Gorce, ce qu'elle voyait, c'est que ça induisait une forme d'iniquité entre les différents cultes puisque les catholiques auraient refusé le salariat. Donc y aurait eu que certains aumôniers qui étaient salariés. Moi je pense qu'il faut l'imposer en fait, et à tout le monde finalement, quitte à ce que les prêtres [les aumôniers catholiques] en fait, reversent leurs rémunérations au pot commun du culte [Entretien, cadre DAP, Lutte contre la radicalisation, avril 2018].

Du côté de l'aumônerie nationale, il semble aussi qu'il s'agit d'une cause qui n'est plus portée. La demande porte aujourd'hui seulement sur « la protection sociale et la retraite » :

[Aumônier national :] Je l'ai dit récemment devant une commission parlementaire. Je le leur ai dit. « On ne veut pas que cette fonction, devienne une fonction. Non, on veut encourager les gens qui n'ont pas de couverture sociale, qui n'ont pas de retraite à venir, c'est tout. » Donc c'est cet aspect de couverture sociale et de retraite... Une vraie vacation avec une couverture sociale. On ne veut pas devenir des fonctionnaires. Donc ça, c'est clair et net.

[Secrétaire générale de l'aumônerie nationale :] C'est pour ça aussi que l'aumônerie catholique, elle aussi elle a freiné tout ce qui est possible. Nous ne l'avons pas compris tout de suite mais nous l'avons compris avec le temps. Compris qu'on va perdre cette autonomie et on va devenir un agent

¹⁰⁹ Le montant moyen de l'indemnité reçue par un aumônier musulman s'élevait à 380 euros par mois en 2015. Source : https://inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/les_publications/les_travaux_des_auditeurs/rapport_gds_3.pdf (consulté le 18 janvier 2018).

¹¹⁰ Décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public. Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/12/30/AFSS1528192D/jo/texte> (consulté le 22 janvier 2019).

de l'administration pénitentiaire. Devenant un agent, cette histoire de confidentialité sera très malmenée. [...] Ou bien on va douter de l'aumônier musulman, ou bien, on va le charger d'une mission qui n'est pas la sienne. Mais entre deux, que Dieu nous aide [Entretien, octobre 2018].

Finalement, le double processus exogène et endogène de professionnalisation reste à ce jour inabouti.

« Il n'y a ni compétence, ni disponibilité... »

Farid, aumônier régional

Nous avons rencontré Farid en 2012, lors de la première enquête. Il intervenait dans l'un des établissements investigués, un établissement pour femmes. Farid fait partie des pionniers de l'aumônerie musulmane, qu'il a investis avec les ressources qui sont les siennes, celle d'un entrepreneur local de l'islam très engagé dans le dialogue interreligieux et à distance des réseaux de l'« islam des consulats ». Né en Tunisie et venu en France pour poursuivre des études de droit, Farid plaide pour l'émergence d'un islam dégagé des « ingérences étrangères ».

Farid décrit son arrivée au tout début des années 2000 à son premier poste d'aumônier (le CP3, un établissement pour hommes dont il est toujours aumônier), comme l'occasion d'une remise en ordre républicain :

« Au centre culturel islamique, je faisais un peu tout. Mais je travaillais à l'époque. C'était pris sur mon temps personnel. Un jour, le directeur de la prison m'a téléphoné. Il était face à un problème de prosélytisme, de la viande halal qui passait par-dessus les murs... C'était à la fin des années 1990. Il m'a demandé si je pouvais être aumônier dans l'établissement. [...] Les détenus voulaient avoir les horaires de prière, un chapelet, un tapis de prière... Des choses assez simples qui pouvaient prendre des proportions importantes, faute de référent. Certains détenus refusaient de retourner en cellule. Il y avait des appels à la prière par la fenêtre. Des prières la nuit qui réveillaient tout le monde. Il fallait mettre un terme à cela. La solution la plus républicaine pour le directeur, et je suis d'accord avec lui, c'était de mettre un référent musulman comme il y a un référent catholique ou un référent protestant. Quelqu'un qui réponde à la demande légitime des détenus. »

Un peu avant la création du CFCM et la nomination de l'aumônier national, Farid se voit confier par la DI la responsabilité de la région. Il s'efforce d'y recruter des aumôniers, qui présentent un profil proche du sien : des personnes « apaisées et bien intégrées, qui connaissent la laïcité » et « qui connaissent bien le Coran et les traditions prophétiques, et qui lisent l'arabe ». En 2007-2008, Farid entre en conflit avec son CRCM dominé par l'UOIF (UOIF qui, selon lui, tente alors « une OPA sur l'aumônerie des prisons ») qui s'oppose aux candidatures qu'il entend présenter et souhaite en présenter d'autres. La solution trouvée par la DI et mise en œuvre par la DAP consista à substituer dans la procédure d'agrément l'aumônier national aux CRCM. Son travail d'aumônier régional, Farid le mène sans moyens : la très grande majorité de ses recrues est alors bénévole ; il ne dispose d'aucun local pour les réunir. Le bilan que Farid dresse en 2012 est en demi-teinte :

« L'AP a fait de gros progrès. Des choses ont bougé. Elle a fait des pas de géant en 10 ans. Elle a fait en 10 ans, ce qu'elle fait normalement en 50. Mais elle a encore 50 ans de retard. »

Farid approche maintenant les 70 ans. Il demeure très actif, malgré des soucis de santé. De l'entretien qu'il nous accorde en juin 2018 ressort une immense lassitude. La situation qu'il dépeint aujourd'hui est assez sombre, marquée par l'instabilité de ses effectifs :

« Il y a des démissions... Et d'autres, qui sont là, qui n'ont pas démissionné, mais qui sont mécontents. Et du coup, leur situation est fragile. Donc, j'ai à la fois des gens qui sont partis et d'autres qui restent, mais je sais qu'ils risquent de partir aussi, à tout moment. »

Farid décrit l'organisation interne de l'aumônerie musulmane comme relevant « de la bricole » et « de l'amateurisme », dénonce « un manque de transparence ». Il est également critique par rapport à la DAP qui, selon lui, a depuis 2017 désinvesti le dossier de l'aumônerie musulmane. Or se joue l'avenir de l'aumônerie musulmane à travers la question du statut, cause que Farid porte dans les médias et par un lobbying parlementaire depuis plusieurs années (il a été reçu par différents ministres), mais aussi à titre individuel, ses droits à la retraite. En effet, son engagement dans l'aumônerie depuis presque vingt ans, engagement qui lui a valu la médaille de l'Ordre national du mérite et la Légion d'honneur, a progressivement pris le pas sur son investissement professionnel dans le secteur des assurances.

« Il faut de la cohérence dans ce que veut faire l'administration pénitentiaire. Il faut professionnaliser cette aumônerie, comme on l'a fait pour l'armée. Cette aumônerie, elle n'existera pas, si elle n'est pas professionnalisée. Ça, c'est une nécessité pour avoir des gens compétents et disponibles. Voilà les deux critères. Disponibles et compétents. Actuellement, ils ne sont ni compétents, ni disponibles. Alors comment peut-on dire qu'on a une aumônerie musulmane ? Ça n'existe pas. [...]

Mon souhait, c'est que, dans cette réforme que veut faire Macron de l'islam de France, on pense aux prisons. L'islam des prisons fait partie des choses à réformer. Mon souhait, c'est qu'à l'occasion de cette réforme de l'islam de France, on réforme l'aumônerie des prisons et que les aumôniers de prison, au moins les régionaux, soient salariés. Voilà, salariés et formés. Et qui ne font que ça, qui n'ont pas une autre activité. Comme ça, on va créer l'islam républicain. On ne peut pas continuer à bricoler comme on le fait aujourd'hui. »

Ces conflits internes conjugués à précarité statutaire expliquent les problèmes de recrutement et de fidélisation des aumôniers musulmans. Mais ils expliquent aussi les limites du bassin de recrutement de potentiels candidats dont les profils se révèlent sociologiquement très similaires.

4. Absentéisme, démissions et difficultés de recrutement : analyse des profils et trajectoires

Qui devient aumônier et pourquoi ? Interrogé en 2016 dans le cadre de la mission parlementaire relative à l'organisation et au financement du culte musulman, Hassan El Alaoui Talibi évoque ses difficultés à recruter et décrit le vivier qui est le sien :

L'aumônerie musulmane fait face à un problème de recrutement. [...] Quel est notre vivier ? Soit il s'agit d'un retraité : il a du temps libre, a acquis de la sagesse et de la patience et impose le respect. Mais il est en décalage avec une population plus jeune, ancrée en France, née en France. Le discours de moralité consistant à dire « il faut être toujours bien mon fils, on n'est pas chez nous » n'est pas audible par ces populations jeunes. La petite pension des retraités ne permet pas de payer les déplacements et les livres ; s'il bénéficie d'une indemnité, il n'est plus considéré comme un retraité. Soit il s'agit d'une personne en recherche d'emploi : il a du temps libre, mais il a peu de moyens. Or, les indemnités sont alors considérées comme des revenus, qui leur font perdre certains droits sociaux. Soit il s'agit d'un salarié ou d'un entrepreneur : ils peuvent payer leurs frais, mais ils n'ont que peu de temps. S'ils sont imams intervenants en mosquée, ils ne peuvent pas venir le vendredi pour la prière. Les rassemblements devant se faire sous la surveillance d'un gradé, ce ne sera possible que le samedi matin. Or les aumôniers qui ne sont disponibles que le week-end ne

rencontrent jamais les responsables des prisons...

Le profil recherché est la conjonction de plusieurs éléments :

- la maîtrise du français ;
- une excellente connaissance de la religion, pour pouvoir faire face à certains imams radicaux autoproclamés. Comme à l'école, si un élève est meilleur que le professeur, tout le monde l'adule ;
- enfin, sa capacité de patience [Goulet et Reichardt, 2016, p. 423-424].

L'analyse des profils et trajectoires de nos enquêtés converge avec celle de l'aumônier national.

4.1. Une présence insuffisante et souvent intermittente

Les problèmes de stabilisation des effectifs et les difficultés de recrutement, en dépit de l'effort financier consenti par la DAP, reflètent une situation de relatif essoufflement.

L'absentéisme, question récurrente en 2010-2012 lors de notre première enquête, semble constituer un problème persistant. 231 personnes sont agréées pour l'aumônerie musulmane en 2018. Cet effectif demeure objectivement sous-dimensionné en comparaison du nombre d'établissements (187) dont certains peuvent accueillir plus de 2 000 détenus. De plus, les chiffres de la DAP ne disent rien de la présence effective de ces aumôniers en détention que l'on peut estimer à une demi-journée par semaine en moyenne, ce qui se révèle inférieur à celle des catholiques et des protestants mais aussi souvent des témoins de Jéhovah. Or, cette présence peut être irrégulière ou limitée, en raison notamment des contraintes professionnelles qui pèsent par ailleurs sur les aumôniers. Ainsi, lorsque le culte est sectorisé (par bâtiment), il peut s'écouler pour les détenus plusieurs semaines entre deux rassemblements collectifs avec l'aumônier. Les détenus s'en plaignent d'ailleurs souvent.

« Les détenues musulmanes sont délaissées »

MAF2De2

Fanny, âgée d'une quarantaine d'années, est incarcérée depuis plusieurs années à la MAF2. Elle a fait appel de la longue peine à laquelle elle a été condamnée. Proche des TIS (son affaire judiciaire est elle aussi stigmatisante en détention), dont elle a partagé deux fois la cellule, Fanny dresse un tableau très sévère de l'encadrement religieux dont bénéficient les détenues musulmanes, encadrement qu'elle juge défailant en comparaison de l'offre de l'aumônerie catholique. Selon elle, ces détenues seraient « livrées à elles-mêmes », les deux aumônières de leur culte étant « défailantes » (nous apprendrons plus tard que l'une des deux aumônières connaît des problèmes de santé et finit par démissionner de son poste). Elle pointe l'irrégularité de leur présence et le manque d'informations données aux détenues concernant les moments de leurs interventions.

« Pour prendre un parallèle, nous, on a deux aumônières catholiques. Y en a une qui vient le mardi, y en a une qui vient le vendredi. Et toute l'après-midi, elles reçoivent celles qui le veulent. Par contre, ça, ça ne l'est pas pour les jeunes femmes qui pratiquent l'islam. Je sais que depuis avant les vacances de fin d'année [plus d'un mois auparavant], elles n'ont toujours pas vu d'aumônière. Ni l'une, ni l'autre. Les détenues ne sont pas prévenues. Pendant le ramadan, c'était pareil. [...] Il n'y a pas de calendrier. Nous par exemple, on a le calendrier de la messe. On sait que tous les quinze jours y a la messe et voilà, on nous indique les trois prochaines messes. [...] À un moment, une des deux aumônières qui a un diplôme de théologie faisait un après-midi par semaine une sorte de cours où elle expliquait le Coran. Elle a arrêté... [...] Les aumônières musulmanes, je pense qu'elles n'ont pas de temps. Elles ne sont pas... Nous [les catholiques], les aumônières qui viennent nous voir, elles nous sont dédiées... La prison, c'est une priorité pour elles. [...] C'est vraiment

dommage, les filles musulmanes elles sont très seules. Elles sont livrées à elles-mêmes, vraiment délaissées. Les aumônières musulmanes sont quasi inexistantes. »

L'absentéisme, outre qu'il empêche le libre exercice du culte, est volontiers perçu par les détenus comme une rupture d'égalité entre confessions religieuses au profit des chrétiens (l'impression qui nous a été relatée dans certains établissements par les détenus de ne croiser dans les coursives que l'aumônier catholique), voire une forme de discrimination à l'égard de l'islam, comme le souligne un gradé du CP2, établissement particulièrement touché par le phénomène qui y est récurrent :

« Ce monsieur [l'ancien aumônier de l'établissement] était assez irrégulier dans ses rendez-vous. Il venait une fois sur deux. Ça a un peu créé la zizanie entre la pénitencière et les détenus qui pratiquent cette religion. Ils pensaient que c'étaient nous qui mettions des barrières à l'aumônier. Or, ce n'était pas le cas. Les choses se sont vraiment dégradées. Même quand il venait pour le culte, il arrivait en retard. Les mouvements en prison, c'est très cadré. Y a des horaires à respecter... Et il ne venait pas en cellule » (CP2G4).

« Moi, je suis très observateur et je me suis déjà fait cette remarque : c'est bizarre l'aumônier musulman, on ne le voit pas avec les clés » (CP2D1).

La situation de sous-effectif est en outre criante dans certains lieux, comme au CP1 (pendant longtemps il n'y a eu qu'un aumônier musulman pour 3 000 détenus ; ils sont trois quand nous commençons l'enquête mais l'un d'eux a démissionné depuis). Elle demeure préoccupante pour l'AP comme pour les aumôniers régionaux. Elle se double de turn-over, d'abandons et de découragement, ce qui entraîne une stagnation et même, dans le cas de la région pénitentiaire de Paris, une baisse des effectifs entre 2016 et 2017 :

	Nombre d'aumôniers indemnisés	Nombre d'aumôniers bénévoles	Total
2015	31	3	34
2016	35	7	43
2017	33	5	38

Effectif des aumôniers musulmans de la DISP de Paris

Source : DI.

Le profil des aumôniers de notre corpus explique le manque de disponibilité d'une grande part des aumôniers musulmans. Sur ce point, l'enquête quantitative que nous avons conduite en 2012 apporte un éclairage qui ne semble pas avoir perdu de son actualité.

Les acquis de la précédente enquête¹¹¹

Les musulmans, des aumôniers plus jeunes que la moyenne et exerçant plus souvent une activité professionnelle en parallèle

¹¹¹ Une enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des aumôniers des établissements de France métropolitaine a été effectuée durant l'automne 2012. Sur 1 075 envois, nous avons obtenu 448 retours, dont 42 par des aumôniers musulmans (Béraud, Galembert et Rostaing, 2013).

L'analyse des données quantitatives a révélé deux spécificités de la population des aumôniers musulmans. Ses membres sont plus jeunes que la moyenne des aumôniers et exercent plus souvent que les autres une activité professionnelle en parallèle.

Un répondant sur deux a plus de 62 ans. Alors que 70 % des répondants musulmans ont moins de 60 ans, ce n'est le cas que de 36 % des catholiques (les protestants occupent une position intermédiaire avec une proportion de 57 %).

Seul un bon tiers des répondants déclarent exercer une activité professionnelle en parallèle de l'aumônerie. Étant donné la répartition, cela confirme l'hypothèse d'une part importante de retraités. Cependant, des disparités sont repérables entre les cultes. Les musulmans exercent en majorité une activité professionnelle en parallèle de l'aumônerie (c'est le cas de 55 % des répondants), ce qui les distingue des chrétiens et en particulier des catholiques (27 %). L'écart est moins important avec les protestants (46 %). L'engagement chrétien (de manière encore plus marquée chez les catholiques que chez les protestants) est ainsi souvent le fait de « jeunes retraités », qui constituent une main-d'œuvre culturelle disponible et quasi gratuite, ce qui apporte un solide facteur explicatif à la différence du nombre d'heures consacrées à l'aumônerie et à la fréquence de la présence dans l'établissement.

La moitié des répondants disent consacrer six heures (valeur médiane) ou moins à l'aumônerie chaque semaine. Une petite minorité (10 %) y consacrent 18 heures ou plus. Un peu plus de la moitié des répondants musulmans évaluent à 5 heures ou moins le temps dédié à cette activité, alors que les catholiques ne sont qu'un tiers dans ce cas (les protestants occupent ici aussi une position intermédiaire avec un enquêté sur deux qui se reconnaît dans cet intervalle).

Si l'on s'intéresse aux métiers exercés, des profils différents apparaissent également. Ainsi, 27 % des aumôniers musulmans concernés sont ouvriers, ce qui n'est le cas que de 9 % des catholiques et de 6 % des protestants. À l'inverse, 25 % de ces aumôniers catholiques ont un emploi qui relève de la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures », comme 17 % des protestants et seulement 9 % des musulmans. Cela étant, le niveau moyen de formation des enquêtés musulmans ne se révèle pas inférieur à celui des aumôniers des autres cultes. On peut donc faire l'hypothèse qu'un certain nombre d'entre eux se retrouvent sur le marché du travail en situation de déclassement.

Le principe du bénévolat n'a pas été un obstacle au recrutement d'aumôniers chrétiens en nombre croissant. Au contraire même, la gratuité et la disponibilité sont mises en avant par ces derniers comme gage de l'authenticité de leur engagement et décrites comme perçues comme telles par les détenus. Les répondants catholiques et les protestants se déclarent majoritairement satisfaits de ces conditions financières (dans une proportion comparable d'environ huit sur dix, si l'on exclut les sans-réponses). Un aumônier protestant précise que « La reconnaissance par l'argent n'est pas le problème », un catholique qu'il s'agit d'« une forme de charité, qui ne peut être que bénévole ». Ce volontariat inscrit l'engagement des aumôniers dans une éthique spécifique et une distance affichée par rapport aux contingences économiques. Leur investissement dans l'aumônerie procure aux chrétiens des rétributions symboliques (Gaxie, 1977 et 2005), certainement en lien avec le sentiment de réaliser une action pleinement conforme à l'Évangile (rémunération symbolique subjective) et utile dans un univers marqué par les privations en tout genre. On peut également considérer que les bénévoles chrétiens jouissent, pour un bon nombre d'entre eux, de conditions objectives, d'ordre matériel, qui rendent possibles un investissement personnel de plusieurs années sans compensation financière : le fait d'être de jeunes retraités très majoritairement issus des classes moyennes. Pour les musulmans, il s'agit en revanche d'un point nettement plus sensible : huit sur dix se déclarent non satisfaits des conditions financières qui leur sont offertes par l'AP. Ces derniers plaident pour la

professionnalisation du statut d'aumônier, c'est-à-dire pour le versement d'un salaire par l'AP et non plus d'indemnités comme c'est le cas aujourd'hui. Un salaire leur permettrait de bénéficier d'une couverture sociale et d'investir l'aumônerie comme activité principale. Les propos recueillis dans les questionnaires remplis par des aumôniers israéliens convergent avec ceux de leurs homologues musulmans. « Ce n'est même pas une paye, ce sont des sommes ridicules », s'indigne un rabbin. Un aumônier musulman considère quant à lui que les difficultés à recruter sont dues « tout autant au manque de personnes formées qu'à l'absence d'une véritable rémunération ».

L'échantillon de la présente recherche, 21 aumôniers (dont 7 femmes), ne donne pas à voir de changements significatifs. On ne compte en son sein que deux retraités qui sont aussi les deux seules personnes à avoir plus de 60 ans (l'âge moyen est de 52 ans). La très grande majorité des hommes et certaines femmes¹¹² exercent une activité professionnelle en parallèle de l'aumônerie, ce qui limite le temps disponible pour la prison (le plus fréquemment à une demi-journée par semaine) : chauffeur routier, chauffeur de taxi, technicien de maintenance, enseignant du secondaire ou du supérieur, formateur, libraire, médiateur interculturel, etc.

Les indemnités reçues constituent pour ces personnes un revenu d'appoint, dont le montant n'est pas négligeable mais demeure insuffisant pour un investissement à temps plein. Dans certains cas, ces indemnités ont même pour effet de faire perdre à des aumôniers qui en étaient bénéficiaires leur droit à des minimas sociaux, comme le relate Samia Ben Achouba, secrétaire générale de l'aumônerie musulmane, à partir de son expérience personnelle :

Je perçois le maximum d'indemnités possible, et l'administration me déclare à « temps plein ». Ce qui a supprimé une allocation que je percevais pour ma fille handicapée, car on considère que ce n'est pas moi qui m'investis auprès d'elle. Un aumônier s'est vu supprimer sa retraite, un autre sa couverture maladie universelle¹¹³.

Quant au registre vocationnel dominant chez les aumôniers chrétiens, registre qui donne un primat au désintéressement matériel et donc au bénévolat (ou quasi-bénévolat), il apparaît, dans le discours de certains de nos interviewés, comme un repoussoir (Farid considère ainsi que ses enfants ne veulent pas d'une vie comme la sienne, c'est-à-dire marquée par d'importants sacrifices personnels au profit de son engagement dans l'aumônerie). Il est très rarement invoqué par nos enquêtés. Le propos de Redouane a sur ce point valeur d'exception confirmant la règle :

Écoutez, c'est la vocation. La première motivation pour être aumônier, c'est la vocation. Celui qui entre à l'aumônerie pour espérer faire une carrière, il se plante et je le lui dis. Quand je propose ce type d'engagement à quelqu'un, je dis « Si tu veux travailler, si c'est ta vocation vraiment, tu peux te former ici. Mais si tu t'attends à autre chose, je pense que ce n'est pas la bonne voie... [AHE3].

4.2. Des migrants devenus aumôniers

Si l'imam a toutes les chances d'être « un clerc immigré ou un migrant devenu clerc » (Jouanneau, 2013, p. 10), la seconde option vaut pour les aumôniers pénitenciers. En effet sur les 21 personnes interrogées en 2017-2018, deux seulement sont nées et ont grandi en France : Marwan

¹¹² Les enquêtées mettent souvent en avant le fait qu'elles disposent du revenu de leur conjoint, parfois confortable, comme Nafissa dont le mari est médecin spécialiste.

¹¹³ *Dedans Dehors*, 88, juillet 2015, p. 33.

(dont le portrait est fait plus loin) et Faïza. Pour les hommes, la migration a été dans presque tous les cas accomplie dans le cadre de la poursuite d'études supérieures commencées dans leur pays d'origine dans des disciplines très variées (mathématiques, physique, droit, sociologie, langues et littérature, etc.). Pour les femmes, le moteur de la migration est majoritairement matrimonial. Elles sont arrivées en France à peu près au même âge que leurs collègues hommes (souvent quelques années plus tôt car elles se sont mariées très jeunes, à 18 ou 19 ans) pour y rejoindre leur conjoint.

La quasi-totalité de nos enquêtés, y compris ceux qui exercent des métiers qui les rattachent aux milieux populaires (chauffeur routier ou chauffeur de taxi), ont un niveau de formation supérieur (et parfois même très supérieur) au baccalauréat. Plusieurs (au moins dix dont presque tous les aumôniers de la région de Farid très proactif en la matière) disposent déjà du diplôme de formation civile et civique, alors même qu'ils n'étaient pas concernés par l'obligation réglementaire. Du point de vue religieux, plusieurs aumôniers de notre corpus, hommes et femmes, ont reçu une formation spécifique avant de prendre leurs fonctions en prison. La situation est cependant assez disparate d'une région à l'autre. C'est le cas de la totalité des enquêtés de la DISP de Paris qui ont suivi un cursus de deux ou trois ans à l'Institut Al-Ghazali fondé en 1994 et rattaché à la GMP. Quelques aumôniers ont en outre été formés dans le réseau de l'Institut européen de sciences humaines ouvert dans la Nièvre en 1991 par l'UOIF : deux à Château-Chinon, un dans l'antenne parisienne située à Saint-Denis. Plusieurs hommes évoquent l'école coranique qu'ils ont suivie enfants dans leur pays d'origine et insistent sur leur appartenance à une filiation d'imams, mentionnant leurs père et grand-père.

« La question de l'éducation et de la pédagogie est dans nos gènes »

Rachid, aumônier au CP1

Rachid est un homme d'une quarantaine d'années d'origine algérienne, dont les cheveux roux et le teint clair suggèrent une ascendance kabyle. Lorsque nous le rencontrons, il officie au CP1 et n'est aumônier que depuis à peine un an. Il est affecté au sein de la division de la CP1 qui héberge le QER, sans doute en raison de sa solide formation religieuse, saluée par l'une des directrices adjointes de la structure qui apprécie son « érudition » et ses éclairages sur le positionnement religieux des TIS.

S'il fallait résumer, ce qui se dégage de cet homme, c'est la pression qui semble s'exercer sur lui. Il paraît bien moins paisible que l'aumônier bouddhiste croisé le matin même du jour où nous le rencontrons. Ce dernier, vraisemblablement retraité, n'a pas hésité à prendre un petit moment pour échanger sur les séances de méditation qu'il propose aux détenus le vendredi, dont les adeptes sont très majoritairement musulmans. Rachid n'a pas non plus le côté posé de l'aumônier catholique, ancien aumônier militaire à la langue bien pendue, rencontré quelques jours auparavant en entrant dans l'établissement. C'est un homme « à cran » qui semble écrasé par l'immensité d'une tâche qui le dépasse. La première fois que nous l'avons vu, il galopait entre le deuxième et le quatrième étage pour se rendre d'un culte à l'autre, qu'il enchaînait. Guère enthousiaste à l'idée de réaliser un entretien, il conditionne son acceptation à l'aval officiel de l'aumônerie nationale. Mais il faudra, une fois cet aval donné, plusieurs mails avant qu'il consente à fixer une date. L'entretien restera d'ailleurs inachevé. Rachid, se souvenant qu'il doit aller chercher l'un de ses enfants à l'école, l'interrompt et part précipitamment. Dans un mail écrit pas la suite, il évoque ses scrupules à parler de lui, comme il l'a fait, et du malaise éprouvé à l'idée du temps passé à faire cet entretien alors que, tout près, des détenus manquent de tout et attendent sa visite.

L'Éducation nationale lui propose en 2001 de devenir professeur de langue en prison. Il est alors titulaire d'un Capes d'arabe passé quelques années auparavant. Il refuse néanmoins le poste car il « ne se voit pas travailler en prison ». Par la suite, il soutient une thèse de

linguistique et obtient un poste à l'Office des migrations internationales. Ce n'est donc que dix-sept ans après cette première sollicitation qu'il devient aumônier. La question se pose de nouveau alors qu'il suit le DU Interculturalité, laïcité et religion à l'Institut catholique de Paris. Plusieurs de ses professeurs le sollicitent en ce sens, de même qu'un imam. Tous l'« interpellent pour qu'il fasse profiter la prison de ses compétences ». La formation pluridisciplinaire (droit, psychologie, anthropologie, etc.) reçue dans ce DU semble particulièrement adaptée à cette mission, de même que son bilinguisme. Cela lui donne, considère-t-il, une « vision globale qui n'est pas celle d'un natif ». Il met également en avant son parcours de recherche qui lui confère une vision plus riche que celle d'un imam. Il donne des cours à l'Institut Al-Ghazali de la Grande Mosquée de Paris en langue, culture et religion comme intervenant extérieur. Il y « rencontre plusieurs professeurs, des imams, des gens de l'administration. Des gens qui gravitent autour de la question de l'aumônerie et de l'imamat » de nouveau l'enjoignent de se porter candidat. Un ami aumônier lui demande de l'aide : « C'est pas possible il faut que tu viennes m'aider. » Mais « je ne me voyais pas dans la peau d'un aumônier, parce que je n'avais pas été en prison ». Malgré ses réticences, son interlocuteur adresse sa candidature à l'aumônier national pour voir s'il considère cette candidature recevable du point de vue religieux. Mais « vu que je faisais les *durus* [les leçons] et la *khotba* [le prêche] du vendredi et que je viens d'une famille religieuse », cette validation va de soi, explique Rachid.

Revenant alors sur sa jeunesse en Algérie et sa « formation religieuses poussée », il revendique une forme d'hérédité professionnelle aussi bien du point de vue de l'enseignement que de celui des sciences religieuses. Il a grandi dans une famille de lettrés constantinois. Le grand-père de son père était professeur d'université en linguistique à Constantine. Son propre grand-père appartenait à l'association des Oulémas algériens (il évoque la fameuse photo des soixante savants qui ont été formés par Al-Azhar et à la Zeitouna). Il envoyait discrètement ses filles le soir à l'école arabe après le couvre-feu (pendant la guerre d'Algérie). Sa mère, devenue institutrice à 32 ans, accède au poste de directrice d'école. Plusieurs de ses tantes sont elles aussi institutrices. « La question de l'éducation et de la pédagogie est dans nos gênes. » Son père est passé par l'université islamique d'Algérie de Constantine (qui fut la première université islamique d'Algérie), l'université Emir Abd el Kader dont il assure finalement la direction. Lui-même est formé à la religion dès son plus jeune âge : mémorisation du coran, apprentissage des hadiths. Il a à peine 6 ans lorsque débute son initiation au *fiqh* de l'école malékite, 12 ans, lorsqu'il commence des *usûl al-fiqh* (sources du droit musulman) puis les quatre écoles de jurisprudence. Alors qu'il est au lycée dans les années 1980, il assiste à certains cours à l'université islamique, alors dirigée par son père, ce qui lui permet d'entendre, alors qu'il n'est pas encore étudiant, les conférences de l'imam Mohamed Al-Ghazali. Familier des quatre écoles de jurisprudence, il pointe la « largesse d'esprit » de cette formation qui se démarque aussi bien des « séoudiens-hanbalites, salafistes-wahabites, que des ikhwanistes-chafirites ».

Si, malgré ce solide bagage religieux il ne avait pas l'étoffe d'un aumônier, « l'eau fait mentir le nageur », raconte-t-il. « Celui qu'on jette à l'eau, le gars qui ne sait pas nager il y trouve son équilibre. Donc en 2016 je viens en prison pour la première fois. Je suis abasourdi par le nombre de la population musulmane. Une petite lampe s'allume dans ma tête. Je suis choqué par leur nombre. Ici ils sont 2 800 détenus et 1 600 sont d'origine musulmane. Je ne le soupçonnais pas. À aucun moment je ne savais quelle était la problématique de la prison en France. [...]. Donc mon ami a réussi à m'avoir. Il m'a eu par le sens civique, de la responsabilité. »

Si la figure de l'imam-ouvrier de Romain Sèze (2013)¹¹⁴ ne correspond pas au profil de nos enquêtés, l'émergence d'une nouvelle génération de cadres religieux musulmans nés en France se fait attendre dans le cadre de l'aumônerie. Même les plus jeunes sont très majoritairement des migrants devenus aumôniers. Tous et toutes (y compris les deux personnes d'origine malienne et la personne d'origine turque) sont de ce fait parfaitement arabophone : si la langue arabe n'est parlée que par une minorité de détenus, sa maîtrise constitue un facteur essentiel de légitimité des aumôniers. En revanche, un décalage peut exister entre ces aumôniers et des jeunes détenus qui sont nés et ont été socialisés en France, comme l'observe Farida :

J'allais en cours, c'était très intéressant. Mais il y a des détenues qui se moquent de l'aumônière. Elle a un peu de mal à parler le français. Elle fait des fautes. Moi, je trouve que l'essentiel c'est qu'on arrive à la comprendre [MAF1De11].

En raison de ces caractéristiques et parce qu'elle dépend du CFCM, l'aumônerie, dont le responsable national relève du RMF¹¹⁵, représentative en cela d'un islam consulaire, est très marquée par une présence étrangère, notamment marocaine (plus de 40 % de nos enquêtés sont d'origine marocaine mais plusieurs ont acquis la nationalité française) et dans une moindre mesure algérienne (un quart de notre échantillon)¹¹⁶. Nombreux sont affiliés au RMF. Il y a clairement des liens étroits entre ces réseaux. Hamza, aumônier au CP3 et aumônier régional adjoint mais aussi fondateur de mosquée et président du CRCM, très actif au RMF, en est un cas typique. Ce qui n'exclut pas que d'autres tendances soient représentées : l'aumônier de la MC1 relève de l'UMF¹¹⁷. La prison semble même devenue l'un des espaces à investir lorsqu'on entend avoir une position d'autorité sur la scène islamique locale, voire nationale.

Ces diplômés de l'enseignement supérieur, venus jeunes adultes dans le cadre d'une migration d'étude, peuvent trouver dans l'aumônerie un moyen de reconvertir un capital scolaire qu'ils ne parviennent pas à valoriser dans d'autres sphères professionnelles et de résister au déclassement. Ainsi, l'engagement dans l'aumônerie se réalise souvent à l'occasion de moments de disponibilité biographique qui peuvent être produits par une situation de précarité sur le marché du travail, parfois même de chômage. Ainsi, l'aumônier de la MC1 est recruté alors qu'il a perdu son emploi comme professeur d'arabe et vit de petits boulots :

En 2005, j'ai dû quitter l'enseignement car mon contrat avait pris fin. J'aurais pu rentrer au Maroc mais mes enfants étaient étudiants. J'ai donc fait ma vie ici et je ne le regrette pas. Lorsque j'ai quitté l'enseignement, je n'avais rien. J'ai galéré pendant deux ans. J'ai travaillé dans des usines, goûté à tous les métiers. J'ai été contrôleur de pièces dans une usine. Y avait un collègue qui contrôlait aussi. Il a tapé sur la jante et y a un morceau de métal qui vient s'installer dans mon arrière droit. C'est gonflé donc on m'a emmené en ambulance à C. ; à l'hôpital et l'après-midi ils

¹¹⁴ Romain Sèze (2013) distingue quant à lui deux figures en partie chronologiques : celle de l'« imam ouvrier » (venu dans le cadre d'une immigration de travail et organisé à partir de l'usine et du foyer) et celle de l'« imam de quartier » (plus jeune et mieux formé, qui intervient en mosquée).

¹¹⁵ Le Rassemblement des musulmans de France (RMF), proche du Maroc, est l'un des principaux courants du CFCM.

¹¹⁶ On compte également deux personnes d'origine malienne, une turque et une autre tunisienne.

¹¹⁷ L'Union des mosquées de France (RMF) est une fédération de mosquées liées au Maroc critique par rapport aux positions du CFCM.

m'ont appelé un taxi pour m'emmener prendre ma voiture Et là, l'idée a germé dans mon esprit pour dire, voilà, c'est le métier qu'il me faut. Et là, j'ai passé l'examen. J'ai terminé premier et il y avait la réglementation, la conduite, le français. Je me suis lancé dans le taxi. J'ai commencé comme salarié. Mais comme salarié, j'exigeais du patron que j'apprenne un petit peu le fonctionnement du métier. Donc je suis passé par deux patrons et après j'ai créé mon entreprise tout seul. [...] Je suis devenu chauffeur de taxi en 2007-2008. L'aumônerie, j'ai commencé en 2005. J'étais intérimaire à l'époque [MC1A1].

La situation de Mustapha est similaire. En recherche d'emploi depuis plusieurs années, alors qu'il se présente comme ingénieur formé en France et au Maroc, cet aumônier est très investi à la CP1. Kawtar, qui était professeure de philosophie arabe en Algérie, pays qu'elle quitte à l'âge de 43 ans, a investi sa fonction d'aumônière comme enseignante. Elle revendique une posture savante en sciences religieuses (elle a dès son arrivée en France été formée pendant quatre ans à l'Institut Al-Ghazali) et parle des détenues comme de « ses élèves ».

Les trajectoires professionnelles et croyantes qui conduisent à l'aumônerie ne peuvent se lire au seul prisme de la migration et de ses effets, même si celui-ci est central. D'autres facteurs, tels que les aspirations individuelles et les opportunités institutionnelles, interviennent également. Ainsi, pour les femmes – deux d'entre elles le mentionnent explicitement –, l'aumônerie offre un espace d'engagement qui permet aussi d'échapper aux discriminations subies sur le marché du travail du fait du port du voile¹¹⁸ qui au contraire apparaît ici comme un signe attendu de piété : « Comment serait reçue une femme aumônier non voilée ? », s'interroge une de nos enquêtées. Ainsi, Faïza est l'une des rares personnes de notre échantillon à être née en France et à y avoir effectué toute sa scolarité. Très bonne élève, elle poursuit des études supérieures jusqu'au M2, diplôme qu'elle ne peut valider faute d'avoir pu accomplir un stage en entreprise. C'est ainsi qu'elle décrit son parcours qui la conduit à une réorientation vers des études de théologie :

Donc après voilà, j'ai fait mon master et je me suis orientée en master pro : nanomatériaux. Bon, ça n'a rien à voir avec ce que je fais aujourd'hui, mais effectivement on va dire que j'étais branchée... j'étais bien branchée études on va dire, tout allait très bien. [...] Avant ça, avant de me marier, j'ai décidé de pratiquer un petit peu plus ma religion. Je suis rentrée dans la pratique – alors qu'on était déjà à la fac, hein. J'ai mis le voile... À la fac, déjà. Bon. Ça a été un petit peu compliqué. [...] Les professeurs de faculté sont assez ouverts, mais après c'est au niveau des stages de fin d'études que c'était un petit peu plus compliqué pour trouver. Donc c'est là que j'ai eu un peu de souci. Mais bon... En fait j'ai pas finalisé mon stage de fin d'études de M2... Voilà. Bon, c'est pas grave, hein, ça m'a pas empêchée de vivre hein [léger rire]. Tout va très bien. Et puis... et après la vie a voulu que... bah je me réoriente, c'est-à-dire que je fasse des études religieuses, mais pas mal de temps après. Donc peut-être... quelques années plus tard on va dire. Je me suis orientée vers des cours de théologie. À l'Institut Al-Ghazali de la Grande Mosquée de Paris [AeHE9].

Nadia est plus âgée que Faïza et nettement moins dotée qu'elle du point de vue des certifications scolaires. C'est l'une des deux personnes de l'échantillon à avoir un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Mais elle partage avec Faïza la même expérience de discrimination qui marque son itinéraire professionnel (après avoir été réceptionniste dans un hôtel, elle devient aide-cuisinière afin de pouvoir couvrir ses cheveux sur son lieu de travail sans se trouver exposée à des réactions hostiles) et la conduit à une double activité : celle d'assistante familiale qu'elle exerce à son domicile après avoir obtenu l'agrément en tant que famille d'accueil et celle d'aumônière.

¹¹⁸ L'aumônerie participe ainsi de ces espaces qu'investissent des femmes musulmanes pour garder leur foulard, espaces qui promeuvent l'affirmation de leur identité islamique comme les mosquées, certaines associations ou les formes d'ethnic business (Abjli, 2016).

Les trajectoires de nos enquêtés reflètent ainsi le bassin de recrutement, étroit, des candidats et candidates, et le non-renouvellement de celui-ci par rapport au début des années 2010. Dans un contexte où l'AP semble aux limites de ce qui est envisageable pour réformer le statut de l'aumônier et où les problèmes d'intégration internes demeurent saillants, l'aumônerie plafonne et se trouve confrontée au départ de ceux qui, mieux dotés en capital scolaire, social et culturel, trouvent des opportunités ailleurs et finissent par jeter l'éponge, ce dont témoigne la trajectoire de Marwan.

« Je ne fais pas ça pour de l'argent mais y a quand même un minimum syndical... »

Marwan, ancien aumônier

Nous avons rencontré Marwan en 2011, lors de la première enquête sur la religion en prison à laquelle il avait fait bon accueil, nous accordant un entretien et nous laissant l'observer dans ses activités. Âgé alors de 38 ans, Marwan fait partie de la « nouvelle génération de musulmans que l'islam de France peine encore à faire émerger : des croyants, à la fois marqués par leur engagement dans leur communauté, nourris de réflexes hexagonaux et défenseurs affichés d'un islam citoyen¹¹⁹ ». Né en France de père marocain et de mère française, il est parfaitement à l'aise dans cette double culture. Bon élève, il suit des études en arabe et en histoire, qui le mènent jusqu'au concours de l'agrégation. Après avoir travaillé plusieurs années dans le domaine de la culture, il réalise son souhait de commencer des études de théologie à la Grande Mosquée de Paris et devient aumônier dans une grosse maison d'arrêt de la région parisienne, après deux années passées à l'Institut Al-Ghazali.

Très actif dans l'établissement, Marwan se situe volontiers dans une posture professorale avec les détenus, même s'il définit également son rôle comme « soutien moral, psychologique et même matériel » par les objets du culte qu'il distribue volontiers (coran, chapelets, livres, tapis) et les visites qu'il effectue en cellule. Dressant le constat des faibles connaissances des jeunes détenus qu'il rencontre, il entend leur assurer une socialisation religieuse minimale mais également lutter contre les interprétations qu'il juge fallacieuses et même « enseigner la laïcité ». Ainsi, lors du culte du vendredi, il fait précéder la prière et le prêche d'une leçon qui dure trente minutes. Surtout, il vise à déconstruire le discours salafiste. Présent trois jours par semaine, il noue une relation étroite avec un membre de la direction qui voit en lui un allié dans la lutte contre le prosélytisme. Il est régulièrement (mais pas systématiquement, à son grand regret) consulté pour le contrôle des livres en arabe susceptibles d'entrer en détention. Constatant l'absence de rayon dédié à l'islam dans la bibliothèque de la maison d'arrêt, il obtient du directeur interrégional le financement, pour un montant de 2 000 euros, d'une commande des « livres religieux, qui vont parler du droit musulman à l'exégèse et la théologie, mais aussi d'ouvrages qui s'inscrivent dans une perspective de sciences sociales ainsi que des dictionnaires et des manuels de langue arabe » mais se heurte à la réticence de la directrice de l'établissement qui trouve que « cela fait beaucoup sur l'islam ». Pour la convaincre, Marwan doit aller recenser le nombre de titres consacrés au christianisme et au judaïsme afin de lui montrer qu'« au bout du compte, on arrive quasiment au même nombre ». Les 800 euros qu'il reçoit alors chaque mois comme indemnités sont également le fruit de longues et âpres négociations avec l'administration pénitentiaire. En parallèle, Marwan poursuit sa formation en islamologie. Après un master de recherche à l'EPHE, il s'inscrit en thèse sous la direction d'un universitaire de renom.

¹¹⁹ Comme l'a écrit la journaliste d'un grand quotidien qui a fait le portrait de Marwan.

En 2013, Marwan démissionne de son poste à la maison d'arrêt car, pour des raisons familiales, il est contraint de déménager en province. S'il obtient rapidement un agrément pour intervenir dans un centre pénitentiaire qui ouvre ses portes à une cinquantaine de kilomètres de son nouveau domicile, la question de sa rémunération se pose à nouveau. Grâce au soutien de son aumônier régional, il finit par obtenir d'abord 450 puis 690 euros mensuels. La DI refuse qu'il puisse également être rémunéré pour donner des cours d'arabe aux détenus, ce qu'il faisait dans son précédent établissement et qui lui procurait un complément de revenu. C'est dans ces modestes indemnités qu'il doit puiser pour confectionner des colis remis aux détenus musulmans lors des fêtes :

« Pour les colis au CP, j'ai pas mal galéré. C'est moi qui les faisais, les colis. Je les payais moi-même. Je n'avais pas beaucoup de détenus. Au CP, ce n'était pas comme à la maison d'arrêt. À la maison d'arrêt, j'étais soutenu. Y avait le Secours islamique qui me donnait les colis. La première fois que je les ai sollicités pour le CP, on m'a répondu qu'il n'y avait pas de budget prévu pour cet établissement. Au CP, c'est donc moi qui les ai payés les colis, pendant toute une période. C'étaient des petits colis, quelque chose de symbolique. Je mettais des dattes, des soupes, des enveloppes, un crayon, de quoi envoyer un courrier aux familles, une petite lettre d'encouragement pour le ramadan. Je faisais tout moi-même... Mais je vous dis, je n'avais pas 800 détenus comme à la maison d'arrêt. J'en avais une quarantaine. Donc je prenais sur mes indemnités. Bon, c'était deux fois par an, ça ne me coûtait pas non plus des mille et des cents. »

Au CP, Marwan, outre les visites et le culte, prend différentes initiatives. Il anime ainsi pendant quelques mois un « groupe de discussion avec un terroriste et deux djihadistes ». Dans un registre plus culturel, Marwan met aussi sur pied un atelier de calligraphie qui cesse faute de financement :

« Je montais des projets. J'avais même associé un calligraphe syrien de l'Institut du monde arabe, pour qu'il vienne, pour qu'il leur apprenne à faire des dessins. Lui-même faisait ça déjà en prison et il en fait aussi avec des lettres latines. Il a même fait un bilan sur la sérénité que cela apportait aux détenus, qui pouvaient envoyer ça à leur famille. Donc, ils se sentaient valorisés, etc. Malgré le bienfait d'un tel atelier, je n'ai jamais pu obtenir de financement. C'est vraiment... Pff... Y en a marre quoi. On se décourage... »

Au printemps 2018, Marwan démissionne de ses fonctions d'aumônier qu'il a exercées pendant une dizaine d'années. Pour expliquer cette décision, Marwan dédouane assez largement l'administration pénitentiaire :

« J'ai démissionné mais pour une autre raison. Le fait que l'administration pénitentiaire ne m'ait pas suivi dans toutes mes propositions, ce n'est pas la raison principale de ma démission, parce que je vous dis, globalement, on a bien travaillé ensemble. Franchement, j'aimais bien travailler avec les officiers, avec les surveillants, j'ai toujours eu de très bonnes relations. J'avais accès à ce que je demandais. Je pouvais aller voir les détenus, je n'avais pas de problèmes ni d'empêchement, sauf en cas de problème de sécurité majeur. C'est normal, la sécurité passe avant tout dans ces établissements. »

Il mentionne un élément factuel : il n'a pas obtenu de financement pour rembourser les frais liés au DU qu'il a suivi en 2017-2018 dans une université qui se situe à 250 kilomètres de chez lui. En intégrant le transport et l'hébergement (il doit passer une nuit à l'hôtel toutes les trois semaines) qui s'ajoutent aux frais d'inscription, il estime avoir dépensé près de 1 500 euros. Encouragé par la responsable de la formation, il se tourne vers la Fondation de l'islam de France pour demander une aide. Bien que des financements soient possibles à hauteur de 1 000 euros, ils ne peuvent servir couvrir qu'à couvrir que 50 % des frais d'inscription qui, dans le cas de l'université de Marwan, ne s'élèvent qu'à 150 euros. Informé

de ces conditions restrictives, Marwan renonce dans un premier temps à déposer un dossier. Il est cependant relancé par la secrétaire de la Fondation qui lui dit que la possibilité de financer une partie de ses frais de déplacement sera étudiée. La réponse finale est très mal reçue par Marwan :

« “Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous finançons 50 % de vos frais d’inscription, donc 75 euros.” Sans aucune formule... ne serait-ce que politesse, de dire “nous avons étudié la possibilité”, ne serait-ce que ça “de rembourser une partie des frais mais ce n’est pas possible”. Je me suis senti vraiment manipulé, en me disant qu’en gros, ils voulaient faire du chiffre, dire qu’ils avaient pu avoir tant de demandes de bourses cette année, qu’ils en ont allouées tant. Ça fait tellement bien auprès des médias ou bien des politiques et des administrations, pour dire que c’est une Fondation absolument nécessaire. J’ai pas du tout aimé. J’ai vraiment pas du tout aimé, et je leur ai dit : “Pour que vous compreniez que ce que vous faites n’est pas bien, je démissionne de mes fonctions d’aumônier. Ça fait au moins dix ans que je galère. Je vous demande quelque chose que vous n’entendez pas. Donc, je démissionne.” Et j’ai démissionné à ce moment-là. J’ai envoyé une lettre à la pénitencier et à l’aumônier national, en disant : “Je présente ma démission et si vous souhaitez connaître la raison pour laquelle je démissionne, rapprochez-vous de la Fondation de l’islam de France.” J’avais mis en copie tout un tas de personnes, la secrétaire de la Fondation, l’universitaire responsable du DU, etc. [...] Je ne regrette pas cette formation, parce que j’ai appris beaucoup de choses. Il y avait des professeurs de grande qualité. Tout le monde a aimé cette formation. Je n’ai pas eu un seul retour négatif. Mais le bât qui blesse, c’est toujours l’argent. Je ne fais pas ça pour de l’argent. Un aumônier ne cherche pas à faire carrière et à devenir riche, on est bien d’accord, mais y a quand même un minimum syndical. On travaille, on se donne du mal et puis en plus, c’est toute la problématique, c’est soit on les paye bien et y a une vraie présence des aumôniers sur le terrain toute la semaine. Soit on les paye au lance-pierre, et on a ces problématiques de vide, qui sont comblées par des prosélytes, des radicaux, des salafistes et compagnie. La problématique elle est là. Si on veut des salariés à temps-plein, en finir avec les vacations, qui fait qu’au maximum, vous avez 800 ou 900 euros par mois, si on veut en finir, il faut passer au statut. On fait un statut, on crée le grade. C’est clair pour tout le monde, mais il est recruté avec des conditions claires. Il est recruté aussi pour ses connaissances religieuses. Il a un vrai bagage religieux, il a fait un Institut ou alors il vient d’une grande université islamique musulmane, du monde arabe, pourquoi pas. Il est parfaitement bilingue, pourquoi pas. Y a tout un tas de conditions. Il a fait le DU s’il faut. Ce qui serait bien, c’est qu’il ait fait aussi un peu d’islamologie, surtout s’il vient des pays arabes : approches historique, sociologique, anthropologique de la religion, etc. Et là, oui. Toute formation mérite aussi d’être récompensée par un vrai poste. Et on y arrivera. »

Cette démission, on le voit, s’inscrit aussi dans un parcours marqué par un manque de moyens récurrent (l’absence d’un véritable salaire mais aussi de crédits lui permettant d’acheter des livres ou de financer les biens distribués aux détenus notamment aux moments des fêtes ou encore des ateliers) qui finissent par le pousser vers la sortie (*exit*), alors qu’il avait jusqu’alors privilégié les prises de parole (*voice*)¹²⁰, multipliant les interventions dans les médias entre 2012 et 2017 pour porter la cause du statut des aumôniers musulmans en mettant en avant leur importance dans la lutte contre la radicalisation. Ressortent des propos tenus à l’automne 2018 une grande lassitude et un espoir déçu.

¹²⁰ Pour reprendre la typologie d’Hirschman (2004).

« Y avait déjà je pense, le fait que depuis des années j'étais sous-payé. Au bout d'un moment, c'est fatigant, parce que bon, j'étais obligé de faire autre chose à côté, c'est vrai et heureusement. Je donnais quelques cours d'arabe. Je fais aussi de la formation. [...]. Donc j'ai d'autres fonctions. Mais moi j'étais comme Monsieur M. [son aumônier régional], je pensais vraiment que, en m'investissant, les choses allaient évoluer [...]. Au bout d'un moment, j'ai constaté que ça n'avancait pas... C'était vraiment ça. C'est ce que je vous ai dit : les cours d'arabe qui n'ont jamais été financés, les livres qui ne rentraient pas¹²¹. Je n'ai jamais eu de budget, ne serait-ce que pour financer ça. C'est la base pourtant. »

À partir de sa propre expérience, Marwan explique ainsi la difficulté à recruter au sein de l'aumônerie des prisons des « cadres intermédiaires, [...] "intellectuels organiques" de l'islam [qui] s'efforcent de s'imposer entre les anciens "blédards", les notables liés aux pays d'origine, les imams arabophones, et les intellectuels musulmans, dont le discours est généralement plus apprécié chez les non-musulmans que dans leur communauté¹²² » :

« Ce n'est pas assez attractif effectivement, parce qu'on n'est pas très bien payés, faut dire la vérité. On n'a pas de statut. La question du statut, c'est régulièrement mis sur le tapis et puis ça n'évolue pas. Cette question-là reste sans réponse depuis des années. Alors bien sûr, ça a des conséquences un statut d'aumônier pénitentiaire, comme il en existe un dans l'armée par exemple, c'est de créer un grade au sein de l'administration pénitentiaire. C'est devenir en quelque sorte fonctionnaire. Ça implique évidemment, en contrepartie, des obligations de présence notamment, mais c'est tout ce qui manque justement. Moi je suis pour. Je suis pour, parce que c'est ce qui manque. Il manque une présence à temps plein de l'aumônier, dans les prisons françaises. C'est vrai que depuis 2015, ils [les pouvoirs publics] ont gonflé le budget, donc il y a plus d'aumôniers, mais on est encore loin du compte... Et puis ces aumôniers, qui ne sont pas nés en France, ils transmettent un islam traditionnel... Ils ont une connaissance religieuse, mais ils n'ont jamais suivi, pour la plupart d'entre eux, une formation religieuse digne de ce nom. »

Conclusion

Des trois moteurs de l'institutionnalisation (le respect de la liberté de culte, la crainte d'un religieux non régulé et le souci de donner à voir la pluralité religieuse pour saper le sentiment discriminatoire ressenti par des détenus), celui qui produit un effet levier est indéniablement le motif sécuritaire, même si du côté de l'AP on préfère pointer des motifs plus nobles et considérer le plan antiterrorisme comme une simple « occasion de faire un rattrapage par rapport à une aumônerie sous-dotée » (chargé des cultes à la DAP, Entretien avril 2018).

En quelques années seulement, l'avancée a certes été considérable. Entre 2012 et 2018, les effectifs de l'aumônerie musulmane ont augmenté de plus de 50 %. Des moyens importants ont été mis à disposition par les pouvoirs publics. Ainsi, la quasi-totalité des aumôniers musulmans reçoivent désormais une indemnité, alors que c'était le cas de moins de la moitié au début des années 2010. Le processus de codification engagé à la fin des années 2000 a été renforcé. La période des

¹²¹ Marwan fait ici référence aux livres destinés à la maison d'arrêt. À son départ, ceux-ci ne sont toujours pas arrivés. Marwan pense même que les crédits dégagés à cet effet par la DI ont pu être utilisés à une autre fin par la direction de la maison d'arrêt.

¹²² Il s'agit d'un autre extrait de l'article consacré aux « nouveaux cadres religieux musulmans » dont Marwan fait partie.

improvisations et bricolages conduits par des acteurs locaux est bel et bien révolue. Parallèlement à la hausse significative des moyens dédiés à l'aumônerie musulmane depuis 2012, le processus de sélection et de formation des aumôniers a fait l'objet d'une formalisation plus grande. Il nourrit un processus de professionnalisation de ses membres¹²³, assez largement imposé « d'en haut » par la DAP et le Bureau central des cultes.

L'insatisfaction semble cependant l'emporter du côté de l'AP, comme de celui des aumôniers musulmans. En effet, l'obligation de formation et le paiement du service fait constituent autant de contraintes nouvelles qui ne sont pas compensées par la hausse du montant des indemnités, ni par l'octroi d'un statut stable. Si elles apparaissent du point de vue des pouvoirs publics, comme la contrepartie des moyens financés récemment octroyés à l'aumônerie (« On est, quand même, comptable euh... de l'utilisation de ces crédits, quand bien même ils sont délégués à l'aumônerie, on en est quand même comptable », insistait la référente culte de la DAP en septembre 2016), elles pourraient aussi se révéler contreproductive en dissuadant les bonnes volontés déjà peu nombreuses. En effet, en dépit des efforts financiers consentis par l'État ces dernières années, les difficultés de recrutement persistent, témoignant de l'attractivité encore limitée de la fonction auprès des musulmans, fonction d'autant moins gratifiante qu'émergent d'autres fonctions religieuses, celles de médiateurs ou référents, que la DAP semble désormais privilégier dans son dispositif de lutte contre la radicalisation.

¹²³ Les effets produits par l'institutionnalisation de la pluralité religieuse sur la professionnalisation des aumôniers ont été notés dans d'autres contextes nationaux, aux Pays-Bas par exemple : « With professionalization, we specifically mean the development of clear competences and standards for daily practice, a clear view of the goals of prison chaplaincy, an optimal organizational structure, and a system of feedback and quality control » (Ajouaou et Bernts, 2015, p. 33).

Partie 2

Un aumônier comme les autres... ou presque

Dans les différents pays européens où l'aumônerie qui était à l'origine une institution chrétienne s'est ouverte à de nouveaux entrants, les musulmans en particulier, ont été étudiés les effets du formatage par l'institution (Roy, 2008) et leur ampleur, qu'il s'agisse de formatage ou de reformatage, d'adaptation ou de contextualisation (Ajouaou et Bernts, 2015 ; Krainz, 2015 ; Stoeckl et Roy, 2015). À propos du cas français, nous avons ainsi montré le poids d'une catho-laïcité et du modèle d'organisation catholique (territorialisé, hiérarchisé et centralisé) comme chemin de dépendance produisant d'importants effets dans l'institutionnalisation des aumôneries pénitentiaires musulmane et bouddhiste (Béraud, Galembert et Rostaing, 2013). Si les musulmans ont dû apprendre à marcher avec les chaussures d'un autre, selon la métaphore de l'aumônier national protestant, l'investissement de la fonction a largement dépassé le simple mimétisme passif des savoir-être et savoir-faire chrétiens et a conduit à une appropriation active par les musulmans. Non seulement, la présence des aumôniers musulmans s'est normalisée mais elle a aussi contribué à faire émerger une figure religieuse nouvelle, celle d'« une fonction musulmane, partie intégrante d'une religion, dans un service public, en milieu non islamique et dans le contexte laïque d'une démocratie occidentale¹²⁴ ».

Étant donné que l'aumônerie est tout à la fois façonnée par une matrice chrétienne et par le contexte séculier qui est celui de la pénitentiaire, comment sont perçus les aumôniers musulmans ? Quelles sont leurs pratiques et comment s'inventent-elles ? Par quelles hybridations ? En quoi ces pratiques sont-elles semblables à celles de leurs homologues des cultes « historiques » ? En quoi s'en distinguent-elles ? À l'interface des communautés musulmanes et du monde carcéral, mais aussi du modèle chrétien de l'assistance spirituelle, comment les aumôniers construisent-ils la légitimité de leurs interventions ? Quelles contraintes particulières pèsent sur leurs discours et pratiques ? Quelles différences entre aumôniers et aumônières ?

L'approche ethnographique que nous avons menée nous a permis d'observer les aumôniers en salle de culte, en cellule, dans les couloirs de la détention, en réunion, en session de formation, et de saisir ainsi leurs situations de travail et les interactions qui s'y donnent à voir. Les entretiens conduits avec eux ont été l'occasion de recueillir les représentations qu'ils et elles se font de leur rôle. On leur a

¹²⁴ Moulay El Hassan El Alaoui Talibi, *Aumônier national musulman des prisons. Bilan des activités (2007-2017)*, Rapport confidentiel remis au CFCM, p. 5.

demandé de définir ce qu'est un aumônier. Ces représentations sont ici confrontées aux hétéro-définitions données également en entretien par les détenus mais également les personnels de l'AP.

La présence d'aumôniers musulmans est devenue une réalité dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, du fait en particulier de l'effort financier considérable consenti par l'administration pénitentiaire. C'est de fait une figure bien mieux connue aujourd'hui qu'il y a huit ans, à l'extérieur (1) comme à l'intérieur de la prison (2), chez les hommes comme chez les femmes. Sa légitimité s'est indéniablement trouvée renforcée par une forme d'appropriation islamique de la fonction (3). L'offre culturelle d'un « bon » islam proposée par les aumôniers (4) est cependant inégalement investie par les détenus (5).

1. Une figure mieux connue hors les murs

Les aumôniers musulmans ont grandement gagné en visibilité au cours des dernières années tant aux yeux du grand public qu'à ceux des musulmans. La différence par rapport à notre première enquête est en la matière importante.

1.1. Une figure publique...

La transformation de l'islam carcéral en problème public et la dénonciation de la prison comme incubateur de terrorisme a contribué à la publicisation de la figure de l'aumônier. La médiatisation dont l'aumônerie a fait l'objet, de même que les très nombreux rapports publics touchant au sujet de la radicalisation, ont contribué à faire sortir l'aumônier musulman du huis-clos carcéral. Peu évoquée dans le rapport d'évaluation de la loi pénitentiaire (Lecerf, 2012), cette figure l'est bien davantage ensuite, que ce soit à travers les rapports sur la lutte contre le djihadisme (Menucci, 2015 ; Sueur, 2015) sur l'organisation de l'islam (Reichardt et Goulet, 2016) ou encore ceux produits lors de l'examen des lois de finances (Lecerf, 2012 ; Larrivé, 2014). À ces rapports parlementaires s'ajoutent ceux produits par d'autres instances comme le CGLPL¹²⁵. Nombre de ces rapports rendent compte de manière précise des procédures et modalités concrètes de nomination des aumôniers musulmans, de l'évolution de leurs effectifs ou encore de leurs activités en détention. Les aumôniers musulmans n'y sont pas cantonnés au statut d'objets parlés. Les cadres de l'aumônerie musulmane que sont l'aumônier national et les aumôniers régionaux comptent souvent parmi les auditionnés, quand ils ne sont pas consultés comme experts sur le sujet de l'islam en prison¹²⁶. Ces sollicitations sont l'occasion pour eux de décrire leurs pratiques et leur conception de leur mission. Les aumôniers apparaissent ainsi désormais dans le débat public comme des interlocuteurs et des partenaires sur les questions relatives au monde carcéral.

¹²⁵ Voir par exemple le rapport de 2016 sur les unités dédiées : http://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2016/07/Rapport-radicalisation_unites-dediees_2016_D (consulté le 15 février 2019).

¹²⁶ Voir par exemple l'audition de Mohamed Zaïdouni par la commission Ciotti-Menucci : <http://www.lcp.fr/emissions/seance-lassemblee-nationale/169220-audition-de-mohamed-zaidouni-aumonier-au-centre> (consulté le 15 février 2019). Voir également celle d'Hassan Talibi par la commission Goulet-Reichardt 2016 sur la lutte contre les réseaux djihadistes et celle sur le financement et l'organisation de l'islam de France : http://videos.senat.fr/video.633_578f3c4872ad8.mi-organisation-place-et-financement-de-l-islam-en-france (consulté le 15 février 2019).

Outre les discours politiques qui en ont régulièrement fait mention depuis 2015 voire 2012, on a assisté à la médiatisation de quelques aumôniers musulmans (Abdelhak Eddouk¹²⁷ pendant un temps, Yaniss Warrach¹²⁸, Missoum Chaoui¹²⁹ ou encore Mohamed Loueslati¹³⁰), qui se fondent sur leur « légitimité expérientielle » (Fregosi, 2004). Protagonistes incontournables des documentaires et reportages consacrés à la radicalisation¹³¹, ils suscitent l'intérêt de documentaristes bien au-delà de ce seul sujet¹³². La contribution d'aumôniers musulmans à un style d'ouvrages, une littérature de témoignage qui a longtemps été l'apanage des aumôniers chrétiens, a également fait connaître cette figure. Ainsi, Mohamed Loueslati (2015) a rendu compte de son expérience d'aumônier musulman dans un ouvrage qui a bénéficié d'une large réception dans les médias¹³³. C'est aussi le cas de Tareq Obrou (2009) dans son livre sur le « métier d'imam ».

Cette présence médiatique ne se réduit ni à la question de la radicalisation, ni aux médias nationaux. *Ouest France* a consacré un article à Ali Bensaada « aumônier musulman des prisons de Vendée¹³⁴ ». Autre exemple, Mimoun Bellazghari fait l'objet d'un article dans le *Midi libre*. L'aumônier est présenté comme multipliant les rencontres avec des groupes chrétiens : « Chaque fois que l'occasion lui est donnée de le faire, il réitère son attachement au vivre ensemble entre différentes communautés¹³⁵. » On trouve ainsi des portraits dans la presse locale, parfois à l'occasion du

¹²⁷Voir par exemple l'interview d'A. Eddouk, aumônier à Fleury-Mérogis, au site Saphirnews : « Contre le radicalisme, une fondation de l'aumônerie musulmane des prisons », rédigé par Maria Magassa-Konaté, mercredi 10 octobre 2012. Il a depuis démissionné. http://www.saphirnews.com/Contre-le-radicalisme-une-fondation-de-l-aumonerie-musulmane-des-prisons_a15461.html

¹²⁸ Voir par exemple « Contrer l'islam radical en prison ? Les solutions d'un aumônier » dans l'émission de Jean-Jacques Bourdin sur RMC, 23 octobre 2014. <http://rmc.bfmtv.com/emission/comment-contrer-l-islam-radica-841964.html> (consulté le 15 janvier 2018).

¹²⁹ Aumônier régional interviewé sur Europe 1, le 24 janvier 2015 : « La radicalisation des détenus s'est accélérée ». <http://www.europe1.fr/mediacenter/emissions/l-interview-verite-thomas-sotto/sons/missoum-chaoui-la-radicalisation-des-detenus-s-est-acceleree-2352861> (consulté le 15 janvier 2015).

¹³⁰ Également aumônier régional. Voir par exemple « Mohamed Loueslati : "L'islam bricolé fait des ravages en prison" », *L'Express*, 25 juin 2015.

¹³¹ Voir par exemple *Islamistes en prison : Les prophètes de l'ombre. Docs interdits*, diffusé le 3 mars 2016 sur France 3.

¹³² Voir notamment Philippe Brault, *Profession. Aumônier des prisons*, 2012, Arte ; Laurent Savariaud, *Un aumônier musulman*, « Un autre regard sur le monde », 2010.

¹³³ Voir notamment *Libération*, 14 juin 2015 ; *Le Monde des religions*, 3 février 2016 ; *Être imam en prison*, France Culture, « Les discussions du soir », 1^{er} décembre 2016.

¹³⁴ *Ouest France*, édition Challans-Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 4 octobre 2017.

¹³⁵ *Midi Libre*, édition Gard-Rhod, 5 mars 2015. Voir comme autres exemples d'implication d'un aumônier musulman des prisons dans les réseaux interreligieux « Musulmans, catholiques, ils cultivent le dialogue », *Ouest France*, 14 novembre 2014 et « Une rencontre avec différents aumôniers a été organisée sur le thème du vivre ensemble », *La Montagne*, 17 décembre 2017.

ramadan¹³⁶, comme autant de figures de « bons musulmans » souvent d'ailleurs intégrés dans des réseaux interreligieux, avec photo à l'appui.

1.2. ... mieux soutenue par les communautés musulmanes

L'aumônier est aussi mieux connu et davantage soutenu par les communautés musulmanes, ce qui n'avait à l'origine rien d'évident. S'il y a une longue histoire chrétienne de souci et de visite des prisonniers¹³⁷, que les acteurs eux-mêmes font remonter aux évangiles, à l'expérience de la prison par l'apôtre Paul (Baslez, 2008), ainsi qu'à la figure de Vincent de Paul, aumônier des galères, l'islam apporte traditionnellement peu de considération aux détenus. Younes résume le rapport compliqué que peuvent entretenir les musulmans au monde carcéral :

Au départ même si on est des gens de la religion, on est un peu inquiets de rencontrer des criminels. Mais la religion nous dit de ne pas perdre espoir ; qu'ils peuvent revenir à la raison, sur le droit chemin. C'est d'ailleurs le rôle de l'aumônier de faire en sorte que cela se produise [AHE2].

Les communautés musulmanes semblent cependant s'approprier peu à peu cette figure nouvelle et soutenir ce type d'intervention auprès des détenus, même si des résistances par rapport au monde carcéral demeurent comme le souligne Faïza :

Un colis, ça leur coûte environ 10 euros. Donc juste pour 70 détenues, ça représente 700 euros. En plus, je vais vous dire une chose : le monde de la prison est tellement mal vu par la population que quand les gens font des dons au Secours islamique, le Secours islamique va piocher dans les dons qui sont donnés... comment dire... qui sont pas fléchés quoi. Voilà, qui sont pas fléchés. Et encore, ils évitent de le dire. Parce qu'apparemment y a eu une année où le Secours islamique a partagé le fait qu'ils avaient distribué des colis Ramadan aux détenus. Haaan... Apparemment ça a fait... enfin c'est pas bien... Y a eu une polémique : « Ouais, nous on donne pas notre argent pour les détenus, on donne notre argent pour les pauvres, nin nin nin nin, etc. » Donc du coup maintenant le Secours islamique le fait toujours chaque année, parce qu'ils voient, eux – parce qu'ils sont là en fait, ils viennent, ils envoient des bénévoles, et ce sont les bénévoles qui font la distribution avec nous. Et ils voient, ils voient très bien la réaction des détenus. Enfin ils le voient, ils voient bien que ça fait un bien fou à ces gens-là. Et ils savent que ce qu'ils font c'est quelque chose de bien, et donc ils continuent à le faire, mais ils communiquent plus en fait, ils ne partagent plus cette info-là... Ils sont libres de le faire vu que c'est pas ciblé à la base [AeHE9].

Le site Facebook de l'aumônerie nationale témoigne d'une volonté de visibilité et d'un appel aux dons matériels ou financiers afin de procurer aux détenus des objets nécessaires au culte (corans, tapis et calendriers de prière) et des produits alimentaires (des pâtisseries pour l'Aïd el-Fitr, de la viande

¹³⁶ Voir par exemple « Kamal Regoug, nouvel aumônier des prisons », *Sud Ouest*, édition Marmandais, 10 septembre 2010 ; « Pendant le ramadan, les détenus nous sollicitent énormément », *Le Parisien*, édition Essonne, 12 août 2011 ; « En prison, la religion permet d'apaiser les tensions », *Ouest France*, 20 août 2012 ; « La prison à l'heure du ramadan », *L'Union*, édition L'Ardennais, 17 juin 2017.

¹³⁷ « Cet acte de charité [la visite aux détenus], au sens le plus noble du terme, ne devait pas être vu comme un geste mondain ou comme une formalité administrative, mais comme une action visant à faire du prisonnier un frère [...] ce faisant, les chrétiens se faisaient imitateurs du Christ [qui] s'est ouvert aux pécheurs, aux délinquants et qui leur a annoncé le Royaume de Dieu » (Landron, 2011, p. 55). Sont cités dans les documents de l'épiscopat relatifs aux prisons : le larron, Marie-Madeleine, la femme adultère, etc. L'expérience même de Jésus (arrêté et condamné) est mentionnée.

pour l'Aïd el-Kebir). Des émissions sur Oumma TV¹³⁸ participent du même processus de diffusion auprès des musulmans de connaissances du travail accompli en détention par les aumôniers. Ces derniers s'attachent précisément à faire localement le lien entre les communautés et la prison, en mobilisant des bénévoles ainsi qu'un réseau associatif dont les chrétiens semblaient jusqu'alors avoir l'apanage. Le ramadan constitue dans cette perspective un moment privilégié :

Lors des grandes fêtes, pour l'Aïd par exemple, je fais préparer par des familles à l'extérieur, un grand repas, pour 200 personnes. Il est important de maintenir des liens hors de la prison. Ces fêtes en sont une belle occasion. Faire entrer d'énormes marmites de couscous et des centaines de petits gâteaux dans un tel lieu tout en respectant les contrôles et les consignes de sécurité nécessite une organisation très élaborée ! J'invite toujours le personnel pénitentiaire et les imams des mosquées de la ville. [...] Au moment du ramadan, des familles que je connais, des mosquées préparent des colis renfermant des dattes, de la chorba... Je les stocke dans mon garage et je les distribue. Pour cela, je vais jusqu'à Brest [Loueslati, 2015, p. 68].

C'est à l'occasion d'un autre temps fort, le Mawlid¹³⁹, qu'est organisée la Fête des femmes au CD de B. par l'aumônière musulmane du lieu, véritable événement dans la détention, qui donne à voir le travail de plusieurs bénévoles qui ont préparé la fête et contribuent à l'animer ainsi que la solidarité de commerçants qui ont offert les chocolats et autres douceurs distribués à l'ensemble des femmes détenues, quelle que soit leur confession religieuse.

La Fête des femmes : une fête portée par les ressources du réseau communautaire

Un surveillant nous conduit jusqu'à la salle d'activités où est censée se tenir la fête. Lorsque nous arrivons, l'aumônière vient immédiatement nous saluer chaleureusement. Des femmes voilées, souriantes et avenantes, s'activent à ses côtés. Nous les aidons à transporter des tables et des chaises jusqu'au gymnase où se tiendra finalement la fête, la salle prévue initialement ayant subi une inondation. Une monitrice de sport, jeune femme aux cheveux longs et aux yeux clairs, à l'accent du Nord, les accompagne. Elle nous dit être là pour veiller au respect des installations sportives. Avec la musique entraînante et la guirlande de petits fanions disposée au fond du gymnase, on en oublierait presque qu'on se trouve dans l'enceinte du CD. Des nappes sont posées sur les tables accolées et disposées face à une quarantaine de chaises en plastique vert disposées en face en arc de cercle. Les bénévoles y déposent une quantité impressionnante de mets variés aux saveurs orientales. [...] La répartition des tâches est rodée. L'aumônière n'intervient que très ponctuellement : pour demander à ses amies de ne pas tout débarrer d'un coup, pour poser une nappe blanche dans la cage de hand-ball, pour rappeler les consignes (les femmes détenues ne doivent pas venir se servir elles-mêmes au buffet et il ne faut tolérer aucune exception). En discutant avec les sept bénévoles, nous apprenons que le même type de fête a été organisé dans deux autres établissements où intervient également l'aumônière. Certaines bénévoles sont des habituées, la plus jeune semble moins expérimentée. C'est elle qui a préparé la plupart des plats, elle nous dit avoir cuisiné pendant 36 heures. En discutant nous apprenons qu'elle a vu passer une annonce sur le site Facebook de Musulmanes du Nord et qu'elle s'est portée volontaire. Avant l'arrivée des femmes détenues, elle m'avoue avoir un peu peur : une peur de la prison, des détenues. [...]

¹³⁸ <http://oummatv.tv/18277/vivre-foi-prison> (consulté le 11 février 2018). Il s'agit d'une présentation faite par l'aumônier musulman régional de la région de Paris, Missoum Chaoui.

¹³⁹ Qui célèbre la naissance du Prophète.

Une très grande quantité de nourriture est distribuée aux 37 détenues présentes (très majoritairement des femmes blanches, de tous les âges, issues probablement pour la plupart d'entre elles des milieux populaires du Nord, qui se sont maquillées et apprêtées pour l'événement), dans une sorte de ballet où les bénévoles qui déploient une énergie remarquable font circuler les plateaux. Les détenues mangent mais aussi remplissent la barquette en carton qui leur a été remise et qu'elles emporteront dans leur cellule. Plusieurs dansent sur la musique principalement orientale, parfois disco. Des bénévoles se joignent à elles. C'est un moment de joie, de convivialité et de détente certainement assez exceptionnel dans le quotidien de la détention. La jeune bénévole qui réalise des tatouages au henné rencontre un grand succès : les détenues se pressent autour du petit bureau auquel elle est installée. [...] Un peu après 17 heures, des surveillants entrent dans le gymnase pour initier un mouvement de retour en cellule. Après de nouvelles et chaleureuses embrassades, l'aumônière encourage les détenues à ne pas traîner. Déjà, les bénévoles se hâtent de ranger. Alors que l'on envisage de quitter l'établissement, l'aumônière nous invite à l'accompagner à « l'Unité », c'est-à-dire au quartier femmes, où elle va visiter des détenues qui ne sont pas venues à la fête. S'est jointe à elle une des bénévoles qui pousse un lourd chariot rempli de victuailles. [...]

Là encore, c'est une quantité impressionnante de gâteaux et, cette fois, de paquets « Ferrero » qui sont distribués. L'aumônière sait parfaitement gérer le stock dont elle dispose. Nous plaisantons avec elle : le contenu du chariot semble inépuisable. La bénévole nous dit qu'il s'agit de dons, de commerçants notamment, qui sont adressés à l'aumônerie. Comme durant la fête, l'aumônière s'attache à n'oublier personne : nous la suivons à l'isolement puis dans les cellules des deux femmes qui ont un enfant avec elle [Extraits du CR d'observation, 1^{er} décembre 2017].

Ce type de pratiques dans lesquelles sont impliqués les fidèles musulmans, loin d'être exceptionnelles, se répand et ne se limite pas à la préparation des fêtes. Maryam, ancienne aumônière de la MAF2, a ainsi fait une quête pour financer pendant six mois le loyer d'une personne incarcérée jusqu'à sa sortie de prison afin que son fils qui y était hébergé avec une proche ne soit pas envoyé à la DASS. Les fidèles des mosquées peuvent aussi être mobilisés pour trouver un emploi à des sortants de prison, comme le fait Memet :

Je transmets le problème du jeune. Admettons, il demande un contrat de travail, pour qu'il soit libéré en libération conditionnelle. Donc je demande à l'association : « Y a un jeune, qui a un diplôme, qui n'a pas de diplôme, qui voudrait travailler dans une entreprise », de peinture ou du bâtiment, ou dans un atelier. On essaie de lui trouver du travail. Les entreprises prennent beaucoup en charge, quand on leur demande. C'est très rare que les demandes soient refusées. Des fois, ils ne veulent rien savoir. Cela doit concerner cinq ou sept jeunes par an. La plupart du temps, c'est la famille qui prend en charge ces problèmes-là mais disons, s'ils ont plus de relations avec les familles, on se sent obligé de prendre en charge ces jeunes-là. Ça m'est arrivé de prendre en charge quelques jeunes qui n'étaient pas musulmans, qui étaient d'autres confessions. Je vois mal un jeune qui traîne dans la rue. Ça peut être n'importe quelle confession [AHE4].

Plusieurs de nos enquêtés mais pas tous sont investis en mosquée, comme bénévoles, imams parfois, ou comme enseignantes en ce qui concerne les femmes, ce qui illustre l'interpénétration des différents réseaux. C'est d'ailleurs souvent dans ces lieux de culte que les candidats et candidates à l'aumônerie sont repérés, comme le relatent Mustapha (CP1AM3), Hamza (CP3AM2), Memet (AHE4), Adama (AHE5) ou encore Nadia (AeHE10). Par contraste, l'absence de liens étroits avec les mosquées complique le travail de l'aumônier, comme le souligne Marwan peu connecté personnellement au monde des mosquées :

C'est Omar X. [président d'une mosquée qu'il a fondé et agréé au titre de l'aumônerie des prisons mais peu présent en détention en raison d'un déménagement en région parisienne] qui m'a aidé pour les colis. Il avait beaucoup plus de contacts que moi avec les mosquées. Moi, j'en ai pas. Je suis bien allée voir les trois mosquées de Y pour leur demander de l'aide... Mais, non, je n'ai rien obtenu. [...] Je connais l'imam de la mosquée qui a été récupérée par les Tabligh. C'est un mouvement rigoriste. C'est des piétistes. Ils ne sont pas violents mais c'est pas des intellectuels. C'est un islam très populaire. [...] Moi, j'ai été les voir. J'ai été voir l'imam que je connais depuis que je suis tout jeune. C'est un homme très gentil mais qui ne m'a pas aidée du tout parce qu'on n'est pas sur la même ligne, si vous voulez... Ils n'ont pas une lecture ouverte... une compréhension ouverte des choses. Ces détenus sont en prison, ils le méritent, pourquoi on les aiderait ? Je vais vous donner un exemple. Une fois, il y a eu un suicide dans la communauté musulmane de Y. Ils ont refusé de l'enterrer quoi, alors qu'il s'est suicidé. Donc, on est encore sur des lignes archaïques. Voyez ce que je veux dire ? Alors que c'est peut-être à ce moment-là, ce que je lui ai expliqué, mais c'est à ce moment-là qu'ils ont le plus besoin de nos prières. Il s'est suicidé, il a commis une grosse faute, un gros péché, mais s'il a besoin de prières, c'est bien à ce moment-là. Ils font les choses à l'envers... Ils m'ont pas aidé du tout. En même temps, ils ont un petit budget. Je peux comprendre... [...] J'ai été voir une autre mosquée. Ils m'avaient donné que des calendriers. Ce qui était déjà pas mal, car pour les colis, j'ai pas mal galéré. C'est moi qui les faisais les colis. Je les payais moi-même [AeH8].

Parallèlement à cette diffusion de la connaissance de l'aumônier au sein des communautés musulmanes, un travail d'appropriation théologique se fait jour. La secrétaire générale de l'aumônerie musulmane rappelle l'importance de la pratique de l'aumône dans l'islam et encourage ainsi les aumôniers à solliciter la générosité des fidèles :

On a l'impression, c'est ce qu'on se disait par rapport à il y a quelques années, que le lien entre les aumôniers musulmans et les communautés dans les mosquées est plus fort aujourd'hui, que les aumôniers sont mieux connus.

C'est vrai, je confirme, je confirme. Les aumôniers ont beaucoup progressé, mais ça, c'est le temps qui le fait, c'est le temps. Au départ, il commence aumônier et il essaie d'avoir ses repères. Et puis il achète de sa poche les premiers corans, etc. [rire], et puis tout d'un coup, il ne peut plus assurer. Je me souviens d'un aumônier qui m'a dit, je l'ai eu au téléphone. Je lui ai dit « Attends, ça fait déjà trois fois que tu n'y es pas allé ? » Il m'a dit : « J'ose pas. » Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a répondu : « J'ai promis des tapis de prières aux détenus et j'ai pas les moyens de les acheter. Du coup, j'arrive pas à me mettre face à eux. » Et là, je l'ai relancé en disant : « Tu peux aller demander aux gens. » Il m'a dit qu'il n'osait pas. J'ai dit : « Tu ne demandes pas pour toi. Y a une place au paradis... Dieu nous dit que celui qui donne quand on meurt, la personne ne dira pas "Ah, si j'avais prié", elle dira "Ah, si j'avais fait l'aumône". » Donc je dis : « Tu facilites la tâche à une personne qui a besoin de progresser dans sa foi. Et à une personne qui a besoin de se sentir soutenu pour progresser dans sa foi. Et toi tu es l'intermédiaire. Quel honneur ! »

Les gens, c'est qui ? Vers qui il peut se tourner ? Les mosquées ? Le Secours islamique de France ?

Les mosquées et les associations. Pas seulement le Secours islamique. Y a beaucoup d'associations. Y a un monde associatif musulman très important qui a cette sensibilité d'être au service de la personne démunie. [...] J'ai aussi eu des donations non musulmanes. Je passe une fois ou deux par an à la radio (une radio locale). Quand on fait l'appel, qu'on sensibilise les gens, on a des retours. Je me souviens d'un gars dans un bar qui nous demande de venir. Je suis interpellée quand même. J'ai envoyé mon fils. Et mon fils m'a expliqué qu'en fait, il était marié avec une Algérienne et que tous les deux ayant écouté ça, ça les a beaucoup touchés et ils ont décidé d'acheter des dattes et de les offrir. Et ils ont acheté une grosse quantité de dattes. Si je me souviens bien, 250 kilos. [...] Le plus fatigant, après c'est quand on est critiqué. Quand on est par exemple dans une réunion, où on se retrouve avec la ministre qui dit : « Oui mais y a un gros problème. Y a plein d'établissements qui

sont pas couverts. » Ça, ça blesse. Après je me reprends à me dire, tu ne le fais pas pour que la ministre soit satisfaite, tu le fais pour Dieu. [Entretien octobre 2018].

L'une des sources de malaise des musulmans par rapport à la prison réside dans la surreprésentation de leurs coreligionnaires au sein de la population incarcérée. Bien que non fondée sur des données quantitatives fiables, en raison du tabou des statistiques ethniques et confessionnelles, le fait que l'islam constitue la première religion carcérale s'est imposé dans le débat public comme une évidence suite à l'ouvrage pionnier de Fährad Khosrokhavar (2004). L'amalgame entre délinquance, immigration et islam est source de stigmatisation et d'exclusion, même si l'on peut notamment expliquer cette surreprésentation d'hommes issus des minorités parmi les détenus par le fait que « la solution carcérale s'applique de manière préférentielle et arbitraire aux populations socialement défavorisées et ethniquement discriminées, notamment dans les périodes de difficultés économiques et d'accroissement des inégalités » (Fassin, 2014, p. 33). Pour Hamza, la sensibilisation des fidèles au monde des prisons qu'il conduit participe aussi précisément d'une forme de prévention de la délinquance :

Les communautés musulmanes aujourd'hui, elles savent ce que c'est qu'un aumônier de prison ? C'est une figure qui commence à être de mieux en mieux connue ?

L'aumônier est connu, parce que je les associe moi. Je les associe. Comment ? Je les associe par exemple dans certains événements, comme le ramadan, pour préparer les colis. Comme la fête du sacrifice, la semaine prochaine, on prépare un repas. Je choisis quelques personnes, pour qu'ils viennent nous accompagner. On invite la communauté à ramener des gâteaux, des denrées alimentaires, histoire d'exprimer aussi leur participation.

Leur solidarité.

Voilà, la solidarité humaine et je pense que c'est important que...

D'accord. Donc vous profitez de ces moments-là, qui sont des moments importants pour les musulmans et les musulmanes, pour les impliquer ?

Mais en même temps, les sensibiliser. Pourquoi nos enfants aujourd'hui ils sont dans les prisons ? Attention, le rôle des parents, le rôle de l'éducation. Le rôle d'accompagner les enfants, le rôle de s'intéresser à ce qu'ils font, valoriser leur travail. Ben tout ça quoi. Un travail citoyen.

Vous pensez quand même qu'aujourd'hui, c'est une figure qui est mieux connue qu'il y a quinze ou vingt ans ?

Je pense que c'est mieux connu. J'espère en tout cas. Maintenant voilà... jusqu'à maintenant, j'ai toujours le soutien de la communauté. À chaque fois que je fais appel à la communauté, ils étaient là, en particulier les mosquées.

C'est le travail d'articulation entre l'aumônerie et les mosquées ?

Et en même temps, d'impliquer la communauté autant que la communauté... un membre de la communauté, à part entière de la communauté nationale, de soulever ce défi et qu'il soit aussi à part entière, une certaine responsabilisation des familles. Ça me permet aussi de développer d'autres champs d'action dans la mosquée, à savoir soutien scolaire, accompagnement, activités sportives, culturelles, culturelles, tout ça. J'essaie d'articuler de cette façon-là. La connaissance des règles, des lois, je pense que c'est important [CP3AM2].

Redouane, sur la même ligne qu'Hamza, considère en outre qu'une « quête des mosquées » pourrait résoudre le problème de sous-financement de l'aumônerie musulmane :

Vous imaginez ? Y a entre 2 500 et 3 000 mosquées en France. Si on arrive à obtenir un rendez-vous des quêtes par mosquée... C'est un sujet qui intéresse en première ligne la communauté musulmane. Si vous allez dans une mosquée, moi j'ai l'habitude de faire ça, j'ai l'habitude de demander aux fidèles : « Quelles sont vos priorités en termes de projets dans une mosquée ? » La première priorité, le premier sujet, l'éducation des enfants. Ça c'est le premier sujet qui arrive. Mais

c'est un sujet vague. Parce que certains parents, ils sont paumés, complètement perdus, ils ne savent pas comment faire. Il y a des parents qui amènent leurs enfants dans les mosquées le samedi et le dimanche : ils ne comptent que sur la mosquée. Alors que la mosquée ne peut pas apporter grand-chose, parce que la mosquée ne voit l'enfant qu'une fois ou deux fois par semaine. Le reste du temps, l'enfant il est à l'école et entre l'école et la maison. Donc, la question de l'éducation, c'est une question majeure chez beaucoup de fidèles musulmans. Si les aumôniers sollicitent ou envisagent de travailler sur la question de l'éducation, ils seront soutenus, j'en suis sûr et certain. Je parle en connaissance de cause. La communauté musulmane, elle peut avoir les défauts qu'elle peut avoir, mais sur le plan de la générosité, sur le plan du financement, elle est très généreuse. Je parle en connaissance de cause. C'est pas une question d'argent. Pour moi, l'argent, c'est pas un obstacle. Le plus grand obstacle, c'est l'organisation [AHE3].

2. Un intervenant qui trouve sa place en détention

Tant auprès des détenus que des personnels et des aumôniers des autres cultes, les aumôniers musulmans ont beaucoup gagné en intégration à l'institution carcérale.

2.1. Une figure identifiée par les détenus

Lorsqu'on demande aux détenus s'ils connaissent l'existence des aumôniers musulmans avant d'être incarcérés, la réponse est négative, à l'exception de celles et ceux qui ont déjà eu un proche en détention ou qui ont eu affaire à des aumôniers exerçant dans d'autres institutions publiques. Ainsi, Abdelkader (CP1D16) mentionne une première rencontre avec un aumônier musulman lorsqu'il a « voulu entrer dans l'armée ». Cette relative méconnaissance de l'aumônier et de son rôle n'est cependant pas spécifique à l'islam. La plupart des jeunes détenus qui fréquentent les aumôniers chrétiens ignoraient tout de cette fonction, parfois même son appellation, avant d'en rencontrer en prison. La présence d'aumôniers est encore moins connue :

Vous saviez ce que c'était, un aumônier ?

Oui, dans le christianisme. Mais je... j'avais oublié qu'il y avait des aumôniers musulmans.

Oui, c'est plus récent.

Je pensais qu'il n'y avait que des imams qui pouvaient expliquer la religion mais apparemment non il y a des femmes qui peuvent l'expliquer [MAF2De3].

En revanche, tous et toutes trouvent absolument légitime, puisqu'il y a des aumôniers chrétiens et juifs, qu'il y ait aussi des musulmans, manifestant ainsi leur attachement aux principes d'égalité entre les cultes et de non-discrimination :

Qu'ils aient les mêmes droits que les autres. Déjà pour commencer que ça soit équitable. C'est la base, non ? Liberté, égalité, fraternité. Ça veut dire quoi fraternité ? C'est ça non ? Nous toute notre vie on a vécu avec des musulmans, des juifs, des chrétiens [CP1D2].

La présence d'un aumônier musulman dans l'établissement, qu'ils le fréquentent personnellement ou non, est ainsi perçue par les détenus comme une forme de reconnaissance institutionnelle : « Islam [...] was the element through which they asked the establishment to respect them » (Marranci, 2009, p. 116). Ils sont *a contrario* particulièrement sensibles à tout ce qu'ils ressentent comme un traitement différentiel et donc potentiellement discriminatoire des aumôniers musulmans par l'AP. À la MAF2, Miassa qui se désole de ne pas avoir pu rencontrer l'aumônier depuis un mois incrimine les personnels : « J'ai l'impression qu'ils sont pas trop pour l'aumônerie musulmane » (MAF2De3). Au

CP2, un détenu croit avoir repéré que la liberté de circulation en détention de l'aumônier musulman est bridée, contrairement à celle des représentants des autres cultes :

Moi, je suis très observateur et je me suis déjà fait cette remarque : c'est bizarre l'aumônier musulman, on ne le voit pas avec les clés [CP2D1].

Beaucoup de détenus assimilent l'aumônier à un imam et le désignent par ce terme. Certains utilisent le prénom ou *akhi* (« mon frère ») pour s'adresser à eux, termes qui suggèrent une certaine forme d'horizontalité de rapport et récuse une asymétrie de position en matière religieuse. D'autres recourent néanmoins aux termes plus déférents de *cheikh* (titre honorifique donné en reconnaissance d'une autorité appuyée plutôt sur l'âge), ou *hadjj* (titre honorifique donné à celui qui a fait le pèlerinage de La Mecque). Quant aux aumônières, les détenues musulmanes s'adressent souvent à elles en les appelant « sœur ». C'est aussi parfois le cas de l'administration, par assimilation aux religieuses catholiques, comme le relate Faïza :

Y a « ma sœur » et même l'administration – enfin le personnel de la prison peut appeler « ma sœur ». Tout de suite, je sais pas... le fait qu'on porte le voile – parce que heureusement on a le droit de porter le voile – tout de suite, je sais pas, je pense qu'on a un... « Y a la sœur », ils disent : « y a la sœur ». Comme ils disent pour les sœurs catholiques, en fait : sœur Marie-Thérèse, sœur je sais pas quoi – y a tout ça, à la MAF. Du coup ils associent, ils disent : « Il y a la sœur musulmane pour le culte. » C'est rare qu'ils retiennent mon nom. Sinon ils disent : « l'aumônière musulmane ». Pour le personnel. Sinon, les détenues, en soi, c'est : « ma sœur » ou « madame » [elle rit] [AeHE9].

Le flottement relatif à la dénomination de l'aumônier reflète le plus souvent des usages encore non stabilisés. Quelques détenus, que des hommes et parmi les plus rigoristes, qui rencontrent volontiers les représentants du culte musulman, refusent cependant explicitement l'appellation « aumônier » car étrangère à la tradition islamique. C'est le cas de deux détenus TIS de la MC1 :

Déjà aumônier, ne fait pas partie du jargon musulman. C'est plutôt chrétien comme jargon. Soit c'est un imam, soit c'est rien du tout [MC1D7].

Ça fait pas partie des termes islamiques. « Aumônier » pour moi c'est... voilà. Je comprends mieux le terme « imam » que le terme « aumônier ». « Aumônier », c'est plus pour les chrétiens et tout ça.

Pour vous, c'est comme un imam ?

Qui ? L'aumônier ? Moi, celui qui vient me voir, c'est un imam, c'est pas... Moi je l'appelle imam, je l'appelle pas aumônier. « Aumônier », c'est des termes... voilà [MC1D2].

2.2. Une normalisation des rapports avec les personnels

Lorsqu'on les interroge, les personnels ont souvent du mal à se souvenir de l'existence en détention d'aumôniers musulmans avant les années 2010. Il ne leur revient en mémoire ni nom, ni visage. Une telle présence leur est devenue familière au cours de cette décennie. Les aumôniers musulmans, lorsqu'ils assurent une présence régulière et assidue, paraissent donc avoir trouvé leur place dans les établissements. Les interactions qu'ils ont avec les surveillants font beaucoup penser à celles que nous avons pu observer il y a huit ans entre les aumôniers chrétiens et ces personnels. Valérie, surveillante « activités » à la MAF2, nous dit traiter « le culte musulman » (en fait, les demandes exprimées par les deux aumônières musulmanes de l'établissement) comme « le tricot », c'est-à-dire comme une activité comme une autre. Elle témoigne ainsi comme les détenus d'une

acculturation au pluralisme¹⁴⁰. L'un des directeurs du CP3 dresse quant à lui le constat d'une stigmatisation qui a pris fin :

D'après moi, les aumôniers musulmans étaient moins facilement acceptés parce qu'ils accueillent une grande partie de la population pénale, population pénale qui pouvait poser des problèmes de gestion au quotidien. Donc il y avait une espèce d'assimilation, assez caricaturale, de l'aumônier à cet aréopage de petits mecs qui venaient de la ZUP ici à X et des petits « stupeux »¹⁴¹ de quartiers, voilà. Et désormais, c'est plus le cas du tout. Les aumôniers musulmans ne sont plus du tout stigmatisés sur cet élément-là [CP3Dir3].

« Les personnels ont compris qu'on est des aumôniers respectables. On apprend à travailler ensemble », soulignait Marwan en 2011 qui faisait ainsi référence au processus d'apprentissage désormais bien avancé des personnels par rapport à l'islam, ce que relate également Mohamed Loueslati de manière peut-être plus nuancée :

Mon premier contact avec l'univers carcéral, je l'ai vécu à travers l'ironie de l'accueil du premier surveillant, à la porte de la prison. Il m'a toisé et m'a demandé : « Vous venez pour quoi, une constitution volontaire ? » Un second m'a dit : « Pour les draps, venez par ici, c'est aujourd'hui la distribution. » Bien sûr, ils savaient que j'étais là parce que j'avais rendez-vous avec le directeur. C'était leur manière à eux de me signifier qu'ils me voyaient comme un intrus. Aujourd'hui, ce type de situation est devenu rare. [...] Notre présence à nous, aumôniers musulmans, reste encore plus ou moins bien acceptée, pour des raisons diverses, cependant la méfiance, voire la suspicion, dont on peut parfois faire preuve à notre égard disparaît peu à peu. Au cours des dernières années, l'administration pénitentiaire a accompli beaucoup d'efforts pour que l'aumônerie musulmane puisse travailler, mais il reste tellement à faire [Loueslati, 2015, p. 11-12].

Memet déclare quant à lui « faire partie de l'équipe » (AHE4) et saluer par une poignée de main tous les surveillants. Redouane évoque les personnels pénitentiaires comme ses « collègues de travail » (AHE3). Hicham se félicite des excellentes relations qu'il entretient avec les personnels de la MC1 : « Ma vie au sein de la structure : que du bonheur ! » (MC1A1). La cote de popularité dont il jouit auprès des personnels relègue d'ailleurs en second plan les aumôniers des autres cultes. Très investi dans le monde sportif local, cet ancien directeur de la fédération régionale d'arbitres de football entretient des relations avec certains des personnels par le biais de ses activités extérieures à la prison. Les différentes observations que nous avons faites de la circulation en détention des deux aumôniers du CP3, Hamza et Farid, vont dans le même sens.

Dans notre arrivée dans le bâtiment où se trouve le quartier des arrivants que l'aumônier souhaite visiter, Hamza salue très chaleureusement la surveillante qu'il appelle par son prénom. « Heureusement qu'elle est là ! Qu'est-ce qu'on ferait sans elle ? », ajoute-t-il à notre intention tout en lui serrant la main. Avec la même énergie, il dit bonjour à trois autres surveillants (deux hommes et une femme) qui arrivent à notre hauteur. Pour chacun, il a un mot, de grands sourires, qui laissent entrevoir son plaisir, tout autant que son aisance et sa connivence avec ses interlocuteurs. Ces derniers lui font un accueil tout aussi enthousiaste. L'aumônier est reçu comme un membre, un *insider*. Il vante plusieurs fois les mérites des surveillants : « Ils font un travail excellent ! » [Observation CP3].

¹⁴⁰ Son attitude n'est cependant pas représentative de ce qui se déroule chez les femmes, où les aumônières semblent encore se heurter à une méfiance, voire à des résistances. Nous y reviendrons.

¹⁴¹ Trafiquants de stupéfiants.

Farid vient me chercher dans le bureau d'un directeur adjoint qui s'était lui-même proposé de m'emmener dans la salle de culte. Après m'avoir saluée, il tend une enveloppe au directeur qui constitue un don de l'association socioculturelle de l'établissement, qu'il dirige, en vue du marathon de Rennes auquel plusieurs détenus se préparent. Farid évoque devant le directeur notre livre, l'importance de notre travail : « Il faut parler de l'aumônerie musulmane. Le dossier est dans les choux au niveau national... » Les deux hommes semblent s'apprécier. Je suis Farid qui se rend dans le bureau de la secrétaire de direction. Il y prend connaissance des demandes de détenus qui souhaitent participer au culte musulman. Après avoir récupéré trois ou quatre lettres écrites dans un français maladroit, il présente ses condoléances à la secrétaire : un membre du personnel est décédé il y a quelques jours. Nous allons ensuite dans le bureau des CPIP. Farid salue chaleureusement un des personnels, Monsieur A. qui évoque devant moi les actions de l'association culturelle qui finance des tickets de bus à la sortie de détenus indigents, paye des billets de train pour des permissions et même aide pour la caution de logement. Nous poursuivons dans le long couloir vers le bureau d'un technicien que Farid connaît depuis l'ancienne maison d'arrêt, lorsqu'il s'occupait de la cuisine et des cantines. Ils évoquent devant moi quelques souvenirs. Nous descendons ensuite les deux étages et là encore Farid s'arrête pour serrer la main des uns et des autres, échangeant volontiers quelques mots avec les surveillants. De cette déambulation dans le bâtiment de l'administration ressort la bonne et ancienne intégration de Farid à l'établissement [Observation CP3].

Les entretiens réalisés avec les gradés confirment ces observations. Tous n'attachent certes pas la même importance aux aumôniers. Certains leur sont même assez indifférents. Mais lorsqu'elle est manifestée, cette indifférence vaut pour les aumôniers de tous les cultes. Lorsque les personnels d'encadrement soulignent, à l'instar de ces gradés rencontrés dans le CP2 et le CP3, l'apport potentiel des aumôniers musulmans à la gestion de la détention, ils établissent très spontanément des parallèles avec ceux des autres cultes mais aussi avec d'autres intervenants. Ainsi, comme « l'infirmier ou le prof de sport », l'aumônier « apaise la détention » (CP2G3). Il est aussi celui par lequel on peut « faire passer des messages » aux détenus :

Je ne me passerais pas d'un imam ici, ni d'un aumônier protestant. Non, c'est une vraie nécessité. Il faut respecter ça et leur apporter ce qu'ils demandent, c'est-à-dire quelqu'un qui sait de quoi il parle et de diriger les gens sur la réflexion, sur la bonne conduite. Les... comment dirais-je, les voyageurs, c'est des gens qui sont très croyants et la religion pour eux, a une grande part dans leur vie si vous voulez, et on peut leur faire passer des discours, via l'aumônier. Et puis c'est la même chose pour les musulmans. Je dirais que c'est moins parlant pour les catholiques. Pour les orthodoxes à peu près la même chose. Les juifs c'est pareil, la religion israélite, on arrive à faire passer des messages, si encore on peut avoir le rabbin sous la main [CP2G3].

Les rapports avec la direction, sur lesquels nous reviendrons au sujet de la lutte contre la radicalisation dans la partie 3, attestent eux aussi de ce mouvement général d'intégration des aumôniers musulmans à la vie pénitentiaire. Selon les directions, les rapports sont plus ou moins soutenus. Au sein du CP1, les relations sont parfois rendues complexes du fait des concurrences qui peuvent exister entre aumôniers musulmans. Mais au moins la moitié des directions de notre échantillon d'établissement (CP2, CP3, MC1) connaissent leurs aumôniers personnellement et entretiennent des liens suivis avec eux. Lorsqu'ils évoquent le type de rapport noué avec les aumôniers musulmans, les directeurs, à la manière des gradés, les mettent en équivalence avec ceux existant avec d'autres cultes quand ils ne revendiquent pas une forme d'égalitarisme républicain.

Pour moi, ce sont des intervenants à part entière. Ils ont des choses à dire et ils me les disent. Je leur parle et je ne m'occupe pas de savoir quelle est leur religion, mais de savoir ce qu'ils apportent à la détention. C'est ça qui est important. C'est surtout un regard sur certaines problématiques... On

évoque hein souvent, des difficultés. Par exemple, si moi je sens qu'il y a une tension avec des manouches vis-à-vis d'un officier de bâtiment, eh ben je vois l'aumônier protestant, on en parle : « Tiens, est-ce que vous sentez qu'il se passe ça ? Quel regard vous avez ? Quel retour, remontée vous avez ? » Moi, ça me permet aussi de mon côté, de... d'avoir des clarifications sur des vraies problématiques, mais aussi d'apporter des solutions *via* l'aumônier. Et ça, que ce soit lui ou les imams. C'est pareil.

On retrouve ici une tendance bien ancrée chez les directeurs à user des aumôniers comme d'une ressource de médiation auprès des détenus, un vecteur de pacification et parfois même de gestion des détenus les plus vulnérables. La conception que la directrice de la MAF 2 se fait du « bon aumônier » est représentative de celle véhiculée par la culture professionnelle des directeurs.

Moi je considère que les aumôniers peuvent être un appui pour nous dans la gestion de la détention. Alors, non pas qu'ils doivent venir nous aider, et être... jouer un rôle qui doit être le nôtre mais en tout cas, par moments peut-être, qu'on ait un message commun auprès des détenus et je sais qu'ils jouent un rôle d'apaisement important en détention et aussi sur des situations de vulnérabilité : des états suicidaires, ou même une vulnérabilité sociale qu'on identifie peut-être pas toujours, parce que la personne détenue ne va pas se manifester ou... ben des fois, on passe à côté aussi. Le rôle de l'aumônerie, c'est aussi de venir nous alerter là-dessus. Et puis, plus particulièrement sur l'aumônerie musulmane au vu de l'actualité, je pense que c'est de pacifier aussi les choses et... alors, c'est pas d'apporter de la connaissance sur un plateau aux détenus mais en tout cas, c'est de leur permettre de se questionner sur leur connaissance religieuse et de leur permettre d'avoir une connaissance religieuse éclairée et pas, comme on voit chez certaines, un apprentissage par cœur, où y a jamais eu de questionnement, sur le bien-fondé de telle ou telle règle, où finalement, y a pas connaissance des textes. Et je pense que c'est là où les aumôniers jouent un rôle important, c'est de revenir aux textes et d'aider les détenus à connaître les textes et à s'en faire eux-mêmes leur propre idée [MAF2Dir].

Le rapport privilégié qui se noue aujourd'hui avec les aumôniers musulmans autour du sujet de la radicalisation, sans d'ailleurs se limiter à ce sujet, s'inscrit ainsi dans le droit fil d'un usage utilitariste des aumôniers, bien installé au sein des établissements. Les décorations (médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, Ordre national du mérite, Légion d'honneur) dont ont été, à l'instar de certains des leurs homologues des autres cultes, gratifiés des aumôniers musulmans sont symptomatiques de la reconnaissance institutionnelle dont ils font désormais l'objet.

2.3. La fin du parrainage chrétien

Une « aumônerie installée », c'est ainsi que parlait une aumônière catholique de la MAF1 de ces homologues musulmans pour justifier le fait qu'elle ne visite aucune détenue musulmane en cellule. L'aumônière protestante de la MAF2 arrive au même constat lorsqu'elle remarque qu'elle ne rencontre plus qu'exceptionnellement des détenues musulmanes depuis environ deux ans, ce qui arrivait beaucoup plus souvent auparavant. La situation est comparable en détention d'hommes comme le relate l'un des aumôniers catholiques du CP :

Les visites faites par Hamza, le second aumônier musulman, c'est nouveau et je crois que c'est quelque chose de très bien par ce que les détenus musulmans justement se plaignaient de ne pas voir assez leur aumônier [rires] et ils grognaient auprès de nous, en disant : « Ben, on ne voit que les aumôniers catholiques dans les coursives » ou « Encore vous ? ». On répondait qu'on y était pour rien : « On fait notre mission. Si les autres ne sont pas là, ce n'est pas de notre fait. » Tout ça était dit sur le ton de l'humour, hein, sans agressivité. On ne s'en prenait pas à nous ! [...] J'ai le souvenir d'avoir vu un gars musulman qui était au quartier d'isolement et là par contre, c'étaient les

surveillants qui nous ont demandé « il va pas bien du tout. Il embête tout le monde » et là, on est allés le voir plusieurs fois. Pendant un certain temps, on allait le voir régulièrement. Ça, c'était il y a quelques années déjà. [...] Rendre visite à des détenus musulmans, c'est quelque chose qui se faisait beaucoup et puis maintenant... et puis maintenant avec les visites que fait Hamza, y a plus besoin. C'est devenu exceptionnel et c'est très bien. C'est très bien que ça soit quelqu'un de leur religion. Y a pas de problème et puis ils vont échanger beaucoup mieux et puis ils se comprennent. Nous [rire], s'ils nous parlent du Coran, c'est vrai que on est un peu loin quoi [CP3AC].

Les choses diffèrent un peu au CP1, où il n'est pas rare que les détenus fréquentent des aumôniers d'autres cultes (le culte bouddhiste est apprécié des musulmans de même que l'aumônier dont certains reçoivent la visite). Cela n'est sans doute pas sans lien avec le sous-dimensionnement de l'offre en aumôniers (trois aumôniers pour un établissement accueillant plus de 2 000 personnes au moment de l'enquête). Mais c'est aussi que l'accueil de nombreux TIS exacerbe d'un côté la peur du fichage comme musulman pratiquant par l'institution, de l'autre la crainte d'être mal vu par ses coreligionnaires si l'on fréquente l'aumônerie (voir partie 3).

Désormais, les chrétiens ne jouent donc plus le rôle d'aumôniers de substitution auprès des détenus de confession musulmane, pas davantage qu'ils n'assument à l'égard de leurs homologues musulmans une forme de parrainage comme ils le faisaient il y a encore dix ans. Les premiers pas en détention et plus largement la formation « sur le tas » sont maintenant le plus souvent réalisés avec un autre aumônier musulman expérimenté et non plus un aumônier catholique ou protestant comme du temps des pionniers. Ainsi, Memet et Adama ont été formés par leur aumônier régional pendant quelques mois pour « connaître les bâtiments, le système, le fonctionnement, le règlement intérieur » et faire face « aux conditions inhumaines de détention ». Quelques années plus tard, Adama se charge à son tour des apprentissages de Younes (AHE2). Mustapha a été accompagné par l'aumônier musulman référent du CP1 qui atteint la limite d'âge des 75 ans. Il le suit pas à pas dans ses activités en détention. À la MAF2, Wahiba a reçu une forme de tutorat par Maryam. Le parcours de Redouane, rattaché à un autre gros établissement de région parisienne, est également représentatif de ce type d'entrée dans la fonction.

Aumônier, ça faisait partie de votre vocabulaire ? Ça signifiait quelque chose pour vous ?

Non, non, non. Vraiment, j'ai appris dans le tas. J'ai appris avec l'aumônier X, qui était un excellent maître, un excellent professeur. C'est lui qui m'a fait entrer, qui m'a introduit à la maison d'arrêt et puis voilà.

C'est lui qui vous a...

Oui, c'est lui qui m'a repéré. On a passé je pense cinq ou six ans ensemble. Il était toujours référent. Après, il est parti au Maroc. C'est l'instigateur de l'aumônerie de la maison d'arrêt de Y. On était vraiment proches.

Qu'est-ce que vous apprenez à faire ? C'est pas évident.

Vous savez, quand on rentre en prison la première fois, on est sans repère. Je me souviens toujours des portes métalliques. Je les entends encore. Donc je l'ai accompagné pendant un bon moment. Je l'avais accompagné un peu partout, pendant les visites individuelles. Il m'a fait connaître tous les bâtiments. On parlait beaucoup en off. On se voyait, j'allais chez lui, il venait chez moi et puis j'ai appris ça sur le tas [AHE3].

Ce cloisonnement confessionnel ne signifie pas qu'il n'y a plus de relations entre aumôniers musulmans et aumôniers des cultes historiques mais que les relations qu'ils entretiennent se font désormais davantage sur un pied d'égalité. Le changement est là aussi considérable. C'est d'abord une forme de convivialité, déjà perceptible en 2010-2012, qui marque les relations entre les aumôniers musulmans et ceux des autres cultes. Elle se manifeste de manière informelle par des échanges chaleureux lors de la réunion avec la direction entre l'aumônier musulman et son homologue

bouddhiste au CP1. Elle s'inscrit également au sein du groupe de parole qui se tient chez des religieuses à proximité de l'établissement. Au CP3, les aumôniers musulmans, catholiques et protestant ont l'habitude de se retrouver pour partager un repas au restaurant pour faire un bilan de l'année. Dans le même établissement, les aumôniers catholiques ont déjà reçu Farid à la messe de Pâques célébrée par l'évêque du lieu et se sont rendus au culte musulman en 2016 à l'occasion de l'entrée dans le ramadan : « Ben, voilà, vous allez vivre quelque chose de fort. On vient partager avec vous. On s'était dit que ce serait bien, quand il y a une fête d'un côté, que les autres aumôniers viennent » (CP3AC). Cette initiative prise en 2016 n'a cependant pas été renouvelée depuis. De manière plus formalisée, les liens entre aumôniers peuvent aussi donner lieu à des moments interreligieux. Ces derniers étaient quasi inexistantes en 2010-2012¹⁴². Dans le contexte des attentats qui ont constitué des « épreuves d'altérité » (Balas, 2014, p. 103), ils ont connu un certain essor, avec l'encouragement des pouvoirs publics. L'inspection générale de l'administration a ainsi, à la demande du ministère de l'Intérieur, recensé au printemps 2015 les « bonnes pratiques » en matière d'initiatives interreligieuses portées par les collectivités locales, les autorités religieuses et le monde associatif¹⁴³.

Le phénomène n'est pas récent (Lamine, 2004 ; Palard, 2008) mais il s'est alors trouvé réinvesti. En prison, ces moments interreligieux ne sont cependant pas généralisés à l'ensemble des établissements comme le montre le cas de la MA où intervient Faïza :

Pour l'instant, ça s'est jamais fait. Y a eu quelque chose qui a été mis en place, alors je sais plus, c'était un spectacle, c'était en juin dernier il me semble. En juin dernier, il y avait eu un spectacle¹⁴⁴, et je ne pouvais absolument pas venir. Mais moi on m'avait prévenue en retard, c'étaient mes collègues qui étaient au courant, mais mes collègues ont été prises, ou... En tout cas, on n'a pas réussi à faire quelque chose. Et les détenues, je sais même pas comment on pourrait leur aborder la question de faire quelque chose d'interreligieux.

C'est compliqué, vous pensez, de... ?

On a beaucoup de personnes qui sont là pour terrorisme... Donc... Je sais pas. Je pense pas que... C'est vrai que pour l'instant on n'a jamais mis en place. Ni eux, ni nous. Ni les cathos, ni... De toute façon, ça pourrait être que les chrétiens et nous... Donc ni eux ni nous, n'ont fait la démarche de faire un vrai quelque chose, avec quelque chose qui soit à la fois comme ça et comme ça, pour partager...

Vous avez jamais vraiment eu de relation avec... ?

On se voit, on se dit bonjour, on communique. On se voit, on se fête les « bonnes fêtes ». Tout va bien, c'est : « Comment ça va ? comment ça se passe ? » Ça se passe bien, c'est bien [AeHE9].

¹⁴² En 2010-2012, seul « l'interreligieux diplomatique », pour reprendre une expression de Jean-Paul Willaime (1989), c'est-à-dire ce qui situe au sommet des appareils religieux, fonctionne vraiment. Les aumôniers nationaux entretiennent ainsi des collaborations « raisonnées », qui se traduisent publiquement par des communiqués de presse et des déclarations communes sur des sujets relatifs au monde carcéral et à la place qui tient le religieux.

¹⁴³ Voir « Dialogue religieux et laïcité », *Les Bonnes Feuilles de l'IGA*, novembre 2015. [file:///Users/celineberaud/Downloads/BF2015-20-15060-la%C3%AFcit%C3%A9%20\(2\).pdf](file:///Users/celineberaud/Downloads/BF2015-20-15060-la%C3%AFcit%C3%A9%20(2).pdf) (consulté le 15 février 2019).

¹⁴⁴ Redouane (AEH3) qui intervient chez les hommes évoque également cette pièce de théâtre intitulée *Il était deux foi(s)*. Écrite en juin 2015 pour un public scolaire par Steeve Gernez, qui se présente comme chrétien, et Samir Arab, musulman, elle vise à « favoriser le dialogue et la paix entre les religions ». En prison, les représentations (une chez les hommes puis une seconde chez les femmes) ont eu lieu à l'initiative des aumôniers catholiques et musulmans. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=43DRLpvCIXE> (consulté le 27 mars 2019).

Mais les directions les encouragent. De manière significative, un membre de la direction de directeur de l'EPSNF, avec lequel nous avons réalisé un entretien exploratoire, a sollicité les aumôniers intervenant dans son établissement en ce sens :

Alors, moi je me situe sur l'aspect laïque et républicain mais je fais un égal accès des religions à tous. Mais ce qui me semble important, c'est les – alors là, vous allez dire que je suis très utilitariste – c'est effectivement le discours que peuvent porter les religions en général entre autres qui m'intéressent, c'est l'œcuménisme qui m'intéresse beaucoup plus et qu'est-ce que les religions ensemble, mais pas individuelles, peuvent faire, pour porter comme message. Entre autres, l'aumônier musulman m'a proposé, on va probablement, il vous en parlera, faire une rencontre avec un rabbin. L'aumônier protestant est d'accord. L'aumônier catholique a décliné parce qu'il se sent pas tout à fait à l'aise sur ce terrain-là. Mais le but c'est à un moment donné, de faire parler les religions, d'une même voix, sur ce qui les rassemble. [...] Là actuellement, j'ai fait venir l'exposition de l'IMA [Institut du monde arabe] qui est dans la salle polyvalente, qu'on appelle aussi la chapelle, parce que c'était historiquement ça, sur les trois religions. Donc je voulais aussi utiliser cette exposition, pour qu'à un moment donné, on puisse faire cette rencontre entre les religions, dans un lieu qui sert pour les religions entre autres et qui sert surtout, à accueillir une exposition sur les religions monothéistes.

À la MAF1, une rencontre interreligieuse (et non un « office » comme cela été indiqué dans un document administratif, terme dont la connotation catholique avait suscité la méfiance des musulmanes) a eu lieu en novembre 2017 pour la troisième année consécutive. Une aumônière catholique et une aumônière musulmane, toutes les deux très engagées dans le dialogue islamo-chrétien au niveau du diocèse, en sont à l'initiative, avec les encouragements de la directrice de l'établissement : « J'ai besoin d'interreligieux en ce moment », leur a-t-elle dit. La rencontre a réuni dans la « salle parquetée » pendant deux heures une cinquantaine de détenues et s'est conclue par un goûter. Cette rencontre axée sur le thème du pardon a été préparée pendant deux mois par les aumônières et un petit groupe de détenues volontaires. Depuis 2015, le même type d'événement se tient annuellement à la MAF2. En 2017, c'est l'association Coexister¹⁴⁵ qui y a organisé un « temps interconvictionnel » auquel se trouvaient également conviées les détenues sans religion. Si l'initiative semble être venue de l'aumônerie catholique, sa responsable et l'une des aumônières musulmanes ont là aussi été « hyper encouragées par l'administration » : « Le directeur a dit qu'il aimerait bien que ça se reproduise » (MAF2AP). Enfin, les attentats suite auxquels « certains établissements ont pu ressentir de l'ébullition¹⁴⁶ » (CP3G3) qui a conduit à des sanctions disciplinaires envers les détenus qui

¹⁴⁵ Association fondée en 2009 qui s'est donné pour objectif de militer « pour le vivre ensemble entre les croyants de toutes confessions et les non croyants ». Elle regroupe principalement de jeunes gens qui s'investissent sur différents terrains et selon différents registres d'action (repas, débats, moments interreligieux, visites d'exposition, etc.).

¹⁴⁶ Ébullition qu'il est parfois difficile de qualifier et qu'il ne faudrait pas caricaturer. Ainsi, une religieuse alors en poste comme aumônier catholique à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis se souvient du brouhaha qui a accompagné l'arrivée en détention de Salah Abdelslam impliqué dans les attentats du 13 novembre 2015, où se mêlaient indistinctement sifflements de réprobation et d'admiration, huées et applaudissements. Un chef de détention du CP3 souligne le caractère minoritaire des réactions de soutien :

« Quand il y a des attentats, au départ, il y a toujours eu une manifestation sonore initiée par certains. Ici, sur un quota de... on est 400 détenus ici, voilà, vous allez les mesurer ceux qui vont applaudir, pour être entendus des autres détenus pour fff... je sais pas moi, 6, 7 peut-être. Après, y a l'idiot qui continue. Vous avez rien à faire en cellule, ben vous faites pareil. Finalement, ça peut devenir un brouhaha pas possible et on pense que tout le monde est pour, mais finalement, les autres ils en ont rien à secouer. Voilà, y en a qui se manifestent, qui disent

ont exprimé un soutien aux actes commis ont suscité d'autres moments interreligieux. Ce fut le cas au CP3 à l'été 2016 après l'assassinat du père Hamel dans l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray, ce que nous ont relaté les aumôniers musulmans, catholique et protestant que nous avons interrogés. L'initiative, qui s'est tenue dans la salle de sport, est venue de l'AP et non de l'un des cultes :

Et lorsqu'il y a eu ces moments d'attentats. Je pense à l'assassinat du père Hamel, quel était le climat de la détention ?

Ça a été un peu tendu. L'administration a demandé à ce qu'on fasse une célébration de prière commune. Y avait les protestants, les musulmans et nous. Et donc, ça a été fait dans la salle de sports et ça a été très bien vécu, par l'ensemble des gars qui sont venus. Et je crois que ça a détendu l'atmosphère et ça a apaisé les choses.

C'est l'administration qui vient vous voir ?

Là, c'était l'administration qui demandait, et je pense que ça venait de Paris.

C'est la première fois que c'est arrivé que...

Oui. Comme ça, oui que l'administration demande qu'il y ait...

Un moment interreligieux ?

Oui.

Est-ce qu'il y a eu des demandes précises ou est-ce qu'ils vous ont laissés faire ?

C'est un temps de prière commune, vous vous débrouillez [CP3AC].

Ce type de dispositif ne rencontre de contestations la part des détenus, contrairement aux minutes de silence qui ont été organisées et ont été dans certains établissements perturbées¹⁴⁷. Là où il intervient, Memet évoque un déclin de l'engouement des détenus, sans en expliciter les raisons, qui conduit désormais à limiter les rencontres aux aumôniers et à les faire se tenir à l'extérieur de la détention :

On a des réunions avec le groupe interreligieux. C'est Monsieur C. [l'ancien aumônier musulman] qui faisait ça, au sein de l'établissement. Mais l'aumônier régional nous a dit que maintenant, on va le faire à l'extérieur. Cette année, on va le faire à l'extérieur.

De la prison ou de l'aumônerie ?

De la prison.

Ça consiste en quoi, ce groupe interreligieux ?

En fait, ils demandaient aux détenus de toutes confessions, s'ils voulaient participer à une réunion interreligieuse.

Y en avait une par an ?

Normalement, c'était tous les trimestres. Moi j'ai pas assisté à ces réunions, comme je travaille dans la semaine. C'est Monsieur C. qui l'a organisée avec l'aumônerie catholique et protestante.

Ça marchait bien ?

Ça marchait bien oui. Mais cette année, ils nous ont dit qu'ils le font à l'extérieur.

même ponctuellement... pas à notre adresse, mais suffisamment fort pour qu'on l'entende : "Il faut continuer la lutte", dans les 2-3 jours, pas plus. Après, ils ont leurs problèmes personnels à gérer. Mais finalement, notamment ici, après quelques réactions disciplinaires et judiciaires, finalement, on tombe à zéro pratiquement » (CP2G1).

Valérie, surveillante à la MAF2, insiste quant à elle sur le fait sur le fait que durant la minute de silence de l'automne 2015, perturbée dans certains établissements, « ça a été très correct et très respectueux, pas comme à Fleury où on a entendu des appel à la prière. Au contraire, des détenues musulmanes pleuraient » (MAF2Se1).

¹⁴⁷ « L'instauration d'une minute de silence, les discussions et les manifestations promues par les institutions offrent [...] des occasions assez uniques pour choquer en prenant le contre-pied de l'injonction officielle de se solidariser avec les victimes » (Bonelli et Carrié, 2018, p. 119).

S'ils le font à l'extérieur, ça ne va pas profiter aux détenus.

Justement.

Ils sont revenus sur cette question interreligieuse ?

Ils vont faire à l'extérieur mais apparemment, ces derniers temps, les détenus ne voulaient pas participer trop aux réunions interreligieuses [AEH4].

Du côté des personnels parfois également invités à se joindre à l'événement, les réactions sont plutôt positives (« C'est la plus belle journée que j'ai jamais passée en détention », déclare une surveillante à l'aumônière protestante de la MAF2) mais pas nécessairement unanimes. Les constats de l'aumônier protestant et ceux de l'aumônier catholique du CP3 ne sont de ce point de vue-là pas convergents :

On a eu des difficultés avec des personnels. Les personnels n'ont pas aimé du tout. D'un côté, c'était pour eux une activité de plus à gérer. On avait une soixantaine de détenus inscrits. Mais au final, on a eu quoi ? On a eu 20 personnes, parce qu'ils nous ont mis des bâtons dans les roues de partout. Je pense que là, y avait une pression syndicale derrière.

Antireligieuse ou juste à cause de la surcharge de travail pour les surveillants ?

Non, antireligieuse. On a des gars syndiqués qui ne font pas dans la dentelle ! [CP3AP].

Les surveillants nous ont dit : « Ça a vraiment détendu l'atmosphère. » Les gens étaient beaucoup plus calmes [CP3AC].

Ces moments sont promus en tant que « mise en scène d'une bonne entente » (Lamine, 2005), que les aumôniers endossent volontiers : « Le message qu'on voulait faire passer c'est que la violence n'est du fait de la religion, que la religion c'est tout l'inverse » (CP3AC). L'AP se tourne vers les représentants des cultes pariant sur la dimension performative de leur coprésence quant à la promotion du « vivre-ensemble » au sein de la détention comme à l'extérieur. L'interreligieux est investi par les aumôniers musulmans qui y voient une occasion d'incarner « un islam socialement acceptable en public » (le « bon islam ») et trouvent ainsi une « ressource de légitimation » (Sèze, 2015, p. 45). Il l'est d'autant plus dans le contexte dramatique des attentats, qui pousse certains à adopter une posture parfois décalée avec la réalité de leur action en ce sens et à s'en emparer pour faire valoir leur propre cause. Ce que dénonce un aumônier protestant qui en a été témoin :

L'aumônier musulman, il a complètement récupéré ça à son compte quoi. C'est-à-dire qu'il n'a pas du tout participé à l'élaboration... Je ne sais pas ce qui lui a pris, mais il a plutôt fait obstacle. C'est marrant, il est lunatique parfois, mais il a plutôt fait obstacle à tous les préparatifs. Et puis le jour venu, ben, il a couru devant les journalistes... Donc moi, j'ai trouvé ça un peu dommage. Après, comme je dis, l'événement a eu le mérite d'exister [CP3AP].

Seuls les aumôniers témoins de Jéhovah ne participent pas à ce type d'événement sans que l'on sache exactement s'ils s'y refusent ou s'ils s'en trouvent exclus par les aumôniers des autres cultes.

3. Une appropriation de la fonction par les hommes comme par les femmes

L'aumônerie a son origine dans le christianisme. D'autres traditions religieuses s'y sont cependant trouvées intégrées et le terme est devenu multiconfessionnel. En effet, si la figure de l'aumônier ne se trouve pas dans la tradition juive, cela n'a pas empêché les aumôniers israélites de se fondre dans le paysage pénitentiaire français dès le XIX^e siècle. La prison n'existe pratiquement pas en

droit rabbinique, contrairement à l'hôpital notamment (la visite des malades, comme celle des endeuillés, est un devoir qui incombe à tout fidèle). Quant au terme « aumônier », il n'a pas d'équivalent en hébreu. Après avoir rappelé ces points, l'aumônier national concluait ainsi dans l'entretien qu'il nous avait accordé en 2011 : « Le concept est chrétien. En revanche, le fait de s'occuper de quelqu'un, de lui rendre visite, n'est pas spécifiquement chrétien. » C'est une appropriation du même type qui a lieu en islam, appropriation qui offre une opportunité à des femmes musulmanes d'accéder ainsi à une position d'autorité religieuse.

3.1. *Aumônier et non imam, l'appropriation théologique*

« Est-ce qu'il existe une vocation musulmane d'aumônier de prison ? », s'interroge Matthew, aumônier protestant sceptique quant aux fondements islamiques de cette fonction : « Si j'ai bien compris, un musulman en prison, c'est un mauvais musulman donc à la limite on attend la sortie, pour qu'il réintègre la communauté » (CP3AP). Alors que la tradition de l'aumônerie s'adosse à un corpus biblique, son appropriation par les musulmans, « faute d'arguments théologiques évident », lui semble relever encore du « défi ».

L'origine des termes « chapelain » et « aumônier » (le premier est plus ancien que le second qui s'est généralisé en langue française) est mal connue :

on la rattache à la croyance populaire selon laquelle le soldat qui devint ensuite saint Martin de Tours, par une nuit froide, quelque part dans le courant du IV^e siècle, partagea son manteau ou « capella » avec un mendiant et qu'il eut à la suite de ce partage la vision de Jésus-Christ. Ce manteau devait devenir ensuite une relique religieuse et un symbole talismanique du pouvoir protecteur de saint Martin contre les difficultés et les périls. Les prêtres en charge de cette relique dans la période médiévale sont connus comme « capellani » (en latin), « capelains » (dans l'ancien français du nord de la France actuelle), ou « chaplains » (en anglais moderne). La « chapelle » était le lieu où était conservé le saint manteau.

Avec le temps, le rôle du chapelain ou aumônier (l'origine du mot français tient au rôle des ecclésiastiques qui, pour les donateurs au service desquels ils pouvaient se trouver, distribuaient les aumônes que ceux-ci leur confiaient) devint principalement de prodiguer réconfort, espoir et compassion, en dehors du cadre strict du ministère paroissial. Ce rôle devient spécialement important pour des populations empêchées, en fonction de leur situation – prison, hôpital ou caserne – de participer à la vie paroissiale [Beckford, 2011, p. 12].

Il s'agit indéniablement d'un héritage chrétien. S'il n'existe pas de tradition institutionnalisée d'aumônerie en islam, il y aurait cependant une théologie implicite du « souci pastoral¹⁴⁸ » qui rend possible l'engagement des musulmans dans la fonction : « Textual sources and prophetic traditions stress the obligation that Muslims have towards one another » (Gilliat-Ray, Ali et Pattison, 2013, p. 40). Mais cette théologie apparaît davantage fondée à propos de l'assistance à apporter aux malades qu'aux détenus : « While it is relatively easy to find evidence of pastoral and medical care in medieval hospitals in the Muslim world, it is harder to find sources that illuminate pastoral practice in prison » (*ibid.*, p. 36).

Beaucoup de détenus assimilent l'aumônier à un imam, figure religieuse clairement identifiée à leurs yeux, et on a entendu l'un des aumôniers du CP1, peut-être par facilité, répondre à un détenu qui lui demandait en arabe ce que signifie le mot « aumônier », « un homme de religion, un imam ».

¹⁴⁸ Traduction de « pastoral care ».

Plusieurs aumôniers, comme Hicham et Ibrahim (le premier est encore imam en mosquée et le second l'a été jusqu'en 2016, moment où il abandonne l'imamat pour devenir aumônier), ont cependant tenu à clairement distinguer les deux fonctions et les compétences requises pour l'une et l'autre.

Le relationnel et la confiance, c'est très important. Quelle que soit la personne qui va intervenir comme aumônier, s'il n'a pas ces qualités-là, ça sert à rien. C'est pour ça que je dis toujours, la fonction d'aumônier est plus complexe qu'on peut l'imaginer et plus difficile à exercer qu'on peut l'imaginer. Tout à l'heure j'ai parlé d'imam, de prêtre, mais il faut aussi être psychologue, psychiatre [MC1A1].

Déjà, je me suis posé une question : qu'est-ce que c'est qu'un aumônier ? Est-ce qu'il y a une différence entre l'aumônier et l'imam ? Je me suis rendu compte que l'aumônier, c'est quelqu'un qui accompagne les personnes détenues, de manière spirituelle, sur leur demande, mais aussi je dirais, de manière humaine, si j'ose dire [AHE1].

Dans cette perspective, la fonction d'aumônier ne peut selon Ibrahim se limiter au culte, elle passe par un accompagnement personnel lors des visites en cellule :

Notre aumônier référent, qui est en poste depuis plus de sept ans, mais pour moi, il ne connaît pas le milieu carcéral. Vous savez pourquoi ? Parce que quand il vient en prison, de son travail, il va directement à la salle polyculturelle. On lui ramène au maximum une cinquantaine de détenus. Il fait le prêche, il finit par la prière et il rentre. C'est pas la même chose que quand on va à la rencontre des détenus dans leurs cellules. Ce n'est pas la même chose, quand on reçoit des détenus dans un local. Ils s'ouvrent à nous, ils se confient à nous, ils parlent de tout. C'est là qu'on apprend à connaître le milieu carcéral. Donc lui, il ne pouvait pas me donner beaucoup d'éléments [AHE1].

L'accompagnement se fait d'autant plus sentir que les détenus se trouvent dans des moments biographiques critiques :

Oui, j'ai des gens qui ont peur de la mort, qui ont peur de l'enfer, des châtiments de la tombe, etc., etc. Le rôle de l'aumônier dans ce genre de situation, c'est aussi le rôle d'un psychologue. C'est-à-dire, essayer de rassurer les gens, oui. La mort, c'est une réalité c'est inéluctable, on peut pas la nier. Mais qu'est-ce que Dieu nous demande ? [AHE1].

Comme leurs homologues chrétiens, ces aumôniers musulmans mettent en avant l'écoute comme l'une de leurs principales pratiques :

Je m'attendais à parler beaucoup en tant qu'aumônier et finalement, je me trouve plus à faire un travail d'écoute. Et puis à être prêt à écouter et à partager un petit peu avec les gens. On entend toutes sortes de problématiques, toutes sortes de drames et je vous assure que parfois, on est assez chargés. Il m'arrive d'être assez chargé, de ne pas pouvoir... j'ai besoin d'un petit break [AHE3].

Les femmes aumôniers investissent plus facilement cette pratique et sont sollicitées par les détenues en ce sens. Selon les stéréotypes de genre, elles seraient plus disposées que les hommes à l'écoute et à l'accompagnement. Comme pour certains professionnels du travail social, s'y ajoute en effet également « quelque chose qui, pour être toujours le propre de la personne, tiendrait plutôt à une condition de “ nature ” (par exemple condition de femme ou appartenance communautaire sinon ethnique), mais une condition transformable par là même en position de médiation » (Ion, 2005, p. 79). Souvent, les aumônieres se présentent comme « une maman », à la manière de Nadia (AeHE10), et sont perçues comme telles par les détenues, surtout lorsque ce savoir-être s'articule à des compétences en psychologie comme dans le cas de l'une des aumônieres de la MAF1 :

Elle nous rend visite aussi en cellule. Après moi, celle qui me rend le plus visite en cellule, c'est Madame I. parce qu'elle est plus... ben, je trouve qu'elle est plus maternelle en fait. Donc c'est mon petit moment à moi avec elle, où je peux tout... tout vider quoi [MAF1De1].

Madame I., je crois qu'elle a fait des études de psychologie, j'crois qu'elle m'avait dit... donc c'est vrai qu'elle m'aide beaucoup, et puis elle a cherché à comprendre pourquoi j'ai été incarcérée, pourquoi je suis ici, donc euh, bah forcément ça crée un dialogue, donc voilà. Madame M. j'la vois moins souvent, mais elle est passée hier, elle m'a dit : « Oui, je viendrai te voir pour qu'on commence le tra..., enfin la lecture, enfin l'apprentissage du Qur'an' [elle prononce avec l'accent arabe], mais Madame I. je la vois plus souvent, et ouais c'est vrai que... bah elle fait maman, elle est douce... elle donne des conseils par rapport à des choses personnelles qui se sont passées, enfin c'est vrai qu'elle nous donne des conseils donc... elle est gentille [MAF1De4].

L'écoute¹⁴⁹ que l'on retrouve dans bien d'autres domaines comme le travail social (Fassin, 2004 ; Ion, 2005) ou les soins palliatifs (Déchaux, 2001 ; Castra, 2003) fait partie intégrante des pratiques des aumôniers, qu'il s'agit pour les musulmans d'incorporer à la tradition islamique et à ses valeurs :

[...] ideas about being non-judgmental, non-directive and respectful of people, and treating them as individuals, maintaining confidentiality and being good at listening were regarded as key professional skills for chaplains. One chaplain recognised this approach as essentially humanistic, but most, if not all chaplains were able to root this kind of approach into basic Islamic virtues and attitudes [Gilliat-Ray, Ali et Pattison, 2013].

Dans cette perspective, Kawtar s'étonne lorsque nous évoquons, en entretien, l'aumônier musulman comme une figure nouvelle et encore en construction. L'aumônier rétorque un peu sèchement :

L'aumônerie musulmane, ça existe depuis bien longtemps, ce n'est pas du tout quelque chose de nouveau, contrairement à ce qu'on entend. Ça s'est développé selon les circonstances, bien sûr, mais ça a toujours existé. L'aumônerie ça a toujours existé dans l'islam. L'aumônerie d'abord c'est où ? D'abord c'est à la maison, avec la famille. Ça c'est la première chose et la plus importante. Après, l'aumônier il va aussi dans les hôpitaux. Et puis troisièmement, les écoles arabo-musulmanes. Et puis aussi la prison, mais l'aumônerie elle se fait pas seulement en prison. C'est quoi l'aumônerie, c'est quoi ? C'est quoi la définition de l'aumônerie ? L'aumônerie, c'est orienter quelqu'un vers quelque chose, dans le bon sens – c'est-à-dire dans le sens qui est positif. [Elle lit ses

¹⁴⁹ L'importance accordée à l'écoute est aussi l'un des principaux axes de recomposition de l'activité d'autres professionnels, les travailleurs sociaux en particulier. Le diagnostic de souffrance des populations précarisées (décrit à travers la thématique de l'exclusion) est désormais généralisé, souffrance qui se situe aux frontières du social et du psychique. Il s'est substitué à d'autres, davantage politiques, tels que l'approche en termes d'inégalités. Les emprunts à la psychologie sont faits non seulement pour interpréter le social mais aussi comme moyen d'action. La multiplication des lieux d'écoute, au cours des années 1990, comme forme de politique publique prenant en charge la question sociale, conduit à une même homogénéisation des dispositifs (on traite de la même façon le jeune des banlieues en difficulté, l'étranger en situation irrégulière, le SDF et la femme battue car tous sont présumés être porteurs d'une « souffrance » sociale) et un relatif appauvrissement des tâches assurées par les psychologues dont la mission, en ces lieux, s'apparente davantage à celle d'un animateur empathique qu'à celle d'un praticien (Fassin, 2004). De même, le terme « accompagnement » (souvent également mentionné par les aumôniers), associé en général à l'écoute, connaît une importante fortune dans différents champs, bien au-delà de celui du handicap où il a d'abord été utilisé dans les années 1970 : les soins palliatifs et le travail social, où il « s'est élaboré progressivement [...] au gré des expériences de terrain, sans véritable matrice conceptuelle de base » (Vrancken et Macquet, 2006).

notes.] L'aumônerie, c'est enseigner. Et l'enseignement ça fait des années que ça a débuté, depuis longtemps ça a débuté. On oriente les gens vers le bon sens [MAF1AeM1].

Marwan et Maryam, parmi les plus lettrés de nos enquêtés, rattachent la fonction de l'aumônier à celles du *murshid* et de la *murshida* et l'investissent eux aussi d'un sens islamique. Hérité de la tradition soufie, le terme désigne le guide spirituel, il se décline au masculin et au féminin.

En arabe, l'aumônier on dit *murshid*. C'est comme ça qu'on l'a traduit et *murshid* vous savez ce que ça veut dire ? Ça veut dire guide, celui qui montre l'orientation. [...] Moi, je l'utilise depuis très longtemps. Même dans le scoutisme... chez les scouts musulmans de France, on ne disait pas l'aumônier, on disait le *murshid*. Les jeunes disaient le *murshid*. Ils sont habitués. Ou la *murshida*, on avait aussi des femmes. En détention, non. C'est dommage car ce serait bien. Je pense que ça serait mieux. Après, j'ai essayé de leur expliquer mais j'ai sans doute pas fait suffisamment d'efforts [AHE8].

On peut faire le lien si vous voulez, entre la création de l'aumônerie, qui est une création historiquement chrétienne et le lien avec l'islam qui lui, a toujours eu des *murshidin* et des *murshidat*. Ça a toujours existé. Vous avez des professeurs de sciences religieuses hommes et femmes dans le monde musulman. Vous allez au Maroc, c'est un État confessionnel, donc y a des enseignements religieux dans les écoles publiques marocaines. Ils ont le cours de science islamique, comme en Belgique ou dans d'autres pays. Nous on l'a plus parce qu'on est laïques mais dans le monde musulman, c'est encore le cas. Peut-être plus en Tunisie. En Turquie je sais pas et puis comme ils sont laïques, il faut voir où ils en sont à ce niveau-là. Je sais pas exactement ce qui s'y passe. Mais en tout cas pour le Maroc que je connais mieux, y a ces cours-là et ça peut être un homme ou une femme. Ça a toujours été comme ça. Aïcha, la femme du prophète, c'est une femme qui a transmis le plus de hadith... Normal, elle était dans son intimité et elle donnait cours, déjà à Médine. C'était une *murshida*. Cette figure de *murshid*, elle a toujours existé en islam. C'est vrai que là, on peut faire le lien. Même si l'aumônerie par contre, le mot aumônier, ben vous savez, l'aumônier dans la tradition chrétienne, c'est celui qui redistribue l'aumône aux pauvres, tâche ingrate, parce que les pauvres, c'est ignare, c'est sale, ça boit, c'est violent. C'était pas forcément la tâche que préférerait le moine ou le commis de service dans une abbaye. Voilà, ça vient de là au départ [AeHE12].

3.2. Une fonction discrètement investie par les femmes

En 2018, on compte 25 femmes parmi les 243 aumôniers musulmans. Nous avons pu réaliser un entretien avec huit d'entre elles, soit près du quart de l'ensemble. Pour des considérations de pudeur, les aumônières musulmanes n'interviennent qu'auprès des femmes détenues qui constituent une toute petite minorité de la population carcérale, c'est-à-dire moins de 4 %. Seule exception au principe de séparation des sexes, l'aumônerie nationale nomme aussi des femmes chez les mineurs afin d'y avoir « une présence masculine et une présence féminine ».

Et puis des fois vous savez y'a des hommes ils veulent pas, voir des femmes. Vous savez, dans la religion, C'est normal. Mais des fois ils ont des choses à dire, même les mineurs, là j'ai vu un petit jeune, c'est un turc. Au début il a dit « femme aumônière ? », pour lui c'était... Je lui disais ça, à ce jeune : « Bah oui, je peux rendre visite aux mineurs, vous êtes mes enfants, ou mes petits-enfants. » Parce que des fois il y en a ils ont 15-16 ans aussi... Et puis lui il me regardait comme ça et puis il faisait comme ça [mime le jeune homme qui baisse les yeux et n'ose pas la regarder]. Je lui ai dit : « Bah non, vous pouvez me regarder mon grand. » Ah mais ! Je sais qu'il sera gêné. Y'a beaucoup d'hommes qui peuvent être gênés [AeHE10].

Si l'islam est parfois décrit comme la première religion carcérale (Khosrokhavar, 2004), les détentions de femmes font indéniablement exception. À la MAF1 comme à la MAF2, on insiste d'ailleurs sur le fait que « l'islam n'est pas majoritaire ». Il n'apparaît pas non plus menaçant aux yeux des personnels en comparaison des détentions d'hommes, et ce malgré la présence de TIS :

Est-ce que l'islam produit un sentiment d'appartenance collective chez les femmes ?

On dit souvent ça chez les hommes parce qu'ils sont nombreux. Chez les hommes, y a 90-95 % de musulmans de toute façon. Si vous regardez en prison... peut-être, peut-être, mais y a une grande partie de musulmans. Praticants ou pas ça c'est autre chose.

Donc vous avez l'impression que ça ne crée pas une solidarité ?

Ici non hein, j'ai pas l'impression. J'ai pas l'impression [MAF2Se2].

Encore nous, au niveau des femmes, on peut dire qu'on est... on n'est pas trop en danger. En tant que gradée, je m'estime pas en danger. Pour le moment du moins. Les hommes oui, je pense que chez les hommes, c'est beaucoup plus lourd. Je pense pas que nos détenues ici seraient capables d'en arriver à porter atteinte sur nous, ou à l'établissement. Peut-être je me trompe, mais on arrive quand même à les gérer correctement. Elles ont pas trop une influence sur nous. Mais je pense que chez les hommes... Y a une peur de... de prendre un coup de lame ou n'importe quoi. Chez nos détenues, honnêtement, je pense pas. Parce que bon, on est quand même proches, on arrive à discuter. Avec certaines on avait du mal à discuter au début. Maintenant, elles commencent un peu plus à s'ouvrir, à discuter. Non, non, c'est peut-être le fait d'avoir une petite structure qu'on peut discuter avec eux. Et que c'est pas l'usine. On peut faire passer des messages. On les prend assez souvent en audience. La cheffe de détention les entend. Souvent, dans le mois elle les reçoit. On arrive quand même à communiquer. Heureusement d'ailleurs. Je pense que la communication, c'est important, entre elles et nous. Après, elles entendent mais je sais pas si on arrive à sortir quelques-unes de la radicalisation [MAF2Ge2].

Lors de notre précédente enquête, nous avons observé que du fait d'une représentation masculine du risque de radicalisation, les aumônières musulmanes étaient peu concernées par le processus de relative normalisation de la présence qu'ont connu leurs collègues en détention d'hommes. Leur place demeurait beaucoup plus inconfortable. Hanane et Yasmina, les deux aumônières musulmanes de notre corpus, disaient ainsi subir régulièrement des vexations de la part de certains personnels, les surveillantes en particulier, et voir le déploiement de leur activité parfois empêché, discriminations que seuls, parmi les hommes aumôniers, les pionniers ont dit avoir vécu dans les années 1980-1990 et qui ne semblaient plus alors d'actualité pour les hommes. Si nos deux enquêtées pointaient un malaise par rapport au foulard qu'elles portent toutes les deux, c'était selon nous davantage parce que les attentes de l'administration à leur égard étaient nettement moins fortes qu'à l'égard de leurs collègues hommes, que leur place était plus difficile à trouver au sein de la division du travail pénitentiaire.

Six ans plus tard, d'autres incidents sont encore relatés. Ainsi, Dounia, l'une des aumônières de la MAF1, nous dit avoir quitté le précédent établissement où elle avait passé presque vingt ans parce qu'elle y a été l'objet « de maltraitances par des personnels » et qu'elle s'y sentait physiquement menacée par une surveillante qui aurait menacé de la frapper. Faïza, aumônière qui a subi une mise à pied¹⁵⁰, souligne une différence de traitement durable par rapport aux aumôniers et aux aumônières :

¹⁵⁰ Faïza a subi une mise à pied de trois mois, qui l'a rendue particulièrement amère et qu'elle lie à ce qu'elle considère être le manque de confiance de la direction à des aumônières musulmanes. Sans entrer dans les détails des raisons de cette mise à pied, elle évoque pendant l'entretien le non respect d'une règle qui ne lui avait jamais été énoncée.

Alors, c'est vrai que quand je suis arrivée j'ai été très bien accueillie par la direction de l'époque, mais à chaque fois qu'on change de direction, c'est très compliqué. On est obligés de rétablir une relation de confiance qu'ils n'ont pas au premier abord. Voilà. Moi je vais vous dire les choses crûment. C'est quelque chose qui est assez perturbant pour nous. Les hommes aumôniers eux n'ont pas ce problème. La direction chez les hommes, c'est différent. Ils font confiance aux aumôniers, les aumôniers sont là pour les aider. Et ils se rendent compte vraiment de ça. À la MAF, c'est autre chose. Alors est-ce que c'est parce qu'on est des femmes et qu'on a affaire à des femmes ? J'en sais rien. Mais avoir une relation de confiance, c'est très compliqué. On doit faire très attention à tout ce qu'on dit, à tout ce qu'on fait, jusqu'à ce que maintenant à l'heure actuelle, on doit absolument noter tout ce qu'on fait rentrer. Du moindre petit livre au... même au bâton de *siwak*. Alors qu'il y a quelques années le bâton de *siwak* je pouvais en ramener plusieurs et les distribuer à la fin du culte, par exemple, histoire d'offrir un petit cadeau à ces détenues. Maintenant, bah, j'ai plus le droit. Voilà. Et pour ne plus avoir le droit, bah, on va dire que pour me transmettre l'information ça a été très compliqué [AeHE9].

Persistent aussi des remarques sur le foulard des aumônières musulmanes (toutes le portent), plus largement des critiques par rapport à leur comportement. Des surveillantes demandent encore aux aumônières de se découvrir lorsqu'elles passent le portique de sécurité à l'entrée de l'établissement, ce qui a provoqué des incidents à la MAF1 comme à la MAF2.

Beaucoup de nos surveillantes sont originaires des territoires d'Outre-Mer. Donc, avec... disons... un fort attachement à la chrétienté... Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il y a un rejet du monde musulman. En tout cas, il n'y a pas de sympathie, ni même d'empathie. Je pense qu'elles ne facilitent pas les choses aux aumônières musulmanes. Ces dernières viennent nous voir, par rapport à un problème, à un moment. Mais ça, c'est sporadique, c'est pas toutes les surveillantes mais, de temps en temps, oui, y a des accrochages, oui... On ne facilite pas le mouvement ou on fait pas descendre les détenues ou même on ne va pas aller les chercher. Voilà [MAF1G2].

S'observe aussi, chez les gradés des MAF1 et 2, une forme de paternalisme à l'égard des aumônières qu'on soupçonne d'angélisme notamment par rapport aux publics radicalisés ou que l'on estime devoir protéger.

Les deux établissements pour femmes dans lesquels nous avons enquêté en 2017-2018 sont bien dotés en aumônières musulmanes : trois sont rattachées à la première (pour 140 femmes incarcérées) ; deux à la seconde (70 femmes incarcérées au moment de l'enquête). « Ici, on a de la chance, on a trois aumônières musulmanes, ce qui représente un temps assez important à la MAF », souligne la directrice de la MAF1. Un gradé considère en revanche que « trois aumônières, c'est beaucoup trop... ». À la MAF2, l'offre d'aumônerie est large (comme dans l'autre établissement) et les aumônières musulmanes y occupent une bonne place :

Les aumôneries sont bien représentées ici. C'est vrai pour toutes les religions. On a deux aumônières catholiques, deux musulmanes, une orthodoxe, une israélite, deux protestantes et une représentante des témoins de Jéhovah. Il y a quatre ans, il n'y avait qu'une seule aumônière musulmane ; elles sont deux maintenant [MAF2Dir].

Les détentions de femmes ont donc profité de la hausse d'effectifs, significative depuis 2012, dont a bénéficié l'aumônerie musulmane des prisons dans son ensemble.

Si la frontière entre aumônier et imam n'est pas toujours nette pour les hommes. Elle l'est clairement chez les femmes. Les aumônières ne font pas fonction d'imams et n'entendent pas y avoir accès. Elles se tiennent très à distance de pratiques jugées transgressives comme l'est selon elles le fait

pour une femme de guider la prière d'un groupe mixte¹⁵¹. La proscription s'appuie sur des considérations de pudeur : la voix d'une femme et davantage encore sa position pendant la prière (agenouillée, le dos tourné au groupe) sont jugées susceptibles de distraire les hommes et donc d'empêcher leur communication avec Dieu. Les aumônières n'entendent pas davantage mener la prière du vendredi d'un groupe de femmes, comme le font certaines prédicatrices, en Belgique par exemple (Anteby-Yemini, 2015, p. 21). Faïza fait ici un peu exception, même si elle n'a finalement pas mené son projet à son terme.

« C'est un peu comme la prière du vendredi, sauf qu'on ne fait pas la prière »

Faïza, aumônière en MAF

Faïza présente au sein de notre corpus un profil atypique du fait de son âge (35 ans, le plus bas de notre échantillon) et parce qu'elle est née et a grandi en France. Très active, elle gère une librairie en ligne, donne des cours de religion à des enfants et à des femmes en mosquée, et en ligne bénévolement. Elle nous explique s'être « mise dans la religion » lorsqu'elle était étudiante. Cet investissement religieux se traduit notamment par le fait de porter le voile, ce qui lui vaut des déboires lorsqu'il s'agit de réaliser un stage en entreprise pour valider son M2 (voir partie 1). Exclue du marché du travail, elle se marie. Enceinte de son troisième enfant, elle reprend des études à l'Institut Al-Ghazali, où elle a fait une première fois le cursus pour devenir aumônier en français puis le complète en arabe, après avoir appris la langue. Ce sont ces études qui lui font connaître l'aumônerie et le monde carcéral : « J'ai eu envie d'aider ces personnes-là [les détenues]. » Lorsque nous la rencontrons, elle est aumônière depuis quatre ans en MAF. Elle nous décrit les différents types d'intervention qui sont les siens auprès des détenues : des visites en cellule et le culte qu'elle organise une fois par semaine.

Alors, c'est un peu comme un prêche finalement. C'est un peu comme la prière du vendredi, sauf qu'on ne fait pas la prière. Parce que... [elle se racle discrètement la gorge] la disposition de la salle ne le permet pas. Et puis l'autre... l'autre problème, c'est que... une femme imam, c'est pas toléré par tout le monde, donc ça peut poser problème.

Même parmi les femmes ?

Comment ?

Même si l'on est qu'entre femmes ?

En soit, nan, ça pourrait se faire. Mais le problème c'est que... J'en ai déjà beaucoup discuté avec l'aumônier référent : là par exemple, ça fait deux vendredis où j'étais indisposée. Je sais pas si vous le savez, mais quand elle est indisposée, la femme ne peut pas prier. J'en ai déjà parlé, j'ai dit à l'aumônier référent : « Oui, mais si je suis indisposée, comment on fait cette semaine-là ? » Il m'a dit : « Bah tu donnes la main à une des détenues. » Ah non ! Je lui ai dit : « Je ne prendrai jamais cette responsabilité. » « Pourquoi elle, pas moi ? Tu crois qu'elle en sait plus que nous ? Ah, elle s'est trompée ! » Oh nan. Nan, nan, nan. Ça reste

¹⁵¹ Le fait pour des femmes de diriger la prière de groupes mixtes et de prêcher devant eux comme le fit en 2005 Amina Wadud dans une église de New York, ce qui fut condamné par l'ensemble des oulémas. Existente cependant aujourd'hui des « mosquées égalitaires » aux États-Unis, au Canada et en Europe (mais pas en France), au sein desquelles « des femmes mènent des prières mixtes, y compris pour l'Aïd al-Fitr, et délivrent le prêche du vendredi » (Anteby-Yemini, 2015, p. 31).

des femmes, hein. Donc du coup, ce qu'on fait, c'est que la prière est ouverte, c'est-à-dire que celle qui veut prier, elle peut prier, donc elle peut ramener avec elle sa tenue de prière dans ses mains. Elle a le droit de le faire. Certaines détenues se font des fois reprendre par des surveillantes qui disent : « Nan nan, tu laisses tes affaires, tu as pas besoin. » Bon... Donc, la prière est ouverte, la plupart arrivent et font directement une prière en arrivant. Et ensuite moi j'attends un petit peu, quand elles commencent à arriver. J'attends un petit peu que tout le monde soit là, je vois bien que tous les couloirs ont été appelés. Et puis je commence mon petit prêche. Voilà, donc je choisis un thème, et puis... Je choisis au préalable un thème, hein, je viens pas comme ça. Bien qu'avant je venais comme ça, mais avec le temps au bout de quatre ans tous les vendredis, bah... les idées se mélangent, et puis disparaissent un petit peu aussi... Des fois on se dit, on a l'impression de se répéter, parce que moi j'ai l'impression d'avoir déjà fait. Mais très souvent je reprends les choses parce que je me rends compte très vite qu'on a de nouvelles têtes. Donc, voilà, je choisis un thème et puis je fais mon prêche là-dessus. Il peut durer le temps qu'il peut durer. Alors des fois, il peut beaucoup interpellé, donc les femmes, les détenues vont m'interpeller en me posant des questions. La question est dans le sujet, je peux la prendre et puis on va élargir le sujet ; si c'est hors sujet, ça dépend : je peux la prendre, je peux dire : « Tu me poses la question tout à l'heure ? » Après je prends un petit temps de questions : questions liées au sujet, questions non liées au sujet. Et puis très souvent, les questions font qu'il y a un autre cours après quoi.

Un peu plus tard dans l'entretien :

Et tout à l'heure vous avez évoqué le fait que bon, imam femme, ce n'est pas quelque chose qui est facilement accepté, bon de manière générale... Vous, comment est-ce que vous percevez la chose ? Parce que vous avez fait quand même des études de théologie ?

Pour moi, la... tout ce qui est prière obligatoire, etc., la femme ne peut pas être imam. Voilà. Et pour les conditions que j'ai mentionnées. C'est-à-dire que la femme, plusieurs jours dans le mois, elle n'est pas disponible. Donc si on devait mettre en place un imamat, comment ça se passerait ? Et il faudrait que les femmes soient formées... Malheureusement aujourd'hui on en est là où en est aujourd'hui, mais l'homme va beaucoup plus facilement aller s'instruire religieusement que la femme. Y en a pas beaucoup hein des femmes ! Alors que pour être imam on est censé avoir un minimum de science. Ouais. Aujourd'hui, si on demande à une femme si elle est capable de prier, de corriger sa prière, si elle se trompe, c'est compliqué. On n'en trouve pas beaucoup. Et c'est pour ça que je me bats pour donner, pour enseigner aux femmes un petit peu partout, pour justement leur apprendre ça. À maîtriser leur prière déjà, pour qu'elles puissent prier. Après, je ne dis pas que ça ne pourra jamais pas se faire : ça peut probablement se faire. Mais il faut avoir toutes les conditions réunies. Malheureusement, on ne les a pas. Et c'est pour ça que pour moi en détention c'est pas possible, d'autant que malheureusement, on a des profils... Les détenues, des fois, elles se battent pour des trucs pourris. Elles se battent pour des choses nulles, alors que dire de la religion ? Dès qu'on parle de religion, laisse tomber ! Elles pensent toutes en savoir plus que les autres, c'est très compliqué le côté religieux. Elles se disent pas « Salam Alaykoum » parce que l'autre elle a fait ceci, parce qu'elle a fait cela, parce qu'elle a parlé à une mécréante, parce que... ah, nan nan, ça va très loin ! Donc il faut faire très attention [AeHE9].

La prison constitue l'un des « derniers bastions de la non-mixité » (Malochet, 2005) : le principe de séparation des sexes, entre hommes détenus et femmes détenues, y est scrupuleusement appliqué (Joël, 2017). La direction de la prière, même dans cet entre-soi féminin, est pourtant en général perçue par les aumônières comme difficilement concevable. Miassa, une détenue, le regrette :

Moi j'aurais bien aimé par exemple, que le vendredi, un sur deux, il y ait une prière collective. Mais après, nous les femmes, c'est pas pareil. C'est plus les hommes qui doivent faire des prières collectives. En soi, c'est pas dérangeant, parce que c'est plus bénéfique pour une femme de prier chez elle, pour éviter qu'elle se déplace. Un homme lui oui, le vendredi c'est important qu'il se retrouve entre hommes et qu'il prie en communauté. Mais ça aurait été sympathique de se retrouver entre femmes aussi. Et puis, l'aumônière a l'air très instruite. Du coup, on serait... je pense pas que ça aurait fait du mal aux personnes... [MAF2De3].

Les aumônières se considèrent en revanche éducatrices et enseignantes. Se pensant comme des vectrices de moralisation, elles s'attachent à transmettre des valeurs religieuses aux détenues qu'elles rencontrent. Elles abordent des questions qui portent sur la pratique de l'islam comme celles relatives au « vivre-ensemble ». Les activités collectives que les aumônières proposent aux détenues sont assez semblables aux groupes de paroles et aux cours de religion délivrés dans les mosquées entre femmes :

C'est un temps et un espace où les femmes disent pouvoir parler librement – sous-entendu sans la présence des hommes – de questions qui concernent leur intimité et leur vécu de la religion. On parle donc de sexualité, d'éducation des enfants, de gestion du deuil, de problèmes financiers, de paradis et d'enfer, etc. Autant de sujets qui ne sont pas féminins en soi mais qui se tiennent dans des espaces et des temps où le partage du vécu féminin forme le socle du discours religieux [Benveniste et Boursin, 2015, p. 83].

Dans le contexte spécifique de la détention, s'ajoutent deux types de tâches selon Kawtar :

Si une détenue est là, c'est qu'elle a commis une bêtise. C'est là où l'aumônier doit intervenir. L'aumônier doit lui apprendre à faire la différence entre le bon et le mauvais. Ça c'est le premier but. Le deuxième but, c'est le contre-discours. Il faut faire un contre-discours pour déconstruire les mauvaises idées et mes mauvaises interprétations de la religion. Parce que le danger est là. Il faut construire le contraire [MAF1AeM1].

Les fonctions investies par les aumônières en France ne sont pas sans rappeler celles prises en charge depuis 2005 au Maroc par les *murshidat* (guides religieuses), figures que l'on trouve également en Algérie et en Égypte – ces femmes formées et rémunérées par l'État marocain qui interviennent auprès de femmes et d'enfants, en mosquées mais aussi dans le cadre d'institutions publiques (hôpital et prison) et associatives. Cette innovation s'inscrit dans le contexte des attentats de Casablanca en 2003 et des décisions prises par la monarchie marocaine pour impulser « une dynamique de modernisation du champ du religieux et de la valorisation d'un islam national » (Dirèche, 2010, p. 2). On y retrouve la même absence de revendication par rapport à l'imamat, le même type d'intervention, en prison. L'entrée des femmes dans le champ de la pédagogie islamique et plus largement de l'éducation religieuse a été analysée bien au-delà du seul cas des *murshidat*, à partir des figures de prédicatrices des mouvements des mosquées qui a émergé notamment en Égypte (Mahmood, 2009) et en Syrie (Kalmbach, 2012) grâce à des innovations doctrinales mais aussi à la hausse de la scolarisation des filles.

Le cas des aumônières participe donc, modestement étant donné l'effectif très limité de cette population et sans publicité, de l'émergence de nouvelles fonctions religieuses féminines en islam et de l'investissement par des femmes de pratiques, la prédication, qui ont longtemps été le monopole quasi exclusif des hommes. Un tel constat a pu être réalisé également en contexte anglais : « chaplaincy seems to provide an important avenue for Muslim women to take on professional religious rôles » (Gilliat-Ray, Ali et Pattison, 2013, p. 18). Cette féminisation est silencieuse et prudente, la modestie étant comme dans tous les mondes religieux la condition de l'accès des femmes aux positions d'autorité. Les propos de Wahiba sont à cet égard exemplaires :

Comment vos proches réagissent-ils par rapport à votre activité d'aumônier ?

Il n'y a pas de réaction particulière. En fait, je ne le crie pas sur tous les toits. Je ne le cache pas non plus. Je n'en parle pas plus que ça... par humilité. Je ne dis pas nécessairement que je suis aumônier. Parce quand on dit aumônier, on dirait qu'il s'agit d'un savant¹⁵² ! Moi, je n'ai pas cette prétention. Je ne fais pas ça à plein temps, juste en parallèle... Non, je ne suis pas un savant [MAF2AeM1].

S'il se fait sur le mode de la « révolution respectueuse » (Marry, 2004), ce processus de féminisation semble néanmoins bien inéluctable, l'aumônerie ouvrant un espace inédit aux femmes musulmanes désireuses d'exercer des fonctions religieuses.

4. L'offre culturelle de « bon » islam

La définition officielle de l'activité des aumôniers est floue. Peu de règles formelles permettent de la cerner. Dans le Code de procédure pénale (art. D439), il est question d'un « rôle spirituel et moral » (art. D439-2). Se trouvent mentionnées, sans davantage de précision, les rencontres entre aumônier et détenu, la célébration d'« offices » et l'animation de « groupes de détenus en vue de la réflexion, de la prière et de l'étude ». Quant à la charte des aumôniers musulmans des prisons produite par l'aumônerie nationale, charte que les aumôniers signent et s'engagent à respecter, elle évoque sans entrer dans le détail « l'accompagnement spirituel des détenus et en particulier l'exercice du culte » ainsi que « l'enseignement, tant à un groupe qu'à un individu seul ». Traditionnellement, l'offre culturelle des aumôniers se déploie autour de trois pôles : les rencontres collectives (ce que les acteurs appellent de manière indistincte le « culte » mais qui peut se décliner selon différentes modalités), la préparation et la célébration des fêtes, les visites individuelles. Les aumôniers musulmans ont investi ces trois pôles, ce qui les rapproche des aumôniers « historiques », avec cependant une spécificité : leurs interventions sont très largement subordonnées à la transmission et la diffusion du « bon » islam, mission que les pouvoirs publics attendent d'eux.

4.1. Faire le culte

Le culte apparaît comme une tâche constitutive de la mission des aumôniers, quelle que soit la religion : « Organising public worship is [...] an important component of their work » (Gilliat-Ray, Ali et Pattison, 2013, p. 171). Pour l'AP, il ne saurait d'ailleurs y avoir de pratique religieuse collective en détention en dehors de l'encadrement religieux d'un aumônier. Le juge administratif¹⁵³ a ainsi validé la thèse selon laquelle « la pratique religieuse ne peut être libre, ni spontanée en prison, elle doit être autorisée et apparemment exclusivement encadrée par les aumôniers engagés à cet effet » (Guérard, 2005, p. 67). Une note administrative de 2007 est venue le rappeler. Dans les établissements, les directeurs attendent des aumôniers qu'ils soient des régulateurs du culte, dont ils doivent offrir de manière monopolistique les manifestations collectives, ce qui n'a rien d'évident en islam où il n'est pas nécessaire d'avoir un représentant agréé par une institution religieuse pour célébrer la prière collective. Pour éviter, en cas de retard ou d'absence imprévue de l'aumônier, une

¹⁵² À travers les propos de Wahiba, on perçoit en quoi l'exercice de l'autorité religieuse, même en prison, confère « la possibilité de se construire, pour soi et pour les autres, une image d'homme “instruit”, de “sage” voire de “savant musulman” », comme l'a montré Solenne Jouanneau (2009, p. 114) à propos des imams. C'est par rapport à une telle construction que Wahiba affirme ainsi une distance.

¹⁵³ TA de Versailles, 24 mars 2005, *M. B...*

prise en charge rituelle par les détenus eux-mêmes (en particulier ceux que l'AP appelle depuis le début des années 2000 les « imams autoproclamés »), les mouvements ne commencent souvent qu'une fois l'aumônier arrivé en salle de culte, ce qui occasionne parfois beaucoup de retard.

Le culte est aujourd'hui très répandu dans les établissements (le CP2 est le seul parmi les six établissements de notre échantillon où il n'y a pas de culte), comme le remarquait en 2016 déjà la chargée des cultes de la DAP :

Plusieurs aumôniers viennent pour le culte mais pas pour les visites. Ça c'est un regret assez partagé, je crois, par pas mal de chefs d'établissement, c'est que, y a eu un progrès sur la prière du vendredi parce que... je pense que ça maintenant, l'aumônerie musulmane a bien intégré que c'était une demande forte de la population carcérale et que c'était pas tout à fait équivalent de venir le vendredi ou un autre jour de la semaine, quand bien même ils pouvaient avoir des contraintes par ailleurs et... voilà. Donc ça, de plus en plus, y a cet effort qui est fait, j'ai l'impression, pour essayer d'assurer une présence le vendredi. Et s'ils ne viennent qu'un jour par semaine, essayer de privilégier le vendredi, mais y a encore, je trouve, un gros manque et je pense que c'est à la fois pour des raisons de disponibilité, et aussi pour des raisons... culturelles. Ils privilégient les activités collectives d'aumônerie aux entretiens individuels.

La prière communautaire du vendredi ou *jumu'a*, obligation rituelle pour tout musulman de sexe masculin, occupe, rappelons-le, une place importante dans la pratique de l'islam. Adama, aumônier dans la région Grand Est, souligne la centralité d'un rite collectif dont il regrette qu'il soit encore trop peu accompli en prison :

La prière du vendredi, c'est sacré pour un musulman. Pour être considéré comme un bon musulman, dans sa pratique, quand on a la possibilité – je dis pas quand on est empêché – on doit pas s'absenter trois vendredis de suite, sans aller à la prière du vendredi. Donc les détenus qui sont dans ces conditions-là, on peut imaginer que c'est très important pour eux si ils s'attachent à la religion, et qu'ils lisent cette partie-là, qu'on leur dise « si vous venez pas pendant trois vendredi de suite... ». Donc, le mieux, c'est de respecter aussi certaines situations pour les aider dans leur quête de la religion. Ça aide énormément [AHE5].

Ce à quoi fait écho, Romain, un détenu converti :

C'est important ne serait-ce que parce que parler de l'islam, c'est important oui. Et puis, le vendredi c'est très important dans l'islam. Donc oui, c'est important d'aller au culte le vendredi. En plus, prier ensemble, ça rapporte plus de bonnes actions, justement [CP3D2].

L'aumônier national insiste sur le fait que « la prière du vendredi, fait partie des points, des temps forts de l'aumônerie musulmane ». Qu'il exige des aumôniers qu'ils notent sur leur fiche de poste (descriptif de leur activité) s'ils font la prière du vendredi est symptomatique de l'attention qui est désormais prêtée à cette dimension de leur activité.

Le prêche prononcé à cette occasion prend, tout comme à l'extérieur, souvent la forme d'un cours de religion voire d'initiation à la pratique de l'islam. Un temps de questions/réponses est alors proposé par l'aumônier avant ou après la prière. Ces échanges très axés sur l'orthopraxie ne se limitent pas seulement aux questions touchant les rites religieux (la bonne façon de faire les ablutions, l'orientation adéquate du tapis de prière, les conditions de validité du jeûne). Ils s'élargissent bien souvent sur la base de questions concrètes liées à la vie carcérale ou à l'actualité à l'articulation entre islam et « bon comportement ».

Observation de la prière du vendredi au CP3

Chaque vendredi, Farid célèbre deux cultes consécutifs au CP3 : le premier vers 14 heures pour les détenus du CD puis un autre pour ceux plus nombreux de la MA.

À mon arrivée, la salle polyculturelle a été préparée : trois grands et lourds tapis y ont été déployés. Il s'agit d'une pièce d'une cinquantaine de mètres carrés aux murs blancs équipés de deux miroirs qui permettent au surveillant, à l'étage, d'observer l'assistance à distance. La salle de culte nous a été présentée par le directeur, étonné de notre empressement à la visiter, comme étant d'une « banalité affligeante ». Elle est propre et, comme me le fait remarquer l'aumônier protestant, centrale (non seulement du fait de son positionnement sur le domaine pénitentiaire mais aussi parce que l'on peut y accéder du CD comme des deux MA, ce qui en fait un lieu très demandé¹⁵⁴ où se déroulent également des activités non religieuses comme le yoga). Par souci de neutralité, aucun objet (à part un pupitre et les tapis roulés au sol) n'y est entreposé de manière pérenne. L'aumônier catholique m'a raconté qu'à l'ouverture de l'établissement, des scènes bibliques peintes avaient été accrochées aux murs, à l'exception de celui du fond orienté vers La Mecque, en accord avec Farid. Mais des détenus « plus radicaux », selon les termes de l'aumônier catholique, ont demandé à ce qu'elles soient enlevées. [...]

Lorsque nous entrons, trois détenus sont déjà là. Ils commencent par gentiment reprocher à Farid, qu'ils appellent *haji*, d'avoir lui-même déjà préparé la salle (alors qu'il est fatigué. Farid leur demande de déplier un quatrième tapis et de préparer une table et des chaises. Il leur explique aussi la raison de ma présence. Les trois me serrent la main et me proposent un thé et des galettes bretonnes qu'ils cantinent et emmènent chaque semaine pour le culte. Farid va chercher la bouilloire dans la toute petite salle qui fait face à la salle polyculturelle. Il y a un placard par confession (musulman, catholique et protestant). Une feuille de messe traîne sur le petit bureau, où est également posé un djembé. Un grand crucifix que les catholiques accrochent au mur de la salle polyculturelle est calé à côté du casier de Farid qui s'en amuse : « C'est moi qui garde la croix... » De retour dans la grande salle, Farid demande aux présents s'ils ont déjà fait leur prière. Le culte commence par un moment de convivialité. Farid demande des nouvelles aux uns et autres. Il rappelle que vendredi prochain aura lieu le repas de l'Aïd (décalé d'un bon mois par rapport à la date véritable), pour lequel il sollicite l'aide des détenus (il leur demande de faire le ménage du gymnase à la fin des festivités, ce qu'ils acceptent volontiers) et que ce sera aussi une occasion de fêter le jour de l'an 1440 (lui aussi déjà passé, d'une dizaine de jours).

Un plus tard, deux autres détenus rejoignent le groupe. L'atmosphère change un peu. Le premier (grand garçon barbu et chevelu) entre en clamant un « Salam Aleykoum ! ». À sa demande, je me présente à nouveau. Très volubile, il prend sans cesse la parole pour tenir des propos dont certains assez limites (il parle ainsi des juifs qui seraient en France avantagés par rapport aux musulmans...) qui suscitent à chaque fois une réaction de Farid ou d'autres plus réflexifs et même drôles du type : « Entre extrémisme et laxisme, quelle méthodologie suivre ? Les temps sont durs » ; le second retardataire paraît très pieux (c'est lui qui fera l'appel à la prière, il parle avec beaucoup de respect à Farid) mais a le regard dans le vide (l'autre garçon dit de lui qu'il est « complètement défoncé »). Farid a prévu de parler de deux ou trois points à partir de la nouvelle année du calendrier musulman. Il les interroge sur l'hégire qu'aucun n'arrive à situer précisément dans le temps et sur les raisons du départ du Prophète pour la Médine. Il raconte son arrivée et celle de ses compagnons dans la ville et le fait qu'ils puissent y vivre en paix. Il évoque aussi la première migration, en

¹⁵⁴ Un directeur se plaint devant nous de « l'emprise territoriale » qu'entendent exercer les aumôniers sur cet espace.

Abyssinie auprès du Négus chrétien. Il explique aussi la différence entre calendrier solaire et calendrier lunaire. Et pose la question suivante : « Êtes-vous d'accord avec les gens de Daech qui disent... J'étais au CRA¹⁵⁵. J'ai vu une fille mineure à qui on avait dit qu'il fallait quitter la France... Le seul cas où il faut faire la *hijra*, ce serait un pays où la liberté de conscience ne serait pas respectée, ce qui n'est pas le cas de la France. La preuve, c'est qu'on a une salle de culte et qu'on va fêter l'Aïd la semaine prochaine. » Un des détenus l'interrompt : « Mais pourquoi ils disent l'islam de [la] France ? Cela n'existe pas... » Farid tente de répondre mais il le coupe pour poursuivre : « Il n'y a pas d'islam de Chine... » Farid reprend sur un ton ferme : « Laisse-moi te répondre ! » et prend l'exemple du Maroc et de l'Algérie. Il s'agit selon lui que les autorités de l'islam soient françaises. Le détenu le plus agité, qui est aussi le plus cultivé, rétorque : « On est dans un pays laïque qui fête Pâques. Et en 1905, quand l'État s'est désolidarisé de l'Église, l'Alsace n'a pas été concernée, car elle faisait partie de l'Allemagne, et ne l'est toujours pas... L'immigration, c'est pas nécessairement aller à Daech. »

À l'issue de ce premier temps d'échanges, Farid met un *qamis* et une chéchia blanche. Il propose alors aux détenus de faire ensemble la prière. Debout, face au mur orienté vers La Mecque, le dernier venu s'exécute et entonne d'une belle voix l'*adhân*. En revanche, l'avant-dernier arrivé considère qu'on ne refait pas une deuxième fois la prière et reste assis à mes côtés. Suite à cette remarque, les trois autres paraissent hésitants mais rejoignent finalement Farid. Les habits de Farid, les tapis aux motifs orientaux et le chant du muezzin produisent un effet complètement dépaysant. Le détenu qui ne s'est pas joint au groupe me parle à voix basse et me donne son nom pour que je le fasse appeler pour faire un entretien. La prière finie, Farid revient sur l'hégire. Il insiste notamment sur la vie avec les juifs qui étaient là-bas. Il finit en rappelant le repas de la semaine suivante au gymnase. Un détenu l'interroge sur Achoura. Farid répond puis demande aux détenus de bien vouloir ranger la salle.

Nous montons à l'étage scolaire et échangeons quelques mots avec le surveillant qui dès la fin du premier culte a appelé ses collègues avec son talkie-walkie pour lancer les mouvements dans les deux MA. Quelques minutes plus tard, des détenus arrivent déjà. L'ambiance est très différente. Il y a beaucoup de monde (une dizaine d'hommes, tous jeunes voire très jeunes, sont dans le hall, quelques-uns sont déjà installés à l'intérieur), de l'agitation et du bruit. Les détenus semblent contents d'être là. Ils parlent, rient... Très vite, le fond de la salle est rempli de paires de chaussures qu'il faudra finalement mettre dehors pour permettre à tous les détenus de s'installer. Une quarantaine au total, ce qui semble être une petite moyenne. Le surveillant filtre les entrées. Il récupère les cartes des détenus afin d'effectuer un pointage précis. C'est lui qui me dira qu'ils étaient une dizaine de plus la semaine précédente. L'installation prend plusieurs minutes. Je suis restée au fond de la salle. Farid prend ensuite la parole en récitant la *Fatiha* : « *Bismillah ar-rahman ar-rahim* [...] » Puis, il continue en français : « Je ne suis pas tout seul aujourd'hui. Nous avons une invitée. Le Prophète, *sallallahou 'alayhi wa sallam*, dit : celui qui croit en Dieu et au jour du jugement doit bien accueillir ses invités. Comme vous vous êtes musulmans... » Il me laisse me présenter. Une discussion s'engage avec les détenus qui me font part de leurs récriminations, en particulier en matière de viande halal. Le sujet suscite beaucoup de commentaires. Un détenu tient à ajouter qu'à part cela, les choses se passent bien dans l'établissement, qu'il y a un imam pour faire le culte : « Cela fait plaisir de le voir le vendredi, ils nous apaisent. » Un détenu ajoute qu'il est bilingue car il parle le français et l'arabe et que les détenus qui eux ne parlent pas l'arabe apprécient cela. Farid rappelle ensuite qu'il y a le repas de l'Aïd : « Vous êtes inscrits au culte, vous pourrez donc venir à ce repas préparé par

¹⁵⁵ Centre de rétention administrative.

les familles des mosquées de la ville. Vous allez pouvoir manger de la viande. Les imams finissent la prière puis il faut le temps qu'ils traversent la ville... Ceux qui ne sont pas inscrits peuvent faire une demande pour venir. » « Toute la prison peut venir ? » demande un détenu du premier rang. Un peu gêné, Farid dit qu'il risque de ne pas avoir assez... Il enchaîne en demandant qui peut faire l'appel à la prière. Un détenu s'avance. Très vite, le calme revient dans l'assemblée. Farid poursuit par une louange qu'il dit en arabe puis en français. Au fond, trois détenus bavardent et ricanent, ce qui leur vaut une ou deux réflexions de la part de Farid : « Il n'y a pas de place pour deux imams. » Les autres sont pour la plupart attentifs. Farid poursuit son prêche en citant plusieurs versets du Coran, dits là aussi en arabe et en français, qui recommandent la piété, la droiture et la crainte de Dieu. Il insiste sur la nécessité de témoigner de la bonté à ses parents et plus largement à ses proches mais aussi aux orphelins, aux pauvres, aux voisins..., verset qu'il commente assez longuement. Les bavardages reprennent et Farid s'interrompt : « S'il te plaît mon garçon... » Il reprend son sermon, insistant sur la nécessité d'être attentionné à l'égard de ses parents et en particulier de sa mère. Il finit en citant un *hadith* : « On mérite le paradis lorsqu'on s'occupe de ses parents âgés, celui qui rate cette chance n'a rien compris dit le Prophète. » Enfin, il explique le sens de l'hégire pour les fidèles, moment notamment où l'on pense aux morts. Puis, Farid récite la prière. Les corps s'inclinent et se prosternent. La prière est terminée. Plusieurs détenus viennent parler à Farid. Je suis au fond de la pièce où se pressent maintenant les autres.

On retrouve dans ces cultes plusieurs éléments observés ailleurs : cette alternance entre des temps d'enseignements, d'adoration ; ce mélange d'une socialisation religieuse de base (ici, histoire du prophète, les fêtes et le calendrier musulman) et de promotion du « vivre-ensemble » (Farid ne manque pas d'insister, citant le Coran à l'appui, sur les liens existant aux premiers temps de l'islam entre musulmans, juifs et chrétiens) ainsi que de la laïcité (le principe de liberté de conscience). On notera la référence à Daech, occasion d'affirmer en contrepoint la bonne lecture de l'islam et de la *hijra*.

Cette observation est illustrative de la fragilité de l'autorité de l'aumônier ici contredit par un détenu ou critiqué pour certaines de ces interprétations par des détenus plus rigoristes que lui « on ne refait pas la prière » ou encore contraint de rappeler à l'ordre des fidèles dissipés. Mais elle l'est dans le même temps des ressorts sur lesquels cette autorité trouve à s'appuyer : la performativité d'un rituel qui instaure une division du travail religieux, le bilinguisme français-arabe de Farid, ses connaissances religieuses et la manière dont il réussit à mettre en évidence une asymétrie de savoirs religieux (lorsqu'il interroge les fidèles sur le calendrier).

S'il est attendu des aumôniers qu'ils s'attachent à ce que la prière du vendredi ait lieu le plus régulièrement possible dans les établissements où ils interviennent, la situation demeure cependant très inégale selon les établissements, ce dont s'agace d'ailleurs un cadre de DI qui estime que le culte c'est le « minimum syndical », le reste « la cerise sur le gâteau » (DI1). Cette situation tient pour partie à un manque de ressources humaines et au problème que pose la double fonction (aumônier/imam) de nombreux aumôniers qui donnent souvent la priorité à la mosquée dans laquelle ils officient. Elle s'explique également par des contraintes liturgiques (question du quorum, du jour et de l'horaire de la prière) qui sont parfois, faute de connaissances, peu prises en considération par les chefs d'établissement qui font prévaloir les contraintes de la détention, en particulier celle de la gestion du planning de la salle où ont lieu les activités culturelles, ce dont rend bien compte ici l'aumônier national :

Sur le plan théologique, beaucoup d'aumôniers sont très inquiets pour leurs prières parce qu'on est soumis à un effectif. Pour que la prière soit validée, il faut qu'il y ait un effectif, autour de douze¹⁵⁶. Quand ça descend en dessous, ça pose problème et les aumôniers commencent à s'inquiéter. Là par exemple, on a un aumônier qui a envoyé hier sa démission. Il dit qu'il quitte, parce que on lui impose d'attendre que la liste soit faite par la pénitentiaire, contraire à la séparation de l'Église et de l'État. C'est pas à eux de faire la liste. L'aumônier dit : « Moi je ne peux pas me permettre. Je viens permettre à des gens de faire une prière le vendredi, je ne veux pas perdre la mienne. Or, ils me ramènent quasiment personne. » Et quand il a demandé : « Monsieur le directeur, je voudrais changer. Je voudrais venir un autre jour pour aller moi-même à la mosquée, faire ma prière, pour valider ma prière. » Il lui a répondu : « Non, vous devez le faire ce jour-là, à cet horaire-là. » Là, c'est un peu trop... Sous prétexte que le directeur interrégional lors d'une réunion leur a dit « il faut donner la priorité au culte du vendredi ». [...] Mais il n'y a pas que l'effectif qui nous pose problème, en termes de la validation de la prière du vendredi. Nous avons des chefs d'établissement, par exemple, si on prend le cas de X, qui vont dire à un moment donné dans leur organisation, la priorité, c'est aux autres activités. Le culte musulman il a toujours été programmé à partir de 13 h 30, depuis des années. Mais là, il décide de le décaler à partir de 15 h 30, parce que avant, il y a des activités qu'il va falloir honorer. L'aumônier les a interpellés, a écrit, et à ce jour, rien n'est fait. Sur le plan théologique, la prière à 15 h 30, c'est impossible. [...] Avant on pensait qu'un aumônier qui arrive le vendredi fait systématiquement la prière. On s'est rendu compte que non. Un gars qui vient le matin, y a pas de prière. Y a un chef d'établissement qui a dit à un aumônier : « Vous savez ce que vous allez faire ? Vous allez faire la prière jeudi. » Lui a répondu : « Non, non, c'est pas possible. » Le directeur a rétorqué : « Pourquoi ? Celui qui était là avant vous, il la faisait le jeudi. » On s'est renseignés auprès de l'ancien aumônier : « C'est quoi cette histoire ? » Il a répondu : « Moi je travaille le vendredi. Donc les détenus m'avaient demandé une prière collective. Quand je venais le jeudi après-midi, je faisais l'une des prières avec eux, je faisais pas la prière du vendredi. » Mais la compréhension par le chef d'établissement, elle était celle-là [AHE7].

De fait, pour ce qui est de notre échantillon d'établissements la *jumu'a* est plutôt l'exception que la règle. Le CP3 est le seul établissement où elle a lieu régulièrement. Dans la MC1, le culte qui n'a lieu qu'une semaine sur deux est par ailleurs sectorisé par crainte de débordements, ce qui signifie que les détenus ne peuvent y assister qu'une fois par mois. Au CP1, seul l'aumônier de l'une des trois divisions le célèbre. Dans la division où nous avons assisté au culte, celui-ci prend la forme d'un enseignement donné le mercredi sur un sujet religieux (la fin des temps, la création par exemple). La prière est limitée à sa plus simple expression puisque l'aumônier se contente à la fin de son cours qui se tient autour d'une table de lire une sourate qu'écoutent les participants demeurant assis les mains ouvertes vers le ciel. Au CP2 la prière du vendredi n'est jamais célébrée : la venue trop intermittente de l'aumônier aurait découragé les détenus trouvant trop souvent porte close lorsqu'ils rendaient à l'heure dite pour la prière. Aucune autre activité culturelle n'est venue la remplacer. La *jumu'a* n'est pas célébrée non plus à la MAF1 ni à la MAF2. Chez les femmes sur lesquelles ne reposent pas en islam la même obligation de se rassembler à la mosquée à l'occasion de la prière du vendredi, le culte prend toujours une forme différente. Il peut s'agir d'un groupe de parole ayant lieu le vendredi ou un autre jour de la semaine. Mais celui-ci prend souvent la tournure d'un cours durant lequel les aumônières, comme d'ailleurs leurs homologues masculins, s'emploient à tisser une « relation d'autorité pédagogique ». On retrouve là des logiques observées par Solenne Jouanneau (2012) à propos des imams. Elle a en effet bien montré l'importance de ce registre d'autorité, volontiers investi par ces intervenants religieux relevant d'un univers religieux marqué par le « sacerdoce universel » et dans lequel le statut de « clerc » n'est pas théologiquement fondé. Réactivant les rôles et normes de

¹⁵⁶ Il nous précise qu'il y a une autre école qui considère que la prière est valide dès trois hommes réunis.

l'univers scolaire, il s'agit d'une modalité d'exercice privilégiée de la fonction d'imam, à travers laquelle s'affirme, plus ou moins selon les cas, leur magistère religieux sur leurs fidèles.

Le culte comme lieu de déploiement de l'autorité pédagogique

À la MAF1, un rassemblement est proposé par Kawtar, une des aumônières.

« On parle de la religion en général. [...] C'est plus un cours. [...] Du Prophète, de tout ça... On apprend à se parler en arabe » [MAF1De5] .

La posture d'enseignement est clairement investie par Kawtar qui donne « un cours de religion » d'une heure et quart le lundi matin, en s'appuyant sur des manuels dont elle nous montre un exemplaire. Elle nous dit aussi appeler les détenues « ses élèves ». L'aumônier est une personne qu'elle définit comme ayant « la science de la religion » et comme une personne qui « doit avoir une pédagogie pour transmettre son message » (MAF1Ae1). Les détenues sont appelées à prendre des notes et sont invitées à ne poser de questions qu'à la fin du cours. Le ton même qu'elle adopte pendant l'entretien, lisant son cahier et nous dictant presque ses phrases (elle a refusé l'enregistrement), est professoral, à certains moments franchement autoritaire. Kawtar a d'ailleurs été enseignante de philosophie pendant vingt-trois ans en Algérie. L'aumônerie lui permet ainsi de poursuivre ce métier qu'elle ne peut pas exercer en France en lycée. C'est aussi un positionnement assez typique des aumôniers, femmes et hommes, formés à l'Institut Al-Ghazali (elle a suivi les quatre ans de la formation dès son arrivée en France) : figure de l'aumônier enseignant que l'on avait observé chez deux aumôniers en 2010-2012, tous les deux formés à la GMP. Kawtar revendique une posture savante en sciences religieuses qui nécessite la maîtrise de la langue arabe :

« Est-ce que c'est n'importe qui comprend le Coran ? Je ne pense pas, sinon on ne serait pas dans cette situation mondiale. » Elle insiste sur l'importance de lire le Coran en arabe directement pour pouvoir comprendre réellement, parce que lorsque l'on traduit, il y a nécessairement des pertes : « On peut faire des erreurs dans l'interprétation. Vous savez, on dit "trahir c'est traduire". Euh... "traduire c'est trahir". Donc le Coran c'est mieux de le lire en arabe. » Elle hausse le ton, parle d'une voix forte et assertive. « D'abord, le lire en arabe et le comprendre. Je dis pas de pas le lire en français, il faut faire aussi, mais il faut quand même lire en arabe. Après on peut faire le *tafsîr*. [...] Après le Coran, il y a aussi les hadiths, et la *sharia*, et les *Usûl ed-dîn* [à chaque fois, elle explique de quoi il s'agit] » [CR observation MAF1].

Nadia (AeHE10), qui n'est pas comme Kawtar une personne lettrée, n'en investit pas moins la fonction selon la même modalité enseignante :

« J'ai des livres, je suis toujours prête, voyez ? Des fois, je ne m'exprime pas bien, des fois je cherche mes mots, mais moi j'ai toujours mes feuilles. Je prépare. Même quand je fais des conférences ou quoi... C'est vrai, moi j'ai pas fait de grandes études, voilà, mais à l'écrit je me débrouille, je prépare mes feuilles, et comme ça je suis sûre de ce que je suis en train de dire » [AeHE10].

Les rassemblements collectifs, chez les hommes comme chez les femmes, sont souvent l'occasion de partager une collation et de distribuer des objets religieux ou quelques denrées. Ainsi, un petit-déjeuner à la MAF1 est organisé par une autre des aumônières musulmanes comme un temps de partage autour de la question suivante : « Si on devait rencontrer le Prophète, quelle serait la question qu'on lui poserait ? » Au CP1, Mustapha apporte régulièrement des corans et des tapis de prière qu'il destine à des « arrivants ». Au culte que nous observons, il a également amené des dattes pour fêter la

naissance du Prophète. Les détenus mangent les fruits secs pendant sa prédication. À la fin du culte, il distribue également de l'encens (deux bâtons par personne), du musc ou du parfum.

4.2. Préparer et célébrer les fêtes

Accompagner les détenus pendant les temps forts du calendrier liturgique de leur confession religieuse fait partie des prérogatives des aumôniers qui accomplissent à cette occasion des rituels, font entrer des colis à destination des détenus et organisent des collations ou repas. Des personnalités religieuses et des bénévoles sont conviés en ces occasions. Pendant longtemps, seuls Pâques et Noël étaient célébrés, souvent en présence de l'évêque du lieu ou de son vicaire général. Dès les années 1990, suite à des demandes de détenus dont certaines avaient bénéficié d'un écho médiatique, l'organisation du ramadan et des fêtes de l'Aïd el-Fitr et de l'Aïd el-Kebir ont fait l'objet de notes de l'administration. Le dispositif concernant le ramadan a été renforcé en 2009¹⁵⁷.

Le repas de l'Aïd au CP3

(Observation du 5 octobre 2018)

Lors du culte que nous observons, Farid, l'aumônier, rappelle qu'aura lieu le vendredi suivant le repas de l'Aïd el-Kébir (décalé d'un bon mois par rapport à la date véritable), pour lequel il sollicite l'aide des détenus. Il leur demande de faire le ménage du gymnase à la fin des festivités, ce qu'ils acceptent volontiers. Un repas pour plusieurs centaines de personnes est préparé par des familles et des mosquées, « des personnes de confiance, toutes de la première génération » que Farid connaît bien : « Les familles n'aiment pas trop faire des choses pour la prison mais là on a mis dans notre poche les imams... » « C'est quelque chose qui est rodé, depuis 2015-2016 », ajoute-t-il. Le directeur et son adjoint sont invités. Le CPIP est invité aussi. Farid nous dit, non sans fierté, que l'évêque de Rennes était présent l'an passé.

Le vendredi suivant, nous retrouvons Farid à l'entrée de l'établissement et le suivons dans le gymnase qui a été transformé en grande salle à manger. Tous les équipements sportifs ont été rangés ou poussés dans un coin. Des détenus sollicités par Farid arrivent et, ensemble, ils commencent à installer la salle. Un peu plus tard, trois « auxis » se joignent à eux. Des rouleaux de moquette, couleur framboise, sont déployés et forment un U, le segment horizontal étant au fond de la salle. Quatre tables de ping-pong sont ouvertes et disposées sur le segment horizontal du fond, de manière à former un large buffet. De petites tables sont disposées en deux allées, sur les deux pans de moquette. Des chaises sont installées de chaque côté des petites tables, à l'intérieur et à l'extérieur du U.

Avec Farid, nous nous rendons dans la salle polyculturelle chercher les tapis de prière. On croise un détenu que Farid connaît. Ils se saluent et Farid lui demande : « Ça va mon frère ?

¹⁵⁷ L'organisation du ramadan et l'autorisation de faire entrer dans les établissements des « denrées à caractère rituel » pour célébrer l'Aïd el-Fitr ont fait l'objet de notes administratives de la DAP en 1993. Une autre diffusée en 1994 au sujet de l'Aïd el-Kebir rappelait l'autorisation de mise en vente dans les cantines de produits liés à cette célébration ou de remise de denrées de ce type par l'aumônier musulman. Une note ultérieure (2009) invite à « une meilleure prise en considération » des demandes des détenus désireux de pratiquer le ramadan. Il est désormais demandé de se manifester quelques jours avant le début de celui-ci. Leur est distribué un repas le soir conçu spécifiquement pour répondre à leur rythme alimentaire imposé par le jeûne (portions et grammages en protéines plus importants) ainsi qu'une collation supplémentaire (composée de jus de fruit, fruits secs et de céréales) destinée à compléter leur petit déjeuner.

Tu viens nous aider ? » Celui-ci se joint à nous pour transporter les tapis. Je demande à Farid s'il y aura un temps de prière collective ou si les imams prendront la parole pour faire un petit discours. Il répond négativement. L'installation aura nécessité près d'une heure.

Un surveillant nous annonce qu'il n'a pas eu de note de service spécifique pour la fête de l'Aïd, et que l'officier habituellement présent le vendredi n'est pas là. Farid l'informe de son côté que la nourriture arrive à partir de 15 h 30 parce que les imams ont leur service à effectuer (la prière commune du vendredi dans leurs mosquées respectives) avant de venir, et l'horaire de la prière est autour de 14 h 30.

Nous nous dirigeons ensuite vers le mess. Sur le chemin, nous discutons. Farid explique qu'il faut beaucoup de diplomatie pour obtenir des choses en détention. Il raconte comment, pour obtenir les draps et les chaises, il a dû faire intervenir le directeur. « Les initiatives qui viennent d'en bas, ils n'ont pas l'habitude de ça dans l'AP. Donc en plus, si ça vient de l'imam, qui est un peu la dernière roue du carrosse... » Puis : « Y a qu'à X [le CP3] qu'on peut faire ça, un repas comme ça !... Mais même ici, tout est compliqué. Parce qu'il faut emprunter du matériel par-ci, par-là : les tables à l'équipe sport du gymnase, les chaises viennent des ateliers. Et personne n'est chaud pour prêter ! Aucun responsable de n'importe quel secteur ne veut prêter son matériel, parce que c'est du matériel dont ils ont besoin et ils ont peur qu'on le détériore. Et dans tous les cas, ça leur fait plus de travail. »

Après le déjeuner, nous retournons au gymnase. Les chaises supplémentaires ont déjà été installées par le personnel ! Nous allons donc à la buanderie chercher les chariots pour transporter la nourriture qui arrivera de l'extérieur, apportée par les imams. Le surveillant nous appelle, il est au téléphone : les imams ne sont pas encore là, ils sont en retard. Il est 15 h 10 et ils devaient arriver à 15 h (ce qui est presque impossible, l'heure de la prière étant juste avant : or il était prévu qu'ils effectuent leur service « civil » avant de venir). On sent que le stress monte un peu. Farid décide d'aller les attendre à l'entrée. Nous descendons. Farid m'explique qu'ici, s'il y a du retard c'est la panique. Tout est chronométré, et même les détenus, s'il y a trois minutes de retard, ils sont tout perturbés... Avant même que nous arrivions à l'entrée, on croise un surveillant qui nous informe que ça y est, ils sont arrivés ! Il est 15 h 17. Dès lors, les choses s'accroissent ; le changement de rythme par rapport au reste de la journée est très marqué, et les deux prochaines heures seront particulièrement denses. Arrivés à l'entrée, on fait passer les chariots de l'autre côté, et on les sort. Sept hommes, dont trois en tenue d'imam, déchargent deux voitures. Farid est avec eux. Les hommes ramènent progressivement les chariots pleins. Quelques minutes plus tard, l'un des hommes en tenue de « laïc » (chemise et pantalon de costume – les autres ont plutôt des tenues qui les identifient comme « clercs » ou imams, avec une djellaba et un petit couvre-chef pour certains) nous interpelle. Il s'agit d'Hamza, le second aumônier musulman de l'établissement.

Lorsque tous les chariots sont rentrés dans le sas d'entrée : il faut faire passer leur contenu dans le scanner. Une surveillante coordonne l'action, mais c'est assez complexe. Entre-temps, le directeur est arrivé et observe les opérations, puis se met aussi à nous aider. Hamza décide que l'on commence à amener les chariots au gymnase tout de suite. Farid reste en arrière, avec les bénévoles, qui feront avec lui le second trajet. Hamza a clairement, en l'espace de dix minutes, pris la direction des opérations, sans que cela se fasse explicitement.

Il y a un nombre assez incroyable de provisions : boîtes de sucre en morceaux, paquets de dattes, pommes, bananes, sacs plastiques, assiettes et couverts en plastique, cartons de viennoiseries, etc. Nous sommes vraiment très en retard pour le début du repas. Quand je regarde l'heure, il est près de 16 heures ; le deuxième round de chariots n'est pas encore arrivé. Officiellement, les détenus devaient être accueillis dès 15 h 30. L'un des imams

commence à servir le couscous dans les assiettes, en en mettant un peu partout dans la précipitation. Il n'y a qu'une seule louche pour faire le service des trois plats : le couscous, les légumes et la viande. Deux autres louches ont été apportées mais on ne sait pas où elles sont : sans doute dans les deux chariots restants.

Les détenus de la MA débarquent dans le gymnase sans qu'aucune annonce ne soit faite, et alors que ce n'est pas encore prêt. Ils s'installent prioritairement sur la table dans le fond du gymnase. Très vite, la consigne est passée : les détenus doivent venir au buffet pour se faire servir. Ce sont les imams et les bénévoles qui font le service. Quelques détenus, parmi les premiers entrés, les aident. Il s'agit de ceux qui fréquentent le culte. On les confond presque avec les bénévoles habillés en laïcs. Certains embrassent les imams. Ils appellent les imams « imam » et les aumôniers « hajj ». Assez vite, les bénévoles sont débordés et les détenus envahissent l'espace près du buffet, et s'ils sont audacieux, se servent eux-mêmes. La distribution se fait de manière assez chaotique : une centaine de personnes est présente. Les détenus vont et viennent, le niveau sonore est très élevé. Des détenus échangent avec les imams et les bénévoles en arabe uniquement. Les surveillants sont cantonnés à observer la scène depuis leur cabine, à l'entrée du gymnase. Le directeur, bientôt rejoint par l'un de ses adjoints, demeure dans les parages de temps à autre. Farid sert du thé à la menthe au personnel. Les deux directeurs observent la scène. Monsieur I. paraît curieux, un peu éberlué tandis que Monsieur H. est plus sur le qui-vive, concentré. Tous deux semblent un peu dépossédés des lieux qui ont été pleinement investis par d'autres, selon d'autres codes : on n'est clairement plus dans une atmosphère de détention mais plutôt de « marché », de souk. Les détenus remplissent un sac de provision avec lesquels ils repartiront.

Tous ne sont pas encore servis lorsque le directeur fait remarquer qu'il est presque 17 heures et que c'est l'heure de la rotation. Aussitôt, Farid annonce que c'est terminé. Un peu ignoré par les détenus, il s'adresse aux imams en expliquant qu'il faut arrêter le service. Hamza s'exclame : « Les jeunes, on s'arrête, c'est le règlement ! » Les détenus assis à table sont loin d'avoir tous terminé leurs assiettes ; certains viennent de commencer. J'entends quelques détenus se plaindre à ce propos. Dès l'annonce de la fin du repas, certains détenus qui n'avaient pas encore eu de colis s'empressent de toutes parts autour du buffet, et même derrière, pour remplir au plus vite leur sac : ils se servent eux-mêmes et certains semblent prendre le plus de provisions possibles, quelles qu'elles soient ! Certains détenus puisent directement dans les réserves qui sont stockées derrière le buffet, et les aumôniers peinent à les repousser et à les empêcher de s'emparer des provisions qui ne leur sont pas destinées. Le mouvement de sortie a commencé, mais une partie des détenus continue de « faire son marché ». En s'interposant presque physiquement, les aumôniers parviennent à évacuer peu à peu le buffet, et l'ensemble des détenus quittent le gymnase. Certains restent plus longtemps pour dire au revoir et embrasser l'un des imams ainsi que Hamza. Il s'est écoulé environ dix minutes entre le rappel du directeur et la sortie des derniers détenus.

Il reste très peu de temps avant l'arrivée du groupe de détenus du CD. Le gymnase est dans un état de saleté assez impressionnant, les assiettes sont à moitié pleines – seule la viande semble avoir été systématiquement consommée –, et de la nourriture jonche les nappes sur les tables des détenus. Nous débarrassons les tables avec l'aide des directeurs. Un nouveau buffet est installé à destination des détenus du CD. Une vingtaine de détenus compose ce groupe. Cette fois-ci, le service se fait beaucoup plus calmement : les détenus commencent à s'installer et à manger tranquillement leur repas. Le niveau sonore est beaucoup moins élevé, et il n'y a pas la même atmosphère fébrile et effervescente que précédemment.

La fête nécessite un minimum de collaboration de la part des personnels, des surveillants en particulier dont la charge de travail se trouve alourdie. Ils sont sollicités non seulement pour gérer les flux de détenus rejoignant le lieu du repas (en deux services) mais aussi l'entrée de toutes les victuailles. On les voit ici prêter des chariots, des nappes, des chaises et des tables. Le directeur lui-même aide à faire entrer les chariots et, avec son collègue, à débarrasser les tables à la fin du service. La mobilisation des personnels pénitentiaires témoigne de la qualité des relations établies dans la durée entre les aumôniers, Farid surtout qui est le plus ancien dans l'établissement, et les personnels. La fête fait aussi le lien entre la prison et les autorités religieuses locales, les imams des mosquées de la ville et les bénévoles qui les accompagnent. Les frontières matérielles et symboliques de l'enfermement s'en trouvent atténuées. Les surveillants se font discrets et les directeurs semblent dépossédés du lieu. Les tables de ping-pong sont recouvertes de nappes blanches. L'ambiance n'est plus celle de la détention mais fait penser à celle d'un souk. Dedans et dehors sont mêlés par la présence d'invités extérieurs et par l'entrée de biens matériels rares, ici de la viande halal fraîche (absente des menus proposés par l'AP et que l'on ne peut cantiner dans l'établissement que fumée et sous vide¹⁵⁸), ce que souligne une semaine plus tard en entretien un détenu :

C'est un moment chaleureux et convivial, ça fait du bien. En détention, manger ensemble, c'est rare, sauf de manière contrainte en maison d'arrêt. On a mangé de la vraie viande. Partager un bon repas en plus, parce que c'était vraiment bon. On est reparti avec des sacs aussi, des sacs de dattes et tout. Ah, c'était vraiment... [CP3D2].

4.3. Les visites en cellule

Les aumôniers musulmans semblent avoir fait leur la pratique des visites, plus répandues aujourd'hui que lors de notre précédente enquête menée entre 2010 et 2012. En 2016, la chargée des cultes de la DAP y voyait d'ailleurs « un gros manque » et constatait que certains aumôniers n'étaient pas « à l'aise avec l'exercice » :

Il y a encore, je trouve, un gros manque et je pense que c'est à la fois pour des raisons de disponibilité, et aussi pour des raisons... culturelles. Ils privilégient les activités collectives d'aumônerie aux entretiens individuels. L'assistance individualisée, ils savent pas faire quoi... Ouais, j'ai l'impression que c'est pas dans leur tradition, dans leur tradition religieuse quoi. Voilà, je peux pas parler à leur place mais je suis pas sûre que tous soient très à l'aise avec l'exercice, et je pense qu'ils sont plus à l'aise avec la célébration de prières ou l'activité collective.

Matthew, aumônier protestant, fin observateur des pratiques de ses homologues musulmans, exprimait les mêmes doutes :

Je pense que chez les musulmans, y a une forte différence entre les aumôniers qui font les visites et ceux qui font la prière. Les uns aiment l'une et pas l'autre. Est-ce qu'un imam est appelé à avoir un cœur pastoral ? Je ne suis pas sûr. Je pense qu'il peut considérer qu'il s'acquitte de ses fonctions, en faisant la prière. À vérifier quoi [CP3AP].

Des aumôniers ont été encouragés par leur direction à se rendre en cellule, comme au CP2 :

¹⁵⁸ Il s'agit là d'une des principales demandes portées par les aumôniers musulmans et d'une revendication très répandue chez les détenus. La demande de viande halal a même fait l'objet d'un contentieux engagé par un détenu en 2013 et tranché par le Conseil d'État en 2016 considérant finalement qu'aucune obligation ne reposait en la matière sur les établissements pénitentiaires.

Quand Monsieur X. [l'aumônier musulman] est arrivé, c'est vrai qu'il allait pas trop en détention ; maintenant il y va un petit peu plus mais on lui a dit d'aller en détention, d'aller voir les détenus en cellule. Au début, il se contentait du culte collectif quoi. Donc, il y avait personne, il faisait demi-tour. Donc je lui ai dit que « vous êtes pas un VRP mais à un moment, si vous allez pas vous présenter, si vous allez pas au-devant de la population pénale, personne viendra vous voir ». Maintenant il va beaucoup plus en détention, il va un peu plus voir les détenus [CP2Dir2].

Les visites en cellule se banalisent : tous les aumôniers de notre corpus, hommes et femmes, en font. Mais le type d'interactions qui s'y donnent à voir peuvent être de nature assez différente. Entre la visite amicale et la visite pour prier, se situent également des échanges relatifs aux questions existentielles, sur lesquelles l'aumônier peut faire valoir une expertise et trouver une façon d'entrer dans une forme de spiritualité. On a pu observer la grande capacité des aumôniers à changer le registre de leurs actions ou de leurs discours, ce que reflète bien ici le récit d'Hanane :

Une des choses les plus complexes, c'est la rencontre avec le détenu. Ce n'est pas évident, mine de rien. Ça vous prend beaucoup, ça vous prend énormément. Vous savez très bien qu'en détention, beaucoup de personnes sont instables. Nous ne sommes pas des psychiatres et nous rencontrons des personnes qui vraiment... ont besoin d'être aidées, qui demandent à être aidées et qui vont vous parler. Et vous allez devoir accompagner ces personnes-là, avec leurs défaillances, sans que vous en soyez... on ne nous demande pas d'être des médecins non plus, on n'est pas des psys, ni rien du tout. Mais reste que tout en étant dans notre mission, nous sommes avec des gens avec des troubles psychiatriques qui sont importants. Dernièrement, j'ai vécu cette expérience impressionnante. Après un arrêt maladie, j'ai commencé à faire de l'administratif, à un moment je me suis dit « l'administratif... il faut retrouver les détenus ». Donc j'ai essayé de me dire qu'il n'y avait rien qui m'attendait et je suis partie en détention. C'était un samedi matin. Je me suis rendu compte que... voilà, que ce que je faisais qui me semblait si naturel auparavant, finalement, quand on est plus fragile soi-même, c'est plus si naturel que ça. Toujours est-il que ce jour-là, j'étais arrivée le matin. Je suis rentrée voir d'abord, une fille qui est là pour fait de terrorisme. C'est ce qu'on m'a dit mais maintenant, je lui ai jamais parlé des raisons pour lesquelles elle est là. C'est une fille assez jeune, qui a eu ses 20 ans en détention et avec qui j'ai établi une forme de lien. Par exemple, elle a envie d'apprendre l'arabe. C'est très intéressant qu'elle comprenne. Elle sait le lire, mais elle ne le comprend pas. Ça veut dire du déchiffrement de lettres, elle sait le faire. Donc moi quand je rentre, je lui parle uniquement en arabe et je pose des questions, on fait des exercices, mais verbaux comme ça. On prend le Coran et on cherche des mots qu'elle connaît. On fait ça 5-10 minutes et puis on passe à autre chose. Et donc cette petite jeune, j'ai partagé avec elle, ça m'avait pas demandé beaucoup d'efforts. Ensuite, je suis passée chez une mineure. C'était noté à sa porte « mineure ». Je vois le nom, c'est une petite que je rencontrais à l'EPM. J'ai pensé qu'elle a eu un transfert disciplinaire. Je suis rentrée, je l'ai saluée elle était contente. On a repris. Je dis : « Va faire tes ablutions, si tu es d'accord. » Elle dit oui et elle est partie faire ses ablutions. Elle s'est assise et on a lu un peu de Coran, pour essayer d'en comprendre le sens. C'est ce qu'elle me demandait de faire avec elle là l'EPM. Donc je reprenais un petit peu ce qu'on faisait auparavant. Elle s'est levée et elle avait des vêtements un petit peu... voilà, trop serrés sur elle. Elle avait un tee-shirt qui lui arrivait jusque-là, elle avait pris du poids avec les médicaments. Donc elle a beaucoup changé. Ses vêtements ne lui vont plus. Donc je propose à cette jeune fille, une robe pour la prière : « Est-ce que tu as un vêtement qui te couvrira pour la prière ? » Je lui propose la tenue pour la prière et elle dit OK : « Oui, ça me fera plaisir. » Elle la prend, elle la met et elle me dit : « Super Hanane, elle me va bien. Je suis très jolie avec » et elle me dit : « Tu sais, demain c'est mon anniversaire, je vais avoir 18 ans. » Ce qui explique son transfert : c'est pas un transfert disciplinaire, c'est qu'elle va avoir 18 ans et donc, elle rentre dans la détention des majeurs. Je passe du temps avec elle. Elle partage avec moi le fait qu'elle a du mal à dormir, que... voilà, que son petit frère lui manque... [AeHE6].

La rhétorique sécularisée de l'écoute et de l'accompagnement a largement pénétré les représentations qu'ont les aumôniers musulmans de leur rôle, ce dont témoigne Hanane lorsqu'elle est attentive aux difficultés d'une détenue à trouver le sommeil, au fait que sa famille lui manque, et lorsqu'elle souligne les graves troubles psychologiques dont souffrent plusieurs. Aumôniers et détenus musulmans font très souvent référence à cette importance de l'écoute. Et Mustapha, que nous avons suivi dans ses visites en cellule, se définit lui-même ainsi, lorsqu'il se présente à de nouveaux détenus : « Moi, l'aumônier, c'est mon rôle religieux d'apporter un peu de soulagement » (CP1AM3). Les propos de Hamza en entrant dans la cellule d'un nouvel arrivant au CP3 sont assez proches : « On est là pour écouter, accompagner, apaiser... donner un accueil fraternel. » Dounia insiste sur le « soutien moral » qu'elle cherche à apporter aux détenues : « On n'est pas là pour les juger, on ne les juge pas. » Évoquant les « confidences » que les détenues sont amenées à lui faire comme à d'autres de ses collègues, elle considère que : « Les aumôniers sont là pour les écouter alors qu'elles n'ont personne » (MAF1AeM2). C'est bien ici ce que valorise ici Rachel, une jeune détenue convertie, lorsqu'elle explique ce qu'incarne l'aumônier pour elle : « une personne à l'écoute, une épaule sur qui pleurer, une aide matérielle et spirituelle » (MAF1De1). Il n'est d'ailleurs pas rare que les détenus visités profitent de l'occasion pour s'épancher. La plupart des détenus, lorsqu'ils relatent les échanges qu'ils ont avec les aumôniers, soulignent la dimension hybride d'un échange qui alterne entre registres religieux et profane. Plusieurs insistent sur le fait qu'avec l'aumônier, « on parle de tout » souvent autour d'un café : de la religion mais aussi « de la société », parfois seulement « de la pluie et du beau temps ». Les aumôniers et aumôniers ont à cet égard assez largement aligné leurs pratiques sur celles de leurs homologues des autres cultes. Mais cette convergence ne doit pas occulter une différence importante.

4.4. Des propagateurs d'un "islam civil"

La référence à la religion est en général davantage présente chez les aumôniers musulmans que chez leurs homologues chrétiens (à l'exception au moins des protestants évangéliques), qui se situent plus volontiers sur le terrain d'une éthique sécularisée.

4.4.1. Ramener au « bon comportement » par la religion

Agents moralisateurs, les aumôniers mettent couramment en équivalence retour à la droiture et retour à l'islam. Tout se passe comme si mission religieuse et éducative étaient indissociables, la spiritualité musulmane devenant, pendant les visites comme pendant le culte, le principal levier pour ramener les détenus vers ce que Adama désigne comme « le bon comportement ».

Dans les interactions qui se nouent lors des visites, même lorsque l'échange s'engage autour de questions profanes, la religion est omniprésente. C'est là une régularité marquante ressortant de nos observations et entretiens. Ces références fréquentes à l'islam résultent autant des demandes des détenus que des interventions des aumôniers. Les uns et les autres concourent à faire de ce sujet une dimension importante sinon centrale de leurs échanges. Les détenus profitent fréquemment des visites pour se faire initier à la prière, questionner les aumôniers sur tel ou tel point de la pratique (les prières surrogatoires ou les conséquences de l'oubli d'une prosternation lors de la *salât* pour ne donner que deux exemples) ou encore solliciter leurs compétences pour apprendre à réciter des sourates, à lire le Coran et l'arabe. Tel détenu nouvellement arrivé s'enquiert de la *Qibla*. Telle détenue, prompte à s'énerver et à laquelle son avocate conseille de prendre son mal en patience sous peine d'aggraver sa situation, sollicite les aumôniers pour qu'elles lui communiquent des dires prophétiques enjoignant à

la patience. Des craintes relatives au pardon de Dieu, à l'épreuve de la tombe¹⁵⁹ et au Jugement dernier s'expriment fréquemment. De leur côté, les aumôniers tendent à se positionner d'emblée lors de leur visite comme des pourvoyeurs de biens et connaissances religieux : à peine entrés dans la cellule d'un arrivant, ils s'enquêtent en général de savoir si celui-ci a besoin d'un tapis, d'un coran, des horaires de prières, distribuent parfois musc et encens. Ils ramènent assez spontanément les situations évoquées par les détenus qu'ils rencontrent à des dires prophétiques ou des considérations religieuses. À un détenu qui lui explique qu'il a été incarcéré pour des affaires de transfert d'argent qui ont mal tourné et lui valent d'être accusé de blanchiment, Hamza répond spontanément en mentionnant des enseignements du Prophète qui aurait mis en garde les hommes contre les femmes et l'argent. Lorsque le même détenu poursuit en se plaignant de son avocat, l'aumônier conseille de faire une prière de consultation¹⁶⁰. À un détenu qui explique en pleurant sa situation tragique, Mustapha répond en évoquant les promesses du paradis. À peine Hicham a-t-il recueilli les confidences d'un détenu nouvellement arrivé et particulièrement agité qu'il l'enjoint de faire état des cinq piliers de l'islam. Hanane parle arabe avec une détenue pour améliorer sa pratique de la langue et donc sa capacité à lire le Coran ; elle offre une robe à une autre afin de faire la prière avec elle après l'avoir invitée à faire ses ablutions. Wahiba dit apporter aux détenues un support psychologique et spirituel plutôt que purement religieux. Mais les rares moments où elle évoque de manière plus concrète les échanges avec les détenues semblent indiquer qu'il s'agit plutôt de leur enseigner des éléments de la pratique : « Elles ont tellement de questions ! Ne serait-ce que pour les besoins quotidiens, comment faire les ablutions, la prière, tout ça... » (MAF2AeM1). La plupart des visites auxquelles nous avons assisté se sont closes par un temps de prière (psalmodie d'une sourate les yeux mi-clos ou *salât* en bonne et due forme lorsque l'heure s'y prête).

Cette moindre sécularisation se traduit par la manière dont les aumôniers articulent fortement dans leurs interventions morale et religion. La posture d'écoute et d'empathie développée par les aumôniers à l'égard des détenus n'implique pas un rapport parfaitement horizontal. Relevant d'un travail sur autrui (Dubet, 2002), les relations qui se nouent avec les détenus sont plutôt de nature verticale et descendante. L'écoute fait souvent place aux conseils, dont la teneur est parfois très prescriptive. Comme le dit cette aumônière, qui significativement, s'autodésigne comme une « enseignante », il ne s'agit pas seulement « de les apaiser psychologiquement » et d'éviter le suicide. Son but est aussi de les « orienter dans le bon sens » afin d'éviter la récidive :

Moi je leur dis toujours : je n'aimerais pas vous revoir. [...] Si un détenu est là, c'est qu'il a commis une bêtise. C'est là où l'aumônier doit intervenir. Il doit leur apprendre à faire la différence entre le bon et le mauvais. Ça c'est le premier but [MAF1Ae1].

Cette perspective est également très présente dans le culte. Ainsi, Adama, endossant alors un rôle à la frontière du pasteur et de l'éducateur, précise les règles du jeu :

C'est pas uniquement de venir dire les bonnes paroles et de dire aussi « la religion, c'est comme ci, c'est comme ça ». C'est aussi de montrer le respect d'autrui, la loi à respecter, quel que soit l'endroit. Il suffit juste, quand il y en a un qui se comporte... qui essaie de tester la patience qu'on a de discuter avec eux. Quand on discute par exemple, l'écoute est une obligation, pour tout le monde,

¹⁵⁹ L'épreuve de la tombe, objet d'une vaste littérature et de recommandations sur de nombreux sites web islamiques, fait référence à la période transitoire entre la mort et l'accès du défunt à l'au-delà. Le défunt serait alors soumis à un interrogatoire mené par deux anges sur sa fidélité à Dieu et son obéissance à ses commandements. Selon ses réponses et la manière dont il a mené sa vie, lui sont exposés soit les délices du paradis soit les tourments de l'enfer.

¹⁶⁰ La prière de consultation ou *salât al istikhara* est un acte d'adoration préconisé lors des prises de décision.

que ça soit un détenu qui parle, ou que ce soit l'aumônier qui parle, ça je l'exige depuis le début. J'ai dit « on est là pour une cause bien déterminée. On n'est pas là juste pour discuter, on est là pour des gens qui cherchent leur voie, qui veulent trouver le chemin du seigneur, pour mieux comprendre et pour mieux l'appliquer ». Pour faire ça, il faut une écoute des deux côtés. Celui qui veut venir pour discuter, libre à lui de trouver, dans les salles de bibliothèque ou à la promenade, pour discuter, mais ici, c'est pas le lieu...[AHE4]

Ses prêches, comme ceux de nombreux de ses homologues, ne se limitent pas à la simple évocation de sujets spirituels et religieux. Il s'agit bien de dépasser un pur ritualisme religieux en visant la réhabilitation des détenus. Cette démarche passe par une « éthicisation des normes islamiques », c'est-à-dire par une entreprise de ressaisissement des normes religieuses à partir « de catégories morales socialement valorisées telles que le vivre-ensemble, l'altruisme, la loyauté, la tolérance, la patience, la miséricorde, l'équité ou la justice par exemple » (Sèze, 2015, p. 46)¹⁶¹. Adama livre ici une illustration exemplaire de cet encodage religieux des situations en évoquant le discours qu'il adresse aux détenus sur la drogue et « l'argent sale », thème récurrent d'intervention des aumôniers :

quand on fait les prêches dans un premier temps, on commence à mettre les doigts sur ce qui est interdit, de ce qui est le mal en question et le fait, soit d'être responsable ou distributeur, ou vendeur, ou même être en cause, de quelqu'un, qui va se trouver dans cette situation-là... Cet interdit-là, on met le doigt dessus, depuis le début, pour mettre les choses au clair. On n'est pas là pour les sacrilèges, on est là pour l'adoration du Seigneur et l'explication de la religion. Tous ceux qui ont ces comportements-là, que ça soit ceux qui gagnent de l'argent, ceux qui sont les vendeurs ou ceux qui sont les intermédiaires, on prouve à eux, dans le coran et dans les hadiths..., qu'ils font quelque chose qui est formellement interdit dans l'islam. Donc si ils sont dans la pratique de l'islam, cette pratique-là doit cesser, en entendant ces mots-là. En général, ils sont très attentifs à ça parce que certains viennent, leur posent des questions et disent « mais c'est des plantes, comme d'autres plantes, comme la menthe ».

Quand on a des preuves dans le Coran, quand on a des preuves dans les hadiths, ils peuvent plus nier. Parce que c'est pas juste parce que c'est moi qui le dis. J'ouvre le Coran et je leur montre par a+b, dans les hadiths, les dires du Prophète, pour leur montrer que c'est pas juste des gens qui veulent chercher de l'argent, qui vont leur dire que c'est pas interdit dans l'islam, parce que eux, ils cherchent juste à s'enrichir. Je leur fais comprendre que même le transporteur, il est sur le même pied d'égalité que le vendeur ou le consommateur, ou le cultivateur qui fait ça.

Donc, celui qui est le vendeur, moi je mets l'accent sur l'humain, pas uniquement sur la religion, sur l'humain. Je dis : « À qui tu vas vendre ça ? À un gamin de 15 ans, ou de 20 ans, 30 ans. Toi, tu vas lui vendre quelque chose qui va le détruire, qui va détruire sa famille, qui va détruire tout ce qui est autour de lui, qui peut amener cette personne, à commettre la pire des choses. Tu es responsable de tous ces actes-là, et toi tu te dis musulman ? Il est où ton islam ? » Alors je leur fais comprendre que s'ils sont responsables de ces actes-là, tous les faits et gestes de la personne en mal, ils sont responsables également, comme coauteur de cet acte. Il partage les péchés de la personne en même temps. Donc certains sont sensibilisés là-dessus et l'argent qu'ils ont gagné, ils me posent la question de comment ils peuvent se débarrasser de cet argent. Ça arrive très souvent ces temps-ci. Ils me posent carrément la question, comment ils peuvent se débarrasser de cet argent. Alors je leur dis : « Ça ne peut pas être une aumône, parce que c'est de l'argent qui est interdit par l'islam. Donc pour vous débarrasser de cet argent-là, vous pouvez le donner à une association de bienfaiteurs qui intervient, en aide aux gens que vous avez intoxiqués, dans les choses que vous avez vendues, pour

¹⁶¹ Valeurs que l'on trouve explicitement citées dans la charte des aumôniers musulmans des prisons : « la clémence-miséricorde, la bienfaisance-vertu, l'espoir et la consolation, la responsabilité, le pardon, la tolérance ».

les aider à sortir de là. Vous pouvez le donner à des gens qui sont affamés, qui ne trouvent pas à manger. Ou bien, vous pouvez participer à des associations humanitaires qui aident les gens, à avoir de l'eau, à avoir quelque chose de bien dans leur vie. Mais ça veut pas dire que vous êtes récompensés pour ce que vous donnez. Vous vous débarrassez de quelque chose qui est un problème pour vous, parce que si vous consommez cet argent, vous serez questionnés là-dessus le jour du jugement, chaque centime dépensé, comment vous l'avez gagné. Donc vous avez des responsabilités le jour du jugement à rendre. » [AHE5].

Si donc, les aumôniers musulmans, tout comme leurs homologues chrétiens, se situent au cœur de la problématique de l'amendement des détenus, morale et religion n'y font qu'un. Cette articulation entre normes islamiques et valeurs éthiques qui tend donc à confessionnaliser la morale ne s'en tient pas là. Cette démarche de redressement moral au moyen de l'islam est en effet indissociable d'une logique de prédication du « vrai sens de la religion », elle-même étroitement liée à la posture enseignante volontiers endossée par les aumôniers musulmans. Aussi l'objectif de Kawtar est-il autant « d'accompagner spirituellement les détenues pour les apaiser psychologiquement » que de « déconstruire les mauvaises interprétations de la religion » (MAF1AeM1).

« Je parle des valeurs de l'islam, avant de parler des piliers »

(Kawtar, « aumônière-enseignante » à la MAF1)

Pourquoi il faut avoir de la science pour enseigner ? Il faut connaître et déterminer l'objectif de la religion. L'objectif, c'est pas faire le jeûne, faire la prière, faire le pèlerinage... L'objectif vise surtout le bon comportement, surtout avec les autres. Avec les autres, c'est-à-dire les non-musulmans. Parce qu'en France, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas des musulmans. [...] L'objectif, c'est de leur éclaircir le vrai sens de la religion. La religion, c'est la religion. On ne peut pas dire n'importe quoi. Et avoir les bonnes valeurs, la bonne religion, c'est plus important pour être un bon musulman que de faire... par exemple, c'est pas parce que quelqu'un porte le foulard... bon, moi je porte le foulard, c'est vrai, mais c'est parce que je porte le foulard que je suis meilleure. Vous savez, comme on dit, c'est pas l'habit qui fait l'imam ! [Nous rions.] Donc dans les cours, je parle des valeurs de l'islam, avant de parler des piliers. Par exemple, le vivre-ensemble. L'islam consiste à vivre avec les autres. Le respect des autres. L'entraide : aider les autres. On leur donne des exemples qui sont dans le Coran et dans la Sunna, la Tradition. Notre enseignant, c'est le Prophète. Je vais vous donner un exemple : je vais vous raconter une histoire qui est dans un hadith.

Elle raconte la fameuse histoire du voisin juif qui déposait des ordures devant la poubelle de Mahomet¹⁶².

C'est une obligation pour nous de prendre soin des voisins. Dans la religion musulmane, les relations entre les humains, c'est primordial, ça passe avant la pratique. Parce que les humains c'est des créatures d'Allah donc il faut toutes les respecter. Donc je leur apprend les bonnes valeurs : tolérance, pardon... Toutes les bonnes valeurs. Puis, petit à petit on va vers les piliers : la prière, le ramadan... Parce que tout le monde ne sait pas faire la *salât* par exemple.

4.4.2. Prêcher le « bon » islam

¹⁶² Un jour, en sortant de chez lui, le Prophète ne trouva pas d'ordures. Il s'enquiert de son voisin juif. On lui dit qu'il était malade, alité. Le Prophète lui rend visite. En le voyant, le juif eut peur, il croyait qu'il venait lui faire du mal. Mais le Prophète l'apaisa et lui expliqua qu'il venait juste le soutenir dans sa maladie, lui apporter du réconfort. Touché par ce geste, le juif se convertit à l'islam.

Dans cette action de remoralisation par la religion, le propos de Kawtar l'indique, l'islam est invoqué comme un ferment de civisme. Tout comme Kawtar, qui en creux de son plaidoyer pour le vivre-ensemble dénonce les logiques de repli communautaire et d'ostracisation des non-musulmans, nombreux sont les aumôniers musulmans qui s'efforcent d'incarner un ordre moral compatible avec les « lois républicaines » (Jouanneau, 2013, p. 119). Davantage que les imams et autres conférenciers déjà très sollicités sur ce front (Sèze, 2015), ils se trouvent confrontés à des « jeunes musulmans socialement déviants ». Leur action de régulation sociale, dans un contexte, où une partie de la jeunesse se laisse séduire par l'action violente et où l'islam se trouve criminalisé, revêt une dimension particulière, puisque la déviance sociale se double d'une déviance politico-religieuse et qu'à l'amalgame entre délinquance, immigration et islam s'est ajouté depuis une dizaine d'années celui entre islam et terrorisme dont la prison serait l'un des principaux creusets. Il ne fait pas de doute, au vu de notre enquête, que les aumôniers aient intégré les attentes des pouvoirs publics les concernant et endossent cette fonction d'agent de socialisation à une version non seulement modérée mais encore compatible avec les valeurs républicaines.

L'accompagnement spirituel des détenus devient le terrain d'une pédagogie religieuse visant à ramener les détenus vers une orthodoxie ajustée aux normes républicaines dont les aumôniers deviennent *nolens volens* les garants aux yeux des pouvoirs publics (Sèze, 2015). Il s'agit d'ailleurs une mission très explicitement mentionnée dans la charte de l'aumônerie nationale. Celle-ci stipule en effet que l'aumônier est « tenu de respecter les Lois de la République et d'avoir une bonne connaissance de la laïcité ». Faisant acte d'esprit de modération, le texte, à l'instar de la Charte de l'islam en France produite par le CFCM en 2017, l'enjoint ainsi de « prôner un discours religieux du juste milieu et respectueux de la République ». Notons que l'islam du juste milieu est devenu une formule convenue pour signaler une mise à distance de tout rigorisme théologique, quels que soient les fondements discutables de l'usage de la notion à cet effet¹⁶³. Plusieurs de nos interlocuteurs y ont fait référence. Quelques-uns des aumôniers rencontrés assument d'ailleurs très explicitement cette mission d'acculturation aux valeurs républicaines. Marwan fait un lien entre la spiritualité et la citoyenneté ; il estime l'évocation de la laïcité incontournable. C'est aussi le cas de Farid qui se présente comme étant « d'abord Républicain ». Si tous ne l'explicitent pas de manière aussi prononcée que ces deux aumôniers, notre précédente enquête avait souligné déjà une forme d'hypercorrection qui menait la plupart des aumôniers musulmans à se concevoir comme des relais des principes républicains et de la laïcité ; cela à la différence des aumôniers des autres cultes qui n'y faisaient alors nulle référence.

Cette pédagogie se déploie bien entendu de manière privilégiée dans les interventions auprès des détenus étiquetés radicalisés ou TIS et à l'encontre des versions djihadistes de l'islam et s'exprime à travers des actions de contre-discours sur lesquelles nous reviendrons dans la troisième partie. Mais elle ne s'y limite pas. Elle intervient souvent lorsque l'ouverture à la réflexion et à la réflexivité est obstruée par l'enfermement dans le ritualisme, voire une conception d'arithmétique du salut que certains croient de bonne ou de mauvaise foi exclusivement indexés sur l'accomplissement des rites. Elle peut ainsi concerner des croyances, telle par exemple l'épreuve de la tombe, très en cours dans les courants rigoristes et notamment salafistes. Pour Redouane, la déconstruction de ce qu'il taxe ici de « notion de légende » passe par un travail exégétique minutieux visant à réhabiliter les sources coraniques aux dépens de la Sunna.

C'est une notion, très présente. J'ai grandi avec ça. Quand j'ai commencé à chercher, je n'ai trouvé aucune notion, rien dans le Coran, la source primaire qui dit qu'on sera éprouvé dans la tombe. Et la

¹⁶³ <https://oumma.com/lislam-religion-du-juste-milieu/>

personne qui a été mangée par un requin ? Comment il fait ? La personne qui s'est faite déchiqueter par la bombe d'Hiroshima. On l'a pas trouvé, il fait comment ? La personne qui s'est dissoute dans un volcan ? On fait comment ? Et puis, quelqu'un qui est mort il y a 10 000 ans, qui se fait châtier dans la tombe pour un fait, et quelqu'un qui meurt à la veille de la fin du monde, c'est pas juste.

Ça, ça se contredit avec la notion de la justice. Sachant que le Coran parle d'un Jugement dernier à l'instar du christianisme, du judaïsme, tous nos actes seront pesés. Et puis une fois mort, la notion du temps elle disparaît et puis y a rien, on est mort.

Cette préoccupation se trouve chez pratiquement l'ensemble des musulmans. Donc forcément, elle a effet auprès de la population carcérale. Les enrôleurs, les rabatteurs radicaux, ont joué beaucoup sur ça et tout ce qui concerne l'eschatologie aussi, le retour de Jésus, l'armée du Madhi, la fin du monde, tout ça, tout ça. C'est pour ça, je vous ai dit, tous les courants qui émanent de la radicalisation sont tous issus de la culture hadditique, qui s'est vue naître, deux cents ans après la mort du Prophète, dans une période de conflit de *Fitna*. La porte était ouverte, pour dire, faire dire n'importe quoi au Prophète. Personnellement, moi un hadith qui ne corrobore pas avec le Coran, je ne le prends pas. Il veut dire deux choses. Ou bien il se contredit avec le texte primaire, ou bien on a menti sur lui. Dans le parcours des différents prophètes, même leurs apôtres, ils ont dit des choses sur eux, ils ont rajouté des choses. Et moi, je préfère rester dans les sources primaires de la religion musulmane. Donc y a aussi cette peur de la mort, les châtements de la tombe et tout. J'essaie de démanteler un petit peu ça aussi, ce discours-là. C'est une légende. En plus quand on parle des trois questions. Même les hadiths se contredisent en eux-mêmes, se contredisent avec le Coran. Donc j'essaie aussi de traiter cette notion de légende [AHE3].

Cette action de pédagogie religieuse est également à l'œuvre lorsque Adama recadre certains détenus qui refusent les interactions avec les surveillantes au nom de principes religieux :

Il y a des détenus, dans leur pratique religieuse, qui refusent de lever la tête pour regarder une femme, une surveillante. Quand elle leur parle, ils baissent la tête ou ils tournent la tête et ils ne la regardent pas droit dans les yeux. Donc ça gêne les surveillantes, qui pensent que c'est un manque de respect ou un manque de considération envers elles. Alors ce détenu, on essaie de lui expliquer que la personne fait son travail et si il la regarde pas dans les yeux ou il baisse la tête, la surveillante ne comprend pas la considération qu'il a pour elle. [...] Ou ça arrive qu'il y ait des insultes, et on intervient pour dire que n'importe quel être humain mérite d'être regardé en face, n'a pas à subir le comportement de quelqu'un qui a commis un délit ou un crime et qui se retrouve dans un endroit enfermé et qu'il doit respecter les gens qui sont là pour faire leur travail. Si il nous dit « dans l'islam, c'est comme ça », on lui fait comprendre que non. Dans l'islam, l'intention... quand on regarde quelqu'un, c'est l'intention qui compte. Si on la regarde avec un regard de respect, de compréhension ou de discussion, ça n'a rien à voir avec le refus de regarder quelqu'un dans les yeux. On lui fait comprendre, avec des preuves dans le Coran, dans la Sunna ou dans les hadiths. Le souci qu'il y a souvent avec les détenus c'est leur manque de connaissance aussi de la religion [AHE5].

De tels recadrages conduisent, l'exemple précité de médiation d'Adama auprès de ce détenu qui refuse de regarder les femmes l'indique, à mobiliser les textes sacrés (Coran ou dits prophétiques) et à débattre de leur juste interprétation. Ce faisant, les aumôniers assument une fonction de « médiateurs éclairés et nécessaire entre les fidèles et les sources du savoir » (Sèze, 2015, p. 46).

Ce travail de pédagogie religieuse peut aller jusqu'à justifier les accommodements de la norme religieuse qu'imposent les règles pénitentiaires. Pour répondre aux questions touchant au respect des prescriptions religieuses en matière d'alimentation, Redouane alterne ainsi entre registre pragmatique et registre théologique. D'un côté, il recense toutes les ressources disponibles pour s'acquitter au

mieux de ces obligations malgré l'absence de service de viande halal. De l'autre, il invoque les règles coraniques qui, dans certaines circonstances exceptionnelles, en dispensent.

Je prends en considération que leur liberté est bridée. Mais je ne suis pas trop permissif parce que sinon on perd de sa crédibilité. Et je m'adapte à la personne car ce type de question peut être un test... Je leur dis ce que dit le Coran sur la question. Il dit qu'il est interdit, dans l'absolu de manger tout ce qui est... ce dont le nom de Dieu n'a pas été prononcé. Cependant, il y a une dérogation : Dieu, c'est pas moi. Je rapporte. Dieu dit « quiconque se trouve dans le besoin, a le droit de manger, et je pense que vous êtes dans le besoin ». [...] Donc j'apporte le texte que, heureusement, il sert un petit peu à la cause et il donne un peu plus de largesse. Après, y a la cantine halal, y a des équivalents nutritifs, et il y a le cachet [AHE3].

La maîtrise des textes sacrés et des règles d'interprétation, des « preuves » religieuses pour reprendre les termes d'Adama, se révèlent un enjeu considérable dans ces échanges avec les détenus qui soit sont inquiets de conduire leur vie selon les règles de l'islam soit, ainsi que le dit ici Redouane, en font un prétexte pour mettre à l'épreuve l'autorité de l'aumônier. Il y a là sans doute un enjeu tout à fait spécifique dans le rapport que les détenus musulmans développent avec leurs aumôniers.

5. Une figure inégalement investie par les détenus

Faute de données statistiques sur la population musulmane ni d'évaluation précise relative au nombre de détenus rencontrés par les aumôniers, on ne peut mesurer précisément si l'offre de l'aumônerie musulmane rencontre la demande des détenus.

5.1. Des usages profanes de la relation à l'aumônier

Dans un univers de contraintes, tel que le représente l'univers carcéral, l'aumônier quel que soit son culte n'est pas simplement vu comme une instance religieuse mais comme une personne de l'extérieur au monde carcéral susceptible, par les activités culturelles et ses visites, de desserrer l'étau de la contrainte carcérale (Béraud, Galembert et Rostaing, 2016). Dans ce monde « infernal » explique Sofiane « le moindre moment où on peut respirer... Comme là [participer au culte]... on saute dessus », y compris, lorsque le discours de l'aumônier est difficilement compréhensible :

[...] ça permet de sortir de la cellule [...] après en général tous vous le diront, c'est plus sortir de la cellule. Après voilà l'aumônier qui vient il est super gentil. Il ramène pas mal de choses, des parfums la semaine dernière. Comme vous avez pu le voir aujourd'hui il a amené des tapis de prière, des encens. C'est bénéfique. Après au niveau de la religion. On comprend pas trop ce qu'il dit quand il parle. C'est ça le seul inconvénient. Il sait pas trop... après voilà. J'ai fait la démarche pour être dans l'activité. Après. Sans plus [CP1D28].

Les propos de Sofiane sont très représentatifs des raisons qui conduisent une partie des détenus à se rendre au culte, surtout en maison d'arrêt. Celui-ci compte en effet parmi les « zones franches » décrites par Goffman (1968) dans lesquelles la rigueur de la surveillance se relâche, ce qui en fait un lieu propice aux petits illégalismes, notamment aux trafics. Jamil, détenu au CP1, qui allait au culte pour bénéficier d'un petit moment de liberté et parler avec des codétenus, regrette un ancien aumônier « très souple » qui laissait un temps aux détenus pour discuter entre eux. Il déplore que depuis les attentats les choses soient devenues plus scolaires et formelles : « Maintenant, il faut les écouter ! » [CP1D29].

L'aumônier est également apprécié en raison des biens profanes qu'il apporte. Aussi dérisoires qu'ils puissent paraître à l'aune d'une vie *extra muros*, ceux-ci peuvent venir agrémente les rigueurs de la détention. En l'occurrence, au CP1 l'encens et le parfum offerts par l'aumônier sont particulièrement prisés, ce qu'a révélé, lors de l'observation du culte réalisée, le petit moment d'effervescence suscité par leur distribution. L'attrait de ceux-ci, loin de tenir à des raisons religieuses, s'explique par les odeurs parfois pestilentielles qui remontent des tuyauteries vétustes de l'établissement.

Le statut d'intervenant extérieur de l'aumônier est aussi ce qui fait la valeur aux yeux de détenus du rapport avec l'aumônier, ce que formule ici très bien, Mourad, jeune détenu TIS :

quand tu vois des personnes de l'extérieur ça te change des détenus et des surveillants. Ta mentalité elle est différente. Directe. L'approche est différente. C'est ça qui fait du bien. Et ça apporte un peu de nouveau quoi... Oui de nouveau... et c'est frais. Y a des la fraîcheur. Alors il se passe quoi dehors ? [CP1D22].

C'est aussi ce qu'exprime Rachel :

Et l'aumônier, c'est ça... en fait, elle a ce rôle-là de... Elle n'est ni surveillante... ben, c'est comme vous. En fait, je vous parle naturellement, parce que je sais que... Elle est ni surveillante, elle est ni... elle a aucun lien avec la détention [MAF1De1].

Ou encore, de son point de vue d'aumônier, Redouane :

Et je jouis en prison, ainsi que mes collègues, d'un profond respect de la part des gens, que je ne jouirai pas peut-être dans une mosquée. Parce qu'il y a le facteur d'être une bouffée d'oxygène et d'apporter quelque chose. Et quand ils savent que... parce qu'on explique aussi qu'on n'est pas des employés, qu'on n'est pas des fonctionnaires de l'État, on vient ici, on est certes indemnisés, mais voilà, on n'a pas de salaire, pas de... ils nous regardent avec un peu plus de respect, même pour ceux qui ne croient pas, même pour les non-religieux [AHE3].

Si tel est le cas, ce n'est pas seulement que l'aumônier, seul intervenant extérieur à pouvoir visiter les détenus en cellule, est susceptible d'ouvrir une fenêtre sur l'extérieur. C'est bien que le rapport avec lui suffit à restaurer une forme de normalité relationnelle dont le détenu est privé dans un monde dominé par « l'isolement, la suspicion, permanente, les violences pour "rien" » (Rostaing, préface à Touraut, 2012, p. XV). Il suffit pour s'en rendre compte d'observer les modes de salutations entre détenu et aumônier : les mains se serrent (ce que ne font pas les surveillants¹⁶⁴), on se donne de l'accolade, on s'embrasse parfois, se tutoie, s'appelle par le prénom. Les échanges peuvent être investis d'une forte charge émotionnelle et affective. La sociabilité proposée par l'aumônier rompt avec le registre bureaucratique. Elle réintègre une part de civilité ordinaire qui renvoie à la dimension morale du lien social, source d'inclusion dans une commune humanité (Pharo, 2002). Elle fait échapper, fût-ce de manière intermittente, la relation au rapport sécuritaire régit par un rapport à la violence légitimité et de contrôle (Chauvenet, Benguigui et Orlic, 1994). Si certains détenus se méfient de l'aumônier, d'autres – et c'est particulièrement vrai des femmes – valorisent l'idée que l'aumônier est une instance à laquelle on peut tout dire :

¹⁶⁴ Le serrement de main marque une frontière symbolique importante opposant les surveillants et encadrements qui ne le font pas et les travailleurs sociaux, les enseignants, personnels soignants, et intervenants extérieurs qui le font (Chauvenet, Orlic et Benguigui, 1994, p. 52).

[...] c'est les seules personnes, on va dire, spirituellement parlant vers qui on peut se tourner et vers lesquelles on sait qu'il y aura pas euh... de conséquences dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait et pour ça, elles sont vitales ici. Moi en tout cas, elles me sont vitales.

[...] j'exprime même plus de choses que je peux exprimer même à la famille. Parce qu'il y a des choses qu'on va pas dire à nos familles pour pas... Une mère reste une mère, donc je vais pas lui dire que je vais pas bien. Même le fait qu'il fasse froid, je vais pas lui dire que je me gèle toute la journée. Je pense qu'elle souffrira beaucoup plus que moi, donc je préfère le dire à l'aumônière qui, par des petits rappels, des petits versets coraniques, va peut-être m'apaiser et va me dire « prends ton mal ne patience ». Du coup, ça va... la pilule elle passe plus facilement on va dire [MAF1De1].

Pour certains détenus, le respect dû à l'aumônier est un contre-don allant de soi en échange de sa démarche :

Déjà ce que la personne fait c'est déjà beaucoup. Hein. Je veux dire venir en prison parler avec nous c'est pas mal hein ! Prendre du temps avec nous [CP1D3].

Ceci est particulièrement présent chez les femmes qui semblent d'ailleurs, plus que les hommes, corréler une partie de la légitimité religieuse de l'aumônière à son dévouement, ce que suggèrent ici les propos de Rachel et de Leyla :

[...] enfin, de voir quelqu'un, même si elle travaille, elle est pas forcée de... elle s'investit en fait. Et le fait qu'elle s'investisse, nous, elle nous appelle « mes filles » et le fait de s'investir comme ça, pour des personnes qu'elle connaît pas, ben c'est beau quoi. Tout ça au nom de Dieu, je trouve que c'est admirable et je pense que c'est ce qui fait que cette aumônière a autant d'importance pour nous, c'est que, elle s'est donné tellement de mal pour faire quelque chose [...] [MAF1De1].

Alors qu'on est pas beaucoup [au culte] ! Et je me suis dit... au moins en fait pour cette personne qui vient, qui prend les transports en commun, qui vient pour nous, et après... elle trouve que trois personnes ? quatre ? [...] alors qu'il y a, qu'il y a beaucoup en fait ici. Alors moi je me dis : au moins pour la personne, j'assiste [MAF1De9].

5.2. La peur du fichage qui limite l'assistance au culte

Si l'islam est réputé « première religion carcérale », dans plusieurs des établissements de notre échantillon (CP1, CP2, MC1, MAF1, MAF2), le culte musulman rassemble pourtant moins de détenus que les autres cultes, et notamment les cultes catholique et protestant, ou parfois même, celui des témoins de Jéhovah. Seul le CP3 fait exception. S'agissant du CP2, pour lequel nous disposons de données autorisant des comparaisons, les inscrits au culte musulman sont 13 alors qu'ils sont 26 au culte catholique, 40 au culte protestant, 20 au culte témoins de Jéhovah, 14 au culte bouddhiste. Le même constat vaut pour le CP1 : le nombre d'inscrits au culte musulman dans les trois divisions (13 en division 1, 18 en division 2, et 14 en division 3) apparaît dérisoire rapporté au nombre de détenus hébergés dans l'établissement (environ 2 800 au moment de l'enquête). Il l'est aussi rapporté au nombre de musulmans supposés ou réels que les directeurs, aumôniers et détenus eux-mêmes considèrent comme majoritaires au sein de l'établissement. Les observations du culte que nous avons réalisées montrent de surcroît que le nombre des présents est inférieur au nombre d'inscrits. Cette faible fréquentation du culte musulman se vérifie également dans le cas de la MC1 (190 détenus) : seulement 9 détenus y sont inscrits, ce qui place le culte musulman en dessous du culte protestant (13 inscrits) et du culte catholique (40 inscrits). La situation semble un peu différente dans les deux établissements de femmes (MAF1 et MAF2). Les détenues musulmanes y sont proportionnellement

moins nombreuses que dans les établissements pour hommes et minoritaires par rapport à celles qui fréquentent l'aumônerie catholique.

Plusieurs raisons entremêlées expliquent l'attractivité limitée du culte musulman observée dans certains établissements. Il convient tout d'abord de mettre celle-ci en rapport avec l'offre et l'effet d'entraînement qu'elle peut susciter parfois. C'est ce que suggère l'analyse du directeur adjoint du CP2. Par contraste avec ce qui se passe avec l'aumônerie musulmane, il associe la montée en puissance de l'aumônerie des témoins de Jéhovah à l'activisme de son aumônier, qui, entre autres, se fait connaître par des visites régulières aux quartier arrivants (seul moment de la détention où les aumôniers sont autorisés à se présenter aux détenus sans demande de ces derniers). À l'aumônier musulman dont il regrette la trop faible présence, ce directeur aurait dit : « Vous êtes pas un VRP mais à un moment, si vous allez pas vous présenter, si vous allez pas au-devant de la population pénale, personne viendra vous voir ! » (CP2Dir2). La comparaison avec le CP3 semble indiquer que cette analyse n'est pas infondée. Que dans cet établissement, l'aumônerie ait plus de succès n'est sans doute pas étranger au fait que la prière du vendredi est célébrée, ce qui permet aux détenus de s'acquitter de cette obligation rituelle. Mais cette situation résulte aussi de la présence très régulière des aumôniers dont l'un des deux rend systématiquement visite aux détenus qui se trouvent au quartier arrivant. Ce n'est qu'au prix d'une telle assiduité que peut se briser le mur de la défiance vis-à-vis d'un intervenant religieux qui est, surtout depuis la mise en œuvre d'une politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation, très largement perçu comme un allié de l'administration.

Il faut rappeler ici la puissance de la logique de soupçon à l'égard de l'islam en monde pénitentiaire. L'islam est largement pointé comme « la religion qui pose problème », expression fréquente dans la bouche des personnels pénitentiaires dont est exigée une vigilance particulière à l'égard de toute pratique susceptible de s'apparenter à du prosélytisme ou à de la radicalisation. Ce climat de suspicion, qu'a aggravé la montée en puissance de la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation, suscite une réaction défensive de la part des détenus musulmans nourrie d'un mélange d'expériences, de fantasmes et de rumeurs. Une pratique religieuse intensive exposant en effet à une stigmatisation, certains préfèrent éviter de donner à voir des signes de piété qui les exposent à un étiquetage. La faible réponse à l'offre institutionnalisée d'islam participe à cet égard d'une peur du fichage exacerbée par les discours publics relatifs à la mise en place de dispositifs de détection des radicalisés ou de ceux qui sont susceptibles de l'être. Dès 2015, dans le sillage du PLAT, la secrétaire générale de l'aumônerie avait dénoncé les grilles de détection mises à la disposition des surveillants (qu'elle taxait alors de « grille de TF1 ») dont elle constatait les effets sur les rapports entre détenus et aumôniers : « De nombreux aumôniers reçoivent des courriers de détenus en disant : “Je ne peux plus venir te voir actuellement, on a peur d'être fichés.” Les effectifs de la prière du vendredi baissent considérablement¹⁶⁵. » Les observations d'Adama et de Memet, aumôniers dans un établissement du Grand Est, ou encore celles de Matthew, aumônier protestant au CP3, corroborent le constat de la secrétaire générale de l'aumônerie :

Voilà, depuis 2015 et puis, à chaque fois, quand il y a des attentats, quand il y a des comportements farfelus d'un soi-disant musulman, qui commet des crimes, ou qui commet des choses abominables au nom de l'islam, eux ils se retranchent plus dans leurs cellules, en disant : « Je vais pas sortir. Je vais pas me mettre avec les musulmans, parce qu'on va croire qu'on est tous pareils » [AHE5].

¹⁶⁵ « On interpelle les musulmans comme des mauvais élèves », Entretien entre Hassan El Alaoui Talibi et Samia Ben Achouba, *Dedans Dehors*, 88, juillet 2015, p. 34.

Ils disent que si on va faire la prière, ils ont peur d'être fichés. Apparemment, ça c'est des rumeurs. Moi je leur dis toujours : « C'est de rumeurs qui circulent dans les couloirs, mais c'est pas vrai. » La direction nous demande pourquoi il n'y a pas assez de... quand ils assistent au culte au contraire, ils sont soulagés, ils sont calmes. Ils se respectent et ils respectent leur codétenu, ils respectent les surveillants ou la direction. C'est des rumeurs [AHE4].

L'autre chose que j'allais dire, c'est que pour le culte musulman, c'est compliqué aussi. Je sais pas comment c'est aujourd'hui mais juste après les attentats, y avait une baisse immense dans l'assistance parce que les gens disaient : « Je vais là, je vais me faire fliquer. » Y avait une grande réticence par rapport à ça [CP3AP].

Les propos des détenus font largement écho à cette inquiétude qu'exprime ici Mounir justifiant sa non-participation au culte « pour des raisons d'actualité » :

On sait qu'ici tout est conservé. Après, même si j'ai rien à me reprocher personnellement, mais je sais que ça peut rester. La crainte que ça ressorte quelque part. J'ai pas forcément peur, parce qu'une fois de plus, je dis bien, je n'ai rien à me reprocher, je ne suis pas un détenu radicalisé, ou fiché S. J'ai pas de... toutes ces tendances-là. Je ne côtoie pas de personnes radicalisées, comme ici, comme dehors. Mais je sais que la plupart des détenus, des échos que j'ai, ils ne s'inscrivent pas, par rapport à ça [CP1D19].

De même en est-il des directeurs ou gradés :

Y a aussi des gens qui veulent pas aller à l'aumônerie musulmane, tout simplement parce qu'ils veulent pas être fichés. [Il met ceci en parallèle avec le peu de succès qu'a obtenu la rencontre avec Latifa Ibn Zyaten ou encore l'aumônier de Clairvaux venu parler de la radicalisation.] Y a beaucoup de détenus, comme on l'a dit, qui veulent pas venir, parce qu'ils veulent pas être fichés. Parce que, si y a des gens qui vont vous voir pour le débat, ils vont les considérer comme des [radicalisés] [MC1Dir2].

J'ai même des détenus, qui refusaient d'aller au culte musulman le vendredi, parce qu'ils avaient peur d'être fichés. Parce que comme il y a des listes, ils avaient peur que la liste soit donnée à des services de police ou je ne sais quoi. Ils avaient peur d'être fichés à cause de ça [CP3G3].

À cette peur, s'ajoute parfois, comme c'est le cas au CP1, selon certains gradés, une logique de boycott orchestré par des « leaders négatifs » (voir partie 3).

5.3. Une autorité encore précaire

Même lorsqu'il est sollicité pour des raisons religieuses, l'aumônier se trouve tributaire d'un jeu de contraintes qui tendent à rendre son autorité précaire.

L'aumônier est certes très sollicité par les détenus ne serait-ce que parce qu'il est bien souvent envisagé comme un pourvoyeur d'objets, livres et accessoires de piété comme l'explique Rachel :

Les aumônières elles sont là pour nous donner tout ce qui nous manque : chapelet, tapis de prière, la robe de prière, le Coran, la *Citadelle du musulman*¹⁶⁶. Franchement, elles nous mettent à l'aise. Si par exemple... ben, elles nous donnent même des muscs pour sentir bon, pour mettre sur les robes de prière et sur nos vêtements. Donc franchement, on a tous les moyens pour pouvoir prier en prison [MAF1De1].

Les aumôniers sont d'autant plus sollicités que l'entrée des objets religieux ou livres religieux pose problème. Dans le CPI, où il est interdit aux familles d'introduire des tapis de prière dans les sacs de linge apportés aux détenus, l'aumônier est le seul point d'accès à ces objets.

« Hajj il a fait entrer les tapis de prière »

Lors d'une visite dans une cellule, nous rencontrons Malaka, détenu indien d'obédience soufie qui fait partie des détenus régulièrement visités par Mustapha. Malaka revient alors sur l'intervention bénéfique de Miloud s'agissant des tapis de prière :

Malaka : Avant les tapis de prière étaient interdits ; si vous voulez faire la prière. Donc si vous voulez faire la prière...moi j'ai fait entrer ça [il me montre une serviette éponge] par ma femme et je me servais de ça pour faire ma prière. Avant. Et depuis *hajj* il a fait entrer les tapis de prière.

C'est important un tapis de prière ?

Malaka : C'est la coutume. On est habitués avec ça. Quand on fait la prière c'est une chose sacrée. Donc il faut donner une petite importance. Cette place il faut être propre.

Mustapha confirme et dit que quand il est arrivé, les détenus musulmans faisaient leur prière sur des serpillières (données par l'AP pour nettoyer les cellules) :

Mustapha : J'ai commencé à ramener deux tapis de prière. Et l'ancien aumônier m'a dit : « Oh non non non pourquoi tu en ramènes ? » Il y avait un autre aumônier qui m'a dit moi aussi j'en ramène quelquefois. On a eu une réunion et j'ai demandé au chef : « S'il vous plaît est-ce qu'on peut ramener les tapis ? » Donc il nous a autorisés, je crois, je sais plus, 3 ou 7 par jour... J'arrive pas à en avoir autant ...Mais bon.

Les familles ne pouvaient pas faire entrer un tapis de prière ?

Malaka : Non ! Interdit.

La seule façon de faire entrer un tapis c'est l'aumônier ?

Malaka : Exact !

Mustapha : J'ai la copie des choses que le ministère de la Justice autorise, j'ai la feuille je peux vous le ramener, y a le tapis, y a le chapelet, etc. Je suis allé voir là où il y a l'accueil des familles et je dis : « Pourquoi vous interdisez cela si c'est autorisé par le ministre ? » Ils me répondent : « C'est pas nous, va voir avec le chef. » Je suis allé voir le responsable, c'était Monsieur X [le chef de détention] : je lui ai dit : « Pourquoi c'est interdit ? C'est autorisé par le ministère de la Justice. » Il m'a dit : « J'ai trop de chiffons, de vêtements, j'ai pas beaucoup de personnels qui peuvent fouiller. » Donc... tranquillement on l'a interdit.

¹⁶⁶ Petit livre de piété très populaire écrit par Sa'id ibn Ali ibn Wahf Al-Qahtan et traduit dans 40 langues. L'ouvrage se compose d'une compilation d'invocations (*du'a*) issues du Coran et de la tradition prophétique concernant les divers aspects de la vie (réveil, habillement, passage aux toilettes, affliction, sommeil, etc.).

« Mais ramènes-en toi ! Tu peux aller voir les mosquées. » Et moi je lui dis : « Eh là, ils me donnent pas un grand salaire moi, le jour où ils me donneront une bonne rémunération, je ramènerais des bons tapis ! » Pour le moment, puisque je connais dans la région des mosquées, j'en ramène quelques-uns.

J'ai effectivement vu Mustapha distribuer des tapis à l'issue de son culte mais il s'agissait plutôt de tapis de voyage fragiles et provisoires.

Vous avez entré combien de tapis de prière depuis que vous intervenez ici ?

Mustapha : Je sais pas...

Par semaine alors ?

Des fois zéro, des fois trente ou quarante. Quand y a une mosquée qui les utilise pas, ils me donnent et je les ramène. Au lieu de les jeter, je les prends. Ou sinon j'achète.

L'un des deux codétenus de Malaka rentre de promenade. Il s'agit d'un Colombien. Salutations réciproques. Un voisin passe pour récupérer quelque chose pour faire la cuisine. L'aumônier se rend compte que nous sommes enfermés : il tape sur la porte en criant : « Eh c'est l'aumônier qui est là ! l'aumônier !!! » Malaka le rassure car un autre détenu n'est pas encore rentré. Le surveillant ouvre de nouveau la cellule, à peine surpris de trouver l'aumônier enfermé. Il fait entrer un Sénégalais arrivé récemment au CP. Malaka explique que ce dernier a eu une crise d'angoisse parce qu'il a été forcé à entrer dans la cellule. Mustapha essaie de le reconforter avec un très mauvais humour : « Regarde, tu as le repas qui arrive chez toi, c'est comme dans un hôtel 5 étoiles ! Les SDF ils veulent rentrer en prison [sous-entendu : tellement c'est bien]. » Malaka le coupe pour qu'il ramène un tapis de prière pour lui. Mustapha dit : « Inch'allah, je n'ai pas mon cartable mais je t'en apporte un la prochaine fois. C'est le tapis qui va te donner le courage. C'est Dieu qui le [le courage] donne. Nous on donne les moyens » [Observation, visite en cellule, CP1].

Les aumôniers constituent également une ressource potentielle s'agissant de l'accès à de la littérature religieuse, dont la circulation est aujourd'hui très contrôlée en détention afin d'éviter la diffusion d'ouvrages salafistes ou de propagandes djihadistes¹⁶⁷. Plusieurs détenus nous ont dit soit avoir récupéré un ouvrage dont ils avaient été privés, soit avoir bénéficié de livres de piété par leur intermédiaire.

S'il n'existe pas *a priori* de rapport hiérarchique entre l'aumônier et le détenu, le fait que l'aumônier soit officiellement le seul intervenant religieux autorisé à accompagner spirituellement les détenus est source, on le voit, d'asymétrie. Celle-ci participe *de facto* d'une division du travail qui rend, sauf à recourir à des voies clandestines, les détenus tributaires de l'offre d'islam qu'il incarne. Cela vaut pour les aspects matériels mais reste vrai pour une partie de l'offre liturgique notamment pour la *jumu'a* et les fêtes religieuses.

Cette asymétrie de position est cependant loin de fonder le leadership religieux des aumôniers musulmans. Les aumôniers se trouvent dans une situation paradoxale et ambiguë. Institués par l'AP comme des gardiens de l'orthodoxie et de l'orthopraxie, ils ne peuvent s'appuyer sur des ressources doctrinales et théologiques légitimant leur statut d'intermédiaire entre le message divin et leurs

¹⁶⁷ Tout ouvrage sans numéro d'ISBN (*International Standard Book Number*) est retenu au vestiaire des détenus. De plus, il existe une liste d'ouvrages censurés établie par la DAP, incluant des livres relevant de l'obédience salafiste.

éventuels fidèles. L'islam est une religion dans laquelle la division entre clercs et profanes est nettement moins marquée que dans le catholicisme. Les soupçons de connivence de l'aumônier avec l'AP ou avec l'islam de France, suscitent la contradiction de détenus qui considèrent les aumôniers insuffisamment rigoristes. Si Yacine, salafiste quietiste (qui considère que seuls les imams salafistes sont suffisamment « carrés ») se rend au culte, c'est sans doute pour s'acquitter de son devoir religieux. Il se montre très critique à l'égard de l'aumônier qu'il trouve trop coulant :

L'aumônier, c'est pas la religion. Je suis venu pour la *salât* et on boit un thé à la menthe ! [...] Ils ont fait un repas de l'Aïd et il y avait une femme. C'était la mixité ! [CP3D1].

Le propos de Yacine est très représentatif de celui des détenus d'obédience salafiste (*a fortiori* de ceux qui relèvent des mouvances djihadistes) que nous avons pu rencontrer dont l'un nous a dit « ces gens-là ont mangé [sous-entendu bradé] leur religion » (CP1D26) (voir partie 3).

Des désaccords entre les détenues quant au bon usage du culte suscitent d'ailleurs parfois des tensions aux dires de Faïza :

Y en a qui viennent pour papoter, y en a qui viennent pas spécialement pour le prêche, c'est le moment où ils se retrouvent... elles s'appellent... elles se disent des sœurs, donc les sœurs, entre elles, elles se voient pas des fois toute la semaine, voire plus, parce qu'elles sont séparées, parce qu'elles ont pas le droit de se voir – enfin, si, elles ont le droit de se voir, sinon elles seraient pas au culte –, mais voilà, je veux dire, leur emploi du temps ne leur permet pas de se voir souvent, donc elles profitent du culte pour discuter. Et y a des détenues qui supportent pas. Elles disent : « Ouais, elles te respectent pas, je supporte pas ça, on vient au culte pour écouter, na ni na na », donc des fois ça peut s'embrouiller. Ça s'est déjà embrouillé [AeHE9].

À l'inverse, trop de rigueur morale et théologique peuvent éloigner les détenus de l'aumônier. Fardia ferme ainsi sa porte à Kawtar qui dès sa première visite l'entreprendre sur l'interdit des relations sexuelles hors mariage (MAF1De11). Ses cours, dans lesquels elle lit exclusivement le Coran en arabe, découragent les détenues. Un trop grand décalage culturel entre les détenus et les aumôniers dont certains ne maîtrisent pas parfaitement le français peut être à la source du discrédit d'aumôniers dont certains sont vus comme des « blédards ». Comparés aux « oncles » qu'on fréquente parfois dans les pays d'origine, ils peuvent être moqués par les détenus (voir encadré).

« On a rien compris ! Y a écrit quoi exactement ? »

On a, comme la dernière fois, rassemblé quelques tables et des chaises autour d'elles. 9 détenus prennent part au culte cette fois-ci. Ce sont tous des jeunes gens de 20-25 ans, à peine plus. Certains semblent bien se connaître et se saisir de cette occasion pour se retrouver. Certains portent des doudounes, la plupart sont vêtus de jogging et de baskets, l'un garde son bonnet pendant toute la séance. C'est vrai qu'il ne fait pas chaud. La plupart sont de type maghrébin, trois sont subsahariens. La salle éclairée par quelques néons est toujours aussi dégoûtante : toiles d'araignées au plafond, sol jonché de débris et de mégots. La table autour de laquelle nous sommes installés porte des traces de café peu ragoûtantes. Mustapha a apporté des dattes, il pose la boîte sur la table. Il a aussi apporté trois tapis qu'il destine aux nouveaux arrivants. Il dit aux détenus que s'il y a des corans disponibles, il est preneur. « Un coran coûte 10 €. Si j'en apporte 100 cela fait 1 000 €, ajoute-t-il.

Mustapha évoque le jeûne et la fête de la naissance du Prophète qu'on va fêter bientôt. C'est en raison de la proximité de cette fête qu'il a apporté les dattes.

Il entame son enseignement. Il porte cette fois sur la création et les origines de l'humanité. Il est toujours aussi confus et difficilement compréhensible. Il a des notes qu'il peine à lire, ce qui nuit à la fluidité de son propos assez décousu. Il parle de Darwin et de sa théorie de l'évolution selon laquelle l'homme serait le cousin des singes : « Cette théorie a été mise à l'écart. » Son discours, si tant est qu'il soit compréhensible, se fonde sur une lecture assez littéraliste du Coran qui contiendrait tout une série de vérités scientifiques, confirmées *a posteriori* par la science (c'était aussi un *leitmotiv* de son précédent enseignement sur la fin des temps).

Les détenus sont beaucoup plus dissipés que la dernière fois ; peut-être parce qu'ils se sont habitués à ma présence et sont moins soucieux de faire bonne figure. La plupart discutent entre eux en mangeant des dattes. Ils se moquent un peu de Mustapha et tentent de me faire comprendre par des œillades et des petits sourires riches de sous-entendus qu'ils ne saisissent rien à ce qu'il dit. Plusieurs fois, Mustapha les rappelle à l'ordre. « Mes frères ! Oh ! Oh ! Concentrez-vous un peu ! » Plus tard, à l'adresse d'un détenu en particulier : « Toi t'es un grand bavard mon frère ! » (le détenu s'excuse). À peine a-t-il repris son exposé qu'il s'arrête de nouveau pour interpeller l'assistance : « Mes frères ! » Cette fois un détenu lui rétorque que c'est de la faute de son voisin... On dirait une classe.

Mustapha propose à quelqu'un de faire la lecture de la sourate de la vache en arabe : personne n'est en mesure de le faire. Mustapha le fait lui-même. Reddah à ce moment-là reprend son voisin en lui disant : « Attends il lit le Coran là ! » (sous-entendu : c'est une lecture sacrée qui appelle le silence). Mustapha psalmodie. Il a une belle voix. Les détenus se taisent et semblent même se recueillir pour certains. Le détenu qui a été repris tout à l'heure continue, lui, à papoter et à rigoler. Un détenu (subsaharien en apparence) semble connaître la sourate par cœur et la récite en même temps à voix basse. Puis Mustapha confie la lecture de la sourate en français à un autre détenu avec lequel je ferai un entretien plus tard et qui me confirmera son désintéret pour les enseignements de l'aumônier. À peine a-t-il fini la lecture du Coran que les papotages reprennent de plus belle. Mustapha poursuit péniblement son enseignement. Il évoque Ibliss qui refuse de se prosterner devant Dieu, raconte le modelage en argile d'Adam, la manière dont Dieu lui insuffle la vie : « La vie, l'âme rentre par le haut. La mort c'est l'inverse : ça se fait de bas vers le haut. C'est le corps qui part mais pas l'âme. Mais à ce moment-là il faut dire la *chahaddat* : celui qui la récite au moment de sa mort il rentre au paradis, même s'il ne va pas jusqu'au bout de la formule. » Les bâillements se font de plus en plus ostentatoires. Un détenu demande l'heure qu'il est. Le volume sonore des papotages ne cesse de croître. Mustapha poursuit sur Ève. Il prononce "Ive", ce qui suscite l'hilarité d'une partie de son auditoire. Deux détenus quittent le cours. L'aumônier s'interrompt pour parler des colis de fin d'année et expliquer de quoi il s'agit. Puis reprend le fil de son exposé. Il lit un petit texte sur la création d'Ève. Les détenus se moquent de lui en riant : « On a rien compris ! Y a écrit quoi exactement ? » L'aumônier ne semble pas froissé et donne le texte à un détenu qui le lit. Certains disent : « Là on comprend ! » et tout le monde se met à rire. Le cours prend fin. Mustapha fait circuler la liste et demande aux détenus présents de contresigner. Reddah se raye puisqu'il quitte l'établissement vendredi. Sans transition, l'aumônier débite une prière. Les détenus, les mains ouvertes vers le ciel, font silence et se recueillent quelques instants. Mustapha termine par quelques phrases d'encouragement : « Qu'il vous arrive des choses positives dans cet emprisonnement. Soyez solidaires et le temps passera plus vite et Dieu vous aidera » (Observation au CP1).

On le voit, l'autorité de l'aumônier, tributaire de critères variables et d'un ajustement entre ce qu'il est susceptible d'offrir et les attentes très hétérogènes des détenus, est loin d'aller de soi. Cela ne signifie pas qu'ils ne puissent pas être investis comme une ressource de soutien spirituel ni de savoir religieux. C'est du moins ce que laisse ici entendre Leyla :

C'est vrai, c'est une chance en fait d'avoir ça ! Faut pas le... C'est une chance d'avoir le culte. Parce que ici en fait en détention, c'est une épreuve. Et qu'on soit catholique, ou qu'on soit chrétien, ou bien musulman, toujours en fait dans les épreuves, c'est là qu'on ressent le besoin de croire, de pratiquer la religion. C'est que ça en fait qui nous remonte le moral. Par exemple moi dehors, je faisais la prière vite fait, et ici en fait, je me rapproche plus d'Allah. Et y a... là vous trouvez, si vous avez des questions, y a les aumônières [MAF1De9].

Dans un contexte où d'une part le rapport à la religion tend à s'exacerber, d'autre part l'accès aux ressources de savoir religieux hors du canal institutionnel se complexifie, les détenus ne manquent pas d'adresser aux aumôniers des questionnements de nature religieuse. Ces interrogations portent aussi bien sur les rituels et usages religieux (*'Ibadat*), règles de jurisprudence, apprentissage des règles de récitation du Coran que sur le pardon de Dieu, le paradis et l'enfer. Très axés sur l'orthopraxie, ils sont révélateurs de l'inquiétude religieuse qui parcourt une partie de la population musulmane et du souci porté à la conformité aux normes islamiques.

Ces questionnements adressés aux aumôniers participent souvent dans un premier temps d'une mise à l'épreuve de l'aumônier visant, comme l'explique Adama, aumônier dans une prison du Grand Est, à tester la confiance que l'on peut faire à l'aumônier de même que sa robustesse théologique :

Ils viennent au culte, pour savoir si ce que eux ils vont nous dire, ça va être rapporté à l'administration, déjà. Certains font ça. Y en d'autres qui viennent juste pour la provocation. Ils viennent et ils disent : « Y a eu ça et ça, tel jour dans la prison » et ils entendent si on parle avec la direction, pour vérifier ou pour savoir...

Si vous avez redit...

Exactement. Ils font les tests comme ça, ça arrive aussi.

Est-ce qu'ils vous testent sur le plan théologique ?

Théologique également. Ils viennent et ils vous disent carrément : « Est-ce que vous pouvez m'apporter une preuve, pour dire que l'alcool est interdit ? », ou bien : « Est-ce que vous pouvez m'apporter la preuve que se servir dans un magasin pour juste manger est interdit ? », ou d'autres comportements dont ils savent très bien que c'est illicite. Et ils viennent quand même demander, si je peux leur apporter une preuve.

Donc ils testent la qualité de l'imam ?

[Rire.] Ça arrive, oui, oui. (AEH5)

Il appartient donc aux aumôniers, avant d'être reconnu comme un interprète autorisé du message divin, de faire leurs preuves au fil des interactions qui se tissent avec les détenus et les aumôniers. La confiance qui s'instaure parfois s'établit sur la base d'une combinaison de critères dont les principaux semblent être la régularité de la présence de l'aumônier, gage d'un dévouement qui oblige les détenus envers lui, sa compétence religieuse et la validité de ses prescriptions qui font l'objet d'une vérification systématique, de même que sa bonne distance à l'égard de l'AP.

Conclusion

Les aumôniers musulmans, encore très minoritaires en monde carcéral au début de ce siècle, sont aujourd'hui mieux connus des communautés musulmanes et du grand public. Ils font désormais partie des meubles pénitentiaires. Ceux et celles qui ont investi cette fonction tout en marchant dans les pas des cultes historiques s'approprient une mission à l'origine inexistante dans la tradition musulmane et l'investissent même d'un contenu et de formes propres.

L'analyse des interactions qui se tissent entre les détenus musulmans et leurs aumôniers donne cependant à voir les effets pervers d'un volontarisme de l'administration pénitentiaire qui, plutôt qu'arguer du principe de liberté de culte, s'est fondé sur des considérations sécuritaires. Les aumôniers musulmans trouvent certes leur public en détention mais leur légitimité se révèle encore précaire. Ils semblent, comparativement aux autres cultes et surtout au regard de la surreprésentation supposée de l'islam au sein de la population pénale, moins investis que leurs homologues d'autres confessions. Si tel est le cas, c'est peut-être moins en raison de l'absence de familiarité de l'islam avec la figure de l'aumônier que du brouillage qu'aurait pu véhiculer le principal moteur de son institutionnalisation. Celle-ci demeure captive d'un discours public qui en fait l'une des composantes de la réponse gouvernementale à la radicalisation. Ce discours public expose ce dernier à un soupçon de collusion avec l'État et accroît pour les détenus, sans la rendre impossible, le coût de l'établissement de la confiance. Ce constat invite à se pencher plus avant sur la manière dont les aumôniers musulmans ont répondu à l'appel qui leur a été adressé et à examiner la manière dont ils prennent place dans la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation.

Partie 3

Un rempart contre l'extrémisme ?

Peu après les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher de Vincennes de janvier 2015, Christiane Taubira, alors garde des Sceaux, s'est rendue au Centre pénitentiaire de Fresnes. L'objectif principal de cette visite, à laquelle participe également Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur, consistait à donner de l'écho au train de mesures du Plan de lutte antiterroriste (PLAT) concernant la prison. Parmi ces mesures comptent notamment la décision de renforcer le renseignement pénitentiaire ainsi que la création de quartiers spécifiques pour les détenus identifiés comme radicaux, tels qu'il s'en était créé un peu auparavant, au Centre pénitentiaire de Fresnes à l'initiative du chef d'établissement. Dans le contexte de cette visite officielle, la chaleureuse poignée de main échangée entre la ministre de la Justice et l'aumônier musulman Mohamed Soualmia, diffusée par certains médias, n'a évidemment rien d'anodin. C'était, dans le sillage de ce qui a été annoncé dans le PLAT, rappeler publiquement que l'aumônerie musulmane est l'une des composantes de la réponse gouvernementale au problème de la radicalisation.

2015 constitue un paroxysme dans cette injonction gouvernementale faite à l'aumônier musulman de s'associer à la lutte contre l'islam radical. L'investissement des pouvoirs publics dans le développement de l'aumônerie musulmane interdit de conclure à une simple politique symbolique visant à donner le change en termes de communication sans effets réels (Edelman, 1964). Nous avons montré dans la partie précédente l'impact qu'avait eu la préoccupation sécuritaire sur le développement de l'aumônerie musulmane et la manière dont elle avait stimulé une forme de professionnalisation par « le haut » d'intervenants sommés de se former aux valeurs de la république et de s'engager pour endiguer le fléau de l'islam radical.

Peu prise en considération par la DAP jusqu'au début des années 2000, l'aumônerie musulmane n'est alors pas loin d'être investie comme un instrument d'action publique. Cette institution n'a certes rien des dispositifs techniques auxquels est usuellement attachée la notion d'instrument d'action publique. Elle n'en représente pas moins un agencement social consolidé au fil de l'histoire organisant des rapports sociaux spécifiques (en l'espèce dans le domaine religieux) entre la puissance publique et ses destinataires (Lascoumes et Le Galès, 2010, p. 325). En l'espèce, plusieurs facteurs favorisent cette tentative d'enrôlement des aumôniers musulmans par l'administration au profit de la politique mise en œuvre pour combattre l'extrémisme. Tout d'abord, l'existence séculaire de l'aumônerie pénitentiaire, une institution dans laquelle se sont coulés, en dépit de ses origines chrétiennes, les autres cultes pénitentiaires (dont l'islam) et qui forme l'arc-boutant de l'organisation du religieux en monde carcéral, du moins aux yeux de l'administration. Ensuite, les garanties de contrôle minimal des intervenants religieux qu'assure ce dispositif à l'administration. Il s'agit enfin d'un instrument peu coûteux, ce qui, en période de réduction des dépenses publiques, n'est pas sans importance.

On voudrait ici interroger l'impact de cette tentative d'enrôlement de l'aumônerie musulmane à des fins sécuritaires sur la définition du rôle de l'aumônier. Cette interrogation suppose d'examiner les choses à un double niveau. Il s'agit tout d'abord de saisir la manière dont la demande publique rejaillit

sur l'auto-compréhension que les aumôniers ont de leur mission. Il convient dans le même temps de considérer la manière dont cette demande publique entre en résonance avec leur activité concrète en établissement. Quelle place les aumôniers musulmans prennent-ils dans la lutte contre la radicalisation ? Comment leurs interventions s'articulent-elles avec les dispositifs, protocoles et procédures spécifiques qui voient progressivement le jour à partir de 2015 pour répondre au risque de radicalisation dont la prison serait un terreau privilégié de germination ou encore œuvrer en faveur du désengagement d'idées radicales ? Dans quelle mesure interagissent-ils avec les catégories de professionnels mobilisés sur ces objectifs ? À quel niveau leurs interventions se situent-elles ? Se limitent-elles à une action préventive, étant entendu que leur action d'assistance spirituelle telle que définie par le CCP (célébration du culte et accompagnement spirituel des détenus) contribue, en tant que telle, à minimiser en amont la survenue de la radicalisation ou encore d'un sentiment de discrimination susceptible de nourrir cette dernière ? Ou bien cette contribution excède-t-elle cette dimension préventive pour associer l'aumônier à la détection, à l'évaluation et à la prise en charge des personnes supposées ou réellement radicalisées ? Pour le dire dans les catégories d'action publique, leur relation relève-t-elle seulement d'une prévention primaire ou bien implique-t-elle prévention secondaire, voire tertiaire ?

Cette partie se propose, en somme, d'analyser ce que la politique de lutte contre la radicalisation fait à l'aumônerie musulmane. Elle s'attache à considérer la manière dont la définition et la compréhension du rôle de l'aumônier se forment dans ce rapport dialectique entre demande publique et réponse, plus ou moins consentante, des intéressés. Pour ce faire, nous commençons par examiner comment les aumôniers musulmans répondent aux sommations publiques de devenir un « rempart comme l'extrémisme » (1). Le contexte de lutte antiterroriste et l'appel fait aux cadres musulmans stimulent certes, au sein des aumôniers musulmans, une rhétorique d'utilité sociale les conduisant bien souvent à mettre l'accent sur le rôle qu'ils sont susceptibles de tenir contre l'extrémisme violent. Une ligne de clivage interne n'en apparaît pas moins entre ceux qui entendent faire de cette tâche centrale le cœur de leur mission et ceux qui, y voient un risque de dénaturation de celle-ci.

Dans un second temps, nous passerons de l'examen des représentations à celui des pratiques. Il s'agira de cerner les contours de l'intervention concrète de cet acteur touchant à la lutte contre la radicalisation en examinant ses relations avec les différents personnels pénitentiaires impliqués dans celle-ci (2). Apparaît ici une ambivalence. Les aumôniers musulmans sont certes en lisière des dispositifs officiels de lutte contre la radicalisation et peu en interaction avec les différentes catégories de professionnels qui y interviennent. Mais ce constat, qui va dans le sens d'une division du travail protectrice de leur autonomie et statut de tiers, doit être relativisé au regard des coopérations qui se nouent avec les directions et des actions de contre-discours que certains sont aujourd'hui amenés à développer en détention. S'il existe des postures différenciées par rapport aux sollicitations des directions, l'inclination au légitimisme des aumôniers musulmans appelle à examiner les ressorts de ce qui apparaît dans bien des cas comme un enrôlement consenti (3). Force est de constater que cet enrôlement ne va pas sans peser sur leur relation avec les détenus, et particulièrement ceux qui sont étiquetés TIS ou radicalisés. De la même manière que le pouvoir de l'imam est dépendant du pouvoir délégué par les communautés, celui de l'aumônier est tributaire de la légitimité que lui accordent les musulmans incarcérés. L'autorité des aumôniers, plus supposée que démontrée, sur laquelle misent l'AP et au-delà les pouvoirs publics, se heurte au constat d'une défiance assez généralisée de la part de leurs ouailles potentielles (4). Face à ces intervenants religieux officiels les détenus, *a fortiori* les écroués pour fait de terrorisme, oscillent entre méfiance, contestation et instrumentalisation. Quand bien même les rapports de confiance semblent vouloir se tisser et aller dans le sens de ce que les acteurs perçoivent comme un désengagement par rapport aux idées radicales, l'authenticité de celui-ci

demeure toujours entachée du soupçon de dissimulation. Nous terminerons par le constat de la dévaluation de l'aumônerie musulmane comme outil de lutte contre la radicalisation. Imputable sans doute aux déceptions causées par un instrument qui se révèle moins efficace qu'escompté, cette évolution s'explique aussi par une division du travail plus nette. Avec la création de « médiateurs du fait religieux », lesquels, à la différence des aumôniers, participent officiellement au travail interdisciplinaire d'évaluation et de prise en charge des détenus radicalisés, l'AP pourrait bien avoir trouvé un « bras religieux » que lui a refusé l'aumônerie musulmane (5)

1. Une représentation de la fonction surdéterminée par la politique de lutte contre la radicalisation

L'investissement pénitentiaire en faveur de l'islam, quoique tardif, a eu le mérite d'estomper la différence de traitement existant entre les cultes. Nous avons cependant souligné dans la précédente partie ce que la politique publique de rattrapage des effectifs de l'aumônerie musulmane doit aux inquiétudes d'ordre sécuritaire. L'un des tout premiers rapports parlementaires évoquant le sujet énonce très explicitement cet enjeu. « L'augmentation du nombre d'aumônier est justifiée non seulement par la nécessité d'apporter à chaque détenu le soutien spirituel auquel il a droit. Elle est devenue un impératif de sécurité nationale » (Larrivé, 2014, p. 27).

1.1. Des aumôniers appelés à devenir des « remparts contre l'extrémisme »

Les aumôniers musulmans en ont d'ailleurs pleinement conscience. Évoquant non sans tristesse la folie d'un islam meurtrier, Kawtar observe sans illusion : « c'est pour ça que ça se développe l'aumônerie musulmane. Parce qu'il y a trop de meurtres. Ils ont besoin de nous » (MAF1Ae1). Les propos d'Hicham, qui officie à la MC1 lui font écho :

Avant personne ne parlait de l'aumônerie. C'est que lorsqu'il y a des problèmes qu'on va parler de l'aumônerie musulmane. [...] Après les attentats c'est là que tout le monde a commencé à... avant personne... Et c'est là qu'on a dit « maintenant il faut recruter » parce que la période qu'on a vécue était véritablement difficile pour nos citoyens aussi [MC1A1].

Le volontarisme politique en faveur du développement de l'aumônerie musulmane n'a pas seulement mené à une croissance des effectifs d'aumôniers servie par un abondement du budget du culte. Il s'est traduit ainsi par une injonction des pouvoirs publics et de l'AP à faire en sorte que ceux qui sont désormais présentés comme des « remparts essentiels contre la radicalisation » (Sueur, 2015, p. 237) s'acquittent au mieux de cette tâche. Optimiser leur fonction en ce sens justifie aux yeux des pouvoirs publics de « faire évoluer leur mission » et de s'arroger le droit, nonobstant le principe de séparation, d'être plus prescriptifs à la fois sur leur recrutement et leurs modes d'intervention. Des tentatives d'ingérences de l'administration ont même pu s'exprimer pour peser sur le recrutement d'aumôniers correspondant à cette attente. La directrice de l'administration pénitentiaire, auditionnée par la commission d'enquête parlementaire relative à la surveillance des filières djihadistes, affirme ainsi entendre peser sur la définition des profils des futures recrues, concluant : « Les critères de recrutement doivent coïncider avec nos besoins » (Menucci, 2015, p. 284). L'audition de la future cheffe de projet lutte contre la radicalisation (auditionnée alors au titre de ses fonctions syndicales) par la même commission va dans le même sens. L'aumônier n'est, à ses yeux, un acteur « utile » à la lutte contre la radicalisation que si son activité dépasse les tâches strictement cultuelles. Est attendu de lui qu'il s'engage dans « la défense effective des principes républicains », raison qui justifie de

conditionner l'octroi de l'agrément au principe d'une collaboration avec l'AP (*ibid.*, p. 330). Les exigences adressées aux aumôniers en matière de formation s'inscrivent elles aussi dans cette logique. Le constat des déstabilisations dont ils font l'objet en détention a fait germer une réflexion visant à les équiper « d'armes rhétoriques » pour contrer plus efficacement les discours radicaux. Il s'agit ainsi de leur permettre de s'acquitter de « la lourde tâche » qui leur « incombe pour contrer la propagation du discours radical en prison » (Goulet et Reichardt, 2016, p. 242). La mission qu'on leur assigne en matière de lutte contre la radicalisation n'est donc pas seulement de nature préventive, elle est également de nature curative. Il ne suffit pas d'être présents pour occuper le terrain afin de ne pas laisser le champ libre aux détenus radicalisateurs susceptibles de propager une interprétation radicale et violente de l'islam ; il convient aussi de batailler, arguments religieux à l'appui, contre des visions jugées déviantes de l'islam et notamment ses versions djihadistes et salafistes. La proposition du rapport Larrivé de rendre obligatoire une formation des aumôniers aux « discours à tenir face aux détenus susceptibles d'être radicalisé » (Larrivé, 2014, p. 27) n'a certes pas abouti pour des raisons d'incompatibilité avec le principe de séparation. Mais des offres de formations élaborées conjointement avec le ministère de l'Intérieur sont proposées aux volontaires.

Cette mobilisation des cadres religieux comme auxiliaires de lutte contre la radicalisation, n'a rien de propre à l'univers carcéral, même si elle s'y manifeste de manière éclatante. Au niveau des préfectures des « référents culturels » participent aux Cellules préfectorales de prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) communément appelées « cellules de suivi »¹⁶⁸. Ces innovations s'inscrivent dans le prolongement des sollicitations des cadres musulmans à se transformer en vecteur d'un « islam civil » (Peter, 2006), c'est-à-dire à devenir des agents de socialisation des musulmans à un islam éclairé, conforme aux principes républicains. Cette dynamique est déjà à l'œuvre dans la mise en œuvre d'une politique publique visant à faire advenir un imamat conforme à cette vision (Jouanneau, 2013 ; Sèze, 2015 ; Fregosi, 2018). Mais elle s'est accentuée avec « la reconfiguration de du problème du terrorisme en termes de “radicalisation” et le processus d'élargissement de l'anti-terrorisme aux non-professionnels de la sécurité » (Ragazzi, 2014). L'intégration de stratégies préventives qui commencent à voir le jour à partir des attentats Merah passe par une « une utilisation inédite du corps social dans le cadre de la lutte contre la “radicalisation”. Ce faisant, elle amplifie l'appel à un engagement public des cadres de l'islam enjoins de dénoncer les atrocités commises au nom de l'islam et de s'engager pour contrer les idéologies politico-religieuses qui y incitent » (Sèze, 2015). À la différence des Britanniques ou des pays d'Europe du Nord, les pouvoirs publics en France, bridés par une culture politique marquée par la laïcité, s'étaient jusque-là montrés réticents à s'engager dans cette voie pourtant explorée par l'Union européenne et préconisée par certains des experts auditionnés par les diverses commissions parlementaires (entre autres, rapport Conesa, 2014). Pour ne citer qu'un exemple, Farhad Khosrokhavar, auditionné par la Commission

¹⁶⁸ Ces cellules départementales qui ont vu le jour en 2015 ont pour double objectif, d'une part, d'accompagner les familles concernées par la radicalisation de l'un des leurs et, d'autre part, de prendre en charge, dans une perspective préventive pluridisciplinaire, les personnes signalées en voie de radicalisation situées au bas du spectre. La présence de référents culturels (imams ou membres d'associations musulmanes) n'est certes pas systématique. En 2016, leur participation était même semble-t-il marginale puisque seulement 4 départements sont concernés (Hauts-de-Seine, Gironde, Rhône, Alpes-Maritimes). L'initiative a cependant été vivement encouragée en 2016 par Bernard Cazeneuve qui, lors de la seconde réunion de l'instance de dialogue avec l'islam de France, place Beauvau, a exprimé son souhait de voir, « partout où cela est possible », les préfectures s'appuyer sur des référents religieux. <http://www.leparisien.fr/espace-premium/hauts-de-seine-92/des-referents-religieux-contre-la-radicalisation-24-03-2016-5655135.php>

parlementaire sur la surveillance des filières et individus djihadistes, attirait ainsi l'attention sur la pertinence d'une riposte sur le terrain religieux et doctrinal :

Il ne faudrait pas qu'une compréhension trop radicale de la laïcité nous amène à négliger la dimension théologique de la déradicalisation. Même si c'est plus compliqué à faire que dans d'autres pays, la laïcité doit nous permettre d'engager, dans des limites bien circonscrites, un dialogue avec le religieux. Nous ne pouvons pas confier la déradicalisation uniquement à des psychologues et à des psychothérapeutes : nous avons aussi besoin de théologiens, afin de porter le débat sur le « noyau dur » de la conviction religieuse de ces jeunes, en particulier sur la notion de djihad. Ils ont souvent une compréhension très superficielle de cette notion, qu'ils approfondissent d'ailleurs en prison – ils n'ont pas le temps de le faire avant. Ainsi, c'est la djihadisation qui succède à la radicalisation, et non l'inverse comme on pourrait l'imaginer. Il faut que l'on puisse combattre le djihadisme aussi au nom d'une version tempérée de l'islam [Ciotti et Menucci, 2015, p. 314-315].

Il faut attendre 2015 pour que l'appel à la mobilisation des acteurs religieux, et à travers eux du registre théologique, se fasse plus audible comme l'illustre la manière dont les pouvoirs publics se sont attachés à faire évoluer la mission des aumôniers. Les expériences menées par d'autres pays européens retiennent d'avantage l'attention. L'initiative britannique d'offrir aux détenus la possibilité de suivre un programme de formation à l'islam ainsi que son programme de contre-discours Ibaana animés par les aumôniers et destiné aux détenus radicalisés sont évoqués comme des pistes potentielles. L'évolution devient tout à fait manifeste avec la création de l'instance de dialogue avec l'islam, réunie pour la première fois en juin 2015. Cette nouvelle structure, tout en visant à pallier le déficit de représentativité du CFCM, a bien pour objet de promouvoir la coopération avec les cadres musulmans pour combattre l'extrémisme. La seconde réunion de cette instance, en mars 2016, exclusivement dédiée à la lutte contre la radicalisation, et dont l'un des groupes de travail se consacre à la radicalisation carcérale, l'indique clairement.

1.2. Entre rhétorique d'utilité sociale et désaccords internes

Comme ceci a pu être observé s'agissant des imams (Sèze, 2015 ; Fregosi, 2018), les aumôniers se révèlent perméables aux pressions politiques qui s'exercent sur eux. Ils le sont d'autant plus que le contexte postattentat est propice au développement d'une dynamique de « détabouisation des positionnements patriotiques » chez les citoyens français de confession musulmane (Geisser, 2018). Non seulement les attentats font naître des vocations d'aumôniers mais ces vocations révèlent la prégnance du discours ambiant sur l'auto-compréhension que les candidats se font de leur éventuelle future mission. Le témoignage de Mohammed Chirani, qui s'est illustré lors d'une invitation sur I-télé par une harangue en arabe adressée aux djihadistes, l'illustre bien. Il a raconté dans son ouvrage, *Islam de France*, comment la vague d'attentats perpétrés en janvier 2015 l'avait incité à postuler comme candidat à l'aumônerie musulmane de prison pour y mener des actions de désendoctrinement (Chirani, 2017). Candidature qui restera d'ailleurs longtemps lettre morte avant d'être déboutée. L'éveil de cette vocation n'a rien de singulier. L'aumônerie nationale constate de son côté l'effet des attentats de 2015 sur les candidatures qui lui sont adressées : nombreux sont ceux des postulants qui appréhendent la mission de l'aumônier comme celle d'un agent de déradicalisation. Certaines DI ont elles-mêmes été destinataires de candidatures spontanées du même acabit. Qu'elles aient pu être envisagées comme de potentiels employeurs en dit long sur la confusion semée par les annonces du gouvernement se targuant de vouloir « recruter » des aumôniers, alors que ceux-ci ne sont pas plus fonctionnaires qu'agents contractuels de la fonction publique. Ces envois de candidatures renseignent aussi sur la manière dont certains voient dans l'aumônerie un débouché professionnel potentiel.

après Mohamed Merah on a eu des, une ou deux candidatures spontanées d'aumôniers où il y avait des revendications salariales. On a un courrier où le gars, il demandait 1 500 € par mois. On était vraiment sur « je suis imam et je voudrais devenir aumônier en prison pour un salaire de tant ». Mais du coup oui on était sur une représentation « ah ils vont embaucher ? ». Parce qu'il y avait cette idée de 60 postes... Pour eux c'était un poste à temps plein avec une rémunération [cadre DI3].

Ces réponses à l'appel du gouvernement participent d'un désir légitime de « redorer le blason de l'islam » sali par les attentats, comme le souligne en entretien l'aumônier national ou encore Hicham qui parle ici de « la pression de sa conscience » :

Les aumôniers catholiques ne travaillent pas comme nous. Ils ont pas les mêmes... Après les attentats, ça a pris une dimension. Eux, ils ont pas cette... Nous on a maintenant ça en nous. On vit ça. Eux ils ont pas ça. C'est plus facile pour eux que pour nous. Nous maintenant, on nous demande des choses.

Vous, vous sentez sous pression ? Cela vient de la direction de l'établissement ?

Non. Moi, la pression que j'ai, c'est la pression de ma conscience. Qu'est-ce que je donne ? Qu'est-ce que j'apporte ? Si je rentre et je sors et que je donne rien... C'est tous les aumôniers musulmans. Même si tu n'es pas aumônier, tous les musulmans maintenant... moi je leur parle dans la mosquée. On le sent nous, on le vit, parce que avant, y avait pas ça mais après les attentats et tout ça, on commence à le voir. [...] Ça se traduit par une crainte, par une peur. On culpabilise. Lorsque tu entends qu'il y a quelqu'un qui a renversé des gens avec un camion et qui a crié *Allahu akbar*. Tout le monde dit *Allahu akbar*, tout le monde le dit. Ça veut dire que celui qui dit *Allahu akbar*, il est terroriste... C'est une chose qu'on ne peut plus contrôler, c'est incontrôlable [MC1A1].

Elles n'en sont pas moins illustratives de la façon dont le discours public façonne les représentations du rôle de l'aumônier. « Nous on nous demande des choses » nous dit ci-dessus Hicham. Comme c'est le cas pour de nombreux groupes professionnels, le discours public « agit comme une valeur normative » conduisant les acteurs à ajuster leur autoprésentation et faire ainsi valoir leur contribution au bien commun (Vezinat, 2016, p. 69). Parce qu'il souligne l'utilité sociale des aumôniers, le discours gouvernemental leur offre des arguments pour faire valoir une image positive de leur office. Mais favorisant une rhétorique d'utilité sociale indexée sur la question de la « radicalisation », il pèse sur la définition de la mission de l'aumônier. La catégorie même de radicalisation est d'ailleurs peu discutée par les intéressés qui semblent y adhérer ; à la différence d'autres groupes professionnels sollicités pour y remédier, tels que les CPIP ou les binômes de soutien souvent critiqués à l'égard de ce mot fourre-tout et des attendus parfois ambigus de la politique publique mise en œuvre pour la contrecarrer (Chantraine, Scheer et Depuiset, 2019). Dans un contexte où les pouvoirs publics se montrent prêts, pour étoffer les rangs des aumôniers, à améliorer leur statut et leur rémunération, cette stratégie discursive n'échappe pas à des considérations opportunistes. Ce que relève ici un cadre de la DAP : « Ils se rendent bien compte que c'est un levier puissant, très puissant, pour se faire entendre » ou encore ce cadre de DI qui dit avoir eu le « sentiment » que « qu'effectivement, les aumôniers musulmans, ils se sont emparés de ce truc-là et ils ont essayé d'en profiter pour obtenir un vrai statut » [DI3].

Au-delà de cet apparent consensus, stimulé par ce mélange d'engagement et d'intérêts privés ou économiques, apparaissent toutefois des divergences de postures. Si les aumôniers sont unanimes à considérer que leur tâche participe à la lutte contre la radicalisation, tous n'envisagent pas les formes que doit prendre leur action en la matière sous le même angle. Certains se montrent très proactifs et revendiquent un rôle clé dans la lutte contre la radicalisation. D'autres, à l'instar de l'aumônier national et de la secrétaire générale, apparaissent plus circonspects. L'arène médiatique s'est fait

l'écho de ce débat, qui faute de discussion collective au sein de l'aumônerie, s'est exprimé par presse interposée.

1.3. Être « une pierre angulaire de la lutte contre la radicalisation »...

Mohamed Loueslati, aumônier régional du Grand Ouest, très présent dans la presse aussi bien écrite qu'audiovisuelle locale et nationale, représente une figure emblématique de la première posture. Devenu aumônier en 2001 dans la prison Jacques-Cartier de Rennes, il appartient à la génération des pionniers de l'aumônerie. Aumônier régional du Grand Ouest depuis 2005 et auteur d'un livre autobiographique sur son action d'aumônier pénitentiaire paru 2015 (Loueslati, 2015), il compte parmi les bons clients des médias pour commenter les attentats de mêmes que la politique publique mise en place pour lutter contre la radicalisation carcérale. Il fait de cette médiatisation, qui s'accroît dans le sillage des attentats de 2015, une tribune. Entrepreneur de la cause de la professionnalisation de l'aumônerie, il n'a de cesse de valoriser l'action de ces acteurs dont il estime le rôle capital en matière de « déradicalisation ». Au lendemain des attentats de janvier 2015, il déclare sur BFM TV que « l'aumônier musulman est un rempart indispensable contre la radicalisation, le terrorisme, les discours extrémistes¹⁶⁹ ». Interviewé par *Ouest-France*, il le désigne comme « la pierre angulaire de la lutte contre la radicalisation »¹⁷⁰. Dans un entretien avec le journal *La Croix*, il insiste longuement sur la place que l'aumônier peut tenir dans la bataille idéologique à mener :

La radicalisation, c'est une idéologie. Pour lutter contre cette idéologie, il faut utiliser des arguments théologiques, intellectuels. Il faut déconstruire cette idéologie, montrer en quoi elle est fallacieuse, en quoi elle est erronée, en quoi c'est faux. Dieu n'est pas vengeur, il est miséricordieux, c'est ce que disent les textes. Le prophète n'est pas haineux, il pardonne. À cette radicalisation, il faut opposer un travail intellectuel, avec des gens compétents, pour retirer cette mentalité de l'esprit de nos jeunes. Ça se fait dans les autres pays européens, ça se fait aussi dans les pays arabes, et même en Arabie saoudite. Cet effort a apporté des résultats là où il est pratiqué. On arrive vraiment à lutter, par le langage des aumôniers, des imams...

Dans un nouvel entretien publié par *Place publique*, présentant de nouveau l'aumônier comme « le pilier central pour mener l'action de déradicalisation¹⁷¹ », il argumente, à l'adresse des pouvoirs publics, en faveur d'une politique plus proactive sur le terrain religieux. Quoique se félicitant de leur engagement naissant dans cette voie, il regrette, ce retard, fustigeant au passage les limites du tout sécuritaire :

Cela fait plusieurs années que je réclame des moyens supplémentaires pour lutter contre la radicalisation. Il y a des détenus contre lesquels il faut lutter avec des mesures sécuritaires, administratives, des sanctions, mais beaucoup d'autres, les plus jeunes, ont avant tout besoin de dialogue. Lorsqu'il s'agit d'un dévoiement intellectuel, il ne sert à rien de taper sur la personne, elle va se radicaliser davantage encore. Cela ne sert à rien non plus de les regrouper. Ce que font tous les autres pays européens, mais aussi arabes, notamment l'Arabie Saoudite, c'est le dialogue avec les

¹⁶⁹<http://rmc.bfmtv.com/emission/l-aumonier-musulman-est-un-rempart-indispensable-contre-la-radicalisation-en-prison-1044949.html>.

¹⁷⁰ *Ouest France*, 13 janvier 2015.

¹⁷¹ « L'islam sans barreaux », entretien réalisé par Xavier Debondride, Place Publique, septembre-octobre 2015, http://www.placepublique-rennes.com/media_site/upload/PP37_ENTRETIEN.pdf

gens qui s'imaginent que « l'islam c'est tuer l'autre ». Ces jeunes, souvent presque illettrés, font ainsi la découverte de l'islam grâce à cet effort de dialogue. [...]

Il considère qu'en raison de sa proximité religieuse et culturelle avec les détenus, les aumôniers bénéficient d'une écoute privilégiée :

Les détenus n'ont plus aucune confiance dans les institutions et leurs représentants, de l'école à la justice. L'aumônier, lui, leur ressemble, il a la même culture, la même religion, et inspire donc confiance. Le pilier principal pour mener des actions de déradicalisation, c'est l'aumônier. Et malheureusement, l'État n'utilise pas cette méthode. Pour deux raisons essentielles : historiquement, il n'a pas confiance dans les représentants des cultes, et c'est une démarche très nouvelle dans la culture française, plutôt axée sur le sécuritaire et la force de l'autorité publique. Il y a bien sûr, en toile de fond, la séparation de l'Église et de l'État. La France s'est ainsi privée de ce que les autres pays européens et arabes ont pu réaliser avec un certain succès [*ibid.*].

À cette critique s'ajoute celle concernant les conditions d'exercice d'une fonction qui ne permettent pas d'intervenir à la hauteur de l'enjeu. Trop peu nombreux, estime-t-il, du fait du manque d'attractivité d'une fonction trop faiblement indemnisée, les aumôniers, par ailleurs contraints à exercer une activité professionnelle, ne peuvent qu'avoir une action discontinue qui rend la lutte très inégale.

Un aumônier musulman [...] a l'obligation d'avoir une autre activité professionnelle. Et c'est dangereux, car c'est un travail qui nécessite une grande implication, afin de pouvoir s'y consacrer avec beaucoup d'engagement personnel. Il faut vraiment en pouvoir, pour déradicaliser ! Les gens en face, eux, s'y mettent à temps plein et avec beaucoup de moyens. Pour être à la hauteur et agir sereinement, il faut que l'on ait de quoi vivre décemment.

2.4. ... ou refuser le casquette de policier et de pompier

Cette vision revendiquée par d'autres¹⁷², n'est cependant pas partagée par tous. En 2012, peu après les tueries perpétrées par Mohamed Merah, Abdelhak Eddouk, alors aumônier de Fleury-Mérogis, avait de son côté exprimé des réserves par rapport à l'injonction politique faite aux aumôniers de prendre une part active dans la lutte contre la radicalisation considérant que leur mission est avant tout de « répondre à la demande de spiritualité des détenus et non pas d'aller à la recherche des radicaux¹⁷³ ». L'aumônerie nationale, peu présente dans les médias, se situe elle aussi sur cette ligne plus réservée. Au lendemain du dévoilement du PLAT, en 2015, la secrétaire de l'aumônerie nationale, Samia Ben Achouba Talibi, critique vertement le discours gouvernemental et les ambiguïtés qu'il véhicule s'agissant du rôle de l'aumônier.

¹⁷² Tel Missoum Chaoui, aumônier régional en Ile-de-France qui s'est fait également l'ardent défenseur de la salarisation des aumôniers susceptibles selon lui « d'éviter la contamination et de sauver des vies humaines ». <https://video-streaming.orange.fr/actu-politique/missoum-chaoui-la-radicalisation-des-detenus-s-est-acceleree-VID0000001uyWF.html> ; Yannis Warrache, https://www.lexpress.fr/actualite/societe/video-prison-la-radicalisation-des-prisonniers-musulmans_1554370.html ; ou encore Farid Grine, aumônier régional adjoint de Missoum Chaoui <http://www.leparisien.fr/informations/empecher-la-radicalisation-des-detenus-18-11-2015-5286673.php>

¹⁷³ https://www.saphirnews.com/Contre-le-radicalisme-une-fondation-de-l-aumonerie-musulmane-des-prisons_a15461.html

Quand le Premier Ministre, dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme annonce la création de postes de sécurité, dont soixante aumôniers musulmans, quel effet cela peut-il produire sur les détenus ? ça veut dire que moi, je deviens un poste sécuritaire ! Vous auriez envie de me rencontrer ? Si vous avez envie d'un peu de liberté vous allez dire : « J'ai le surveillant, j'ai les renseignements généraux, tout le reste, je n'ai pas besoin d'ajouter l'aumônier¹⁷⁴. »

Elle dénonce par ailleurs la pression politique tendant à faire peser sur les aumôniers une charge excessive et à les mobiliser comme des « contrôleurs de conscience¹⁷⁵ », ce qu'elle estime antagonique avec le cœur de la mission de l'aumônier :

Bien sûr, nous avons un rôle à jouer et notre mission n'est pas toujours évidente à mener. Mais lorsque les pouvoirs publics font des effets d'annonce, ils ne se rendent pas compte du côté contre-productif de leurs déclarations. Quand les politiques disent « nous mettons des aumôniers en prison pour encadrer le radicalisme islamiste », cela revient à nous installer en contrôleurs de conscience. Nous nous ne pouvons plus accompagner, ni jouer notre rôle d'apaisement. [...] Moi, je ne vais pas rencontrer des détenus pour édicter des règles, pour asséner des vérités, mais pour accompagner des individus dans une reconstruction et pour garantir un droit fondamental à la liberté de culte¹⁷⁶.

Moins frontal, Hassan El Alaoui Talibi partage cette vision :

Les aumôniers ont leur part dans cette lutte mais par l'accompagnement des individus dans la compréhension des textes religieux, pour les aider dans leur reconstruction. Pas pour asséner des vérités, il ne faut pas donner à l'aumônier une casquette de policier, ni de pompier, son rôle est l'accompagnement spirituel. [...] Les personnes que nous rencontrons ont souvent subi des parcours difficiles, avec des échecs scolaires, des passages en foyer. Certains ont emmagasiné de la haine. [...] Notre rôle est d'écouter pour évacuer cette haine¹⁷⁷.

On retrouve cette posture défensive lors de son audition par la mission d'information parlementaire sur le financement et l'organisation du culte musulman en 2016 (Goulet et Reichardt, 2016). Sans refuser l'implication de l'aumônier dans la lutte contre la radicalisation, il s'attache à le présenter plutôt comme un acteur de prévention, à travers sa contribution « au bien être en vue d'une détention humaine et digne¹⁷⁸ ». Sans surprise, il réitère ce point de vue lors de la seconde instance de dialogue avec l'islam dédiée à la lutte contre la radicalisation. Alors que les pouvoirs publics enjoignent les aumôniers à proposer des solutions, l'observation que nous avons faite lors de cette instance, rend évidente une forme de résistance passive de l'aumônier national en même temps qu'elle reflète une absence de cohésion interne au sein de l'aumônerie.

Une réponse à l'appel en ordre dispersé

Deuxième rencontre de l'instance de dialogue avec l'islam de France, 21 mars 2016

¹⁷⁴ « On interpelle les musulmans comme des mauvais élèves », *Dedans/Dehors*, 2015, p. 35.

¹⁷⁵ <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/religion/2012/10/15/aumonier-musulman-en-prison-je-ne-suis-pas-un-contrôleur-de-conscience-228669> consulté de 5 octobre 2017

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 35.

¹⁷⁸ *Ibid.*

Si le CFCM a refusé catégoriquement que la première instance réunie en 2015 traite de la question de la radicalisation, les attentats du 13 novembre 2015 ont rendu cette question inéluctable. Quatre thématiques de travail, dont l'une relative à l'action des aumôniers dans la lutte contre la radicalisation en milieu pénitentiaire, sont mises à l'ordre du jour.

Le jour J, près de 150 responsables musulmans, recteurs de mosquées, imams, aumôniers, cadres associatifs se pressent sous les ors de la République dans la grande salle de la place Beauvau. Y frayent également des hauts fonctionnaires, islamologues ou autres chercheurs en sciences sociales spécialisés sur la question de l'islam. L'armada de journalistes issus de la presse écrite et audiovisuelle dont les appareils occupent tout une partie du fond de la salle signale l'importante dimension de communication politique de cet événement destiné à montrer l'État en action sur le sujet de la lutte contre la radicalisation et à donner à stimuler la coopération sur ce terrain avec les responsables de l'islam de France.

La matinée, très solennelle, se déroule sous la forme d'une séance plénière ouverte par une longue allocution du Premier ministre se félicitant de l'initiative de cette nouvelle rencontre. Insistant sur l'ampleur de la menace terroriste et le nombre important de Français impliqués dans les filières djihadistes, Manuel Valls se livre à un plaidoyer en faveur d'un « islam fort, républicain, professionnel et organisé ». Assumant une laïcité qui « n'est pas le silence ni l'indépendance » mais « un cadre pour le dialogue », le Premier ministre met l'accent sur la coopération nécessaire entre l'État et les cadres de l'islam de France. Il souligne l'effort qu'il convient de faire en termes de formation, appelant de ses vœux l'avènement d'« un islam de France tolérant, universel, respectueux de l'égalité de l'égalité entre les hommes et les femmes ».

Si la question de l'aumônerie n'est pas évoquée dans ce discours inaugural, celui, nettement plus court, du président du CFCM, annonçant l'élaboration d'un Livre blanc et synthétisant les propositions des organisations musulmanes sur la radicalisation, y consacre un long développement. Parmi les propositions (renforcement de la formation et du rôle des imams, création d'un Conseil religieux destiné à produire des éléments de contre-discours, meilleur accompagnement des convertis) figurent des préconisations la concernant. Il s'agit de renforcer et d'étendre le rôle des aumôniers de prison, considérée comme « un milieu aggravant ». Pour jouer pleinement cette mission préventive, le CFCM considère que la mission des aumôniers doit être redéfinie. Faire face au « défi » de la radicalisation carcérale suppose, insiste encore l'orateur, la réévaluation de ce rôle, voire sa « refondation ». Aucune orientation précise n'est cependant indiquée s'agissant du sens que pourrait prendre cette refondation, hormis l'idée que celle-ci passe par une amélioration statutaire.

L'atelier sur la prévention de la radicalisation en milieu carcéral qui succède au déjeuner est introduit par le vice-président du CFCM, Stéphane Scotto (ex-directeur du CP de Fresnes et initiateur tout premier quartier dédié), et Mohamed Loueslati (aumônier régional du Grand Ouest). Le choix de ce dernier comme co-rapporteur du groupe de travail n'est sans doute pas neutre : sans doute est-il perçu par l'administration comme un allié. Ils annoncent d'emblée le sens de la démarche : « On a besoin de propositions, de suggestions, d'idées. » Une quarantaine d'aumôniers sont présents, presque exclusivement des hommes, la plupart d'âge mûr. Sans être en costume, la plupart portent une veste, certains une cravate, mais ils donnent l'impression de s'être un peu endimanchés pour l'occasion. La secrétaire générale de l'aumônerie nationale, revêtue d'un sarouel et d'une superposition de voiles et de capuches de couleur, est la seule femme parmi les aumôniers. Sont également présents plusieurs chercheurs en sciences sociales, dont Gilles Kepel, Franck Fregosi, et Francis Messner.

Une première phase consiste en un état des lieux dressé par la directrice de l'administration pénitentiaire Isabelle Gorce et Géraldine Blin, cheffe de projet lutte contre la radicalisation à la DAP. La première rappelle brièvement les efforts consentis par l'AP pour le développement des aumôniers musulmans dans les prisons. Sont évoquées la hausse régulière de crédits et des équivalents temps plein créés depuis 2013 (30 en 2013-2014 ; 60 dans le sillage des attentats de 2015), effort que la DAP juge en apparence légitimes : « on savait qu'il y avait des besoins importants, des plaintes des aumôniers et des détenus souhaitant être mieux soutenus dans leur quête spirituelle ». Pour la DAP, la participation des aumôniers à la lutte contre la radicalisation va de soi : « Il est évident, déclare-t-elle, qu'il est nécessaire que la spiritualité et l'exercice du culte soient abordés dans ce travail car un nombre non négligeable de ces jeunes ne connaissent pas l'islam. » C'est un « vrai sujet que l'AP ne peut pas traiter car ce n'est pas notre métier ni notre domaine de compétence », poursuit-elle. Il est « absolument nécessaire que vous travailliez avec nous », lance-t-elle aux aumôniers qui l'écoutent avec gravité. Elle pointe néanmoins que « le chemin de cette articulation » reste à trouver, demandant un travail plus rapproché entre la DAP et l'aumônerie. Elle sollicite une aumônerie plus « structurée » afin de « conduire des projets de façon plus verticalisée ».

Géraldine Blin expose ensuite brièvement les initiatives prises par la DAP concernant plus directement la lutte contre la radicalisation aussi bien en matière de détection que de préventions et de traitement de la radicalisation violente sans faire référence à l'aumônerie.

C'est au tour de l'aumônier national de prendre la parole. Lisant avec hésitation ses notes, il commence par rendre hommage aux aumôniers pour leur courage et leur détermination malgré les difficultés nombreuses. Puis il rappelle les valeurs cardinales fondant l'action de l'aumônier : la clémence, la miséricorde, l'espérance, la consolation et la tolérance. S'il reconnaît que l'aumônerie doit contribuer à « la sécurité et à l'ordre public », c'est pour ajouter immédiatement que c'est avec les « lunettes sociales » et non celles de la sécurité que cela peut se faire. Aucune proposition concrète n'est faite. L'aumônier national se contente dans le reste de sa communication de formuler des revendications allant dans le sens d'une amélioration statutaire et de plus de protection pour des aumôniers dont certains se sont fait agresser dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Il évoque, entre autres, le cas d'un aumônier de la maison centrale de Poissy, frappé par un détenu d'extrême droite ainsi que celui de l'aumônier de Villepinte insulté et menacé de mort pour avoir échangé avec l'AP. Et de conclure : « Si cet accompagnement fait défaut, merci tout de même à la DAP pour son investissement. »

Une dizaine de prises de parole d'aumôniers succèdent à cette allocution qui suscite un certain malaise parmi les participants. Ces interventions, dont l'expression orale de leurs auteurs trahit souvent une origine primo-migrante, livrent un panorama instructif des différences de positionnement au sein de l'aumônerie s'agissant du rôle incombant à l'aumônier. Minoritaires sont ceux qui, à l'instar de l'aumônier régional Rhône-Alpes, défendent que lutter contre la radicalisation est la « mission première de l'aumônier ». Certains évoquent les difficultés rencontrées. L'aumônier de Villepinte mentionne ainsi les soupçons de collusion avec l'AP qui lui ont valu d'être menacé de mort, les contre-prêches radicaux auxquels il a dû faire face, le boycott des activités culturelles sous l'effet de pressions de détenus radicalisés. Celui de Clairvaux, Troyes et Villenauxe corrobore l'idée que l'aumônier est volontiers assimilé à un « vendu payé par l'État », rejoint en cela par celui de Nevers et Yzeure auquel un détenu a demandé s'il travaillait pour la DCRI. La secrétaire générale de l'aumônerie attire l'attention sur le risque d'érosion du fragile « capital confiance » de l'aumônier mis à mal par toute cette agitation autour de la radicalisation. D'autres intervenants pointent, au-delà des difficultés, ce qui leur paraissent les aspects bénéfiques de leur intervention : médiation parfois entre un détenu sous pression qui n'ose

pas s'adresser aux surveillants, rôle de décodeur des certaines postures jugées radicales qui ne le sont pas nécessairement, mise à nu de l'incompétence religieuse de certains radicaux, pédagogie de la laïcité, blocage de livres salafistes, mise sur pied de groupe de parole associant détenus, CPIP et surveillants. Si peu de propositions concrètes sont formulées, plusieurs insistent sur la nécessité d'une formation exigeante, ce qui est particulièrement le cas de Missoum Chaoui en charge au sein de la mosquée de Paris du suivi de la formation des aumôniers et de M. Jaballah, représentant de l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Paris. Les prises parole sont ponctuées par des demandes d'améliorations statutaires.

L'égrèment de points de vue hétérogènes et d'expériences isolées trahit néanmoins une totale absence de coordination, de concertation et de mutualisation des expériences. L'hostilité à l'égard de l'aumônier national, si elle ne s'exprime que de manière voilée à travers des demandes de plus de coordination, est palpable chez certains. Son absence de leadership est patente. Le manque de convivialité, de dialogue et de collégialité renforce cette impression que n'existe pas de collectif : on a davantage affaire à une collection d'individus qui semblent voués à improviser une action avec les moyens du bord. Que le groupe de travail se close sans que des propositions ne soient élaborées ni débattues en vue de la restitution en séance plénière prévue en fin d'après-midi est révélateur de ce déficit d'intégration collective.

Absence de propositions collective qui n'empêche pas une synthèse restitutive, donnant l'illusion d'un engagement collectif. Valorisant la « très forte mobilisation des aumôniers au quotidien », les rapporteurs, Stéphane Scotto et Mohamed Loueslati, pointent, à l'adresse des pouvoirs publics, l'importance de donner à l'aumônerie les moyens de développer son action, de travailler à une meilleure coopération au sein des établissements sans pour autant mettre à mal le « capital confiance » de l'aumônier ni compromettre le « secret de la confession ». À l'adresse des aumôniers, l'accent est mis sur la nécessité d'une meilleure organisation interne de l'aumônerie nationale et celle d'une meilleure formation théologique des aumôniers face à une population plus exigeante et ne se satisfaisant plus d'aumôniers « formés sur le tas » [Compte rendu d'observation].

Sollicitée en 2015 par la DAP pour définir en concertation avec elle les modalités de sa participation au PLAT, l'aumônerie nationale oppose une forme d'inertie. Malgré la « grosse pression » émanant de la DAP et du ministère de l'Intérieur, la coopération ne serait pas allée au-delà des « bonnes intentions » (Cadre DAP, lutte contre la radicalisation). Un projet de « brigades mobiles de lutte contre la radicalisation », consistant dans la mise à disposition de correspondants mobilisables dans chacune des régions sur les sujets de radicalisation, est évoqué de même que la mise sur pied d'un groupe de travail destiné à élaborer des outils au bénéfice des aumôniers confrontés à l'extrémisme. Ces projets, pour s'être concrétisés sur le papier, n'ont pas de suites opérationnelles, ce qu'observe notre témoin de la DAP, interviewé en 2017, constatant une sorte de jeu gagnant-perdant dont la DAP aurait fait les frais :

En fait, y a jamais eu rien de fait et le sujet n'a fait que décliner au point que finalement n'est plus resté que l'enjeu de recruter plus d'aumôniers et de modifier le régime indemnitaire puisqu'en fait il a été augmenté... voilà. Le dossier de l'aumônerie musulmane s'est réduit à la question vraiment quantitative et pas du tout qualitative.

Sans doute l'absence de moyens matériels, de savoir faire organisationnels sans parler des tensions internes sont-ils à la source de cette absence de réactivité. Mais le refus de voir la fonction de l'aumônier rabattue sur la seule lutte contre la radicalisation a vraisemblablement compté aussi. Ceci ressort très concrètement de l'accueil que l'aumônier national et la secrétaire générale nous disent faire aux candidatures qui lui sont adressées.

Samia : Quand ils écrivent une lettre de candidature et qu'ils m'écrivent « je viens lutter contre la radicalisation », j'appelle le gars et je lui dis « tu refais ta lettre de motivation ». On ne prend pas. [...] Beaucoup de personnes vont candidater dans ce sens [...].

On lui dit « Est-ce que tu comprends ce que tu dis ? ». Donc là on lui explique, on a une discussion, On lui explique c'est quoi notre mission. Je lui envoie souvent les articles de lois qui régissent notre fonctionnement pour qu'il comprenne ou, en fonction de son niveau, un lien qui lui permettra [de prendre connaissance de la véritable mission de l'aumônier] [...]. Une fois qu'ils ont lu les textes, ils comprennent et je dis « Maintenant, vous refaites votre lettre de motivation parce qu'elle ne correspond pas, donc à l'office, sinon nous ne vous prendrons pas ».

Contrecarrer le « radicalisme » : une mission secondaire dans la charte de l'aumônerie musulmane

La charte de l'aumônerie musulmane diffusée 2018 n'accorde d'ailleurs qu'une place secondaire à la lutte contre la radicalisation. Sous la rubrique « objectifs principaux » de l'aumônerie, on lit certes qu'il lui revient de « contrecarrer les phénomènes déstabilisateurs, tel le Radicalisme avec – est-il précisé au passage – une approche non pas sécuritaire mais spirituelle et sociale ». On y lit certes également que l'aumônier « contribue à la sécurité et à l'ordre public au sens largement du terme », indiquant que « responsable dans le cadre de sa fonction des éventuels risques relevant de la sécurité », il lui appartient d'agir « adéquatement face à celle-ci ». Mais ce ne sont là que deux des objectifs cités. Deux autres missions les précèdent : rendre effective la liberté religieuse et de culte d'une part, créer des perspectives, promouvoir le bien-être optimal du détenu et veiller à une détention humaine et digne d'autre part. Le cinquième et dernier objectif consiste quant à lui à « encourager et favoriser la tolérance à l'intérieur de son propre groupe » de même qu'entre les autres groupes en milieu carcéral . Quant à l'énumération détaillée des tâches de l'aumônier, elle ne fait nulle mention de la radicalisation, mettant prioritairement l'accent sur l'accompagnement spirituel des détenus, l'exercice du culte, le soutien à apporter durant le mois du Ramadan et des fêtes religieuses, de même que sa participation « au bon fonctionnement de l'institution dans laquelle il exerce¹⁷⁹ ». Cette dimension de l'intervention de l'aumônier, sans être absente, apparaît au total secondaire, au regard des tâches d'accompagnement spirituel, liturgiques et d'enseignement.

S'il n'y a pas de ligne consensuelle fédérant l'aumônerie musulmane en matière de lutte contre la radicalisation, il n'existe pas, au-delà d'une rhétorique publique la présentant comme un outil de lutte contre la radicalisation, davantage de doctrine publique stabilisée sur les aspects concrets de ce qui est attendu. Comme le remarquait un cadre de la DAP rencontré fin 2016, les discours, du côté des pouvoirs publics ne sont pas exempts de certains flottements :

parce qu'effectivement ce que dit le ministre de l'Intérieur, ce que dit le Premier ministre sur la question, ce que disait Madame Taubira, ce que dit aujourd'hui Urvoas, ce que disait la directrice de la DAP, ce que va dire le prochain directeur, je ne suis pas sûre que cela forme un paysage très cohérent. Tantôt effectivement ils peuvent être présentés comme des supplétifs du dispositif de lutte contre la radicalisation, tantôt ils sont tenus à l'écart [réfèrent culte et laïcité DAP, septembre 2016].

À l'échelon des DI, l'absence de doctrine d'emploi et de consignes précises a pu d'ailleurs être à la source d'un certain désarroi des acteurs de la pénitenciers sollicités par des aumôniers demandeurs d'orientations :

On a eu des fiches techniques de la DAP, sur le fameux PLAT, le plan de lutte antiterroriste, qui disait, il faut travailler avec les aumôniers. Donc, lors d'une réunion, peut-être était-ce la réunion des aumôniers régionaux, je sais plus, ils disaient « on veut bien travailler, mais on fait quoi ? On sait pas. Qu'est-ce que vous voulez qu'on vous amène ? ».

Les aumôniers vous posaient cette question ?

Mais oui. « Nous on veut bien travailler avec vous sur la lutte contre la radicalisation, mais vous voulez qu'on fasse quoi ? C'est quoi la demande ? » Donc ils étaient un peu en panique finalement.

Ce témoignage est très illustratif de l'improvisation à laquelle se sont retrouvés contraints bien souvent les acteurs pénitenciers faute de cadre clair aux lendemains de l'annonce du PLAT. Mais il

¹⁷⁹ Voir Moulay El Hassan El Aloui Talibi, « Aumônier national musulman des prisons. Bilan des activités (2007-2017) », document confidentiel.

est en même temps révélateur d'une inclination largement partagée chez les aumôniers à attendre qu'un cahier des charges leur soit fixé par l'AP plutôt que par l'institution religieuse dont ils relèvent. Cet aveu de dépendance institutionnelle en dit long sur la faible légitimité de l'aumônerie nationale et sur la tendance des aumôniers musulmans à subordonner leur mission de ministre du culte aux *desiderata* de l'AP.

2. Entre marginalité officielle et coopérations officielles

Faute de ligne consensuelle au sein de l'aumônerie et de doctrine d'emploi fixée par l'AP, c'est, au-delà des rhétoriques des acteurs, sur le terrain que s'inventent au jour le jour des pratiques. Celles-ci reflètent les ambiguïtés du discours. Maintenus aux marges des dispositifs officiels de lutte contre la radicalisation qui se mettent en place à partir de 2015, les aumôniers font l'objet de sollicitations récurrentes de la part des directions des établissements. Apparaît ainsi une tension voire parfois une dynamique contradictoire entre, d'un côté, une logique de professionnalisation à la radicalisation qui tient les aumôniers à l'écart et, d'autre, des pratiques plus anciennes et informelles qui perdurent et associent l'aumônier à la gestion des radicalisés. Alors que la première logique instaure une division du travail qui exclut assez largement les aumôniers, la seconde les intègre comme des auxiliaires.

2.1. Des acteurs en lisière des dispositifs officiels de lutte contre la radicalisation

De manière quelque peu paradoxale si l'on pense au discours public les présentant comme un outil de lutte contre la radicalisation, les aumôniers sont d'une manière générale tenus à distance des services, protocoles et dispositifs impliqués dans la lutte contre la radicalisation – renseignement pénitentiaire, procédures d'évaluations interdisciplinaires menées au quartier d'évaluation de la radicalisation (QER), programmes de prévention contre la radicalisation violente (PPRV).

Les établissements concernés par des publics radicalisés sont certes prioritaires dans l'affectation d'aumôniers. Les unités dédiées sont proportionnellement mieux dotées en aumôniers que les détentions ordinaires, que ces unités aient vocations à l'évaluation (QER) ou qu'il s'agisse de quartiers de prise en charge de la radicalisation (QPR) (accueillant des détenus radicalisés jugés trop prosélytes pour exécuter leur peine en détention ordinaire)¹⁸⁰. Mais nos observations relatives à la marginalité de l'aumônier dans la vie du QER du CP1 corroborent les résultats d'une étude récente consacrée aux unités dédiées (Chantraine, Scheer et Depuiset, 2018). Le chef d'établissement du CP1 l'a d'ailleurs affirmé très clairement : « au QER, l'aumônier musulman intervient comme aumônier ni plus ni moins » (CP1Dir1). Ce que confirment indirectement les propos d'un gradé du QER qui déclare à leur sujet : « ça fait partie quand même des personnes avec qui on a quand même le moins de contacts » (CP1G2). Cette appréciation converge avec ce que nous dit Redouane qui, intervenant en tant qu'aumônier au QER d'un autre établissement, attache du prix au fait de ne pas être mêlé au travail d'évaluation :

J'y tiens, parce que c'est ma clé d'entrée. Quand je vais voir les personnes le premier jour, je leur donne par exemple les horaires de la prière. Je me présente et je leur dis que mon intervention, tout ce qui se dit, ça reste confidentiel. À moins, je leur dis, si vous me dites que vous allez faire un attentat. Mais tout ce qui se dit reste confidentiel et vous avez le droit de rencontrer un aumônier, de vous livrer, de parler. Ne vous inquiétez pas, cela ne fait pas partie de l'évaluation. C'est cette

¹⁸⁰ Voir sur ce point CGLPL, 2016 et Chantraine, Scheer et Depuiset, 2018, p. 137.

garantie-là qui fait en sorte à ce qu'il y ait beaucoup de personnes qui viennent. Mais je leur dis, ce n'est pas une obligation, vous n'êtes pas obligés [AHE3].

Il peut arriver que l'aumônier intervienne dans des programmes de contre-discours (voir ci-dessous) au QER, mais il ne participe pas officiellement aux évaluations pluridisciplinaires dont font l'objet les personnes détenues passant par le QER. Ces évaluations sont réalisées conjointement par les surveillants, l'éducateur et le psychologue composant le binôme de soutien, les CPIP. Elles ont, rappelons-le, vocation à statuer sur le niveau d'ancrage des détenus dans l'idéologie radicale, leur potentiel de résilience ou au contraire de dangerosité et de nuisance en termes soit de passage à l'acte, soit de prosélytisme au sein des détentions. Les synthèses écrites ont une double vocation. Communiquées aux DI et à la DAP, elles sont déterminantes dans l'organisation du parcours de peine du détenu évalué. Elles sont également transmises aux magistrats compétents dans le suivi du dossier du détenu (juge d'instruction ou juge d'application des peines terroristes selon qu'il s'agit d'un prévenu ou d'un condamné).

Les interactions des aumôniers avec les binômes de soutien sont significativement peu fréquentes. Ceux-ci ont, rappelons-le, été mis en place à partir de 2015 dans le cadre des missions antiterroristes pour épauler les CPIP dans le suivi et l'évaluation des détenus radicalisés. Ils sont officiellement chargés d'« interroger en entretiens le champ des croyances, de représentations et d'attitudes des détenus radicalisés » et de « mesurer le risque de passage à l'acte violent fondé sur un motif extrémiste religieux et politique »¹⁸¹. Cette mission conduit Ismaël, éducateur du binôme de soutien de la MAF2, à confronter les détenues à d'autres lectures des textes religieux que celles qu'elles font pour voir dans quelle mesure elles sont ancrées dans des croyances radicales. Il revient aussi aux binômes de soutien de monter des modules destinés à favoriser l'ouverture au doute des personnes radicalisées. Cette mission, en ce qu'elle implique une expertise religieuse, aurait pu justifier des consultations ponctuelles des aumôniers. La question s'est apparemment posée au stade de la mise en place de ces binômes (PLAT MAF1). De même, l'aumônier est cité parmi les acteurs mobilisables pour l'organisation des modules de désengagement (PLAT MAF2). Mais, à écouter Ousmane, éducateur du binôme de soutien de la CP1, rien n'a été concrétisé.

« Avoir des éléments comme les aumôniers, normalement, ça devrait être une plus-value pour nous »

C'est vrai qu'en termes d'échanges, rares sont les fois où on peut communiquer avec l'aumônier ; c'est très compliqué. C'est compliqué parce que je pense que déjà, y a un manque de temps, un manque d'échanges, de manière ne serait-ce qu'informelle, ou dans un cadre où on peut nous tous, les professionnels, se mettre autour d'une table et discuter d'un certain nombre de cas. Moi je sais pas s'ils sont tenus au secret, si on peut appeler ça un secret professionnel ou religieux. Je sais pas quelles sont leurs consignes non plus.

Oui, y a un devoir de confidentialité.

Un devoir de confidentialité, mais à un moment donné, c'est une ressource quand même, qui est super importante, pour un certain nombre de cas moi je pense. Alors, je dis pas faire de la délation hein, c'est pas ça. On n'est pas dans le renseignement, mais échanger, voilà, ne serait-ce que sur leur degré de radicalisation s'il y a, de leur idéologie, de leurs connaissances. Après, je suis de confession musulmane, j'ai fait l'école coranique. J'ai fait pas mal de choses. Y a certains courants que je vais connaître et d'autres que je vais pas

¹⁸¹ Selon la doctrine d'emploi récemment élaborée citée dans Chantraine, Scheer et Depuiset, 2018, p. 41 et 42.

forcément connaître. Je vais savoir à peu près, mais à un moment donné, mes missions premières, c'est pas ça. Je l'aborde parce que voilà, ça fait partie mais mes missions premières, c'est pas celles-ci. C'est aussi du temps à consacrer. Et c'est vrai qu'avoir des éléments comme les aumôniers, normalement, ça devrait être une plus-value pour nous, même les professionnels.

Et c'est pas le cas ?

C'est pas le cas. En toute sincérité, c'est pas le cas. Après, c'est ce que je disais avec... au lieutenant, à un moment donné, on leur jette pas la pierre. On a chacun nos corps de métier, on a chacun nos cadres. On a chacun, effectivement des choses à faire avec un certain nombre de détenus. Mais je trouve ça dommage, que le travail en pluridisciplinarité soit pas un peu plus poussé.

[...]

Mais vous, vous trouvez dommage de pas pouvoir aller plus loin ?

Je trouve ça dommage. Je trouve ça dommage qu'on n'ait pas accès à l'aumônerie, de manière un peu plus...

Institutionnalisée, vous voulez dire ?

Voilà, institutionnalisée. Je pense pas que ce soit un refus de la part des aumôniers, parce que [au CP1], moi je discute avec lui, de tout et de certains cas. Après c'est vraiment... voilà, on survole les cas et puis lui, je vois bien voilà, qu'il est dans le speed, qu'il a énormément de cas à suivre et c'est pas compliqué hein. Mais, je sais pas qui pourrait prendre les devants et dire « voilà, on a des aumôniers ici. On s'assoit autour d'une table ». Le truc, c'est que moi je le faisais, dans le cadre d'un projet, avec Monsieur X [médiateur du fait religieux], médiation du fait religieux. Lui qui a fait l'école coranique, qui a même des diplômes, des Master, sur les sciences de l'islam, enfin... [...] Et du coup, c'est vrai que lui, il participait aux réunions et on avait quand même, énormément d'informations, parce qu'il abordait vraiment la sphère religieuse, de manière... très approfondie. Et c'est vrai qu'on avait des échanges sur le potentiel, le profil de certains, si c'était un leader charismatique, si ce qu'il renvoyait... si c'était un islam sain qu'il véhiculait. Enfin voilà, on avait plein d'informations. Et c'est vrai que c'était intéressant, parce que du coup, voilà, on savait à quoi s'en tenir. Parce que c'est pas évident, même pour quelqu'un... moi qui suis de confession musulmane, c'est pas péjoratif ce que je dis mais c'est vrai qu'il y a des gens, même des collègues qui disent « moi l'islam, j'ai aucune connaissance, je sais pas juger... ».

Qui sont pas formés.

Voilà, qui sont pas formés. Et c'est vrai qu'avoir un élément comme ça, qui vous donne toutes ces informations-là, c'est intéressant. Parce qu'on sait, la personne, quelle posture elle peut avoir, comment elle vous perçoit. Est-ce qu'elle va être dans une forme de dissimulation aussi ? Voilà, c'est tout un tas de choses.

Le point de vue que nous donne Ousmane, regrettant d'être privé d'une ressource potentielle, met en évidence une forme de division du travail (« on a chacun nos corps de métiers, chacun nos cadres »). Une frontière à la fois fonctionnelle et statutaire cloisonne les sphères d'activité. Alors que les éducateurs et psychologues du binôme de soutien sont assimilés à des personnels pénitentiaires soumis au secret partagé, les aumôniers comptent parmi les intervenants extérieurs soumis au secret professionnel, comme le pressent Ousmane. Le travail d'évaluation du binôme repose par conséquent sur une expertise religieuse propre. L'acquisition de cette expertise a, en l'espèce, sans doute été

facilitée par le parcours biographique d'Ousmane, qui évoque les bénéfices de sa socialisation musulmane. Que ce soit le cas des trois éducateurs des binômes de soutien rencontrés dans l'enquête n'est d'ailleurs sans doute pas anodin. Par ailleurs, même si notre enquêté n'y fait pas référence, l'acquisition de compétences sur la religion s'appuie aussi sur des formations sur l'islam et la radicalisation que tout psychologue ou éducateur recruté dans le cadre de binôme de soutien est tenu de suivre à l'ENAP. À cela s'ajoute la mise à disposition de ces personnels d'outils évaluatifs spécifiques tels notamment que VERA 2 (*Violent Extremist Risk Assessment*) ou Censure, contribuant à les équiper cognitivement pour mener à bien leur mission de manière autonome par rapport aux acteurs religieux. Quand bien même un éclairage plus technique s'avère nécessaire – Ousmane indique que c'est bien souvent le cas –, c'est au consultant médiateur du fait religieux qu'il est fait appel. Cette nouvelle figure professionnelle, sur laquelle nous reviendrons (voir infra), apparue en 2016, est, à la différence des aumôniers, associée au processus d'évaluation en plus des ateliers de contre-discours qu'elle organise et anime. C'est lui qui fait office de référence en matière religieuse et théologique en cas de besoin.

L'exclusion des aumôniers des CPU radicalisation ou CPU TIS semble assez générale sans être systématique. Lorsqu'ils y sont conviés, la plupart déclinent cette invitation. Ce refus peut être motivé par un souci de préserver une position d'extériorité par rapport à l'institution pénitentiaire. Adama estime qu'y participer n'est pas de son ressort. Pour cet aumônier d'origine malienne officiant dans un centre pénitentiaire de la région Grand Est, « Ça, c'est l'administration qui gère ça. Nous on est du côté religieux, on s'occupe du culte » (AHE5). Redouane, qui intervient régulièrement dans un QER, déclare significativement qu'il « préfère garder son statut d'aumônier », comme si, à ses yeux, la participation à cette instance suffisait à mettre en péril le cœur même de sa fonction (AHE3). Ibrahim, qui officie lui aussi au sein d'un QER, ne semble en revanche guère s'encombrer de tels scrupules. À telle enseigne que c'est, nous raconte-t-il, un CPIP qui le met en garde contre les effets contre-productifs qui pourraient résulter de sa participation ostensible à une telle instance. Il faut noter toutefois que certains aumôniers, non conviés à la CPU, le regrettent. Hamza, qui se charge au sein du CP3 du suivi individuel des détenus radicalisés confinés à l'isolement, déplore de ne pas être sollicité. Référent culturel au sein de la Cellule de prévention contre la radicalisation de la préfecture de son département, il a du mal à comprendre les motifs de cette exclusion. Il considère que participer à cette CPU lui serait profitable par les éclairages que lui apporteraient les autres participants. Ce serait l'occasion aussi, selon lui, de faire bénéficier l'administration de son « apport » et de son « vécu » ou encore d'un autre regard sur les détenus. Pour cet aumônier, qui plaide souvent la cause des détenus auprès de la direction, le principal enjeu serait de permettre de sortir d'une vision caricaturale de la radicalisation. Si Hussein se satisfait de ne pas participer aux CPU du QPR dans lequel il intervient, ce n'est semble-t-il pas pour une question de principe. C'est qu'il préfère échanger directement « avec les responsables » qu'il crédite de plus de fiabilité dans l'usage qu'ils feront des informations, que les surveillants qui pourraient s'en emparer pour régler des comptes.

Quelles que soient ces variations à la marge, la tendance est bien à la mise à l'écart de l'aumônier des dispositifs de lutte contre la radicalisation. Ceci reflète une ligne institutionnelle qui, à défaut d'avoir fait l'objet d'une doctrine élaborée, s'est mise en place empiriquement et entend préserver le statut de tiers de l'aumônier ainsi que la confidentialité de ses échanges avec les détenus, légalement protégée par le CPP rappelons-le. Cette visée est tout à fait évidente dans sa mise à distance du renseignement pénitentiaire qui ressort des entretiens que nous avons pu mener avec certains délégués locaux du renseignement pénitentiaire (DLRP). Les propos de cette gradée, officier de renseignement du CP3, traduisent bien l'intériorisation d'un allant de soi destiné à éviter des dilemmes moraux aux aumôniers.

Vous les rencontrez régulièrement les aumôniers musulmans ?

Non, du tout.

C'est un choix ?

Je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Vous pensez inutile de les rencontrer ?

C'est pas inutile [rire], c'est que c'est pas nécessaire pour eux. Je ne veux pas les mettre en difficulté, Je les croise régulièrement. Ils savent très bien qui je suis, je sais qui ils sont mais à aucun moment j'échange avec eux. Je ne sais pas si j'ai raison ou non.

C'est sûr que ça les protège d'une certaine façon. Si les détenus vous identifient comme officier de renseignement, s'ils vous voient sans cesse avec...

Y a cet aspect-là et puis y a aussi que l'aumônier rencontre des personnes en détention et puis, dans la discussion qu'il peut avoir avec nous, même si il a pas lieu de mentir, il a pas lieu de tout nous dire... Certains on le sait d'ailleurs, certains aumôniers sont pas très enclins à travailler avec nous mais ils sont là quand même. En fait, je ne veux pas les mettre dans une situation impossible où ils auraient à choisir...

Entre quoi et quoi ? Entre vous dire des choses ou ne pas les dire ? Non seulement vous ne voulez pas les mettre en difficulté, mais c'est aussi un respect de la confiance finalement, qui est dans le code de procédure pénale d'ailleurs.

Oui, l'aumônier ne doit pas avoir à choisir de dire ou pas les choses. S'il discute avec quelqu'un, il peut très bien signaler... moi je sais très bien ce que j'ai à dire ou pas ; lui, il sait très bien ce qu'il a à dire ou pas mais cette fusion-là... dès l'instant où moi je vois quelqu'un, c'est pas pour rien. Enfin si, je vais lui dire bonjour à l'aumônier, y a pas de souci mais ça s'arrête là quoi. C'est comme ça [CP3Ge2].

Ce sont les mêmes raisons qui justifient, aux yeux de ce cadre de DI, de ne pas faire intervenir les aumôniers dans les PPRV qui se multiplient aujourd'hui dans les unités dédiées.

2.2. ... Mais des coopérations informelles avec les directions

« Ils ne doivent pas être les petits bras de l'administration »

À ma connaissance, les aumôniers ne sont pas associés à l'élaboration des programmes, au même titre que peuvent l'être d'autres partenaires, parce que je crois... Alors après, c'est un peu ma vision des choses. Je suis convaincu qu'effectivement, les aumôniers ont leur place, dans l'accompagnement de ces publics mais, au regard de leurs missions. Tout en sachant que certains, je pense notamment à X [prison dans laquelle il officiait en tant que directeur avant de venir à la DI], mais ça se fait aussi sur d'autres structures, mais nous on le faisait : où effectivement, quand on était un peu inquiet sur la posture d'un détenu, on pouvait dire à l'aumônier « il tient ce type de propos. Est-ce que... ». Donc il allait ou pas discuter avec lui, sans qu'on soit d'ailleurs systématiquement, destinataires d'un retour éventuel. Mais c'est ce que font aussi d'autres aumôneries, dans le cadre, je pense notamment à la prévention du suicide ou dans des difficultés avec la famille, voire même en difficulté avec l'administration. C'est vrai que l'aumônier est quand même à une place charnière. Il est quand même à l'interface entre deux univers de référence : celui de l'administration et celui de la détention, enfin des personnes détenues.

Je pense que ce serait compliqué de demander aux aumôniers, d'intervenir dans les programmes ou d'y jouer un rôle quelconque. Ce serait compliqué pour l'administration et ce serait d'autant plus compliqué pour eux et ce serait à mon sens, les mettre à une place qui n'est pas la leur. Ils sont aumôniers, ils ne doivent pas être les petits bras de l'administration, je pense, ce qui rendrait difficile leur rapport avec les personnes détenues. Et je pense que

c'est d'ailleurs pour ça que certains aumôniers, parfois perçus trop proches de l'administration par les détenus, n'ont pas pu mener à bien leur mission.

[...] C'était quand même très confortable, que d'aller voir l'aumônier, notamment l'aumônier musulman en disant « lui, on a des doutes. Est-ce que vous pouvez aller mener votre enquête ? ». Maintenant, je pense que c'est toujours aussi confortable, mais je pense qu'il appartient à l'administration et à ses cadres, de ne pas tomber dans ce piège du renseignement. [...] c'est vrai que l'aumônier, c'est une porte d'accès qui est tellement singulière aux personnes détenues, que ça peut être tentant. Mais je pense qu'il faut surtout pas tomber dans ce piège-là, qui pour le coup, pourrait nous desservir. Je pense que certains détenus radicalisés, pourraient bien évidemment faire passer comme message « mais vous voyez, je vous le dis. Même eux, ce sont pas les vrais ». Non, je crois qu'il faut rester vigilant à ça et ils sont pas dans les programmes. Maintenant, si un aumônier... ils le font d'ailleurs certains, s'ils sont plutôt inquiets sur les dérives d'une personne détenue, souvent ils signalent, ils le gardent pas pour eux [cadre D14].

Cet extrait d'entretien témoigne du rapport ambigu qui se tisse avec l'aumônier dont ce directeur nous dit qu'il faut protéger son autonomie d'action sous peine de pervertir sa relation avec le détenu tout en avouant une propension à l'instrumentaliser pour aller mener l'enquête sur les détenus inquiétants. Il n'y a rien d'exceptionnel dans l'utilitarisme évoqué par notre interlocuteur qui d'ailleurs dit que « ça se fait ailleurs ». Notre enquête fait apparaître ici une régularité. Plusieurs des directions d'établissement de notre échantillon considèrent comme allant de soi que l'aumônier est un interlocuteur voire un partenaire utile soit pour l'évaluation soit pour le suivi ou la prise en charge des personnes radicalisées. Ces pratiques de consultation et de coopération ne sont pas nouvelles et n'ont rien de propre à l'aumônerie musulmane ni à la problématique de la radicalisation. Notre interlocuteur précédent le souligne d'ailleurs, évoquant les appels qui peuvent être faits à l'aumônier dans le cadre de la prévention du suicide, de difficultés avec la famille, voire des difficultés avec l'administration. Le caractère banal de cette pratique ressort aussi des entretiens réalisés avec les directeurs de la plupart des structures. L'illustre ici le propos de la directrice de la CP2 :

Et ce contact rapproché que vous avez avec l'aumônier musulman, c'est propre à l'aumônier musulman ou vous avez ce type de rapport, avec l'aumônier catholique ou l'aumônier protestant ?

Ffff... de façon générale, avec... avec... avec tous. En fait, je trouve que c'est très... c'est très intéressant d'avoir des remontées d'informations par leur intermédiaire. On n'est pas forcément sur la radicalisation, pas forcément. L'aumônier musulman, on est plus sur la prise en charge des suivis des radicalisés, mais pour d'autres c'est, notamment pour les protestants, l'évangélisme, etc., on est plus sur les gens du voyage. Donc c'est intéressant de savoir comment ils évoluent en détention, comment ça se passe. À partir du moment où on fait des petites innovations, comment ils les perçoivent. Parce que j'en ai pas mal de ce public aussi. Et puis aussi parce que ça me permet d'avoir un retour sur un dispositif qu'on a mis en place dans la structure, avec l'enseignement, à la destination des illettrés. C'est une bourse d'étude et la bourse d'étude en fait, la personne qui s'inscrit dans le *process*, n'est pas obligée de choisir entre le travail scolaire. Il est rémunéré pour suivre ses cours et on s'aperçoit que cette bourse d'étude rentre dans le *process* souvent, des personnes faisant partie des gens du voyage. En vous adressant à tous ces représentants du culte, vous avez à peu près l'ambiance de votre détention, sur une autre perspective [CP2Dir1].

2.2.1. Des « échanges » avec la direction

Ce recours aux aumôniers pour faire remonter des informations de la détention ou capteurs d'atmosphère (un directeur compare le rôle de l'aumônier à celui d'un « lanceur d'alerte ») procède d'usages bien installés dans les établissements pénitentiaires. Le terme « échanges », propre au lexique

de nos acteurs, renvoie à une forme communicationnelle indéterminée tant dans ses formes que dans son objet. Ce flou signale autant la dimension informelle de ces rencontres (qui mettent potentiellement en cause le secret professionnel auquel est en principe tenu l'aumônier) que les contours variables de ce qui est échangé selon les interlocuteurs. De tels usages de l'aumônier relèvent en somme d'un « sens commun bureaucratique » très largement partagé chez les directeurs. Sa position à l'entrecroisement du champ administratif et de la vie religieuse du détenu offre une fenêtre privilégiée sur le monde de la détention.. Son statut d'intervenant extérieur, dont la position de tiers inspire la confiance des détenus, laisse à tort ou à raison supposer qu'il a accès à une autre réalité que celle présentée aux personnels pénitentiaires par le détenu. Il représente une ressource d'autant plus précieuse qu'un certain nombre d'aumôniers se prêtent volontiers à cette fonction d'informateur informel et de médiation dont les investissent les chefs d'établissement. Notre précédente enquête l'a amplement vérifié (Béraud, Galembert et Rostaing, 2016).

S'agissant de la radicalisation, les directeurs que nous avons rencontrés ne font toutefois pas référence à l'aumônier avec la même intensité ni la même précision. Un contraste ressort à cet égard entre le CP1, gros établissement de région parisienne marqué rappelons-le par une importante surpopulation, et le reste des établissements de notre échantillon composé de deux maisons d'arrêt pour femmes et de trois centres pénitentiaires de province. Au CP1, les rapports entre la direction et les aumôniers musulmans sont plutôt distancés. Le directeur déclare d'ailleurs « les laisser venir à lui », de peur qu'ils ne soient « stigmatisés comme étant des collabos de l'administration » (CP1Dir1). Sa directrice adjointe voit de temps à autre l'aumônier qui intervient au QER, ce qui est le cas aussi de certains des directeurs des divisions de l'établissement. Ces échanges se font toutefois de manière sporadique, au gré des rencontres au sein de l'établissement. Cela s'explique sans doute par la taille de l'établissement et l'importante surpopulation qu'il connaît. Mais hypothèse peut-être faite que cette situation est liée à la présence d'un QER. Celle-ci produit une division du travail plus marquée que dans les établissements de province moins bien pourvus en personnels et dispositifs spécialisés dans l'évaluation et la prise en charge de détenus radicalisés. Si l'aumônier y est davantage sollicité dans ces derniers, c'est peut-être qu'il fait office de variable d'ajustement. Et ce d'autant plus que les CP2 et CP3 comptent parmi les établissements « sensibles » sur lesquels les établissements en région parisienne ont un droit de tirage pour y faire accueillir des TIS.

Dans ces deux établissements, les rencontres sont routinières. Certains directeurs sont même parfois très proactifs. La directrice du CP2 qui accueille 5 TIS au moment de l'enquête (dans un centre de détention de 400 personnes) est très explicite :

Moi je souhaite avoir un échange avec lui, (...)]. J'aime avoir un échange à l'issue de chaque venue. Un échange, même si c'est quelques mots. Je veux savoir qui il a vu, comment ça s'est passé, notamment sur les profils que je lui indique, pour savoir si le travail avance. Enfin on travaille plutôt en collaboration quoi. [...] Et c'est important d'avoir ce retour, parce que nous, on leur dit aussi, notre ressenti en termes de gestion de la détention.

Il lui arrive même de diligenter l'aumônier vers des profils étiquetés radicaux ou TIS, source d'interrogations ou d'inquiétudes, ce qui conduit d'ailleurs à déroger à la règle selon laquelle, en vertu du principe de liberté de conscience, les visites individuelles de l'aumônier ne se font qu'à la demande des personnes détenues :

D'abord, moi je préfère qu'on commence par le début, voir un petit peu qui il est, comment ça se passe, etc., avant d'en arriver à solliciter... L'aumônier, moi je le sollicite vraiment quand on a plusieurs curseurs qui matchent quoi. Je vais pas non plus le mobiliser, pour des choses qui ne sont pas...

Et quand vous avez plusieurs curseurs qui matchent, comme vous dites, là, y a anguille sous roche, si je puis dire, là vous envoyez l'aumônier ?

Oui. [...] il va se rendre [auprès de lui], il va se présenter et puis il va commencer à discuter. Et puis après, soit la discussion effectivement, elle... enfin, ça se passe bien, y a un lien qui se crée... Il va pas non plus me donner son avis dès le premier entretien hein. Ça dépend de qui il a en face de lui. Ça s'amorce comme ça et puis des fois, c'est par l'intermédiaire voilà, d'une autre personne détenue et puis hop...

Et ça peut être productif ?

Ah ben oui.

Le directeur du CP3, qui accueille au moment de l'enquête 4 TIS (dans un centre de détention accueillant 859 détenus) se défend de collaborer avec les aumôniers « ni d'intervenir dans leur objectifs ». Mais il les voit lui aussi régulièrement. Ces rencontres concernent pour l'essentiel les détenus TIS du quartier d'isolement (dont on s'efforce de limiter ainsi le potentiel de nuisance prosélyte sur l'établissement). Ce qui tient presque d'un rituel, résulte autant de l'intérêt que la direction prête au point de vue de ses aumôniers que d'une démarche spontanée de l'un des aumôniers musulmans passant systématiquement rendre visite à la direction à l'issue de ses interventions au sein de l'établissement, visites de courtoisie ouvrant bien souvent sur un « un gros temps d'échanges » (CP3Dir3). Il fait d'autant moins de doute pour Matthew, aumônier protestant du CP3, que les aumôniers musulmans soient perçus comme des « indics », que lui-même a été approché en ce sens par l'administration :

Je pense que les deux [aumôniers] qui sont là, ils sont soupçonnés d'être des indics. Non, l'administration leur demande carrément, de jouer le rôle d'indic. J'étais dans un établissement de la région, y a quoi, y a un an ou deux. C'était peu de temps après les attentats quand même mais où le responsable sécurité, je sais pas forcément qui c'est, je sais pas qui c'est à X, mais le responsable sécurité de cet établissement, m'a dit « Non, vous ne devez pas hésiter à venir dénoncer des comportements suspects ». Et moi, par rapport au secret professionnel, j'étais mail à l'aise. Et là, je pense que la pression sur les aumôniers musulmans, elle est d'autant plus forte dans ce sens [CP3AP].

En dépit des rapports très cordiaux entre l'aumônier et l'équipe de la direction, rien de semblable n'existe à la MC1. Au sein des MAF1 et MAF2, de telles pratiques n'ont pas été observées non plus. Ceci est sans doute en partie dû à l'émergence récente de la problématique de la radicalisation dans les établissements pour femmes et à la moindre intégration des aumônières musulmanes (voir partie 2). Mais une des directrices envisage d'y recourir à brève échéance :

je pense que c'est vrai que là où aujourd'hui il faut qu'on travaille, c'est de prendre un temps d'échange sur ce thème-là [la radicalisation], avec les aumônières. Nous c'est vrai, qu'il y a tout un travail qu'on a fait, purement pénitentiaire, sur la prise en charge de ce public. Et je pense que maintenant qu'on a bien avancé, où on est maintenant dans une forme de routine, c'est-à-dire qu'on a mis en place notre manière de travailler, je pense qu'il faut qu'on fasse le lien maintenant, avec les partenaires extérieurs, entre guillemets, pour qu'on puisse travailler tous dans le même sens.

2.2.2. Médiateurs et démineurs auprès des détenus supposés ou réellement radicalisés

Les aumôniers ne sont pas mobilisés seulement comme des informateurs informels. Ils font aussi fréquemment office de médiateurs auprès des détenus supposés ou réellement radicalisés. Les objets de cette médiation varient. Il peut s'agir d'ouvrir « un espace de communication » que les personnels pénitentiaires ne parviennent pas à instaurer ou de restaurer un canal de communication interrompu, ce que décrit ici très bien un gradé du CP3.

Des partenaires, par exemple quand y a une tension. Là je vais parler de mon secteur et sur [mon établissement]. Quand y a une tension, parce que, je suis personnel pénitentiaire, il peut y avoir des tensions. Je suis chef, responsable QI-QD, je peux avoir un moment, ou les surveillants ou moi-même, il peut y avoir une tension qui s'est créée, avec un détenu de confession musulmane, au sein du QI. Moi, très souvent, j'en parle à Monsieur X [Hamza] ou Monsieur Y [Farid] en fonction de celui qui est présent. Je dis : « Monsieur X, ça a pas l'air d'aller vous pourriez voir ? » Et puis je crois qu'entre nous, il y a un petit malentendu qui s'est créé. Et avec leur intelligence qu'ils ont, Monsieur X [Farid] et Monsieur Y [Hamza], ils approchent la personne détenue, parlent avec lui, essaient de voir ce qui se passe. Après ils m'en parlent et moi je règle. Des fois, je m'en sers comme interlocuteur, voilà, en clair. Je m'en sers comme interlocuteurs. Pour Monsieur Z [un ancien du GIA qui a longtemps été incarcéré au QI de l'établissement], on l'a fait pendant très très longtemps [CP3G3].

Dans la même veine, le directeur du même établissement raconte comment l'aumônier est intégré dans ce qu'il compare à « une partie d'échecs » engagé avec un gros profil terroriste et avec lequel la communication se brouille parfois. Si l'on suit sa métaphore, l'aumônier n'est ici qu'un pion sur son échiquier, ce qui renvoie à une fonction de « joker » que nous avons identifiée lors de la précédente enquête. L'intervention s'apparente à la médiation interculturelle lorsqu'il est demandé à l'aumônier de décrypter, par exemple, des calligraphies en arabe ou d'interpréter le sens et la portée des pratiques religieuses au demeurant suspectes pour les personnels pénitentiaires. L'une des directrices du CP1, sensible à l'érudition de l'aumônier intervenant au QER de la CP1, dit l'attention qu'elle porte à son « ressenti » sur certains détenus radicalisés, aux observations qu'il peut livrer sur la posture religieuse de tel ou tel détenu jugé radical, ses lectures, sa sincérité. Ces interventions peuvent concerner soit des soupçons de dissimulation soit au contraire des excès de piété. Un officier du QER de cet établissement, par ailleurs très réservé sur l'apport des aumôniers dans la lutte contre la radicalisation, reconnaît l'utilité de cet aumônier pour démasquer les dissimulateurs :

Par contre ce qui est bien c'est que nous on a un aumônier, alors ça c'est une qualité qu'il a. C'est qu'il y a le fameux principe de *taqya* et il arrive quand même à déceler si les gars le mènent ou pas en bateau, donc s'ils viennent [au culte] pour de bonnes raisons, si les gens écoutent pour de bonnes raisons ou s'il a affaire à des gens... Donc ça, c'est quelque chose de bien, qu'on n'a pas toujours vu [CP1G2].

Hussein, aumônier dans un QVD, rassure ainsi un gradé qui s'inquiète d'observer que les détenus font leur prière dans des directions différentes, ce qui s'explique très simplement par le fait que leurs cellules sont orientées différemment par rapport au sud-est. De même le rassure-t-il sur le sens des prières surrogatoires, qui paraissent à la hiérarchie un acharnement de piété suspect, passible de faire basculer le détenu en question dans la catégorie des radicaux. Il se fait fort d'expliquer alors à son interlocuteur qu'il ne s'agit pas d'un signe de radicalisation mais une expression de piétisme prémunissant ledit détenu contre la tentation de faire « couler le sang ». Farid se félicite quant à lui d'être sollicité comme médiateur en cas de pratiques transgressives par rapport aux règles pénitentiaires.

Heureusement, le directeur me fait confiance. Lorsqu'il y a un gars radicalisé, il m'envoie le voir. C'était le cas d'un détenu qui faisait la prière sur le terrain de sport. Comme il venait au culte, je lui ai dit que ce terrain est un espace pour tout le monde. C'était un converti qui ne connaissait rien à l'islam. Il faisait ses prières dès que c'est l'heure, même sur le stade de foot. Je lui ai expliqué qu'il y a une plage horaire pour faire la prière. Sans ma médiation, il aurait été fiché ou à l'isolement [CP3AM1].

Si la médiation peut se faire au bénéfice du détenu à en croire le témoignage de Farid qui dit lui avoir épargné fichage et rigueur de l'isolement, elle implique cependant des rappels à la règle. Se révèle ici le rôle d'agent de socialisation au « bon » islam et de contrôle social évoqué dans la partie précédente. Le cas d'interventions auprès de détenus se livrant à l'appel à la prière ou psalmodiant aux fenêtres des versets du Coran, pratiques strictement interdites parce que jugées prosélytes, est récurrent. Redouane est lui aussi régulièrement sollicité pour faire des « diagnostics » sur le sens que revêt cette pratique transgressive pour le détenu. Mais lorsqu'il intervient en ce sens, il ne se limite pas à déterminer si ces pratiques relèvent d'une « vocation spirituelle » ou s'il s'agit d'une « religiosité d'opposition ». C'est bien souvent l'occasion d'un recadrage. C'est d'ailleurs bien ce que relate Memet ci-dessous (voir encadré).

« On est intervenus chez un détenu radicaliste »

Vous êtes sollicités comment ? Comment vous gérez ça ?

Si la direction nous sollicite, d'intervenir chez un détenu. L'année dernière, on est intervenu chez un radicaliste. J'étais avec Monsieur X [un autre aumônier de l'établissement] en même temps.

Donc vous y allez à deux ?

Des fois j'y vais tout seul, des fois à deux.

Qu'est-ce qu'elle vous dit l'administration ? C'est le chef d'établissement qui vous dit « ça serait bien d'aller lui rendre visite » ? C'est le chef de détention ?

C'est le chef de détention ou des fois, c'est les surveillants aussi. Quand ils sont un peu dérangeants par exemple, que ce soit surveillant, ou la directrice adjointe ou la directrice.

Dérangeants comment ?

Je pense que la dernière fois, il avait des propos qui étaient pas agréables apparemment. On nous a sollicités d'aller le voir pour lui dire de se calmer un petit peu.

Il les a insultés ?

Il les a insultés un petit peu apparemment. Et d'arrêter de crier, à gauche, à droite et de parler, comme vous disiez, par les fenêtres.

C'était quelqu'un qui faisait de la propagande en fait ?

Apparemment.

Enfin, c'est comme ça qu'il vous est présenté.

Voilà. Ensuite, on est allés le voir et Monsieur X [l'autre aumônier musulman de l'établissement] a expliqué la situation, en disant « tu as tenu des propos inadmissibles » et là, il n'a pas voulu accepter. Il est devenu nerveux, il a commencé à crier « ça c'est des mensonges. Moi j'ai rien fait. Je fais rien. Je suis dans ma cellule ». Après il est sorti et il a dit « moi, je veux rentrer dans ma cellule ». Mais après, une fois qu'il est rentré dans sa cellule, il a commencé quand même à crier, à parler par la fenêtre. Donc on a quand même entendu. On est allés jusque devant sa cellule avec le surveillant. Le surveillant a dit « vous voyez ? Il est toujours comme ça quand on lui dit calmez-vous, et il s'excite ».

Pourquoi, il criait *Allahu Akbar*, il faisait des appels à la prière par la fenêtre ?

Non, non mais il lit des versets à voix haute. Apparemment, il faisait l'appel à la prière à voix haute. On lui a déjà dit, pas seulement à celui-là mais à d'autres détenus, des détenus qui étaient dans des cellules normales. C'est déjà arrivé qu'un détenu qui faisait l'appel à la prière, c'était quelques années en arrière, à toutes les prières, le matin, le midi, l'après-midi, le soir, la nuit et ça dérangeait les autres parce que derrière y a le quartier et on entendait même dans le quartier. Donc on est allés le voir ce détenu, avec Monsieur Y [un ancien aumônier qui a entre-temps quitté l'établissement] à l'époque. Donc, on lui a pas dit qu'on venait le voir parce qu'il dérangeait les autres, on lui a seulement posé la question « Comment ça va ? Est-ce que tu fais ta prière ? ». Alors il nous a carrément dit non, il fait pas la prière. Monsieur Y lui dit « Tu fais pas du tout la prière ? ». Il nous a dit « Non, je fais pas, ça m'arrive une fois par an ». Alors Monsieur Y il s'est excité, il s'est énervé : « Tu fais pas la prière et tu fais l'appel à la prière ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Déjà, si tu veux faire l'appel à la prière, tu fermes ta fenêtre et on le fait à voix basse. Si on entend soi-même un petit peu, ça suffit. On n'est pas obligé d'ouvrir la fenêtre, de crier, de hurler, de déranger les autres. » Mais ce jeune-là, il dérangeait vraiment les détenus et les surveillants.

Les aumôniers apparaissent aussi comme une ressource dans la prise en charge des radicalisés. Adama qui intervient dans un établissement de province, dans lequel les TIS et radicalisés sont peu nombreux, a appris à décrypter les demandes implicites qui lui sont adressées :

Ils nous sollicitent pas en disant « untel est fiché » ou « untel est radicalisé ». On nous dit tout simplement « on a un peu peur du comportement de la personne ». Alors quand on entend « on a un peu peur de la personne », nous on comprend ce que ça veut dire et on devient plus assidu avec celle personne, on lui consacre plus de temps pour mieux comprendre son agissement, sa manière de faire, sa façon de rechercher sa voie dans l'islam.

Ça m'est déjà arrivé de rencontrer quelqu'un qui avait ces idées de djihadiste et qui me disait « moi, dès que je vais sortir, je vais en Irak », à l'époque c'était l'Irak. C'était à [une autre prison que celle dans laquelle il officie aujourd'hui]. Donc j'ai consacré un certain temps à cette personne, pour lui faire comprendre, admettre, qu'il était sur le mauvais chemin. Que le djihad que lui il disait faire, c'était le mauvais djihad. Quand on parle du djihad, le djihad ça consiste en quoi ? C'est de combattre le mal qu'on a en soi-même, pour avoir le meilleur comportement dans la vie, que ça soit avec les musulmans ou les non-musulmans, le meilleur comportement envers son créateur, pour mieux pratiquer sa religion, qui n'a rien à voir avec le fait de vouloir aller faire du mal à autrui, pour se sentir mieux, soi-disant, on fait un djihad au nom de Dieu. Non, y a aucun djihad aujourd'hui qui demande ça. Donc, je lui ai fait comprendre, petit à petit, au cours de mes visites, à chaque fois qu'on avait le culte, je le prenais et je discutais avec lui, une heure, une heure et demie, pour lui faire comprendre au nom des créateurs dont il vivait pour commettre ces actes-là, qu'il n'a jamais rien demandé de cet acte et qui est contre déjà, le versement du sang, par ces voies-là. On ne commet pas un crime pour plaire à Dieu [AHE 5].

Les demandes peuvent cependant être plus explicites.

l'administration, dès lors qu'elle a un cas plus ou moins compliqué, lié à la radicalisation ou la religiosité pernicieuse de quelqu'un, on me le signale et puis j'interviens auprès de lui [AHE 3].

Il peut arriver enfin que la direction l'investisse d'un rôle de démineur, le chargeant de désamorcer des risques de passage à la violence. La directrice et l'aumônier du CP2 ont ainsi relaté un cas récent concernant un détenu TIS, fraîchement arrivé dans l'établissement. Ledit détenu, Bouna, a été arrêté sur la frontière entre le Niger et l'Algérie alors qu'il tentait de rejoindre un groupe djihadiste dans le Nord du Mali. Il purge alors une peine de huit années et n'a rien renié de ses convictions radicales. Tout comme lors de ses procès pour lesquels il a refusé l'assistance d'un avocat, il continue à revendiquer haut et fort la légitimité de la lutte armée. Les débuts de sa détention au CP2, où il a été

envoyé consécutivement à sa condamnation et son passage au QER, ont été émaillés d'incidents. Cette opposition très frontale à l'administration pénitentiaire, qui s'est en l'espèce traduite par un refus de réintégrer la cellule et l'agression d'un surveillant, lui ont valu d'être placé au quartier disciplinaire, puis à l'isolement, et ont fait redouter un acte violent contre les surveillants.

En fait, avec Monsieur X [Hicham], on avait abordé le cas de Monsieur X [Bouna], qui était placé à l'isolement et on était inquiets et il fallait tenter des choses.

Vous étiez inquiets pourquoi ?

Parce que... je... je pense qu'il était important qu'il ait ce contre-discours très rapidement, sachant que pour moi, le passage à l'acte était peut-être envisageable, sur un agent. Et l'aumônier s'y est vraiment employé. On faisait des points réguliers. Au début, ça avait bien accroché. On se disait que ça allait matcher et puis un jour... je me souviens de lui parce qu'il me dit : « Je viens vous voir parce que... c'est plus la peine. J'y arrive plus. Il se bloque, j'arrive pas à discuter. Le discours a changé. » En même temps, il partait, il était transféré, donc... mais c'était très intéressant [CP2Dir1].

Ces diverses formes de mobilisation de l'aumônier dans la lutte contre la radicalisation qui peuvent plus ou moins concerner l'ensemble des aumôniers et aumônières relèvent de rôles et postures plus larges observables dans la plupart des aumôneries. Leur géométrie variable renvoie certes à la présence plus ou moins assidue des aumôniers en établissements ainsi qu'à leur degré d'intégration au sein de l'établissement. Elle est également fonction de la posture de l'aumônier vis-à-vis des sollicitations dont il peut faire l'objet. Mais ces usages plus ou moins prononcés de l'aumônier comme auxiliaire de lutte contre la radicalisation les fait apparaître, ce qui est le cas d'ailleurs dans d'autres domaines d'action et notamment dans la prévention du suicide, comme une sorte de variable d'ajustement, venant, le cas échéant, suppléer l'absence ou l'insuffisance de dispositifs soit d'évaluation, soit de prise en charge.

2.2.3. Des contrôleurs des livres

Cette « pénitenciarisation » des aumôniers, au sens d'appropriation, voire d'instrumentalisation par l'institution carcérale, et la confusion des rôles à laquelle elle peut mener apparaît de manière particulièrement évidente à travers l'association des aumôniers à la police des livres religieux. Depuis les attentats de 2015, les publications religieuses circulant en prison font l'objet d'un contrôle systématique. Une liste de livres interdits parce que jugés séditionnaires a été établie par la DAP en lien avec le service du renseignement pénitentiaire et c'est en principe aux personnels pénitentiaires que revient cette mission de contrôle. Du fait de ses doubles compétences linguistiques (la maîtrise de l'arabe, dont on a dit qu'elle était un prérequis essentiel au recrutement des aumôniers) et religieuses, l'aumônier fait bien souvent office de ressource pour renseigner les personnels sur le contenu des livres en arabe. Beaucoup participent, plus ou moins spontanément, au contrôle des publications religieuses qui entrent et circulent en prison. C'est ainsi l'aumônier qui alerte le chef de détention de la division qui héberge le QER de la CP1 sur la présence du « livre de Daech » en cellule¹⁸².

Parce que par exemple, moi je ne connaissais pas le livre de Daech. Personne ne connaissait le livre de Daech d'ailleurs et on l'a eu ici. Mais si on n'était pas vigilant... S'il [l'aumônier] ne nous avait pas aidés, j'aurais jamais su que c'était le livre de Daech.

Et donc c'est grâce à l'aumônier musulman que vous avez su...

¹⁸² Il s'agit supposément du livre d'Abu Bakr Naji, *Gestion de la barbarie*, qui appelle au rétablissement du Califat et à la restauration d'un ordre social régi par la charia et légitime pour ce faire le recours à la violence et au terrorisme.

C'est-à-dire que, bon, on a un agent qui est un peu plus curieux que d'autres, qui s'y est intéressé donc... Y a des formations aussi. Donc évidemment pour travailler dans cette structure-là, on peut pas avoir qu'une certaine base. Il faut aller un peu plus loin, donc y a des formations. Et on a présenté ça à l'aumônier, qui nous a dit, ce livre-là, c'est le livre de Daech. Et là on s'est renseignés au bureau du renseignement.

Cette association à la police des livres semble d'ailleurs être parfaitement routinisée au sein de cet établissement. Le passage de l'aumônier par le bureau de l'officier de sécurité, sur la table duquel s'empilent les livres d'édification religieuse que les détenus souhaitent faire entrer, tient du rituel hebdomadaire. Adama, qui officie dans un établissement de province peu exposé à la radicalisation, reçoit quant à lui parfois des mails l'invitant à venir évaluer les livres que les détenus demandent à faire entrer en détention. Memet raconte qu'à l'occasion du transfert d'un nouveau détenu, lui est revenu à lui et à l'autre aumônier intervenant sur la structure de décider si les livres pouvaient suivre le détenu en détention. Ibrahim qui intervient au QER d'un établissement raconte lui aussi être sollicité pour donner un « avis consultatif » qui semble néanmoins bien être décisif sur le sort des ouvrages en question. Le rapport du CGLPL sur les unités dédiées à la radicalisation fait écho à des situations analogues dans d'autres établissements¹⁸³.

L'aumônerie nationale a néanmoins exprimé ses réserves quant à la pertinence de ces pratiques de censure : d'une part parce que la prohibition rend les livres interdits, autorisés extra-muros, encore plus attractifs, d'autre part parce qu'elle tend à générer des excès, dont parfois la privation de corans. Enfin, et surtout, parce que le retrait d'un ouvrage jugé séditieux, lorsqu'il est imputé à l'aumônier, le met en porte-à-faux et peut entraîner une rupture de confiance entre celui-ci et la personne détenue. Ces réserves sont cependant loin d'être partagées par tous. Ibrahim apprécie que ses avis consultatifs sur les ouvrages soient très « respectés » et que son expertise religieuse soit prise en considération par la DAP. Marwan, effaré par la place de la littérature salafiste ou salafo-djihadiste circulant en prison, affirme même avoir été à l'initiative du contrôle qui s'est mis en place au sein de l'établissement dans lequel il intervenait avant sa démission toute récente. « J'étais même pour qu'on passe dans les cellules et qu'on enlève les plus problématiques », ajoute-t-il. À l'appui du bien-fondé de cette démarche, il raconte l'anecdote suivante :

Une fois, je vous assure, j'allais au quartier d'isolement. Y a un détenu qui me passe carrément un ouvrage et qui me dit : « Est-ce que tu peux aller le passer... », je l'avais vu en cellule, parce que dans le quartier d'isolement j'allais dans sa cellule et j'allais voir un autre détenu dans le quartier d'isolement. Il me passe un livre et il me dit : « Tiens, tu peux lui remettre ? » C'était un livre sur le djihad par l'imam Abdallah Azzam d'Al-Qaïda¹⁸⁴. Je leur dis : « Mais vous voyez pas le problème ? » Je l'ai signalé tout de suite. Là, j'étais obligé de signaler. Donc il y avait des initiatives de ma part mais c'est à cause... parce que là, on est face à des textes extrêmement dangereux.

Ce mode d'intervention, sans lui être réductible, voisine souvent avec celui d'actions de « contre-discours ». Ce registre d'action, à la différence de ceux précédemment évoqués et qui s'inscrivent dans une forme de droit commun des usages qui peuvent être faits de l'aumônier, est proprement spécifique à la lutte contre la radicalisation.

2.2.4. Des vecteurs de contre-discours

¹⁸³ CGLPL, 2016, p. 21.

¹⁸⁴ Ses deux plus fameux livres, *La Défense des territoires musulmans* et *Rejoins la caravane !*, dans lesquels il prône la lutte armée, font partie des références classiques de la littérature djihadiste.

Ce terme a opéré une percée fulgurante dans le discours aussi bien des aumôniers que des personnels de l'AP en comparaison de notre précédente enquête durant laquelle nous ne l'avions jamais rencontré. L'irruption de cette terminologie dans le lexique de nos interlocuteurs où elle voisine souvent avec les notions de « désempolement » et de « déradicalisation » témoigne de l'intérêt accru des pouvoirs publics pour ce registre d'action dans la lutte contre le terrorisme (Pietrasanta, 2015 ; Guidère, 2014 ; Conesa, 2014). Ce mode d'action a gagné en puissance dans le sillage du Plan contre la radicalisation et le terrorisme (PART) présenté par Valls le 9 mai 2016 (Fragon, 2018). Ce dernier appelait alors à construire « de puissants contre-discours » en vue de « contrecarrer la propagande salafiste et salafito-djihadiste ». L'évolution vient s'inscrire dans un mouvement plus large d'institutionnalisation d'une communication antiterroriste et d'une prise de conscience de la limite d'actions trop institutionnellement situées. Elle participe des déplacements, signalés précédemment, consistant à faire alliance avec des interlocuteurs privés, et en particulier religieux, pour porter cette lutte sur le terrain idéologique, doctrinal et théologique.

De fait, lorsque l'aumônier est évoqué sous l'angle de la ressource par les personnels pénitentiaires, c'est bien parce qu'on le considère comme le détenteur d'un savoir religieux mobilisable à cet effet. Pour ce cadre de la DI, la pertinence et l'utilité de l'aumônier pour démonter les raisonnements religieux déviants ne fait pas l'ombre d'un doute. Il s'agit pour lui « de techniciens des textes religieux », de « connaisseurs », de « sachants », insiste-t-il encore. Et lorsqu'il regrette que la DAP ne dispose pas de « bons » aumôniers en nombre suffisant, c'est précisément à cette compétence en science religieuse qu'il fait référence par opposition aux « chibanis » ou aux « gars simples du pays », peu lettrés et parlant mal le français (DI1). En établissement aussi, on mise sur leur « capacité à apporter la contradiction » (CP3Dir2), à « démonter les discours », à remédier à la méconnaissance de l'islam et aux dérives liées à l'autodidaxie religieuse et à un apprentissage religieux sur le net (CP3Dir1). *A minima*, on escompte, d'eux, ainsi que nous le dit cette directrice de la MAF1, qu'ils viennent, au moyen de leurs connaissances, ébranler les certitudes dans lesquelles des détenues se trouvent parfois enfermées :

alors ce n'est pas apporter de la connaissance sur un plateau aux détenues mais en tout cas, c'est leur permettre de se questionner sur leurs connaissances religieuses et leur permettre d'avoir une connaissance religieuse éclairée, et pas comme on voit chez certaines, un apprentissage par cœur, où il y a jamais de questionnement sur le bien-fondé de telle ou telle règle, où finalement y a pas de connaissance des textes. Et je pense que c'est là que les aumôniers jouent un rôle important, c'est de revenir aux textes et d'aider les détenus à connaître les textes et à s'en faire eux-mêmes leur propre idée.

Nombreux sont parmi les aumôniers de notre échantillon dont les interventions intègrent implicitement cette dimension lors des missions de médiations qu'ils se voient confiées plus ou moins tacitement par les directions ou les personnels d'encadrement des détentions. C'est le cas en particulier, mais non exclusivement, de ceux qui se trouvent en contact avec les détenus TIS, dont certains d'ailleurs se font parfois l'écho de leurs offensives idéologiques.

« J'aimerais juste qu'elle arrête de me dire “T'es pas sur la bonne voie” »

Jamila est une jeune TIS originaire d'Afrique du Nord, très ancrée dans une pratique salafite de l'islam et revendiquant ouvertement ses sympathies pour l'État islamique. Elle relate, avec un agacement contenu, les visites régulières, et parfois très longues, d'une aumônière qui cherche à lui « laver le cerveau ».

Ouais, Madame I. elle me lâche pas. [Elle rit un peu.]

Mais elle vous saoule ou... ?

Elle est gentille, franchement c'est super gentil, elle vient prendre de mes nouvelles, mais j'aimerais juste qu'elle arrête de me dire « Oui, t'es pas sur la bonne voie ; oui, pourquoi tu fais ça ? ; oui... ».

Vous préféreriez quoi du coup ?

Bah qu'elle reste neutre, par rapport à c'que j'pense. Moi j'lui dis pas : oui, tu penses comme, enfin... J'aimerais que par rapport à la religion, les gens ils arrêtent de me dire « Mais, c'est pas bien, c'est pas bien... ». On me dit oui : « Oui, mais l'État islamique ? », mais je dis « Woouh calmez-vous, j'ai tué personne, j'ai fait de mal à personne. Faut s'calmer. » Enfin... donc euh. Et on peut même pas avoir un semblant de discussion avec eux ; dès qu'ils entendent le mot « État islamique » ou « djihad », hhhhhhhhhiiiiin [elle fait un grand bruit de scandalisation en aspirant de l'air]. J'leur dis : mais arrêtez ! dès qu'il y a quelque chose qui vous plaît pas quoi... C'est des choses dont on parle dans la rue... En fait j'me pose la question, et j'l'ai posée un jour : en fait si le Prophète il était là, vous auriez fait comment ? Parce que c'était un État islamique, et y avait la charia : là tu volais quelque chose, on te coupait la main. Vous auriez fait quoi ? Vous auriez fait « Ça y est c'est un terroriste » ? Franchement vous auriez réagi comment ? En fait on sait pas... Des fois je me dis : soit c'est moi qui ai rien compris à la religion, soit c'est eux qui veulent pas appliquer la religion. Et c'est hyper embêtant, parce que du moment qu'on entre dans cet engrenage-là, y a plus de discussion possible. Parce que elle, elle va essayer de me tirer de son côté, et moi je vais essayer de la tirer de mon côté. Et au final, on peut pas euh... Mais sinon elle est hyper gentille Madame I., mais j'aimerais juste qu'elle arrête de me tirer vers... voilà quoi. Mais sinon je lui en veux pas. Déjà je pense qu'elle doit avoir à peu près l'âge de ma mère. Et comme je l'ai dit, elle quitte sa famille, elle a des restrictions pas possibles, mais voilà. Voilà... À part ça, j'ai rien à leur reprocher.

Ce registre, qui peut apparaître chez tout aumônier qui intervient auprès de détenus radicalisés ou TIS, occupe une place plus centrale dans l'activité de certains, et plus particulièrement chez ceux officiant dans les QER. Une petite minorité d'aumôniers de notre échantillon se sont spécialisés dans cette pratique qui les institue non seulement en garants de l'orthodoxie religieuse mais, pour certains, les transforment en contre-propagandistes des versions djihadistes et salafistes de l'islam. Pour Redouane, une figure de référence sur le terrain de la contradiction théologique, cette spécialisation a impliqué nous dit-il un basculement « de l'accompagnement dans le cheminement de foi » vers le « démantèlement du discours radical » et est bien significatif d'une transformation de son activité.

Il expose ici, à partir du cas de l'apostasie, sa manière de faire :

Par exemple, l'appel de l'apostasie. Dans l'idéologie violente, qu'est-ce qui est destiné à quelqu'un qui change sa religion, l'apostasie ou bien la relation vis-à-vis d'un non-musulman ? C'est la mort. La personne se base sur un texte, forcément. Mon rôle, et là encore, je ne lui mens pas. Il faut... voilà, il faut être honnête avec la personne. Mon rôle, c'est de montrer les incohérences et les contradictions qui se trouvent dans ce texte. Que ça soit en matière de chaîne de transmission, son authenticité, ou bien sa contradiction avec les sources primaires comme le Coran.

Il y a une dizaine de versets qui mettent en avant, la liberté de la conscience. Et les contraintes dans la religion, etc., y en a plein. Y a un seul hadith attribué au prophète frauduleusement, qui dit « quiconque change sa religion, tuez-le », sachant que le hadith a été écrit deux cents ans, après la mort du Prophète.

Donc celui qui adopte ça, parce que dans l'idéologie salafo-djihadiste y a beaucoup de raccourcis. Y

a beaucoup de... voilà, c'est des kits qu'on donne aux personnes. Ils y croient, ils avalent et ils gobent. D'abord, c'est de lui montrer l'incohérence qui se trouve dans son idéologie – Dieu sait y en a combien – afin de l'amener sur une notion de doute et de questionnement. Le but c'est ça.

Comme l'a très bien dit Monsieur Benzine, le contraire de la connaissance, c'est pas l'ignorance, c'est la certitude. Donc quand la personne est sur une phase de doute, là, il peut se remettre en question et par la suite remettre l'idéologie violente, salafiste en questionnement. Quand le premier domino tombe, c'est plus facile aussi de travailler les autres aspects liés à la radicalisation, qui émane en général, de la culture hadditique. Après y a toute une démarche à faire vous savez.

[...] Alors, ça demande aussi... ça demande une certaine... ça demande une certaine honnêteté intellectuelle de leur part aussi. Je peux démonter le discours radical, mais je ne peux pas prétendre déradicaliser les gens, parce que ça demande, en partie, un effort de leur part.

Après, on travaille la confiance. On travaille aussi cette autorité, cette notoriété de connaissances, pour qu'ils sachent qu'on est une référence, qu'on est un petit peu... de quoi on parle, et puis connaître aussi surtout, les textes sur lesquels s'appuient les enrôleurs et les rabatteurs. Ça, c'est très important.

Les aumôniers qui déploient un tel registre d'action privilégient généralement la relation individuelle. Ils le font souvent pour conjurer les effets de groupe, comme le confie Redouane qui est venu à ce mode opératoire après s'être « cassé les dents ». Il se garde bien désormais d'aborder les sujets touchant à l'idéologie lors des cultes dans lesquels il privilégie des thématiques purement spirituelles (AHE3). Plus rares sont en effet ceux qui réunissent des groupes de discussion exclusivement dédiés au démontage des discours idéologiques les plus radicaux. Ibrahim, au sein du QER où il intervient, a dès son arrivée en 2016 au sein de ce qui était à l'époque une UPRA, mis au point un programme destiné à offrir une « vision claire » d'un « islam du juste milieu et éclairé ». Il situe ce dernier entre l'exagération de la pratique religieuse ouvrant parfois à la violence et le « laxisme ». Il s'agit pour lui, à travers des enseignements sur le Coran et sa méthodologie d'interprétation, de bousculer les certitudes de ses ouailles.

Parce que souvent, explique-t-il, la problématique chez les personnes radicalisées, c'est que ces personnes comprennent mal l'interprétation de certains versets mais surtout, surtout, certains récits prophétiques qui sont parfois sortis de leur contexte ou qui sont parfois des récits non authentiques, c'est-à-dire avec parfois des transmissions faibles.

En raison de nouvelles règles de sécurité qui ont fait suite à l'agression d'un surveillant du QER, le nombre de participants à ce groupe est limité aujourd'hui à 4 personnes (et non plus 15 comme jusqu'en 2016). Mais son mode opératoire reste le même.

Quand il y a une nouvelle session au QER, moi je vois, en individuel, chaque détenu. Lors du premier entretien, je lui explique très clairement les raisons pour lesquelles je suis là : je suis là pour les accompagner. Je ne suis pas là pour leur faire du mal, non je suis là pour leur faire du bien, sur le plan religieux ils peuvent compter sur moi. Et je leur dis sans détour, ma vision d'une pratique religieuse, une pratique saine, une pratique authentique, loin de toute violence, de toute forme de violence, qui a tout à fait sa place dans cette société culturelle, notamment cette société française.

Ma vision c'est le juste milieu et j'apporte pas mal de versets, pour soutenir ces propos. J'ai aussi pas mal de récits prophétiques dans ce sens-là, et je leur fais une proposition, en leur disant que pendant quatre mois, parce que la session QER, elle dure quatre mois. Je leur fais une proposition en leur disant : « Pendant quatre mois, je vous propose d'étudier les différentes thématiques. » Le Coran, même si c'est important, c'est pas prioritaire pour ces publics-là. Je me base surtout sur l'interprétation du Coran, ce qui me semble important, la différence entre l'apprentissage du Coran, c'est-à-dire le texte, et l'interprétation des textes. C'est deux choses complètement différentes. [...] je me base aussi, je m'appuie sur la biographie prophétique. Parce que pour les djihadistes ou la

personne d'idéologie djihadiste salafiste, quand on parle en arabe de *Sira Nabawiya*, c'est-à-dire la biographie prophétique, on ne voit que les côtés, je dirais, guerriers : les batailles, les conflits, les martyrs. Ils ne cherchent pas à comprendre pourquoi ces batailles ont eu lieu. Il y a différentes batailles dans l'histoire de l'islam mais il faut savoir que toutes ces batailles ont eu lieu dans un cadre qu'on appelle la légitime défense. Jamais le prophète de l'islam a fait la guerre aux gens, parce qu'ils n'étaient pas musulmans, parce qu'il voulait les forcer à ce qu'ils deviennent musulmans. Non, absolument pas. Il s'est défendu dans le cadre de la légitime défense et ces principes existent dans toutes les lois du monde jusqu'à nos jours.

Poursuivant, la description d'une démarche dans laquelle maîtrise des textes et des règles exégétiques sont des armes cruciales, Ibrahim explique que sa « stratégie », pour rendre son travail argumentatif plus efficace, consiste à mobiliser les interprétations des « savants ou les référents auxquels les djihadistes font confiance parfois » bien que ne prêchant pas la violence, pour disqualifier leur propre interprétation du djihad armé.

Aumônier depuis une dizaine d'années, Marwan, dont l'itinéraire a été retracé dans la première partie, se situe sur le même terrain qu'Ibrahim. Déconstruire les discours salafistes qui circulent en prison est l'une des priorités de son action. Sa connaissance de la théologie et de l'islamologie le rendent intraitables à l'égard de ce qu'il considère comme un dévoiement de l'islam. Lorsque nous l'avions rencontré, en 2012, lors de notre précédente enquête, il officiait dans une maison d'arrêt de la région parisienne et déplorait déjà l'aura dont bénéficiait en prison la littérature d'inspiration wahhabite. Il se faisait fort dans ses prêches de débusquer et de fustiger les lectures salafistes de l'islam. Joignant l'écrit à la parole, on l'avait vu distribuer des photocopiés d'articles sur ces thèmes dans l'espoir que ses arguments se diffusent au-delà du cercle des détenus assistant au culte. Il avait milité en vain pour enrichir le rayon islam de la bibliothèque de son établissement de livres d'exégèse, de théologie, d'histoire et d'anthropologie dans l'idée d'offrir une littérature islamique alternative à celle que s'échangent les détenus. Six ans plus tard, lorsque nous le retrouvons, il vient de démissionner d'une maison centrale ultrasécurisée où il a tenté de mettre en place une « groupe de discussion » théologique, destiné aux plus radicaux. Ce groupe était régi par des principes islamiques :

ce qu'on appelle, *al-'ilm muhâdat*, la science du débat, avec les règles donc « je prends la parole, vous m'écoutez, vous m'interrompez pas. Vous avez un temps de réponse auquel je peux ensuite répondre à nouveau. Mais on se laisse parler mutuellement dans le respect, la fraternité, la sincérité ». Y a quatre vertus, non trois vertus à ramener, la fraternité, l'humilité et la sincérité dans le débat. On triche pas. On est honnête, on dit ce qu'on sait, ce qu'on pense et la vérité n'appartient qu'à Dieu. [...] l'important c'est pas de savoir qui a raison mais où est la vérité. C'est peut-être toi qui l'as, c'est peut-être moi qui l'ai. C'est pas une question de personne ni d'ego, c'est une question de science, de savoir, de sagesse, etc. Donc on était partis sur des bases comme ça. Ils avaient compris, ils étaient d'accord et on a commencé à parler de différentes choses.

« D'argument en argument, j'arrivais à les mettre au pied du mur »

Si Marwan traite du sujet de la barbe ce n'est pas seulement pour convaincre ses interlocuteurs de l'inexactitude d'une interprétation qui en fait une obligation ; il s'agit aussi de faire de ce sujet « classique » le prétexte d'une démonstration de méthodologie d'exégèse et de pointer ainsi le manque de solidité théologique et l'usage sélectif que les salafistes font des textes.

Pour eux, c'est obligatoire, *explique-t-il avant de poursuivre* : Le problème des salafistes c'est quoi ? C'est que les salafistes prennent les textes transmis par les salafs, dont ils se réclament, d'où le mot salafisme, transmis oralement par les salafs, qui ensuite ont été mis

par écrit à partir de la quatrième génération. [...] jusqu'à aujourd'hui ils les [les hadiths] prennent mot pour mot, sans les comprendre véritablement, sans étudier comment ces textes ont été étudiés dans les écoles, ce qui est le propre du sunnisme. Parce que les écoles sunnites, elles vous disent quoi ? Elles vous disent « nous aussi on est salafs. On vient des salafs puisque c'est les salafs qui nous ont transmis tout ce savoir que nous, nous avons mis par écrit, que nous avons organisé, classé par sciences, de manière à préserver les sens qu'ils avaient de ces textes. Donc si vous passez pas par nos écoles, vous pouvez pas bien les comprendre, parce que c'est nous qui avons développé le sens de ces textes transmis, et qui avons transmis ce qu'ils veulent dire ». Eux, comme ils sautent par-dessus pratiquement quatorze siècles de développement intellectuel de ces textes, ils en reviennent à des considérations littérales, qui fait qu'ils sont complètement perdus et qu'ils disent n'importe quoi. Le cas classique de la barbe, c'est le texte, donc c'est un hadith ; parce que le Coran ne parle pas du tout de ça. C'est le hadith de Abu Horayra qui dit « Laissez-vous pousser la barbe. » Pour eux, « Laissez-vous pousser la barbe », c'était un ordre formel. Le Prophète nous ordonne de nous laisser pousser la barbe. Y a pas à discuter, on fait tous pousser la barbe. [...] Et après on arrive sur le djihad, etc., etc. Je leur disais : « Vous avez une vision tronquée des choses. Vous ne mettez l'accent que sur les textes et vous ignorez tous les autres. » Et c'est typique, parce que les textes qui les arrangent pas ils vont les déclasser. Ils les déclassent et ils les qualifient de ce qu'on appelle les *da'ifs* dans l'islam, c'est-à-dire dans les sciences du hadith, c'est des faibles. Alors, un *da'if*, c'est même pas un faux mais eux, ils vont dire, puisqu'il est faible, il est comme faux. Un hadith faible, c'est un hadith qui a un problème dans sa chaîne de transmission. Si vous avez un peu étudié la question, dans un hadith y a deux parties. Y a une chaîne de transmission et puis y a le texte du Prophète en tant que tel, la parole qu'il a dictée. Y a un témoin oculaire, plutôt auditif qui la transmet, qui dit « j'ai entendu le Prophète dire que ». C'est un compagnon donc. Et lui, il l'a transmis à un autre, qui l'a transmis à un autre, jusqu'à ce que quelqu'un, un spécialiste du hadith le mette par écrit. Bourali el Muslim, pour citer les plus connus. Donc y a une transmission de 4, 5, 6 personnes, ça dépend des textes. Et dans la chaîne de transmission, les hadiths faibles, c'est les hadiths où il y a un problème dans cette chaîne de transmission. [...] Et eux ils trichent, vraiment ils trichent. Ils sont malhonnêtes, parce qu'ils s'arrogent le droit de qualifier un texte. Ils disqualifient des hadiths qui entrent pas dans leur ligne, en le mettant *da'if*. [...] Ils font croire à tout le monde qu'ils sont *da'if* et moi j'arrivais en détention, auprès d'un détenu qui n'y connaissait strictement rien et qui me disait : « Oui mais il est *da'if*. » Le gars n'y connaît strictement rien.

Il explique alors le rôle de cheikh Muhammad Nasir al-Din al-Albani (mort en 1999), référence majeure du salafisme quiétiste très en vogue dans les prisons françaises, qui s'est arrogé le droit d'authentifier les hadiths et de critiquer les chaînes de transmission. [...] on avait des débats intéressants, parce que d'argument en argument, moi j'arrivais à un moment, à les mettre au pied du mur, devant leurs contradictions. Mais ça demande du temps, ça demande du travail, une étude sérieuse des textes, des connaissances. C'est pour ça, si vous voulez, les aumôniers qui ont pas suivi la même formation que moi, ils auront du mal. Moi j'ai eu de la chance. À l'Institut Al-Ghazali, j'avais un spécialiste du salafisme, sur le plan doctrinal, un vrai cheikh, un vrai savant musulman, formé dans une école sunnite algérienne, qui avait fait beaucoup d'études et qui était très très préoccupé par cette question et qui donc, connaissait très très bien la doctrine. Les textes qu'ils disaient, etc. Et il m'a formé là-dessus. Il m'a expliqué beaucoup de choses, il m'a donné les arguments, les contre-arguments, etc. C'est pour ça que j'arrive à déconstruire.

Marwan le souligne : les aumôniers sont inégalement équipés pour s'engager sur un terrain qui réclame virtuosité intellectuelle et théologique. Seuls les plus dotés en capital scolaire et en compétences théologiques se risquent à de telles entreprises, sous peine de se voir décrédibilisés. Petite minorité de notre échantillon d'aumôniers parmi les plus lettrés, ceux qui sont engagés sur le

terrain du contre-discours forment de fait une catégorie un peu à part, un petit groupe d'élite, très valorisé par la pénitentiaire et davantage intégrés aux dispositifs de lutte contre la radicalisation. Cette distinction est à l'origine d'une forme de différenciation fonctionnelle entre ceux (la majorité des aumôniers) qui font de l'accompagnement spirituel et ceux (plus rares) qui se spécialisent dans le démantèlement du discours radical.

Tous les aumôniers n'ont certes pas les moyens de s'adonner au contre-discours. Mais il ne s'agit là que l'une des modalités de ce qui apparaît, au terme de ce survol de leurs pratiques en matière de lutte contre la radicalisation, comme un véritable répertoire d'action. Ce répertoire, qui s'est inventé à la croisée des sollicitations des directions et des réponses ou engagements spontanés d'aumôniers, se compose de toute une gamme d'options. L'aumônier peut revêtir des rôles aussi divers, on l'a vu, que ceux de démineur d'un éventuel passage à l'acte, de décodeur de pratiques ou d'objet suspects, d'informateur informel, de propagateur de l'islam du « juste milieu » ou encore de contre-propagandiste du salafisme et du djihadisme. Mais quelles que soient les manières dont ils s'investissent sur ce terrain, l'inclination à la coopération avec l'administration dont témoignent leurs pratiques justifient qu'on en analyse la portée et les ressorts.

3. Consentement à l'enrôlement et ses ressorts

Si enrôlement il y a, force est en effet de constater qu'il est assez généralement consenti. Les aumôniers, comme le laissent pressentir les déclarations de certains dans les médias, n'hésitent pas à s'investir dans la lutte contre la radicalisation, et cela bien au-delà d'une simple prévention primaire. La confrontation à des détenus radicalisés les mène à des pratiques de coopération avec l'administration, qu'il s'agisse de contribuer à la gestion, à la détection, à l'évaluation ou au suivi des personnes radicalisées ou supposées l'être. De telles pratiques sont source de porosité, d'imbrication et de brouillage entre la mission religieuse qui justifie l'intervention de ces acteurs en prison et les missions disciplinaires et répressives de l'institution dans laquelle ces pratiques viennent s'inscrire.

Des gradations existent bien sûr. Tout d'abord, les aumôniers sont inégalement investis de ce rôle de partenaire par la hiérarchie pénitentiaire : ils le sont davantage dans des établissements très exposés à la radicalisation que dans les détentions ordinaires ; ce qui est particulièrement le cas au sein des QER ou QVD (dans lesquels, nous l'avons vu, ils sont officiellement mandatés par l'administration pour intervenir soit individuellement soit dans le cadre de séances collectives dans le suivi des TIS). Ensuite, les lignes de conduite des aumôniers varient. Certains multiplient les gages de loyauté à l'égard de l'AP : visites à l'issue de chaque culte, communication de leur prêche, ajustement de leur parcours en détention et activités en fonction des demandes exprimées par les directions, signalements. Un directeur du CP3 constate que les aumôniers tendent à se concevoir comme « des agents de l'administration » (CP3Dir3). D'autres se montrent attachés à une division claire du travail. Adama considère ainsi que « tout ce qui est problème de radicalisation, c'est le problème de l'État » et que sa tâche d'aumônier se limite à « jouer le rôle de transmetteur de la bonne parole, du meilleur comportement, de mieux-vivre en société et la meilleure pratique de la religion ». Cette autonomie consiste, à écouter Redouane, dans une indépendance réciproque : « Je ne m'immisce pas dans le travail de l'administration, et je ne permets pas à l'administration d'interférer dans mon travail. » Mais elle n'exclut pas, selon lui, de se concevoir ni de s'afficher comme un « partenaire ».

Est-ce que pour vous, ça implique un certain nombre de précautions, quand vous naviguez dans le QER ? Notamment dans les rapports avec les personnels ? S'ils vous voient trop familiers avec les personnels, ils peuvent penser que vous êtes en train de déblatérer sur eux.

Oui, c'est clair. Ils peuvent penser ça mais j'y peux rien. Et au contraire, je ne m'en cache pas. Les personnels aussi, c'est des collègues de travail. On est partenaires, et je vais pas me priver de pas parler avec eux. Et même si je suis dans le bureau d'un officier, y a un détenu qui passe, je ne bouge pas.

Ce partenariat implique des formes de collaboration qui n'excluent pas signalement ni remontée d'informations :

Après, encore une fois, on n'est pas là pour faire du renseignement. Parce que, il nous arrive d'entendre des choses liées à l'affaire en question. Mais par contre, si toutefois il y a un danger sur la personne. Si toutefois je constate qu'une personne peut être un danger pour elle-même, tendance suicidaire ou quoi que ce soit, je signale, je n'ai pas de scrupules là-dessus. Je n'ai pas rencontré ça, qu'une personne peut être un danger pour les autres. Parfois aussi, les détenus en question me remontent des craintes, vis-à-vis d'autres personnes et si je peux être un appui, pour les mettre à l'abri, en sécurité, pourquoi pas ? Voyez ?

Tous ne se livrent pas aux échanges informels d'informations qui, aux dires d'un des directeurs de la CP1, peuvent venir consolider des informations et déboucher sur des signalements à l'officier de renseignement présent dans l'établissement. Les directeurs du CP3 constatent par exemple une différence entre les deux aumôniers, Farid et Hamza, dont l'un se montre plus réservé et protecteur à l'égard des détenus dans les échanges que l'autre.

Il [Farid] arrive pas [lorsqu'il lui rend visite dans son bureau] avec sa lecture, par contre, il va absolument pas faire opposition à livrer l'analyse qu'il a de son groupe et des positionnements des gens, dans le groupe de pratiquants. Je l'ai interrogé l'autre jour. J'ai un Monsieur qui arrive ici, Monsieur X, avec un écrou terroriste et qui va au culte et je vais lui dire « Comment ça se passe ? », tout bêtement. « Comment ça se passe dans la relation aux autres ? Dans la relation à vous ? » Et il dit assez naturellement les choses. Tout ça peut être très très basique en disant « dans la salle, il se met à tel endroit et moi je pense que s'il se met à tel endroit c'est parce que... il va délivrer son sens [donner son interprétation], en disant "j'ai mes fans et mes observateurs qui sont au premier rang, mes bons élèves". Ensuite j'en ai, ben oui, y ceux qui sont dans le fond et ceux du fond sont plus problématiques, c'est-à-dire qu'ils viennent ou pour businesser, ou pour donner le change. » Voilà. Il va avoir ces lectures-là et on va pouvoir en parler assez librement. L'autre aumônier n'intervient pas sur le collectif. Donc effectivement, il va être beaucoup plus dans, du fait qu'il soit dans de la relation individuelle, dans le porte-parolat de la difficulté de la personne détenue à vivre sa détention. Ce qu'on entend partout et pour toutes les personnes détenues. [...] Monsieur N. [Farid] ne le fait jamais, ne le fait jamais. Il va dire « lui il est pas bien, parce qu'il a eu telle nouvelle » mais il ne portera pas de revendications qui seront *stricto sensu* liées à l'organisation de la détention. Jamais ça ne transparait.

Nombreux disent, comme Redouane, ne pas hésiter à alerter la direction lorsqu'ils sont convaincus d'un possible passage à l'acte. La plupart coopèrent lorsque leur est demandé de rendre compte des comportements observés au culte. Plus rares sont ceux qui vont au-devant de l'institution pour dénoncer les détenus cherchant à déstabiliser le culte. Moussa¹⁸⁵, que nous avons rencontré lors de la précédente enquête, assumait, lui, sans états d'âme, sa collaboration avec la direction.

185 Originaire d'un pays d'Afrique, Moussa avait alors 67 ans. Retraité après avoir exercé différentes professions (comme chauffeur-livreur et aide-comptable), il exerçait comme aumônier en MC et en MA.

Je suis à la disposition du chef de détention. Si un détenu est dangereux, je le signale. S'il y a des contestations, je ne lésine pas. Je les dénonce à la direction et ils ne viennent plus au culte. Je n'accepte pas des idées qui seraient hostiles à la République. C'est mon combat ici comme à l'extérieur. [...] Je suis un œil de l'administration !

Marwan, dont le groupe de discussion a été « cassé » par un détenu tafkiriste¹⁸⁶, alerte la direction sur son potentiel de nuisance au sein de la détention, ce qui a conduit à la mise à l'isolement dudit détenu.

Quelles que soient les gradations et oscillations et différences de postures, il est frappant que peu de nos enquêtés aient évoqué des dilemmes moraux ou fait état de considérations déontologiques touchant au « secret professionnel ». C'est d'ailleurs paradoxalement parfois l'AP qui se trouve dans la position de protéger les aumôniers contre une trop grande proximité à son égard. « Certains aumôniers ont la volonté un peu naïve d'une collaboration extrême », observe un cadre de DI avant d'ajouter : « On se voit parfois obligé de refuser de les mettre dans des commissions de surveillance et de renseignement parce que sinon ils sont se griller. » On retrouve ici la dynamique d'autodiscipline générée par la politique de domestication de l'islam dont Franck Fregosi a bien indiqué qu'elle ne se résume pas à un simple processus unilatéral émanant des autorités (Fregosi, 2018, p. 42). Les aumôniers s'acquittent très largement d'une mission de reformulation d'un islam ajusté aux principes républicains. Mais l'encastrement de leur action au sein d'une institution disciplinaire accentue les formes de loyalisme envers les pouvoirs publics, dont F. Fregosi observe, encore, qu'elles peuvent mener à « se concevoir comme “les gardes-chiourmes” de leur communauté, défenseurs en interne d'une supposée authenticité musulmane exempte de tout radicalisme, et volontiers délateurs en externe de tous ceux censés déroger à la norme de modération » (*ibid.*).

On se tromperait cependant si l'on imputait cette forme d'incorporation volontaire à l'institution, ouvrant parfois à des pratiques collusives, comme le résultat nécessaire de l'inscription dans une institution totale (Goffman, 1961). La comparaison avec d'autres intervenants extérieurs tels que les soignants et les enseignants (Milly, 2001), de même que celle que nous avons pu réaliser avec les aumôneries historiques (Béraud, Galembert et Rostaing, 2016) interdisent de considérer le milieu carcéral comme « uniformément totalisant » (Milly, 2001). Il est certain que l'inscription au sein d'une institution, qui, comme nous l'avons montré ailleurs, est prompte à s'emparer de la religion comme d'un « rouage de gouvernementalité » (Galembert, Béraud et Rostaing, 2018) n'est pas sans effets. L'aumônier sert les missions correctionnalistes de la prison. Considéré comme une composante de la « sécurité dynamique », il peut devenir un allié dans la gestion de l'établissement. Les gratifications symboliques dont certains aumôniers sont bénéficiaires témoignent de la reconnaissance de l'AP à l'égard de leurs bons offices en la matière.

Quoique les positionnements des aumôniers au sein d'une même confession varient selon la manière dont chacun sa participation aux missions de la prison, notre précédente enquête a cependant montré des différences d'ethos selon les cultes. À la différence des aumôniers chrétiens et plus spécifiquement des protestants, les aumôniers musulmans se rejoignent dans une forme de

¹⁸⁶ Degré très élevé dans le salafisme qui conduit les adeptes de ce courant à excommunier tout fidèle qui s'écarte de ce qu'ils considèrent comme la ligne orthodoxe.

consensualisme par rapport à l'institution. Ce terme¹⁸⁷ emprunté à la typologie élaborée par Bruno Milly pour rendre compte des logiques d'action des professionnels de santé désigne une posture conciliante d'acteurs privilégiant les arrangements de peur que le durcissement des rapports avec les personnels réduise leur champ d'action. Se confirme donc ici une tendance lourde que notre enquête par questionnaire de 2012 portait au jour (Béraud, Galembert et Rostaing, 2013). Près de neuf répondants musulmans sur dix déclaraient en effet s'entretenir régulièrement ou ponctuellement de la situation d'un détenu avec un représentant de la direction (contre 67 % des catholiques). Il convient donc de s'interroger sur les logiques qui président à cette variation d'ethos afin de saisir paramètres qui prédisposent les musulmans à cette limitation consentie d'une autonomie, pourtant formellement garantie par la loi de séparation.

La première est sans doute la dissonance cognitive sur ce qu'est la mission d'un aumônier que beaucoup considèrent, nous l'avons souligné déjà, plus comme un « travail » exercé au profit de la pénitentiaire que comme un engagement tourné vers le détenu. Que ce malentendu persiste s'explique bien sûr par l'appropriation relativement récente de la fonction par les musulmans. Mais cette persistance se nourrit aussi de l'inexistence d'une communauté intégrée autour de valeurs, normes et pratiques que l'aumônerie nationale se révèle à ce stade impuissante à faire advenir. En l'absence d'une véritable identité collective ou d'une institution susceptible de jouer ce rôle intégrateur, faut-il s'étonner que les aumôniers tendent à s'en remettre assez spontanément à une institution pénitentiaire qui ne cesse de les solliciter et, ce faisant, répondent aux appels à la coopération exprimés par les pouvoirs publics ? Qu'ils puisent ainsi le « charisme d'institution » du côté de l'administration pénitentiaire n'est guère surprenant.

À cela s'ajoute le contexte de défiance généralisée à l'égard de l'islam, *a fortiori* de l'islam carcéral. Les politiques publiques de lutte contre la radicalisation ont alimenté un processus de stigmatisation des musulmans. Ce processus n'a pas épargné dans le contexte post-attentat les aumôniers¹⁸⁸, dont certains et surtout certaines ont eu le sentiment d'être victimes d'une méfiance et d'une différence de traitement car davantage sécuritaire à leur égard. Ce que confirment d'autres acteurs comme ici cet éducateur et ce pasteur :

Ils sont un peu sur une corde raide hein les aumôniers. Moi, j'ai une petite anecdote. J'avais rencontré des stagiaires CPIP qui disaient : « C'est problématique qu'un aumônier parle en langue arabe car on ne peut comprendre ce qu'il dit. Il peut parler de terrorisme. » Moi, ça m'a beaucoup surpris parce que j'ose même pas imaginer qu'un aumônier puisse avoir un discours prosélyte. La remarque de ce stagiaire, ça renvoie quand même une certaine atmosphère, une réalité sur le terrain qui fait que chacun est un peu sur la défiance. Aumôniers, surveillants et détenus compris [MAF2PLAT1].

¹⁸⁷ Le terme est ici inspiré de la typologie élaborée par Bruno Milly pour analyser les logiques d'action des professionnels de santé en prison. Sa typologie se compose de quatre postures : l'organiciste (centré sur la pratique technique de la médecine et faisant abstraction du milieu pénitentiaire), le spécialiste pénitentiaire (dont les réponses thérapeutiques prennent en considération les effets psycho-somatiques du milieu carcéral), le consensuel qui est dans l'arrangement avec l'institution en vue d'éviter toute forme de conflit, ce qui l'amène à accepter des compromis s'agissant des normes éthiques ou déontologiques et dans certains cas à des compromissions, le puriste est quant à lui très à cheval sur la déontologie et très réactif dès que son autonomie professionnelle est menacée par l'institution pénitentiaire (Milly, 2001, chap. 6).

¹⁸⁸ Les détenus musulmans pieux nous ont également longuement fait part des processus d'étiquetage et de stigmatisation dont ils sont l'objet. Nous disposons d'un abondant matériau sur la question qu'il n'est pas possible de développer dans ce rapport.

L'autre chose que j'allais dire, c'est que pour le culte musulman, c'est compliqué aussi. Je sais pas comment c'est aujourd'hui mais juste après les attentats, y avait une baisse immense dans l'assistance parce que les gens disaient « je vais là, je vais me faire fliquer ». Y avait une grande réticence par rapport à ça. Le culte protestant, c'est au pôle scolaire et pendant les vacances scolaires, moi j'arrive jamais à avoir un surveillant. Enfin, il faut toujours que j'aie chercher un surveillant parce qu'il n'y a pas le surveillant en place pour les activités scolaires. Les musulmans, ils ont jamais de problème. Ils pensent toujours à assurer le culte musulman quoi. Mais en même temps, quand les détenus sont appelés pour le culte musulman, y a trois gradés qui traînent, c'est musclé. On voit bien que c'est pas le même encadrement que pour les autres cultes [CP3AP].

Pris dans une tension, selon les termes d'un cadre de la DI, entre d'un côté « la peur de se voir reprocher de ne pas en dire assez » à l'administration, et, de l'autre, celle de « se griller » aux yeux des détenus, la tendance est plutôt au sacrifice de sa position de tiers. Ce que suggère ici le propos de ce gradé du QER à propos d'un aumônier, qui, cherchant à « trop en faire » a non seulement fini par perturber le travail des personnels y travaillant mais encore à se décrédibiliser vis-à-vis des détenus :

L'imam que l'on a, je pense que s'il a marché un peu sur nos plates-bandes et il a voulu aller vite, c'est je pense pour peut-être même sa respectabilité et peut-être même, son image à l'extérieur. Il a voulu un peu, être le porte-étendard, le porte-drapeau et se dire que lui, il réussit à retourner les gars. Et je pense qu'il a pris des raccourcis, sauf que je pense qu'il s'est mis un peu en échec par rapport à ça. Il s'est décrédibilisé par rapport à ça [CP1G2].

4. Un outil à l'efficacité limitée

Si les aumôniers sont vus comme un outil pour lutter contre l'extrémisme violent et mobilisés comme tels, l'efficacité de cet outil se révèle discutable. Outre les difficultés de recrutement et la faible présence sur le terrain déjà évoqués, ces intervenants, parce que trop ouvertement assimilés aussi bien dans le discours que dans la pratique à la lutte contre la radicalisation, suscitent la méfiance des détenus musulmans.

4.1. Des acteurs qui « portent le maillot de la République »

Martin, officier au QER du CP1, a eu tout le loisir d'observer des réactions suscitées par ceux qui, selon lui, sont vus, qu'ils le veuillent ou non comme portant « le maillot de la République ».

Parce qu'il faut quand même pas oublier que pour ces gens-là, l'aumônier reste une institution de la République, par définition. C'est pour ça, quand j'entends les politiques « nous on veut former des aumôniers par les instances », mais il faut bien se rendre compte que pour ces populations-là [les TIS], par définition, ils vont mettre un pied en prison, pour eux, ils vont prendre des raccourcis, il sera assimilé à notre institution. Pour eux, ils seront de toute façon, côté pénitentiaire. Une anecdote toute bête [...] à un moment donné, on discutait au niveau du premier nord avec l'imam, l'aumônier pardon, qui tourne en première division. Et à un moment donné, y avait une remontée de parloirs et moi j'observais, parce qu'il avait pas le recul, nous on a tout le temps le réflexe de regarder ce qui se passe. Je lui ai dit : « Tu te retournes discrètement. Depuis 10 minutes, y a un des TIS qui nous observe. » Et il m'observait pas moi, il observait l'aumônier. Et il devait se poser la question : « Qu'est-ce que l'aumônier passe tout son temps à discuter avec lui ? », en sachant moi ce que je représente ici. [...] Pour ces gars-là, que l'imam, enfin l'aumônier vienne me parler, y a un souci [CP1G2].

En d'autres termes, en l'espèce ceux d'une gradée de la MAF1 qui résume parfaitement la situation, à partir du moment où les aumôniers viennent en prison ils « font partie du système » (MAF1Ge3). Les aumôniers musulmans, ayant affaire aux détenus TIS ou radicalisés, ont expérimenté directement les effets de cette hostilité suscitée par les liens qu'ils entretiennent avec l'institution pénitentiaire. Redouane, aumônier dans une grosse maison d'arrêt parisienne comptant un QER, et de ce fait, souvent en contact avec des radicalisés, le dit sans détour : « J'interviens avec une balle dans le pied parce que je viens de l'institution. Je viens de l'institution. Donc pour certains c'est mort » (AHE3). De même en est-il d'Hicham, aumônier à la MC1 : « Ils voient en nous les personnes, avec un gros point d'interrogation. Soit on est mandaté par l'administration, soit on est des informateurs. » (MC1AM).

Les discours des aumôniers font chorus sur ce point. Pour Ibrahim, il va de soi que pour une grande partie des détenus TIS, l'aumônier est une « balance », un « vendu », un « collabo ». Les aumôniers intervenant dans les prisons de femmes n'échappent pas à ce soupçon généralisé ainsi qu'en témoigne Faïza.

Parce que les détenus au départ ils pensent qu'on est des corrompus. Ils pensent qu'on marche main dans la main avec l'administration pénitentiaire, ou les juges ou les avocats, ou j'en sais rien ! [Rire.] Mais on me l'a dit ça, mes premières années d'intervention, on me l'a dit.

Qui ça, des détenues ?

Oui. On m'a dit : « De toute façon toi, t'es une corrompue, toi ! De toute façon, tu fais des rapports sur nous. » Voilà, ça a été, il m'a fallu un temps pour avoir ma place. Qu'ils comprennent que je suis pas là pour faire ni des rapports à eux, ni pour faire des rapports sur eux. Je suis là pour un suivi spirituel, une aide dans la démarche religieuse, dans le repentir. Enfin voilà, vraiment le côté religieux et spirituel. Il a fallu du temps pour trouver ma place. C'est vrai que c'est pas évident [AeHE9].

4.2. *Entre peur et contestation de l'aumônier*

Sans surprise, les entretiens réalisés auprès des détenus rejoignent les dires des aumôniers.

4.2.1. « Est-ce que tu peux vraiment lui faire confiance ? »

Le soupçon de connivence avec l'AP est un leitmotiv présent dans la plupart des entretiens avec les détenus ainsi que nous l'avons signalé dans la partie précédente. Mais la défiance est exacerbée chez ceux qui ont été écroués pour fait de terrorisme. Elle s'alimente de rumeurs qu'illustre ici le propos de Bilal (prévenu TIS, converti à l'islam) d'obédience salafiste.

Oui, méfiant, je suis toujours méfiant avec tout le monde. Après, j'avais entendu des choses que l'aumônier il avait rapporté [sur] d'autres personnes, qui ont dit des choses. [...] Moi j'avais entendu, après, je sais pas si c'est vrai. J'avais entendu qu'il y avait eu un enregistrement, un aumônier qui avait enregistré un frère. Après je sais pas si c'est vrai. Je vais pas remettre en doute la parole d'un frère [CP1D26].

Abdelkader, revenu de Syrie en 2014, tout en se gardant de toute réponse catégorique, exprime bien des préventions à l'endroit de l'aumônier :

L'aumônier cela dépend ce que va en faire l'administration et la manière dont elle va le concevoir. Alors surtout que nous avec nos dossiers, on est suivi par les RG. Et donc ça dépend comme ils vont s'en servir, comment elle va l'intégrer. Est-ce que ça va être un outil de renseignement ou est-ce que l'aumônier dit : « Non, non, moi je suis là pour que les gars ils puissent faire leur détention

tranquille. » Ou est-ce que le gars c'est un enfoiré, il vient discuter avec toi, il te tend des pièges et puis il va tout balancer à l'administration ? [CP1D16].

Il dit avoir lui-même avoir eu maille à partir avec un aumônier qui aurait collecté des informations sur lui.

Tu as déjà été en conflit avec l'aumônier ou pas ?

Avec l'aumônier ? Des mots peut-être un petit peu durs. Oui, je me suis déjà disputé avec l'aumônier.

Par rapport à quoi ?

Parce que... parce qu'il faisait une enquête sur moi. Il allait voir certains détenus, pour avoir des informations sur moi.

Tu penses qu'il était piloté aussi peut-être pour avoir des infos ?

Oui, sûrement. Et donc je lui ai dit, je lui ai dit... je lui ai dit sèchement, de pas faire d'enquête sur moi et que quand je dis quelque chose, qu'il le...

Malgré ça, tu as quand même gardé une bonne relation avec lui ?

Oui mais c'était pas... je me méfiais de lui quoi. J'avais pas confiance en lui. Et même l'aumônier si tu veux, y avait eu aussi des histoires qu'on a vécues. Y en a certains qui avaient tenu des propos un petit peu chauds, sans forcément euh... euh... si tu veux, ils étaient un petit peu, ils étaient en colère par rapport à leur situation, par rapport au fait d'être incarcérés, qu'on leur reproche certaines choses et eux ils comprenaient pas. Pour ceux, c'était de l'injustice, donc ça sortait à l'aumônier tu vois. Et l'aumônier il s'est dit « ouh là là »... enfin, il a essayé de calmer les choses, tu vois. Puis ben, finalement, cette personne après a été... elle a bougé... ils l'ont déplacée en détenus particulièrement surveillés, avant de l'envoyer à Lille. Après, ce qui se dit c'est que c'est l'aumônier qui a balancé. Tu vois, sans preuve.

Lui aussi, son rôle il est un petit peu difficile je pense. Tu te dis est-ce que c'est une balance ? Est-ce qu'il est vraiment... est-ce que tu peux lui faire confiance ? [CP1D16].

Les critiques de ce détenu qui affiche une posture de repentir ne se situent pas sur un terrain idéologique. Ce n'est pas le cas de Bilal, qui continue d'arborer une posture revendicative et continue de rêver à sa future *hijra*. Ses réserves à l'égard de l'aumônier tiennent aussi à leur positionnement insuffisamment rigoriste, à ses yeux. Mais à la différence d'autres qui considèrent l'aumônier comme un mécréant et estiment *haram* de faire la *salât* derrière lui, cette divergence doctrinale ne l'empêche pas d'accepter les visites de l'aumônier et de prier derrière lui ainsi que nous avons pu l'observer.

4.2.2. Cette « pseudo-aumônerie musulmane »...

Nabil fait partie de ceux qui tournent le dos aux aumôniers pour des raisons politico-religieuses, comme le révèlent ses griefs à l'encontre de ce qu'il désigne comme « cette pseudo-aumônerie musulmane ». Membre d'un groupuscule islamiste suspecté de fomenter des actes terroristes, il écluse, lorsque nous le rencontrons dans la MC1, une longue peine de prison, après avoir effectué vingt-quatre mois au quartier d'isolement. Ce militant d'obédience salafiste, qui s'est situé sur le terrain de la lutte contre l'islamophobie, dénonce les rapports révérencieux que les aumôniers entretiennent avec l'administration. La prison offre à ses yeux un prisme grossissant d'un rapport de domination consenti par la communauté musulmane (voir encadré). De peur de représailles (perdre son poste, prendre une fiche S, être accusés de prosélytismes), les aumôniers sont conditionnés à jouer le jeu de la pénitencier et à se conformer à ses exigences. Impuissants à porter les intérêts de leurs coreligionnaires, de compromis en compromissions, ils trahissent leur propre foi.

« Il manque plus que les armes et vous les verrez se tenir au garde à vous ! »

Ce que je dénonçais à l'extérieur, je l'ai retrouvé amplifié à l'intérieur. C'est-à-dire que cet à-plat-ventrisme que j'ai vu du côté de ma famille et puis de la communauté musulmane, en règle générale... je parle de la génération précédente, celle qui consistait à toujours baisser la tête, pour essayer d'obtenir des miettes de droits, vis-à-vis de l'État. En fait, je l'ai retrouvé amplifié, dans le visage de cette pseudo-aumônerie musulmane. Du coup, j'ai eu un rejet immédiat. Dès que j'ai rencontré cet imam à X [maison d'arrêt], c'est le lieu d'incarcération où j'étais placé, j'ai pas du tout ressenti de soulagement, à voir quelqu'un qui se dit appartenant à ma communauté. J'ai pas senti d'alliance, de connexion, de fraternité. Voilà, je n'ai vu que ce que je dénonçais à l'extérieur, de manière amplifiée.

Vous pouvez détailler un petit peu ce que vous appelez l'a-plat-ventrisme ?

L'a-plat-ventrisme, c'est ne pas connaître suffisamment ses droits dans ce pays et de se conduire de manière, comment dire, docile, avec excès envers une sorte de... de... comment vous dire ça avec des mots... des mots choisis ?... de révérence à l'égard d'une certaine population, qui serait sur l'échelle de la société, plus légitime de vivre dans ce pays, plus légitime à accéder au bonheur, tout simplement, tandis que l'indigène, qui est né parfois en France ou qui est issu de l'immigration, qui appartient peut-être à la deuxième ou la troisième génération, eh ben entretient cette façon de... de se comporter envers ce qu'on appelle les Français de souche. Moi, je l'ai toujours rejeté.

[...]

Qu'est-ce qui vous fait dire que l'aumônier il est aussi dans cet à-plat-ventrisme ? Concrètement ?

Dans son attitude. Lorsque l'on discute dans l'intimité. Les propos qu'il peut tenir, lorsque l'on est seuls dans une pièce et quand il se trouve justement, avec les personnes... dominantes on va dire. Cette attitude est amplifiée parce que ben... voyez bien, ils ont des uniformes, avec des grades, donc des écussons, des rangers, des talkies-walkies. Tout ça, ça amplifie. Ils ont l'impression d'être vraiment... Il manque plus que les armes et vous les verrez se tenir au garde à vous. C'est insupportable, je ne peux pas...

Ils sont tous comme ça ?

Ah tous. Sur X [la maison d'arrêt évoquée plus haut]. J'ai fait Y [un autre établissement pénitentiaire], j'ai fait ici [le CP1], ça a toujours été la même chose plus ou moins. Le curseur est un petit peu plus poussé...

Vous avez des situations concrètes ? Des cas concrets où vous les avez trouvés trop obséquieux. Vous pouvez me donner des exemples ?

Absolument. Par exemple, de faire l'appel à la prière, qui est interdit visiblement en prison. C'est interdit ; je le savais pas. J'étais extrêmement choqué, le jour qu'on m'a dit que c'était du prosélytisme et que je pouvais être sanctionné, avec un rapport d'incident, un CRI, qu'on appelle un CRI, parce qu'on a fait l'appel à la prière. J'ai jamais vu quelqu'un se convertir, parce que on a fait l'appel à la prière, jamais. C'est pas un discours. L'appel à la prière, c'est une formulation religieuse, qui dure un instant très court et qui, au moment où les musulmans, qui sont déjà musulmans à la base, entendent cet appel à la prière, ben ils se réunissent pour faire la prière. Et en aucune manière, ça ne fait convertir les personnes. J'étais très surpris. Donc ça, ça a été un... un des déclics qui m'a fait dire « Ah oui, c'est encore pire que dehors quoi ».

Parce que les aumôniers disaient...

Dissuadaient de faire ça.

[...]

Là, vous trouvez que l'aumônier n'est pas dans son rôle ?

L'aumônier ne va pas dans le sens...

À partir du moment où c'est des règles qui sont prescrites par l'institution...

C'est un exemple. Après y en a d'autres.

Quel autre exemple ?

Des livres par exemple, qui appellent à... à pratiquer la tradition. On a l'impression aujourd'hui, que c'est devenu trop sensible. Celui qui veut chercher la théologie, qui veut vraiment connaître sa religion, ben je leur souhaite bon courage avec les aumôniers d'aujourd'hui hein, parce que c'est plus possible. Quand il y a eu beaucoup de chroniqueurs, après les attentats, etc., qui ont fait énormément de pression sur tout ce qui est salafisme, sans distinction aucune, parce que les branches, les tendances sont très diverses et voilà. Je pense qu'ils ont fait un complexe d'infériorité...

Les aumôniers ?

Oui, par rapport à ça et ayant peur d'être accusés de... de telle ou telle tendance, que ce soit frère musulman, ou salafiste, ou que sais-je... en fait, y a pas une branche de l'islam qui est acceptée en prison [rire]. On nous a pas dit : « Ben voilà, cette tendance-là, vous pouvez y aller, c'est l'autoroute, y a pas de problème. » Y en n'a pas. Donc que faire ? À part se taire, je vois pas.

Il développe un dernier exemple relatif à l'absence de repas halal.

Donc l'aumônier par rapport à ça, c'est pas un acte de revendication, ça rassemble tout le monde, c'est pas [l'expression d'] une tendance salafiste ou frère musulman ? C'est des règles de base de la religion. On peut même pas discuter là-dessus. [...] C'est... « Oh là, trop délicat pour nous, on peut pas. Il faut voir ça avec l'administration. » Mais vous êtes aumônier, vous êtes en charge de, justement, faire remonter les informations à la direction et à l'Administration pénitentiaire, et la justice – pourquoi pas ? –, pour savoir ce que les détenus musulmans auraient besoin pour vivre calmement leur religion. Je dis bien calmement, parce que ça, ça conduit toujours à des frustrations encore une fois, qui mènent à de la colère malsaine et à la haine permanente.

4.3. Évitement, voice et boycott de l'aumônier

Ces critiques verbales se doublent de pratiques de résistance. La plus courante est l'évitement. En de tels cas, les détenus se tiennent à distance du culte et opposent leur indifférence aux éventuelles sollicitations de l'aumônier ou mettent un terme rapidement à leur relation avec lui dès lors que les divergences religieuses apparaissent trop saillantes

La résistance ne se limite pas à cette forme muette de désaveu de l'aumônier que l'on pourrait classer, en référence à la trilogie de Hirschman (1970), comme une logique d'*exit* (désaffection). Elle peut passer par des logiques de *voice* (prise de parole) et se manifester sous la forme d'une contestation plus frontale. Le culte, moment privilégié pour déployer une pédagogie d'islam civil, est souvent un moment de mise à l'épreuve pour l'aumônier. Ainsi, pendant l'un des cultes observés au CP3 (voir encadré de la partie 2), Yacine, qui se revendique salafiste mais refuse le recours à la violence, interroge l'aumônier qui vient de vanter les bienfaits de la laïcité qui rend possible l'exercice du culte musulman en prison : « Mais pourquoi ils disent l'islam de France ? Cela n'existe pas. Il n'y a pas d'islam de Chine... » Malgré les tentatives de réponse de Farid, il reprend sa critique du modèle français, considérant qu'un pays qui accorde un jour férié pour Pâques n'est pas vraiment laïque.

Le culte peut se transformer en une arène d'affrontement idéologique dont l'enjeu est de discréditer, aux yeux des autres fidèles, l'autorité de celui qui est institué comme la parole officielle de l'islam et, à ce titre, gardien de l'orthodoxie et de l'orthopraxie islamiques. Les personnels pénitentiaires rapportent les tensions auxquelles ils ont pu assister. À la MAF1, une des aumônières s'est trouvée débordée par des détenues TIS entonnant le « chant de Daech » pendant le culte, ce qui a conduit à scinder le groupe en deux (MAF1Ge3). Des *clashes* et « accrochages » entre détenues et l'aumônière se terminent parfois par des demandes de retourner en cellule de la part des premières (MAF1G2). Au CP1, un gradé du QER évoque des « problématiques relationnelles avec certains pendant le culte » entendant par là la participation de leaders négatifs venus remettre en cause la parole de l'aumônier (CP1G2). Les surveillants en charge du suivi des activités socio-culturelles de la MC1 entendent souvent des éclats de voix dans la salle de culte qui jouxte leur bureau. Les principaux intéressés ne font pas mystère des manœuvres de décrédibilisation dont ils sont la cible de la part de détenus.

Ces manœuvres déstabilisatrices peuvent se limiter à une mise à l'épreuve du statut d'autorité de l'aumônier favorisée par l'absence de clergé en islam ; test exigeant de la part de l'aumônier qu'il impose son leadership *via* le déploiement de ses compétences religieuses (Jouanneau, 2013, p. 381). Hicham, aumônier en maison centrale, mesure d'autant mieux cet enjeu qu'il a pris, au début des années 2000, la succession du tout premier aumônier musulman de l'établissement, qui n'a pas su résister aux assauts d'un groupe de militants du GIA lors de son culte.

Oh, c'est la base de tout. La science que t'as, c'est elle qui t'impose sur les personnes. C'est pas le charisme, c'est pas Hicham, c'est ce que t'as dans la tête. Si tu es devant moi et surtout les gens comme [il énonce quelques noms des auteurs des attentats de 1995 passés dans l'établissement], ceux qui ont fait l'attentat et tout ça... X [*idem*] et tout ça, ben la première des choses, ils vont voir ce que tu es, ce que t'as là [il montre sa tête]. Ils vont pas voir la physionomie, la physionomie c'est trompeur. Alors, si tu es vraiment droit dans tes bottes, tu es bien, tu es déjà... et sinon, c'est eux qui vont prendre le dessus sur toi et c'est eux qui vont te diriger. [...] parce que quelqu'un, entre parenthèses, qui se croit un imam autoproclamé, qui a des connaissances, il vient, c'est dans nos coutumes ça. Si quelqu'un vient, c'est comme dans une forêt, y a le lion et y a quelqu'un qui veut forcer son territoire. Comme vous dites, dans la prison, y en a, ça existe ça, faut pas le... ce qu'on appelle les imams autoproclamés. Et pour qu'il ait une légitimité auprès des autres, quelqu'un va lui dire « on va demander à l'imam » par exemple. Et lui, il viendra spécialement, pour dire que l'imam ne connaît rien. Il te pose la question pour te contrôler. Mais si tu es armé, il a rien à dire [MC1AM1].

Il est arrivé à Redouane d'être interrompu dans ses prêches du vendredi (alors que précise-t-il « dans la littérature musulmane, un imam qui est en train de parler, on ne le coupe pas »). Des détenus

disposant d'une certaine aura en détention (des « chefs de groupe » selon ses termes) ont parfois tenté de prendre de l'ascendant sur lui :

pour limite, me dicter ce que je dois dire ou bien me conseiller, me suggérer, les sujets que je dois éviter. Gentiment, poliment. Ça a commencé par « ils ont par le niveau pour ce genre de sujet. Focalise-toi sur tout ce qui est spirituel et l'idéologie mets ça de côté ». [...] Après [...] il m'a dit « si tu continues, tu vas avoir personne » et il a tenu sa promesse. Je suis arrivé c'était sur les *usul ed din* [les bases de la religion], et effectivement, personne n'est venu.

Cette pratique du boycott de l'aumônier a plus de probabilité de se produire au sein d'établissements où les TIS atteignent une certaine masse critique et développent un rapport guerrier à l'institution. C'est ce qu'a observé l'un des directeurs du CP3 lorsqu'il se trouvait dans l'une des maisons d'arrêt parisiennes accueillant de nombreux retours de Syrie et dans lequel se serait créé un « émirat des prisons » :

Y a des gens qui sont partis combattre, des gens qui ont voulu combattre, des gens qui ont fait des attentats sur le sol français. L'aréopage de personnes détenues qui sont étiquetées et qui... Là pour le coup, y a un aumônier. Y a un temps réservé au culte. Ces personnes stigmatisées, n'y participent pas, parce que c'est l'aumônier de la République hein. Donc n'y participent pas et puis vont reconstruire finalement, quand le nombre va en être suffisant à [l'établissement dans lequel il se trouvait], vont reconstruire un groupe, avec des revendications de groupe et puis des idées de passage à l'acte de groupe quoi [CP3Dir3].

Ce boycott s'assortit parfois de la structuration d'un islam de contrebande allant de pratiques clandestines de circulations d'ouvrages défendus, de prières à la dérobée jusqu'à la structuration de groupes et d'instances de substitution. Il peut se limiter au seul groupe des détenus radicalisés mais il n'est pas rare qu'il fasse tache d'huile. Gradé du QER de la CP1, Martin constate ainsi l'impact de certains TIS « leaders d'opinion » sur l'évasion dont le culte fait l'objet dans cette grosse maison d'arrêt, où, nous l'avons vérifié, le culte musulman est singulièrement peu fréquenté.

On sent qu'il y a eu un effet boule de neige vis-à-vis du reste de la population musulmane qui participait au culte. C'est-à-dire par exemple que pour la première division, on a clairement senti... alors eux avaient leur culte entre eux les TIS, et y avait culte pour les autres musulmans en détention. Sauf que on a vu quand même que le nombre de personnes présentes au culte musulman, entre guillemet, modéré, y a eu de moins en moins de monde. De moins en moins.

Et comment vous l'expliquez ?

Vous voyez un peu la structure ? Le syndrome de ce que j'appelle des fenêtres. À votre avis, comment on met la pression sur les gens ? Y a une pression qui malheureusement s'opère, de la part de ces gens radicalisés [CP1G2].

Marwan, dont nous avons évoqué les ateliers de contre-discours ci-dessus, s'est trouvé lui-même confronté à une situation comparable, lorsque ce qu'il identifie comme un takfiriste s'est invité dans son atelier théologique pour disqualifier avec succès sa fonction.

Comment il a cassé le groupe de discussion ? En disant : « Mais vous voyez pas que c'est un imam qui a été choisi par la République. Il représente les intérêts de la France. C'est pas du tout un imam qui a été choisi, c'est nous qui devrions choisir un tel imam. » Voyez. Impossible de leur faire comprendre que vous ne pouvez pas choisir un imam [en prison], y a des lois. Oui mais c'est des lois de *kouffars* [mécréants]. Etc., etc. il m'a complètement disqualifié. Il a même pas cherché à savoir mes arguments, mes connaissances religieuses. [...] Il a tout de suite cassé le jeu et plus jamais... ils sont plus revenus après.

Cet échec a été à l'origine d'une « période de vaches maigres » du côté de la fréquentation du culte qui finit par impacter le culte catholique :

J'avais pratiquement plus de culte. Des entretiens, j'en avais tout le temps, mais de culte, j'avais des périodes où j'en avais presque plus. Alors, ça dépendait des bâtiments. Des fois, j'arrivais toujours, chaque vendredi, à avoir un culte au moins dans l'un des trois et j'avais aussi des fois, le culte dans le quartier... dans le QPA, le quartier des peines aménagées, ceux qui sont en fin de peine. Donc j'arrivais toujours à avoir à peu près un vendredi. Mais j'ai eu une période, qui a duré trois ou quatre mois, où j'avais plus de culte. C'était problématique et là je leur ai dit : « C'est plus possible quoi. Vous en prenez un [sous-entendu vous le mettez à part] pour protéger les autres détenus, qui sont sous leur coupe, qui sont visiblement, totalement inféodés. » Et l'aumônier catholique me disait la même chose de ses ouailles chrétiennes. Il me dit : « Ils ont peur de venir. Ils viennent plus, parce que les autres les menacent. » C'est fou. Tout ça, pour casser l'aumônerie dans les prisons. Pour qu'il n'y ait plus d'accompagnement, et de façon à ce qu'ils aient le pouvoir religieux. Ça c'est un vrai défi ça [AHE8].

Distinguer ce qui, dans ces logiques de boycott, revient à l'idéologie, aux pressions et aux effets de posture de certains qui contestent l'aumônier par rapport au regard des autres n'est guère aisé. Mais, Martin souligne à raison les effets pervers de l'emprise des plus radicalisés sur le rapport à l'offre culturelle officielle : « je pense que les gens qui vont au culte – ça c'est mon point de vue – je pense qu'ils ne le crient pas sur les toits en cours de promenade, ils le crient pas, ça c'est évident » (CP1G2). Ce à quoi font écho les propos aussi bien du chef de détention du QER : « C'est pas bien vu hein, en général par les personnes » (CP1G4) que de ce détenu TIS, qui répond sans une once d'hésitation, que fréquenter l'aumônier est perçu négativement par les autres détenus (MC1D4).

La situation est d'autant plus délicate pour les aumôniers que l'administration corrobore, parfois par des maladresses, les soupçons de collusion. Farid livre ici deux illustrations éloquentes de décisions, qui parce qu'elles ont bénéficié de l'éclairage de l'aumônier, lui sont imputées et, ont des conséquences désastreuses sur sa relation avec les détenus concernés :

Ça date de deux ans, j'ai confisqué, j'ai censuré une fois un livre pour... [un ancien du GIA]. Et qu'est-ce qu'ils ont fait ? J'ai censuré ce livre-là et on m'a dit : « Qu'est-ce que vous en pensez de ce livre ? » J'ai dit : « Celui-là non, il vaut mieux pas. » La secrétaire me dit : « Ça va à la fouille. Quand il sort, il récupère ce livre. » Moi je pensais que ça restait entre eux et moi, mais ils sont allés lui dire : « C'est pas nous qui vous censurons, c'est l'aumônier musulman. » Je reçois une lettre pleine de propos d'injures, mépris. Je vais voir le directeur et je lui dis : « Il faut pas faire ça Monsieur le directeur. » [...] Et comment moi, je peux continuer à bénéficier du secret de la confession ? Et j'ai pas censuré, j'ai donné un avis. C'est vous, administration, c'est vous qui censurez, c'est vous qui dites « je vais à la fouille » c'est vous qui donnez, donc la décision c'est vous qui la prenez.

Il le mettait sur mon dos, le directeur, il a trente ans de métier pourtant, il est parti. L'actuel, qui a trente ans de métier aussi, il me fait une autre connerie. On était à deux dans le bureau, et il voulait m'expliquer pourquoi il garde quelqu'un à l'isolement encore trois mois supplémentaires. Je suis monté, je l'ai vu. J'ai essayé de fermer ma bouche, ma gueule comme on dit [rire] et après, comme il insistait j'ai dit : « Oui, il est beaucoup dans la religion. » C'est-à-dire, c'est quelque chose qui caractérise beaucoup ces jeunes ou moins jeunes. Tout doit passer par... comment dirais-je... être évalué par rapport à la religion, mesuré par rapport à la religion. Alors je lui ai dit : « Oui, il est beaucoup dans la religion. » Ils sont allés voir le gars, pour lui dire : « On vous a maintenu en isolement trois mois mais l'aumônier, il était presque d'accord avec nous. » Jusqu'à aujourd'hui, j'ai plus le droit de rentrer dans sa cellule [CP3AM1].

L'aumônier national a de son côté à plusieurs reprises émis des protestations concernant ces décisions de retenues d'ouvrages sur lesquels l'avis des aumôniers sont régulièrement sollicités. Le CGLPL, au terme de son rapport de 2016 consacré à l'évaluation des unités dédiées, mettait en garde contre une « confusion des rôles » qui appelait urgemment des clarifications déontologiques. Le rapport rappelle que le contrôle de la littérature religieuse circulant en détention ne « relève pas des missions des aumôniers » mais que c'est « sous la responsabilité du chef d'établissement que doit être vérifié le contenu de ces publications, et en cas de doute sur un ouvrage, c'est le référent chargé de la laïcité et de la pratique du culte au sein de la DISP qui doit être interrogé » (CGLPL, 2016, p. 55).

4.4. Des rapports plus coopératifs à l'ombre du soupçon

Que la relation entre l'aumônier et les détenus soit surdéterminée par des rapports guerriers qui structurent la relation entre ces derniers et l'administration, à laquelle ils assimilent l'aumônier, n'exclut cependant pas des formes de rapports moins défensifs et plus coopératifs.

Le rejet et la contestation de l'aumônier sont loin d'être systématiques. Redouane observe des formes d'ambivalence chez les détenus oscillant entre la distance, la curiosité et l'envie parfois d'échanger avec l'aumônier. Des TIS et détenus étiquetés « radicalisés » acceptent de s'entretenir avec l'aumônier et vont au culte. La comparaison entre les établissements sur lesquels a porté notre étude fait apparaître des variations notables. Ils sont totalement absents du culte en MC1 (où ils sont, il est vrai, peu nombreux). Peu y participent au CP1 (où le culte est contingenté). 4 TIS y participent au CP3 (soit un sur 2). Dans les MAF de notre échantillon, les TIS participent même majoritairement au culte.

Participation des détenus TIS au culte au moment de notre enquête

	CP1	CP2	CP3	MC1	MAF 1	MAF 2
Nombre TIS dans l'établissement	Une centaine	5	4	3	7	5
Fréquentation du culte	NR	Pas de culte	Au moins 2	1 TIS	6 TIS	Majorité vont au culte

Il faut garder enfin à l'esprit que la catégorie TIS tout comme l'incrimination d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT) qui y conduit, recouvre des situations très hétérogènes. La population qui en relève présente des niveaux d'ancrage dans l'idéologie salafiste ou salafo-djihadiste très inégaux. Si bien que si l'appartenance à cette catégorie peut prédisposer à rejeter ceux qui sont vus comme « collaborant avec l'ennemi » selon les termes d'une surveillante, celle-ci n'a rien de mécanique. Diverses postures sont possibles. Ce que rappelle Ousmane, l'éducateur du binôme de soutien du CP1 :

Oui, ils vont nous parler de certains aumôniers. Après voilà, moi je... fff. Moi je suis pas là. Alors j'ai des retours des uns et des autres. Y en a où ça se passe bien ; y en a où ça se passe mal, où ils disent que c'est des charlatans. Mais après c'est pareil, c'est vraiment en fonction du profil. En fonction du détenu que vous avez en face de vous, quelqu'un qui va être radicalisé à 200 %, ben forcément, il va faire un rejet de l'imam, de l'aumônier. Il va dire que lui, c'est un charlatan, qu'il raconte des bêtises, qu'il sait pas ce qu'il dit « c'est un vendu », c'est machin. Enfin, voilà. Après, le profil vulnérable, il va vous dire « il m'a appris vachement de choses, sur les ablutions et j'avais besoin, parce que du coup, moi j'avais aucune connaissance ». On a des versions qui diffèrent d'un détenu à un autre [MAF1/CP1PLAT].

4.4.1. Du bon usage de l'aumônier

Quand elle ne procède pas d'une volonté de mise à l'épreuve visant à lui faire perdre la face, ce qui suppose un minimum de bagage religieux ou théologique, la présence au culte peut résulter de considérations variables. C'est souvent un moyen de retrouver d'autres détenus et de sortir de sa cellule. Il peut s'agir (lorsque le culte permet la prière du vendredi), pour les plus ritualistes, d'un souci de s'acquitter d'une obligation liturgique impliquant la dimension communautaire. Martin, ce gradé observateur averti du QER du CPI (qui constatait ci-dessus la désaffection dont le culte fait l'objet), observe l'attractivité de certaines fêtes religieuses, y compris chez les gros profils TIS. Si Djemila, bien qu'elle vive mal les tentatives de « lavage de cerveau » par l'aumônière, ne rompt pas avec cette dernière, c'est confie-t-elle « pour ne pas être coupée de la religion » et parce que « l'accès aux livres religieux est devenu extrêmement compliqué » (MAF1De4). Leur différend théologique ne suffit pas à instaurer une frontière qui ferait basculer l'aumônière dans la catégorie du « eux », voire des adversaires. Bien d'autres raisons expliquent que cette détenue d'à peine 19 ans ne s'oppose pas aux visites de ce qu'elle décrit d'ailleurs significativement comme une instance « maternelle ». La reconnaissance qu'elle exprime à l'égard du dévouement de ces femmes aumônières qui prennent du temps pour venir la voir voisine avec une forme d'identification lorsqu'elle mentionne que pour accéder à la détention, elles endurent palpations, fouilles et parfois même dévoilement.

La relation avec l'aumônier ne peut être interprétée indépendamment du contexte de violence et de privation de biens et de relations qu'implique l'incarcération. À la différence de multirécidivistes pour lesquels la prison constitue un passage obligé dans leur carrière délinquante, de nombreux TIS sont des jeunes majeurs n'ayant aucune expérience de la prison (Bonelli et Carrié, 2018, p. 285). Cela est, *a fortiori*, vrai s'agissant des femmes. Cette distance sociale à la prison, parce qu'elle implique l'absence de savoirs pratiques et de maîtrise des codes de la vie carcérale, accroît l'intensité de ce qui a pu être désigné comme le « choc carcéral » (Lhuilier, 2001). L'épreuve carcérale est, les concernant, accentuée par un régime de détention qui implique surveillance renforcée, fouilles répétitives, mise à l'isolement (pour ceux dont l'on redoute le potentiel prosélyte), changements intempestifs de cellule, sans parler du passage par le QER. Elle l'est également par l'effet de stigmatisation intra-muros (mise à distance par les détenus non TIS de peur d'être taxés de radicalité) comme extra-muros (mise à distance par les familles) résultant souvent de leur profil pénal. Cette situation peut causer le retournement du stigmatisme qu'il s'exprime par le renforcement d'un ancrage radical ou l'inscription dans des groupes revendiquant une posture militante. Mais elle peut expliquer que l'aumônier soit vu comme une « bouffée d'oxygène » selon les termes d'une détenue TIS, séparée de ses enfants depuis son incarcération, et quotidiennement ramenée à son profil pénal. C'est implicitement à ce désarroi que fait référence le témoignage d'Abdelkader, jeune TIS, pour expliquer ce qui rend appréciable les visites de l'aumônier au tout début de son incarcération :

Ben quand j'ai été incarcéré, une semaine après, l'aumônier est venu. Enfin, c'est la prison qui m'en a parlé. La prison m'a dit : « Vous avez la possibilité de rencontrer un aumônier. » J'ai dit : « Oui, pourquoi pas ? » et puis ben, il est venu me voir. Moi j'étais à l'isolement. On a discuté, il m'a demandé si j'avais besoin de choses parce que quand t'arrives, quand t'es aux arrivants, finalement t'as rien. Il faut que ta famille... t'as pas de tapis de prière, t'as pas de lecture, t'as rien et puis lui il peut... à ce moment-là où t'es esseulé lui il peut venir, il peut te remonter le moral, te dire que ça va bien se passer. Voilà quoi.

De la même manière, il peut sembler paradoxal que ce jeune détenu n'ait pas rompu les relations avec l'aumônier qui semblait mener une enquête sur lui (voir ci-dessus). Le paradoxe s'éclaire si l'on sait qu'en attendant d'un classement, il se trouve alors hébergé dans le bâtiment des « travailleurs » et n'a droit en tout et pour tout qu'à une promenade par jour. Qu'il compare ses visites (durant lesquelles, souligne-t-il, il évite soigneusement tous les sujets d'ordre théologique) à un « quatrième parler » n'est pas anodin et renseigne sur le « bon usage » qu'il a appris à faire de l'aumônier.

Des motivations tactiques ou adaptations secondaires – aller au culte pour sortir de sa cellule, retrouver des codétenus, circuler un peu en détention, se livrer à des petits illégalismes, etc. – sont tout aussi opérantes pour cette catégorie de détenus que pour d'autres (voir partie précédente). Pour le chef de détention du QER du CP1, le rapport utilitariste à l'aumônier ne fait aucun doute : « Je crois qu'ils s'en fichent de l'aumônier, mais ils savent qu'il faut l'utiliser » (CP1G4). Sa conviction se fonde sur ses échanges réguliers avec les détenus de la division qui lui disent régulièrement considérer l'aumônier comme un « charlatan ».

Il n'est en outre pas exclu que la fréquentation de l'aumônier et du culte procède pour certains d'un calcul stratégique. Répondre à l'offre culturelle de l'institution peut être une manière de signaler ou feindre qu'on « joue le jeu », que l'on se situe dans une « pratique normale » (c'est-à-dire non excessive), comme l'avancait une détenue TIS de la MAF1. Cela peut être particulièrement effectif chez les détenus TIS – prévenus ou condamnés – qui font l'objet d'une évaluation au QER. Les synthèses d'évaluation accordent en effet une place importante à l'analyse du positionnement religieux des évalués. Faute d'avoir pu en mener une analyse systématique, on ne peut que spéculer sur la manière dont le rapport du détenu avec l'aumônerie y est pris en considération (il n'apparaît pas dans celles dont nous avons eu connaissance). Mais, selon Redouane, les éducateurs et psychologues du binôme de soutien voient dans la fréquentation de l'aumônier « un signe d'ouverture », ce qui les conduit à l'interroger régulièrement sur ce point (AHE3). Que l'évocation du point de vue de certains aumôniers, dont certains font figure de référence en matière de désengagement radical, incline à penser que cet élément peut compter. À tout le moins, il est vraisemblable que les personnes détenues, objet de ces synthèses se livrent aux mêmes spéculations que les nôtres.

4.4.2. Des acteurs qui font bouger les lignes

Quelles qu'en soient les motivations, force est de constater que si une partie des TIS se tient à distance de l'aumônier, d'autres le fréquentent et tissent parfois des liens durables avec lui. Défiance et hostilité initiales peuvent se mouvoir en rapport plus cordial et coopératif. Instructif à cet égard est le cas de Bouna (évoqué ci-dessus) auquel la directrice du CP2 a envoyé l'aumônier, de peur d'un passage à l'acte contre un surveillant.

« Hicham, c'est comme ma famille, voilà, c'est comme un père pour moi maintenant. On fait la prière ensemble »

Bouna a à peine une trentaine d'années au moment de l'entretien. Il purge alors dans la MC1 la troisième année d'une peine de huit ans dont les deux premières années se sont déroulées au quartier d'isolement tant en raison de son prosélytisme déclaré que de son agressivité à l'égard des personnels. Il fait partie des TIS qui affichent une posture revendicative. Lors de son procès, durant lequel il refuse de se faire assister par un avocat, il affiche une fidélité sans faille à ses convictions djihadistes dont il ne fait pas mystère lors de l'entretien. Bouna n'avait jamais rencontré d'aumônier avant son arrivée au CP2. C'est là qu'il rencontre Hicham, auquel la direction demande d'intervenir auprès de lui. Transféré

depuis à la MC1, il continue d'y rencontrer régulièrement Hicham qui y est aumônier également.

Quand t'es arrivé en prison, ça t'a fait quoi la première fois que t'as vu des aumôniers musulmans ?

Ben moi au début, en fait j'étais hostile. J'étais dans l'hostilité. Je voulais pas aller le voir et tout ça. J'avais vraiment de l'hostilité.

Hostile parce que...

Parce que je me disais qu'ils travaillent pour l'administration. Voilà, je me disais qu'ils étaient à la solde de l'administration. Après j'ai discuté avec Hicham. On a discuté et il a réussi... J'ai vraiment été violent au début, vraiment dans l'hostilité. Et à force de parler, parler, après ça s'est...

Parce que pour toi, c'était en gros, un fonctionnaire de l'administration qui...

Voilà. Voilà, je me disais ça.

Ça s'est passé comment la première fois que tu l'as rencontré ?

Ben très hostile.

Tu lui es rentré dedans ?

Voilà, un peu. Mais lui, il a toujours été avec sagesse. Il me reprenait avec sagesse. Et ça m'a étonné toujours que voilà, il était de... ça m'a vraiment perturbé et après voilà, j'ai commencé à être plus souple et à être dans le dialogue avec lui, vraiment.

Parce qu'à l'époque t'étais hostile, tu considérais que t'avais une lecture de la religion qui était radicale ?

Non, pas radicale mais c'est pas... moi en fait, c'était sa fonction qui me gênait.

Le fait qu'on mette aumônier et islam ensemble, c'est ça ?

Aumônier. Le fait de venir en prison pour... je me suis dit, ils doivent travailler pour l'administration.

T'avais pas confiance ?

Voilà, j'avais pas confiance. C'était la confiance, c'était pas la question de la lecture de l'islam. Après, chacun fait comme il veut. Je peux pas imposer une lecture de l'islam.

[...]

Et au début, vous parlez de quoi ? Tu lui expliques que tu n'es pas d'accord avec lui ?

Voilà. Moi je lui dis, voilà, que je suis pour les *moudjahidin* [combattants de la foi], que moi c'est ça... voilà, que moi je suis salafi, voilà. Après lui il me parle, il me lit des versets du Coran, tout ça. Après je suis un peu étonné, je me dis : « Ah, il connaît un peu. » Et après on commence, on parle, on parle et...

Parce que toi tu aimes bien le côté *battle* intellectuelle ?

Moi c'est important, oui bien sûr.

Et lui, il a du répondant ?

Voilà. Il a vraiment des connaissances et il sait vraiment répondre. Et c'est ça le plus important, c'est... surtout moi, parce que moi je suis rentré... comme j'ai fait beaucoup de différents groupes et c'est toujours l'argumentation qui m'a convaincu des choses, de basculer dans un groupe, c'est jamais... voilà. C'est toujours l'argumentation. Les gens pensent que, voilà... mais c'est ça en fait, la plupart d'entre nous c'est comme ça, c'est que le... c'est l'argumentation qui compte.

C'est le savoir.

C'est le savoir. Le savoir des textes, la maîtrise des textes. Et lui Hicham il maîtrise bien les textes.

[...]

Au fur et à mesure, tu vois régulièrement l'aumônier. Y a une relation qui se fait entre vous ?

Oui, y a une relation, vraiment.

Tu l'appelles comment après ?

Hicham

[...]

Pendant combien de temps il vient te voir ?

J'ai fait deux ans au CP2 il est venu deux ans me voir.

Quand tu sors de l'isolement ?

Je le retrouve ici [MC1]. De l'isolement, on me ramène ici et je le retrouve ici.

Et là, t'as une autre relation avec lui à [la MC1]?

Non, elle est vraiment forte notre relation, parce que moi... pour moi, c'est la seule personne que je vois, j'avais pas de parler. Hicham, c'est comme ma famille, voilà, c'est comme un père pour moi maintenant. On fait la prière ensemble.

[...]

La relation « vraiment forte » nouée avec Hicham, investi par Bouna comme une instance paternelle, n'a certes pas conduit ce dernier à renoncer à son projet de reprendre la lutte armée. Mais elle a porté ses fruits en termes de pacification : de la direction à l'aumônier en passant par l'intéressé, chacun s'accorde pour constater qu'un apaisement s'est produit. Il est intéressant de noter ici que l'assimilation de l'aumônier à l'administration qui suscite la méfiance de départ de Bouna n'a pas empêché de rendre efficace la mobilisation du registre religieux pour entrer en communication avec lui. Ce registre n'est ici opérant qu'à l'issue d'une mise à l'épreuve au terme de laquelle Hicham est, au vu de ses connaissances et de ses compétences dans le maniement des textes religieux, reconnu sinon comme dépositaire d'un magistère religieux, du moins comme un interprète autorisé de la doxa islamique. Le langage religieux offre ainsi un point d'accès à l'univers de sens de Bouna surdéterminé par l'islam. L'expertise religieuse de Hicham validée par Bouna, associée à ses visites régulières, permettent que se crée la possibilité d'un échange et se tissent des liens de confiance. La

performativité du langage religieux apparaît clairement lorsque Bouna raconte, dans la suite de l'entretien, la façon dont à force de sourates et de hadiths, Hicham le convainc renouer le contact avec sa famille qu'il assimile alors des « *koufars*, des vendus ». Il est intéressant ici d'entendre Hicham évoquer les choses de son point de vue :

J'ai dit : « Bouna, maintenant on se connaît, mais je suis pas content du tout. J'ai envie de te gifler. » Et il me dit, parfois il me dit « père Hicham », comme à un père. C'est fort hein ? Je lui ai dit : « Mais dans quelles conditions on refuse la maman et le père ? » Je lui ai dit : « Tu as appris le Coran, tu as lu le Coran. On t'a inculqué des idées, tout ça. » Il me dit : « Je sais pas. » J'ai dit : « Quoi, tu sais pas ? Je suis avec qui là ? Tu sais pas ? Je te pose une question. Tu as appris le Coran par cœur. Tu peux me donner 5 versets concernant la maman et le père. Tu peux me les réciter ? » Il me dit : « Oui, je connais. » « C'est grave là. Eh ben je vais te dire une chose : la valeur de la maman, la valeur de la maman dans le Coran, t'as pas le droit de refuser de voir ta maman. » J'ai dit : « Y a une seule chose où on n'obéit pas aux parents, mais on refuse pas de les voir. On n'obéit pas à ce qu'ils nous disent, lorsqu'ils nous disent, ils nous poussent à associer quelqu'un à Dieu » [il cite en arabe les versets d'une sourate correspondante] « T'as pas le droit. » Il comprenait pas ça [MC1A1].

Quoique Hicham parvienne ici à force d'autorité morale et d'arguments religieux à faire fléchir Bouna, son autorité demeure impuissante à ce stade à le faire renoncer à son projet de reprendre le djihad une fois sa peine éclusée. Si dans ce cas d'espèce l'évolution constatée n'a pas (encore ?) conduit au désengagement radical, d'autres aumôniers évoquent des évolutions plus encourageantes. Redouane observe un effet de rumeur positif qui conduit des détenus avec lesquels il est en contact, à encourager parfois leurs codétenus incriminés pour fait de terrorisme à venir le voir.

C'est les personnes, qui commencent à se poser des questions, les personnes qui me sont recommandées par les autres détenus, à qui ça a bien marché. Et ça, même pour une première personne, c'est un signe de distanciation du discours radical. Dès lors qu'ils commencent à me recommander auprès de ces personnes... quand ils commencent à répéter ce que je dis. Dès lors qu'on commence à avoir deux groupes au sein de la détention ; les pros et les anti, ça existe. C'est des critères que j'ai pris en considération, pour distinguer à peu près les personnes qui sont en train de faire un cheminement vers l'autonomie intellectuelle. Et surtout, lorsque la personne me dit, ou m'écrit : « Suite aux conseils de mon codétenu, je viens vous voir », alors que la personne est écrouée pour des faits de terrorisme et de radicalisation.[AHE3]

Il peut lui arriver d'être témoin de « distanciations remarquables du discours radical » (AHE3). Hamza affirme qu'« on arrive à en changer quelques-uns » :

Quand on parle d'ici, y en a un certain nombre dans le quartier d'isolement. Il y a des jeunes qui font allégeance à Daech, y a longtemps et qui sont rentrés. Je trouve le drapeau de Daech carrément « Oui, me parle pas de la République... »...

Dans les cellules ?

Dans les cellules, bien sûr. Et on a réussi avec le temps, d'apaiser, et de comprendre que cet organisme – l'État satanique – n'a rien à voir avec l'État islamique. Et que l'islam, il est contre toute atteinte à la liberté et à la vie d'autrui. Y en a plein, sans citer de noms, parce qu'on n'a pas le droit de les citer, mais ça m'est arrivé plusieurs fois, et je continue. Y a pas mal de jeunes qui ont changé leur fusil d'épaule et qui disent : « Oui, c'est vrai que j'étais ignorant. Maintenant, je commence à ouvrir mes yeux par rapport à ça » [CP3AM2].

Adama dit être parvenu à faire admettre son erreur à un détenu qui a fait allégeance par internet à Abou Bakr al-Baghdadi (AHE5). C'est selon lui un exemple parmi d'autres :

Dieu merci, on le remarque quand même. La plupart du temps, les gens qu'on rencontre dans l'écoute, ceux qui ont cette notion quand ils arrivent, ils changent d'avis la plupart du temps, par les discussions, le dialogue et puis l'explication, les textes et la science même. Ça arrive à les guider, pour dire que c'était une bêtise qu'ils voulaient faire [AHE5].

4.4.3. Indépassable soupçon

Ibrahim constate lui aussi des évolutions chez les détenus du QER qu'il est amené à suivre et dit avoir connu des « repentis » (AHE1). La prudence dont il assortit ses appréciations sur de tels parcours traduit néanmoins un climat de suspicion généralisée qui interdit toute certitude sur l'authenticité de ce que donne à voir ses ouailles en apparence repenties.

« C'est un peu délicat de s'assurer vraiment de la sincérité de la personne »

Je vais vous parler d'un détenu, qui a donné un coup de marteau à un policier à X. Il est placé au quartier d'isolement. Je vais le voir, je me présente. Déjà, l'accueil qui m'a été réservé, c'était une manière de m'expliquer que voilà, j'étais un traître. On discute...

Il vous l'exprime comment ?

Ça, je laisse passer, je laisse le temps.

Mais il vous insulte ?

Non, c'est pas des insultes mais c'est vraiment des paroles assez agressives, assez violentes parfois : la France est un pays de mécréants ; la France elle a commis des exactions, des actes violents en Algérie ; elle a colonisé des pays musulmans. Voilà, l'histoire coloniale, etc.

Un détenu qui me dit ça, c'est un détenu d'origine algérienne, en disant : « Ils ont fait du mal chez nous. Nous aussi on doit se venger, etc. C'est ça l'islam. » C'est ces discours que j'entends.

Avec le temps, aujourd'hui, cette même personne, même si je dois rester prudent sur sa sincérité, cette personne me sollicite, me sollicite. Elle veut que je passe la voir quasiment une ou deux fois par semaine. Avec le temps. Un autre détenu qui n'avait que 18 ans, qui était en contact direct avec Rachid Kassim en Syrie. Ce détenu, qui s'est trouvé incarcéré, qui n'a que 18 ans. J'arrive, c'était presque des insultes lors du premier entretien. Aujourd'hui, il est toujours incarcéré à X et il me sollicite plus que jamais. Il n'a plus le même discours que lorsque je l'avais rencontré la première fois.

Et il vous sollicite sur les compétences théologiques ?

Sur les compétences théologiques. Il n'est plus dans cette idéologie. En tout cas, c'est ce qu'il me montre, mais je reste prudent. Je reste extrêmement prudent dans ce sens-là mais pour vous dire, il ne tient plus ces discours radicaux.

[...]

Parce que la question, j'imagine, que vous vous posez sans arrêt, c'est quelle est la part de stratégie? De la façon dont il se positionne, par rapport à vous, pour donner des gages que finalement, ils sont pas si radicaux que ça, en perspective du procès bien sûr. Vous êtes dans le brouillard par rapport à ça j'imagine ?

Oui, oui.

On peut jamais avoir la certitude.

Oui, bien sûr. C'est un peu compliqué d'avoir la certitude dans ce sens-là, lorsqu'au début, on tient des propos radicaux et avec le temps, on tient plus le même propos, oui, c'est un peu délicat de s'assurer vraiment de la sincérité de la personne.

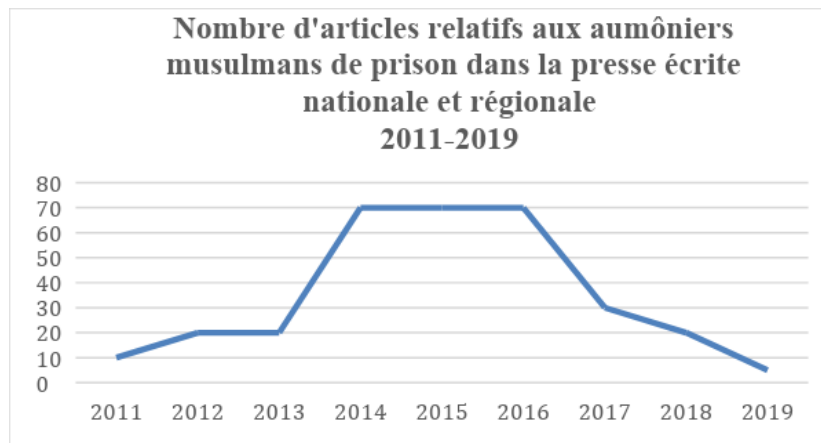
Mais même s'ils le font stratégiquement, c'est intéressant, parce que de fait, ils vous ont entendu de façon répétitive et ça peut les faire bouger.

Bien sûr. Après, on n'oublie pas. Je reste conscient de cette stratégie que eux ils emploient régulièrement. On l'appelle la stratégie de *taqyia*, c'est-à-dire la stratégie de la dissimulation. Ils ont cette stratégie, ou cet art de dissimuler leurs dogmes. Malheureusement, l'idéologie est malsaine et elle est basée sur cette stratégie-là, la dissimulation.

Cette peur des faux-semblants qui plane sur toute relation carcérale se trouve ici redoublée par la lutte contre le terrorisme et la théorisation religieuse *via* la *taqyia* de la dissimulation de ses convictions. Ouvrant un « espace du soupçon » (Linhardt, 2006), ce contexte fait redouter, au-delà des apparences de la normalité ou de postures jugées trop lisses, un « danger indistinct ». Pas plus que les autres professionnels intervenant en prison, les aumôniers n'échappent à l'insoluble question de la dissimulation. On peut même supposer que cette incorporation de la défiance sécuritaire, pour ces acteurs que la proximité confessionnelle avec les auteurs de troubles expose au soupçon d'angélisme et de complaisance, est une condition même de leur crédibilité au sein de l'institution pénitentiaire.

5. Vers une division du travail religieux ?

L'injonction faite aux aumôniers de prendre part à la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation se fait aujourd'hui moins pressante. Ils comptaient parmi les acteurs de première ligne dans le PLAT de 2015. Les diverses commissions parlementaires qui ont traité du sujet de la lutte contre le djihadisme n'ont cessé d'insister sur le nécessaire soutien à apporter à ce « rempart comme l'extrémisme ». Encouragés à se former au contre-discours, sollicités en 2016 comme alliés du gouvernement dans le cadre de la seconde instance de dialogue avec l'islam, ils ne sont plus même mentionnés dans le plan national de prévention de la radicalisation, présenté par Édouard Philippe, le 23 février 2018. De même, la présence de l'aumônier musulman est devenue plus discrète dans les médias ainsi que l'indique le graphique ci-dessous.



Source : Europresse¹⁸⁹.

La responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation au sein de la DAP confirme une « baisse en intensité » notable à partir de 2017. Celle-ci est constatée aussi, avec soulagement, par la secrétaire générale de l'aumônerie nationale. Ce désinvestissement de l'aumônier musulman peut pourtant sembler paradoxal au regard de l'intérêt porté désormais à la coopération avec les cadres musulmans dans la lutte contre la radicalisation. La mobilisation des acteurs religieux et du registre théologique s'impose ainsi comme une nécessité aux yeux de la cheffe de projet Lutte contre la radicalisation, pourtant sceptique sur le sujet lorsqu'elle a pris ses fonctions :

Quand je suis arrivée en janvier 2016, dans ma vision des choses, je me disais, en fait, on n'a pas forcément besoin de spécialistes du fait religieux. C'est-à-dire qu'on peut prendre en charge les publics, on peut travailler sur la prévention de la radicalisation, sans avoir besoin de spécialistes du religieux.

Dans ma tête, avec la chargée des cultes, je lui disais : « C'est pas si grave si les aumôniers s'engagent pas. S'ils le font tant mieux, on va travailler ensemble, on va faire des choses. Mais s'ils viennent pas, c'est pas grave, on fera sans eux. »

Parce que vous pensiez que la dimension religieuse n'était pas si centrale ?

Voilà, oui. Et puis en fait, j'ai changé d'avis au fur et à mesure [rire]. Parce que la radicalisation, elle se construit d'une manière très différente, selon les individus. Parfois, il y a un engagement surtout politique ; parfois, c'est un substitut de violence et parfois, la radicalisation agit comme un produit, elle remplit un vide. Parfois quand même, y a une vraie idéologie religieuse. Et c'est quand même très difficile d'accéder à ce public-là en particulier, si vous ne misez que sur un discours laïc. Et on a besoin de pouvoir savoir quel est le niveau d'ancrage religieux. Et vous avez beau poser des questions généralistes sur les croyances de la personne, la place qu'elle accorde à la religion dans sa vie, si vous n'allez pas dans le détail du questionnement, et si vous n'avez pas une conversation vraiment théologique avec la personne, finalement, vous savez..., il manque une partie... [Entretien, mars 2018].

L'évolution de notre interlocutrice concorde avec la montée en puissance d'une doctrine d'action publique valorisant la dimension religieuse dans la lutte contre la radicalisation. L'ampleur des

¹⁸⁹ Ce décompte a été élaboré à partir d'Europresse. Il prend en compte les articles publiés dans la presse nationale et régionale ayant pour thème/ pour objet l'aumônier musulman des prisons (ses fonctions dans la détention, dans le processus de déradicalisation, ses activités, son rapport aux valeurs de la société française, à la laïcité, etc.).

attentats de 2015 a, sans conteste, brisé un tabou sur l'association d'acteurs religieux à l'action publique en la matière. Le mouvement amorcé en 2015 et évoqué au début de cette partie ne s'est pas interrompu. Dans la continuité de la deuxième instance de dialogue avec l'islam de France, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), en lien avec le Bureau central des cultes (BCC) du ministère de l'Intérieur, a ainsi organisé, en mars 2017 à la préfecture de la région Ile-de-France, une nouvelle journée d'échange avec les représentants du culte musulman sur la prévention de la radicalisation. Le CIPDR envisageait alors de prolonger les échanges *via* la mise en place d'un réseau informel visant à l'élaboration de bonnes pratiques, notamment en matière de contre-discours. Dans cette perspective, il a été à l'initiative en lien avec la DAP d'une formation des aumôniers sur le djihadisme et le contre-discours. Ce faisant, la France semble s'aligner sur la doctrine d'action publique qui a pris forme à l'international à en lire certains documents officiels exposant les bonnes pratiques s'agissant de l'intervention des professionnels du religieux et du registre théologique dans la lutte contre l'extrémisme violent en monde carcéral¹⁹⁰.

À défaut de signifier un renoncement à la mobilisation de la ressource religieuse dans la politique de lutte contre la radicalisation, les raisons de cette dévaluation du rôle de l'aumônier musulman comme outil de lutte contre la radicalisation doivent être cherchées ailleurs. Cette dévaluation peut être lue comme le fruit de deux dynamiques concomitantes : d'une part l'injonction faite aux aumôniers de lutter contre la radicalisation semble inversement proportionnelle à la dynamique de professionnalisation des personnels de l'AP pour combattre ce fléau. Cette dynamique est amplifiée

¹⁹⁰ Voir, entre autres, *Guide du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent*, 2015, p. 45 sur les « représentants religieux » <https://rm.coe.int/16806f9aaa> ; *Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral*, publié par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2017) recommande fortement l'intégration de « professionnels de la religion » dans les actions visant au désengagement radical. « Si leur action diffère, à certains égards, de celle des autres experts qui participent à ces programmes – psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux et éducateurs –, ces professionnels devraient toutefois travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe d'intervention. Chacun a une contribution unique à apporter. Les autres membres de l'équipe doivent comprendre le rôle que jouent les dirigeants religieux dans ce processus de telle sorte que les diverses actions menées soient complémentaires, synergiques et bien coordonnées » (2017, p. 90). Le *Guide du conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent* y fait aussi référence (p. 46 et s.). De même en est-il du rapport *Constatation et recommandation de la commission spéciale sur le terrorisme*. L'article 60 engage les États membres à faciliter l'accès des aumôniers à la prison, même s'il est très axé sur le contrôle de ces intervenants (avec la proposition de la mise en place de licences dont l'octroi serait fondé sur les antécédents des aumôniers musulmans ainsi que d'une évaluation régulière). Est également préconisé de réfléchir à la formalisation de lignes directrices fondées sur l'identification des bonnes pratiques et de mettre l'accent sur la formation aux bonnes pratiques qui auront été identifiées. http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2018-0374_FR.pdf. Le réseau Radicalisation Awareness Network a lui aussi formalisé un certain nombre de recommandations et bonnes pratiques relatives à l'intervention des aumôniers et au rôle de la religion dans les pratiques de désengagement radical. Voir par exemple *Dealing with Radicalisation in a Prison and Probation Context RAN P&P – RAN working Paper*, 2016, *Practitioners Working Paper* https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-p-and-p/docs/ran_pp_approaches_to_violent_extremist_en.pdf. Ou encore *Le Rôle de la religion dans les programmes de sortie et le conseil religieux dans le contexte de la prison et de la probation*, élaboré lors d'une réunion du groupe Prison and Probation, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-p-and-p/docs/ran_pp_role_of_religion_in_exit_programmes_10-11_10_2017_fr.pdf

par la constitution d'une expertise propre sur l'islam au sein de l'AP aujourd'hui renforcée par l'apparition de médiateurs sur le fait religieux dédiés au désembrigadement des idéologies politico-religieuses radicales.

5.1. « On n'a peut-être plus forcément autant besoin de l'aumônier »

Si l'aumônier a tenu depuis 2012 une place importante dans la communication publique de l'exécutif, c'est sans doute qu'il incarnait une forme de réponse par défaut dans un contexte où l'administration pénitentiaire se trouvait très démunie face au nouveau problème auquel elle se voyait confrontée. Les attentats de 2015 ont cependant, en prison comme à l'extérieur, conduit à la mise en place de mesures exceptionnelles. Du PLAT, annoncé par Manuel Valls le 21 janvier 2015 consécutivement aux attentats du 7 janvier au dévoilement du Plan national de prévention de la radicalisation, en passant par le Plan contre la radicalisation et le terrorisme (PART), d'importants moyens matériels et humains ont été mobilisés pour faire face au défi de la radicalisation en prison. Des nouveaux dispositifs sont apparus tels que les unités dédiées qui deviennent pour certaines des QER (février 2017) ou QRV (quartiers pour la radicalisation violente). De nouvelles catégories de personnels sont venues épauler les surveillants et les CPIP dans l'évaluation et la prise en charge des personnes radicalisées. Le renseignement pénitentiaire s'est renforcé tout en intégrant le deuxième cercle du renseignement. Un effort important de formation s'est déployé à l'ENAP pour familiariser les personnels pénitentiaires et les nouveaux entrants à la problématique de la radicalisation entraînant une montée en compétence générale sur le sujet. Selon un cadre de DI, cette évolution a, en quelque sorte, déclassé l'aumônier ou du moins relativise son utilité pour la lutte contre la radicalisation :

Je pense que l'administration, même si ça fait des années qu'elle travaille sur les phénomènes de radicalisation, effectivement, avec les attentats, on est passé à la vitesse supérieure mais je pense qu'elle est vraiment en train de se professionnaliser, de se structurer autour de cette problématique-là, par ses programmes, par ses agents et qu'effectivement, la tentation devient peut-être moins grande [de recourir à l'aumônier comme instance de renseignement]. [...] On a d'autres moyens maintenant, l'administration s'est dotée d'autres moyens. Je pense notamment aux renseignements pénitentiaires, aux délégués locaux de renseignements pénitentiaires au sein des structures. On a appris aussi à travailler avec ce nouveau risque, ces nouvelles missions et on n'a peut-être plus forcément autant besoin de l'aumônier [DI4].

Cette lecture converge significativement avec celle d'un cadre d'une autre DI qui constate, lui aussi, que la structuration de la lutte contre la radicalisation violente a contribué à mieux séparer les domaines d'interventions. La DIPPR, dont relève le référent culte et laïcité, n'a aujourd'hui plus en charge les binômes de soutien, rattachés désormais à la coordination de la lutte contre la radicalisation. Ce cadre de DI se félicite de cette division du travail qui clarifie le partage des tâches :

C'est un autre service qui va s'occuper de la mission de lutte contre la radicalisation violente ; un autre service qui va s'occuper du renseignement. Le fait d'avoir bien séparé ces missions-là nous recentre sur nos missions premières. Ça nous permet de mieux les identifier finalement, qu'elles soient pas noyées, instrumentalisées comme ça, à droite, à gauche. Donc ça c'est pas mal [cadre DI3].

Si ce cadre de DI se félicite de cette évolution, c'est que celle-ci lui semble propice à restaurer ce qu'il juge constituer la mission principale de l'aumônier, à savoir sa mission d'assistance spirituelle telle que définie par le CPP.

Voilà, ce que je pense, c'est que pour que les aumôniers puissent être recrutés, il faut que les choses soient claires. Il faut que leur fonction, elle soit clairement déterminée. C'est un peu tout ce qu'on dit depuis le début, c'est-à-dire qu'ils soient là, pour vraiment de l'assistance spirituelle. Éventuellement, j'ai des effets secondaires de ma mission, qui font que j'ai un rôle de pédagogie, j'ai un rôle de médiation. Après des personnels, je peux avoir un rôle d'aide à lutter contre la radicalisation, mais c'est pas ma mission première ; ça, ça fait partie de mes effets secondaires. Mais, je mets toujours ce bémol, je dis attention. Attention, ils sont là, d'accord. C'est la mission qui est définie dans le code de procédure pénale, mais je leur dis en formation, votre mission peut aussi avoir des effets secondaires qu'il ne faut pas rejeter. Vous êtes des médiateurs, il faut être des médiateurs au sein des établissements pénitentiaires, pour expliquer les choses pour le personnel et les détenus, pour expliquer aussi ce qu'est la laïcité, pour expliquer tout un tas de trucs. Vous pouvez aussi être pédagogues, vis-à-vis des personnes détenues, pour l'ordre aussi – ça c'est leur problème – et vous pouvez aussi, par effet de ricochet on va dire, être, comme toute personne d'ailleurs, à l'extérieur, participer à la lutte contre la radicalisation violente, à titre de citoyen et de citoyen peut-être un peu plus avisé de par leur fonction quoi.

À défaut d'être parfaitement effective au sein des établissements, cette division du travail observée en DI va dans le sens de la ligne défendue par des référents culte et laïcité de la DAP, très attentifs, eux aussi, à ce que la mission d'assistance spirituelle de l'aumônier ne soit pas subordonnée à la lutte contre la radicalisation. Cette ligne est parfaitement explicite dans l'entretien que nous avons réalisé en 2016 avec la référence culte et laïcité de la DAP :

Je pense qu'il faut pas nier, ni minorer la dimension religieuse que recouvre pour certains... enfin, la dimension religieuse qui existe dans certains parcours de radicalisation. Après, je pense que c'est pas une bonne idée que ce soient des aumôniers qui assurent cette interaction. Je pense que c'est bien que les aumôniers soient identifiés comme ceux qui apportent une assistance spirituelle et je pense que si c'est les aumôniers qui interviennent, enfin, qui ont cette double casquette, je pense que ça va vite se savoir, et j'ai peur que ça les mette potentiellement en difficulté. S'ils interviennent dans des programmes de prise en charge de personnes radicalisées et typiquement en UPRA, ou dans un des 27 établissements sensibles... Après, je pense qu'il y a des aumôniers qui seraient capables de le faire. Je suis pas sûre qu'on sache nous, au niveau de l'administration centrale, identifier quels sont les aumôniers les plus capables, d'assurer cette fonction de médiateur spirituel et je suis pas certaine non plus que ce soit une bonne idée que des aumôniers endossent cette double fonction. Après, moi j'ai toujours... Je suis favorable à ce qu'on investigue davantage la question religieuse dans le processus de radicalisation, dont on s'est tenu jusqu'ici, très soigneusement à l'écart, parce que c'est compliqué, dans un pays comme le nôtre d'aller sur ce terrain-là. Donc moi j'ai toujours été assez favorable, à ce qu'on creuse cette question-là, mais pas forcément avec les aumôniers, non.

Le référent culte et laïcité qui lui a succédé a très clairement réitéré ce point de vue. Hostile au « mélange de casquettes », il a affirmé en effet qu'il importe de « protéger » les aumôniers et de les « respecter dans leur rôle » (entretien DAP, avril 2018). Alors que, comme nous l'avons vu, des attentes très fortes ont été exprimées afin que l'aumônier devienne un acteur de contre-discours, le discours des référents culte de la DAP témoigne de ce qu'une telle mission ne va pas de soi. La « séparation des casquettes » qu'ils appellent de leurs vœux implique en effet de renoncer à faire jouer à l'aumônier le rôle d'acteur de désendoctrinement des personnes radicalisées.

5.2. Vers l'institutionnalisation de médiateurs du fait religieux ?

Il n'est pas exclu que cette défense du rôle classique de l'aumônier procède d'une forme de rationalisation *a posteriori* au regard du constat empirique des limites de son efficacité dans la lutte

contre la radicalisation. Et ce d'autant plus que la clarification des tâches liée à la structuration de la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation a eu pour corollaire une autre division du travail à la faveur de laquelle l'AP a internalisé une forme d'expertise religieuse. Cela apparaît dans le discours des binômes de soutien, auxquels revient, on l'a dit, l'exploration de l'univers de croyance des détenus dont ils assurent l'évaluation et la prise en charge. Ils n'hésitent pas, plutôt que de faire appel aux aumôniers, à solliciter des intervenants religieux extérieurs ainsi que le relatent ici l'éducateur et la psychologue du binôme de la MAF2.

« Il est beaucoup à l'écoute et vraiment en phase, avec la société »

[...] on avait travaillé avec notamment l'une des TIS qui était ici, avec le recteur de la mosquée de X. Du coup, il intervient à la préfecture. Il fédère un peu, au niveau des musulmans et aussi au niveau côté société civile.

Pour vous, c'est une personne-ressource ?

Le psychologue : C'est vraiment une personne-ressource. Du coup, on l'a fait intervenir sur nos modules de groupe et on a construit avec lui, le fait qu'il vienne, pour quelques rencontres individuelles avec cette femme-là et du coup, on avait l'idée de le reproduire avec d'autres, sur des demandes spécifiques, des thématiques un peu spécifiques. Y avait eu par exemple l'éducation des enfants.

C'était des thématiques de groupe ?

Le psychologue : Non, un besoin individuel. Du coup, y avait eu ces échanges-là. Moi j'avais proposé qu'ils soient juste tous les deux. Lui il m'avait proposé que je reste aussi.

Et ça s'est passé comment ?

Le psychologue : Du coup ben, ça s'est très bien passé. On a fait trois rencontres je crois. La première était un petit peu figée. En tout cas, la détenue était prudente on va dire. Elle était informée des rencontres d'après. Elle s'est vraiment préparée et elle a vraiment posé ses questions et elle en a posé certaines effectivement, qui étaient... enfin, il fallait oser les poser parce qu'effectivement, c'était pas habituel et... elle s'exposait en fait.

Par rapport à son parcours de vie ?

Le psychologue : Par rapport à ses croyances et à sa vision de la religion.

Un peu extrême ?

Le psychologue : Oui, oui, tout à fait. Donc du coup, ils ont eu cet échange.

Et qu'est-ce qu'a ce Monsieur que n'ont pas les aumôniers ? Qu'est-ce qui le qualifie particulièrement pour réussir ces rencontres ?

L'éducateur : Moi je pourrais pas comparer avec les aumôniers ou avec un aumônier mais ce qu'on trouve chez lui déjà, c'est que déjà il est à l'écoute. Il est beaucoup à l'écoute et vraiment en phase, avec la société. C'est-à-dire qu'il donne beaucoup de références, en lien avec la société. Du coup, qu'il a toutes les références qu'il va pouvoir citer au religieux. Il va faire des références au niveau de la société.

Le recours à ces intervenants extérieurs pour suppléer les aumôniers avec lesquels les binômes PLAT sont, on l'a dit, peu en contact, n'a rien d'exceptionnel. Ces derniers mobilisent volontiers des ressources religieuses présentes dans les réseaux tissés dans le cadre de leurs interventions en milieu

ouvert. Des personnalités telles que Farid Abdelkrim, Mohamed Bajrafil comptent parmi les noms régulièrement mentionnés. Si nos interlocuteurs précédemment cités évitent ici la comparaison avec les aumôniers, ils n'en ont pas moins au cours de l'entretien souligné le trop grand décalage culturel de ces derniers avec la population pénale. Il n'est à cet égard pas anodin que soit valorisé le fait d'être « en phase avec la société ». Il est en effet frappant d'observer que les cadres musulmans auxquels il est généralement fait appel se caractérisent, à la différence de la plupart des aumôniers, par le fait d'avoir été socialisés en France.

À ces intervenants ponctuels est venu s'ajouter depuis 2016 un consultant désigné comme « médiateur du fait religieux » dont la fonction semble aujourd'hui vouloir se pérenniser. Ce nouvel acteur, qui intervient principalement au sein des QER, a pris pied dans le champ pénitentiaire pour épauler les binômes de soutien aussi bien dans l'évaluation que la prise en charge des détenus radicalisés. Cette innovation, promue par la cheffe de projet lutte contre la radicalisation de la DAP, naît d'une volonté de combler une lacune résultant autant des réticences de l'aumônerie nationale à coopérer sur le terrain de la lutte contre la radicalisation que du souci d'une partie des acteurs de la DAP et des DI de préserver la mission de soutien spirituel des aumôniers.

Le pionnier de cette nouvelle fonction, tout comme les cadres musulmans sollicités par les binômes de soutien, se distingue des aumôniers en ce qu'il a été socialisé en France dès l'enfance. Diplômé de l'IEP, il est représentatif d'une catégorie de cadres musulmans, actifs dans le débat public, détenteurs d'une certaine aura médiatique et volontiers critiques vis-à-vis du CFCM. Bon connaisseur du terrain du fait d'une expérience de délégué du préfet dans les quartiers sensibles, cet entrepreneur indépendant a cherché à développer une expertise dès le début des années 2010 sur le terrain de la lutte contre la radicalisation : très actif au sein du réseau Radicalisation Awareness Network (RAN) qui s'est créé au niveau européen en 2012, il développe à partir de 2013 une activité de consultant de prévention contre la radicalisation religieuse. Si l'on ajoute à cela les qualifications acquises dans le domaine de la médiation interculturelle et un réinvestissement dans les études de théologie islamique afin d'affûter ses arguments théologiques, il constituait le profil « idéal » pour occuper cette fonction novatrice que la cheffe de projet Lutte contre la radicalisation entendait alors développer :

J'ai vraiment incité les directions interrégionales et du coup, les coordonnateurs PLAT, les binômes de soutien, à trouver des [nom du premier médiateur] en fait. On a mené un travail de prospection en fait, sur les différents territoires, pour essayer de trouver des gens qui soient capables d'intervenir, notamment dans les programmes, sur le champ du religieux et pas d'une manière complètement détachée, en tant qu'islamologue par exemple mais des gens qui ont une pratique confessante déjà.
[...] l'idéal de l'idéal serait d'avoir une équipe à ce point pluridisciplinaire qu'elle intègre complètement le volet religieux, mais sans manger l'identité professionnelle entre guillemets, de ce médiateur spirituel, qui a une fonction particulière et qui a quand même des questions de confidentialité aussi, des choses qu'il peut pas forcément partager [Entretien, 2018].

Selon les propos de ce nouvel intervenant, la médiation du fait religieux n'a d'autre objet que le démantèlement de l'appareil doctrinal de Daech :

Donc c'est directement le salafisme djihadiste avec son corpus idéologique, avec les concepts clés que sont le *taghout*, l'idolâtrie, qui inclut là-dedans la démocratie, la laïcité, les valeurs de la République, la question de l'allégeance et du désaveu, la question de la *hijra*, *Dar al islam* et *Dar*

*al kufr*¹⁹¹ ; la question du djihad, la question du djihad armé individuel, autonome, global, etc., la question de l'émergence du wahhabisme, du salafisme, du salafisme djihadiste, de la généalogie du salafisme, en s'attaquant au cœur du problème, c'est-à-dire le hanbalisme, Ibn Taymia, Mohamed Ibn Abdelwahhab et toutes leurs idéologies. Donc en fait, c'est une approche historico-politique, de l'histoire mais aussi des concepts.

Concrètement, vous faites comment sur le terrain ?

Concrètement sur le terrain, je m'entretenais avec les détenus dits « radicalisés », parce qu'ils sont pas tous radicalisés mais dits « radicalisés » ou qui sont écroués pour faits de terrorisme, qui est un concept juridique fourre-tout. C'est d'avoir des entretiens, pour connaître un peu leur degré d'imprégnation idéologique, ou de connaissance religieuse, quand ça existe. Et après, constituer des groupes et faire des ateliers, dans lesquels il y a des séances en fait, qui s'attaquent à l'histoire du salafisme, salafisme djihadiste, ces concepts-là et leur déconstruction. Mais aussi, l'invitation d'intervenants extérieurs sur le fait religieux et là, j'ai utilisé tout mon réseau de l'EPHE [École pratique des hautes études], Institut catholique de Paris ou universitaire, sur la thématique de la laïcité, du judaïsme, du christianisme. Des fois sur des thématiques bien précises comme les sciences du hadith, de manière scientifique et la question des versets coraniques, ce qu'on appelle les circonstances de révélation, et aussi des films et des lectures, de la littérature contre-radical [Entretien, 2018].

Quoique notre interlocuteur affirme : « Ce que j'ai pu faire en tant que consultant et médiateur de fait religieux, j'aurais pas pu le faire en tant qu'aumônier », la ligne de démarcation entre sa mission et celle des aumôniers reste ténue. Les deux fonctions se recoupent pour partie. Certes, sur le plan statutaire, elles se différencient : sans lien avec l'aumônerie, c'est au bénéfice de la DAP que le médiateur sur le fait religieux est consultant. Certes il ne célèbre le culte ni ne prêche, son action se situant principalement dans un registre d'enseignement (les ateliers de contre-discours se déroulent sur le mode d'une présentation d'une trentaine de minutes avec des power points) et ouvrant à un regard d'extériorité sur la religion *via* la mobilisation des sciences sociales. Mais, on l'a vu, certains aumôniers ne célèbrent par le culte et il peut arriver à certains d'entre eux de privilégier une posture enseignant, voire de recourir aux sciences sociales. La fonction de ce médiateur, sous certains aspects, n'est pas sans rappeler ce que font les aumôniers, certes minoritaires, engagés dans les actions de contre-discours tels que Marwan, Redouane, Ibrahim ou même Kawtar. Eux aussi n'hésitent pas à mobiliser les sciences humaines et le registre historico-critique pour tenter d'instiller le doute chez leurs interlocuteurs. Il est d'ailleurs significatif que des aumôniers engagés dans le contre-discours aient pu être identifiés comme des profils adéquats pour exercer des fonctions de médiateur du fait religieux. Redouane oscille ainsi entre sa mission d'aumônier intra-muros et une telle fonction en milieu ouvert. Ibrahim a intégré une équipe porteuse d'un projet associatif de prise en charge des radicalisés en milieu ouvert. Marwan, démissionnaire de l'aumônerie, était au moment de l'enquête en passe de devenir consultant en médiation du fait religieux (voir son portrait dans la partie 1).

Mais c'est surtout au regard de la posture confessante présente dans les deux fonctions que celles-ci se rapprochent et semblent pouvoir se confondre. La médiation du fait religieux revendique certes à travers la référence dans son intitulé au « fait religieux » une ambition d'objectivation de ce dernier (Willaime, 2007). Cette posture externaliste et non confessante d'enseignement sur la religion n'exclut pourtant pas une posture internaliste et confessante d'enseignement appuyée sur la foi et la spiritualité de celui qui est en charge de la fonction de médiateur. C'est d'ailleurs bien cette dimension d'apostolat du semblable par le semblable, pourrait-on dire, que suppose la notion même de médiation

¹⁹¹ Dar al-Islam (terre de soumission à Dieu, soumis à la charia) et Dar al-Kufr (terre de l'infidèle) comptent avec le Dar al-Harb (terre de guerre) parmi les grands principes de partition du monde de la théologie musulmane.

de même que la valorisation des critères ethno-religieux des profils retenus sollicités pour s'en charger.

Confronté aux détenus qui saisissent parfois mal la distinction entre les deux missions, celui qui fut le premier médiateur du fait religieux tente de tracer une frontière entre son travail et celui de l'aumônier afin de délimiter les contours de son domaine de compétence.

Par exemple, des fois les détenus me demandent si je peux leur ramener les horaires de prières, ou du musc, etc. Je leur dis que c'est pas mon travail, c'est l'aumônier qui le ramène. Moi je leur amène le Coran, mais pas le Coran qu'ils attendent. Je leur amène le Coran, la traduction de Denis Masson ou de Malik Chebel, où le terme « mécréant » n'est pas traduit par « mécréant », mais par « incrédule » ou « négateur ». Et qui sont plus axés sur la spiritualité, avec des annexes, des notes de bas de page, qui expliquent les circonstances. Parce que là, je m'inscris vraiment dans ce qu'on appelle le côté sciences humaines et sociales, parce que ce sont des professeurs d'abord, d'islamologie, comme Jacques Berque et sa traduction du Coran. Mais par contre, quand il me demande de lui ramener le Coran, je lui ramène pas le Coran qu'il attend. Et je demande à l'aumônier, si tel détenu m'a demandé de ramener les horaires de prières, ou du musc, ou un Coran, c'est le travail de l'aumônier.

Les interrogations des détenus méritent attention. Que l'aumônier puisse être confondu avec cet acteur explicitement positionné comme acteur de désengagement de la violence radicale et impliqué dans le travail d'évaluation des détenus étiquetés TIS ou radicalisés en dit long sur le brouillage de sa fonction. La confusion des détenus rend manifeste une superposition des fonctions du médiateur et d'aumônier, qui de fait se recoupent partiellement. Si donc l'apparition de ce nouvel intervenant religieux a répondu au souci de préserver l'aumônier des tentations d' enrôlement comme auxiliaire de lutte contre la radicalisation, elle n'a pas mis un terme aux soupçons des détenus à l'égard de l'instrumentalisation des acteurs religieux par l'AP qui dispose désormais du « bras religieux » que lui refusait l'aumônerie nationale. L'ambiguïté dont on a cherché à sortir semble partiellement reconduite par le statut hybride du médiateur religieux, entrecroisant registres confessant et non confessant.

Cette partie s'est attachée à analyser les effets de la politique de lutte contre la radicalisation qui s'est institutionnalisée à partir de 2015 sur la définition du rôle de l'aumônier musulman. Elle a montré l'impact qu'avait pu avoir l'injonction faite à ces acteurs de prendre leur part dans cette politique. Cette injonction, malgré quelques résistances, a largement façonné la compréhension même que les aumôniers se font de leur mission au point parfois, pour certains, de subordonner leur mission d'assistance spirituelle à l'objectif de « déradicalisation ». Elle a décrit les ambivalences qui s'observent sur le terrain pénitentiaire. Celles-ci traversent l'activité des aumôniers dont certains considèrent comme allant de soi de coopérer sur ce terrain avec les acteurs pénitentiaires alors que d'autres se montrent plus rétifs à le faire et entendent préserver leur marge d'autonomie par rapport à l'AP. Ces ambivalences parcourent également les sollicitations dont ils font l'objet de la part des pouvoirs publics et de l'institution pénitentiaire : une tension existe en effet entre, d'un côté, une volonté de la DAP et des DI de protéger le statut de tiers de l'aumônier et ce faisant préserver sa crédibilité auprès des personnes détenues, de l'autre, une inclination, au sein des établissements, souvent les moins dotés en ressources de lutte contre la radicalisation, à mobiliser les aumôniers, comme des « tiers utiles » et une ressource par défaut. Il y a bien là une manifestation typique d'une double contrainte. Tenus d'un côté d'affirmer leur autonomie sous peine de s'aliéner la confiance des personnes détenues, les aumôniers musulmans, soumis en tant que musulmans à une « irréfragable présomption de culpabilité » (Seniguer et Bistolfi, 2018, p. 8), échappent difficilement aux injonctions

de collaborations pour traquer la radicalisation. Dans ce contexte, la voie pour conquérir une légitimité sur le terrain pour ces acteurs, d'ailleurs dépeints de manière redondante comme pris entre le marteau et l'enclume, est singulièrement compromise. Les effets pervers de cet enrôlement, plus ou moins consenti, ne sont plus à démontrer. La défiance dont ils font l'objet de la part des détenus limite considérablement leur champ d'intervention à un moment où, par ailleurs, la peur du fichage éloigne de nombreux détenus musulmans de l'offre culturelle institutionnalisée qu'ils représentent. Cette régularité n'empêchant pas, on l'a vu, que parfois la confiance se tisse et que l'intervention des aumôniers parvienne à ouvrir un espace de doute dans les certitudes des détenus ancrés dans une idéologie religieuse justifiant la lutte armée.

Une dynamique de division du travail semble à l'œuvre qui pourrait favoriser le repositionnement de l'aumônier sur ses missions traditionnelles d'assistance spirituelle. Mais la plongée dans la vie des établissements l'indique : à ce stade, l'aumônier musulman n'échappe pas à des instrumentalisation, illustratives d'un utilitarisme religieux dont l'administration pénitentiaire est coutumière. La figure naissante qu'est le médiateur du fait religieux permettra-t-elle à terme de restaurer le capital de confiance des aumôniers ? Favorisera-t-elle une division des tâches repositionnant les aumôniers sur une logique de prévention primaire en les déchargeant de missions appelant coopération et échanges d'informations avec les personnels pénitentiaires ? Sera-t-elle à la source de l'entrée de l'aumônerie musulmane dans un nouvel âge, celui d'une autonomie à la fois assumée par les intéressés et respectée par la DAP ? Ou bien amplifiera-t-elle les suspicions des détenus à l'égard des aumôniers musulmans ? Il est trop tôt pour savoir si cette figure fera souche et sera institutionnalisée. Quoi qu'il en soit, la création de cette nouvelle fonction, religieuse sans l'être tout à fait, est évocatrice d'un brouillage entre les espaces religieux et administratifs et d'une propension des pouvoirs publics à s'emparer du religieux comme d'un instrument de disciplinarisation des croyances et des pratiques religieuses. Elle l'est également de nouvelles opportunités professionnelles qui s'ouvrent autour de la gestion du fait religieux dont on peut redouter d'ailleurs qu'elles privent l'aumônerie musulmane de ses éléments les mieux formés.

Conclusion

Indéniablement des étapes ont été franchies dans l'institutionnalisation de l'aumônerie musulmane. Si l'hypothèse d'une professionnalisation pleine et entière qu'aurait signifiée la salarisation des aumôniers apparaît bel et bien close à ce stade, cette institution n'en a pas moins fait sa place au sein du monde pénitentiaire français. L'âge des pionniers, celui où une poignée d'aumôniers œuvraient à l'ombre des murs souvent en butte aux propos vexatoires et pratiques discriminatoires, est révolu. La croissance des effectifs s'est accompagnée d'une banalisation. L'aumônier est aujourd'hui bien connu *extra muros*. Figure sollicitée par les médias et régulièrement mobilisée comme expert par les instances publiques sur les questions de radicalisation, y compris au niveau européen, il intègre progressivement la nébuleuse d'associations qui gravitent autour de la prison (GNCP, ANVP, FARAPEJ, UFRAMA, CIMADE, etc.). Il a aussi pris sa place au sein du monde islamique français dont diverses associations tendent désormais à lui apporter soutien et renforts lors des moments forts du calendrier liturgique. En établissement, il fait partie des meubles pénitentiaires. Les personnels ne s'étonnent plus de sa présence. Les directions consultent celui qu'elles envisagent comme un « partenaire » tout comme il leur arrive de rencontrer leurs homologues des autres cultes. À l'instar des autres nouveaux entrants, les bouddhistes et les témoins de Jéhovah, les aumôniers musulmans se sont approprié le répertoire d'action forgé par les chrétiens à l'origine de l'invention de cette fonction. Conformément à ce que prévoit le CPP, ils assurent la célébration des moments liturgiques qui rythment la pratique de l'islam (prière du vendredi, grandes fêtes religieuses), organisent des activités culturelles (consistant la plupart du temps en des enseignements religieux). Ils se sont familiarisés avec le travail d'écoute, au cœur de l'accompagnement individualisé des détenus qui les sollicitent, pratique qui excède très largement le seul registre spirituel ou religieux. Discrètement, des femmes, pour la très grande majorité d'entre elles particulièrement bien formées en sciences islamiques, ont également investi la fonction d'aumônier, en MAF ou en quartier femmes. Comme les prêcheuses des mosquées de Syrie ou d'Égypte, comme les *murshidat* du Maroc qui interviennent dans les institutions publiques, elles enseignent aux femmes, prêchent et interprètent les textes religieux. Elles contribuent ainsi modestement à l'émergence d'un leadership féminin islamique.

Les détenus musulmans de leur côté sont devenus familiers de ces protagonistes. Ces derniers font partie de leur monde en détention, même si tous sont loin de les solliciter. Ceux qui y recourent, semblables en cela aux ressortissants des autres cultes, les envisagent à la fois comme des ressources de biens religieux et comme une « bouffée d'oxygène » dans un monde de contraintes. L'aumônier tient lieu pour certains, et ceci vaut aussi pour une petite frange des publics radicalisés, de ressource précieuse pour affronter l'épreuve carcérale, vivre sa religion, ou ouvrir, grâce à son soutien, un chemin vers la sortie de la délinquance, voire de la radicalité.

Les évolutions sont notables enfin sur le plan de l'appropriation théologique. La greffe de l'aumônerie a bel et bien pris au sein de l'islam. La Charte des aumôniers musulmans des prisons, diffusée en 2018 par l'aumônerie nationale, est sur ce point éloquente. Le rôle de l'aumônier a été revisité à la lumière des préceptes et vertus islamiques. Que la fonction, dans le propos de plusieurs de

nos interlocuteurs, soit mise en équivalence avec la figure religieuse ancestrale du *Murschid* est également évocateur d'un processus d'endogénéisation. Le transfert culturel ne s'arrête pas là puisque cette figure semble vouloir faire école outre-Méditerranée.

Malgré ce développement, l'aumônerie musulmane se trouve confrontée à un double défi : celui de son manque d'attractivité d'une part, du brouillage d'une fonction trop ouvertement assimilée à la lutte contre la radicalisation d'autre part.

Les conditions d'exercice de cette mission non salariée que découvrent les communautés musulmanes sont, malgré la révision à la hausse des indemnités, trop peu incitatives pour des populations qui relèvent économiquement des classes moyennes inférieures voire des milieux populaires et sont contraintes de travailler parallèlement. La valorisation symbolique qu'aurait pu signifier l'effort financier consenti par les pouvoirs publics est relativisée par les logiques de contrôle et d'encadrement renforcés qui les accompagnent aussi bien du côté de l'administration (passage service fait, demande de formation) que de l'aumônerie. L'amélioration statutaire n'a pas eu lieu, causant parfois déceptions et amertumes chez ceux qui l'ont espérée. La précarité du statut d'aumônier limite, comme nous l'avons montré, le bassin de recrutement des aumôniers, par ailleurs très contrôlé par le CFCM, à des primo-migrants dont la grande majorité n'a pas été socialisée en France et, de ce fait, parfois en décalage culturel avec la population pénale. En l'absence de véritable organisation fédérant les aumôniers et au vu des tensions parfois très vives qui parcourent cette institution naissante, les incitations sélectives de nature à compenser la faiblesse de la rétribution matérielle et le coût de l'engagement, telles que des sociabilités ou l'intégration dans un collectif, font défaut. L'atomisation et la solitude de celles et ceux qui remplissent cette mission demeurent une réalité les contraignant souvent à bricoler des réponses aux questions qui se posent avec les moyens du bord. D'où non seulement un problème de recrutement mais de fidélisation et, pour ceux qui restent, une inquiétude quant à la relève.

Cette faible attractivité explique que malgré le volontarisme de l'AP, l'offre d'aumônerie se révèle encore largement sous-dimensionnée par rapport au nombre de ses usagers potentiels. Ce décalage est, en l'absence de statistiques religieuses, difficile à évaluer précisément. Mais si l'on rapporte le nombre d'aumôniers (251) au nombre d'établissements (185¹⁹²), ou encore, à la proportion de détenus inscrits au ramadan (évaluée pour 2018 à un peu plus de 28 % d'une population incarcérée de plus de 70 000 détenus), le déficit apparaît flagrant surtout si l'on sait que certains établissements accueillent parfois plus de 2 000 détenus et que la disponibilité des aumôniers se limite le plus souvent à un après-midi par semaine. L'un des aspects les plus manifestes de cette carence, outre la très faible présence ou quasi absence d'aumôniers dans certains établissements, réside dans l'absence encore de la prière du vendredi – obligation rituelle – dans de nombreux établissements. Notons au passage le malentendu véhiculé par le terme « culte », qui semble compris par les acteurs pénitentiaires comme synonyme de cette obligation rituelle faisant partie des cinq piliers de l'islam alors qu'il renvoie à des activités diverses.

Le second défi réside dans le cadrage sécuritaire dont l'aumônerie musulmane demeure captive.

On ne saurait trop souligner ici le paradoxe de l'intervention de l'État dans ce transfert de l'aumônerie du terreau chrétien vers la tradition musulmane. Aussi laïque soit-elle, l'administration française continue de raisonner sur le culte en fonction du modèle chrétien. Au-delà du paradoxe, on retiendra surtout le volontarisme des pouvoirs publics en faveur de l'aumônerie de même que le

¹⁹² http://www.justice.gouv.fr/art_pix/chiffres_cles_2018_FINALE.pdf

silence religieux des défenseurs de la laïcité pourtant si prompts à s'émouvoir dès lors que le sacrosaint principe de séparation se voit enfreint.

L'apparition, certes timide, des aumôniers musulmans dans les années 1980 est bien antérieure à la constitution de l'islam carcéral en problème public. Mais la contribution, dès son origine, des agents de l'État à son invention parcourt son développement. La naissance de l'aumônerie musulmane résulte sans doute des demandes qui s'expriment de la part des musulmans dont la présence se fait plus nombreuse. Mais, en l'absence de portage du sujet par les communautés musulmanes d'ailleurs faiblement réactives aux demandes qui leur sont adressées, cette initiative procède principalement de démarches non concertées de quelques chefs d'établissement ou d'interventions d'aumôniers chrétiens qui, dans bien des cas, ont initié les nouveaux venus aux savoir-faire et savoir-être d'une fonction ignorée de l'islam. La contribution des agents de l'État au développement de cette nouvelle institution se vérifie lorsque, au milieu des années 2000, l'invention par le bas de l'aumônerie fait place à une « politique de rattrapage » et à une institutionnalisation par le haut dont les effets s'accroissent, nous l'avons vu, à partir de 2012. L'aumônerie musulmane qui peinait encore à décoller connaît alors un essor sans précédent, bénéficiant d'un ample soutien financier.

S'il s'agit pour certains des acteurs de l'AP de s'acquitter du respect du libre exercice du culte ou de faire valoir un principe d'égalité de traitement entre les cultes, l'intérêt des pouvoirs publics pour l'aumônerie s'inscrit surtout dans une politique de domestication de l'islam de France. Cette politique publique, pilotée en lien avec le ministère de l'Intérieur, s'inspire très largement de l'action publique relative aux imams (Jouanneau, 2013). L'on en retrouve d'ailleurs de nombreux traits : discours très redondant présentant l'aumônier comme l'antagoniste des « imams autoproclamés », accent mis sur la formation et la professionnalisation, postulat d'une autorité de ces nouveaux cadres religieux sur les fidèles. Elle s'en distingue pourtant sous plusieurs aspects. D'abord, elle est plus tardive. Alors que l'intérêt porté au développement d'un « imamat à la française » remonte aux années 1990, la politique de rattrapage menée en faveur de l'islam carcéral, laissé en déshérence et livré aux réponses discrétionnaires des acteurs locaux, n'est initiée qu'en 2006. Ensuite, l'aumônier offre des garanties de contrôle bien supérieures à celles dont disposent les pouvoirs publics concernant les imams, dont certains sont régulièrement soupçonnés d'être des ferments d'intégrisme. Les procédures d'agrément des aumôniers, d'une part, leur encastrement au sein d'une institution publique, d'autre part, donnent des ressources de contrôle nettement plus efficaces. Si le DU de formation civile et civique, pensé – rappelons-le – à l'origine pour les imams ne peut être rendu obligatoire pour ces derniers, il l'a été pour les aumôniers musulmans. Enfin, si la marge de manœuvre des autorités publiques pour encadrer les imams se trouve contrainte par un cadre laïque strict, tel est moins le cas en milieu pénitentiaire où prévaut une conception inclusive de la laïcité. Le réinvestissement par les pouvoirs publics des aumôniers s'est accompagné de déplacements notables. On ne se contente pas d'abonder les budgets du culte ni d'insister sur leur statut d'auxiliaire du service public, suggérant ainsi une subordination de leur mission religieuse à ce dernier. L'interventionnisme étatique a donné lieu au renforcement de leur encadrement et des formations qui leur sont proposées par des instances diverses (DI, préfecture, ISMM). Tout cela induit des déplacements inédits qui font qu'à travers l'invention de l'aumônerie musulmane, c'est l'aumônerie en général qui semble se réinventer alors que la domination chrétienne sur cette institution est relativisée. Significatives à cet égard sont les protestations des aumôneries historiques ou même d'acteurs de l'AP craignant ou dénonçant l'enfreinte au principe de séparation protégeant l'autonomie des aumôniers.

Légitimé par la tournure inclusive de la laïcité pénitentiaire, l'investissement de l'État en faveur de l'aumônerie n'en est pas moins surdéterminé par des impératifs de sécurité nationale. Présent dès l'institutionnalisation de l'aumônerie en 2006 mais accentué depuis les attentats perpétrés par des

individus dont nombreux sont passés par la prison, cet enjeu formate très largement les attentes des pouvoirs publics à l'égard des aumôniers auxquels il est demandé non seulement d'être des vecteurs d'un « islam civil » (Peter, 2006) mais d'œuvrer contre l'extrémisme religieux.

Cette articulation du développement de l'aumônerie à un discours politique et institutionnel insistant sur la dangerosité de l'islam carcéral brouille cependant doublement le message positif qu'aurait pu véhiculer l'attention publique portée à l'aumônerie musulmane. Elle relativise les bénéfices en termes de politique de reconnaissance et d'apaisement du sentiment victimaire des musulmans en prison, exacerbé aujourd'hui par la suspicion accrue qui entoure la pratique de l'islam et les logiques de stigmatisations bien réelles à l'œuvre au sein des détentions. Elle biaise également le rapport entre les aumôniers et leurs ouailles potentielles.

Ces derniers se sont révélés perméables à l'hétéro-définition de leur rôle. On retrouve là une illustration emblématique des logiques « d'autodiscipline » décrites par Franck Fregosi (2018) et portant une partie des acteurs musulmans à travailler à l'accommodement des préceptes de l'islam aux normes républicaines voire à « s'ériger en gendarme de la communauté » (p. 35). Sans doute cette réponse à l'appel des pouvoirs publics s'inscrit-elle dans une négociation ouverte sur le statut de l'aumônier et participe-t-elle d'une rhétorique d'utilité publique propre à tout groupe de professionnels en voie de formation. Mais elle est loin de s'y réduire. Favorisée aussi par la jeunesse et la faiblesse organisationnelle de cette institution nouvelle venue dans l'islam, la conformation des aumôniers aux attentes qui leur sont adressées s'explique encore par le désir bien légitime de « redorer le blason de l'islam » sali par une violence commise au nom de Dieu ou « la pression de la conscience » pour reprendre des paroles de nos enquêtés. Certains parmi eux n'ont pas hésité à se présenter comme des fers de lance dans la lutte contre la radicalisation ou évoquer « un travail en parfaite collaboration » avec l'administration pénitentiaire¹⁹³. D'autres voix se sont certes élevées, dont celles de l'aumônier national et de la secrétaire générale de l'aumônerie, se défendant d'assumer le rôle de « pompier » ou de police des consciences et tentant de relativiser le rôle de l'islam dans les trajectoires de radicalisation. Mais la plongée en détention a montré les effets contre-productifs sur le terrain de l'enrôlement pénitentiaire et des instrumentalisation auxquelles parfois les aumôniers musulmans consentent. Elle a révélé le système de contraintes qui les enserrent et la marge de manœuvre étroite de ces intervenants bien souvent pris dans les feux croisés du soupçon, souvent intériorisé, de complaisance ou d'angélisme par rapport aux détenus les plus rigoristes et celui, souvent explicité par les détenus, de compromissions avec l'institution.

Malgré la division du travail qui les tient à l'écart de l'évaluation et du suivi des publics radicalisés, des collaborations passant principalement par leurs rapports avec les directions des établissements les y impliquent, plus ou moins officiellement et selon des degrés divers. Dans certains cas, cette implication va jusqu'à redéfinir leur champ ou modalités d'action et à les détourner de leur mission d'assistance spirituelle : soit que les aumôniers soient exclusivement affectés au QER pour y porter un contre-discours, soit qu'ils soient mobilisés par les directions en priorité vers les détenus supposés ou réellement radicalisés. Quelles que soient les tentatives des acteurs de la DAP et des DI pour empêcher le mélange des genres, éviter les confusions et l'utilitarisme religieux dont l'AP est familière et préserver l'autonomie des aumôniers, un brouillage est à l'œuvre.

Les injonctions paradoxales dont les aumôniers font l'objet ne perturbent pas seulement la mise en place d'un cadre d'action stabilisé et cohérent. Les effets de ce brouillage, dont nous avons

¹⁹³ Ainsi que le déclare sur Europe 1 Missoum Chaoui au lendemain des attentats de janvier 2015.

identifié les premiers signes lors de notre précédente enquête, se sont confirmés. Ils se manifestent principalement par la défiance dont les aumôniers musulmans font l'objet de la part de la population musulmane incarcérée. Faire le départ entre ce qui dans cette mise à distance des aumôniers relève de la peur du fichage et du désaveu de cadres religieux perçus comme trop inféodés à l'AP n'est guère évident. Mais le constat s'impose : dans plusieurs des établissements sur lesquels notre enquête a porté, le taux de fréquentation du culte musulman est faible, celui-ci étant parfois moins fréquenté que les autres cultes quand bien même l'islam semble en position majoritaire dans la population qui y est incarcérée. Cette configuration complexifie, sans le rendre impossible, le développement de rapports de confiance. Si les aumôniers parviennent à nouer de tels rapports c'est bien souvent au prix d'une mise à l'épreuve.

Que cette mise à l'épreuve vise à tester non seulement leur loyauté par rapport au détenu mais encore leurs compétences religieuses et soit parfois l'occasion pour l'aumônier d'affirmer son autorité religieuse vaut ici d'être souligné. Nous avons insisté sur l'importance du registre religieux dans les interactions qui se tissent entre les aumôniers musulmans et leurs ouailles. Symptôme d'une moindre sécularisation interne de l'islam mais aussi d'un contexte carcéral dans lequel le rapport à la religion tend à s'approfondir, cette prégnance de la référence au religieux est également évocatrice de l'inquiétude religieuse qui parcourt une partie de la population musulmane incarcérée. L'enjeu de cette quête d'assurance ou de réassurance religieuse qui anime une partie des détenus n'est ni plus ni moins que le salut. Parce qu'elle suscite une demande de science religieuse, elle ouvre une fenêtre d'opportunité aux aumôniers disposant de compétences théologiques suffisamment solides pour entrer dans des échanges touchant au corpus coranique, à celui des traditions prophétiques mais aussi à la jurisprudence. Moins encore que les imams, qui peuvent au moins invoquer la longévité d'une figure bien connue dans l'islam, les aumôniers ne peuvent appuyer leur magistère sur un fondement doctrinal ou l'appartenance à une hiérarchie religieuse. Mais à défaut d'être investis *a priori* d'une autorité religieuse, la maîtrise du corpus religieux, des règles d'exégèse, de l'argument et de la preuve (*dalil*) se révèle, dès lors qu'elle trouve à s'appuyer sur des formes d'autorité pédagogiques, une ressource non négligeable dans la construction de leur légitimité à interpréter la doxa islamique. Cette science religieuse est en effet de nature à justifier l'asymétrie qui les positionne *de facto* comme des clercs et à faciliter l'affirmation d'un leadership religieux qui est loin d'aller de soi. Il y a donc ici un troisième défi.

Le déclin de la référence aux aumôniers dès qu'il est question de la radicalisation et l'esquisse de nouvelles formes de division du travail religieux *via* l'apparition de médiateurs du fait religieux dédiés eux à la prise en charge des détenus radicalisés de même que la constitution d'une expertise religieuse internalisée, pourraient être de bon augure. Amorcent-ils une évolution dans le sens d'un repositionnement de l'aumônerie sur ses missions traditionnelles et surtout d'une préservation d'une autonomie nécessaire à la restauration de sa crédibilité auprès des détenus ? Les outils internes dont l'aumônerie nationale vient de se doter (Charte de l'aumônier, création d'un Conseil national de l'aumônerie), s'ils reflètent un souci organisationnel bienvenu, produiront-ils les effets escomptés ? Cette évolution permettra-t-elle de faire advenir enfin une communauté de valeurs, pratiques et normes soudant les aumôniers musulmans et rendant plus attractif l'exercice de la fonction ? Les pouvoirs publics trouveront-ils les moyens de revaloriser une fonction dont l'utilité n'est plus à démontrer mais dont la précarité statutaire compromet l'attractivité ? Ce sont autant de questions auxquelles il est prématuré de répondre mais dont dépend l'avenir de cette jeune institution.

Préconisations

1) Dégager les moyens financiers pour renforcer le statut des aumôniers et l'organisation interne de l'aumônerie :

Malgré les efforts de recrutement accomplis, l'effectif des aumôniers musulmans apparaît encore sous-dimensionné au regard du nombre total d'établissements (on est à 1,2 en moyenne par établissement) et des besoins non satisfaits. Seule l'amélioration des conditions de rémunération et du statut nous semble susceptible d'assurer l'assiduité des aumôniers musulmans et leur plein investissement dans la fonction, mais aussi d'élargir le bassin de recrutement, dont on a montré qu'il était aujourd'hui limité. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés.

– La salarisation partielle : dans cette perspective et afin de rendre la fonction plus attractive, la piste d'un salariat partiel, un temps discutée à la DAP, pourrait être reconsidérée. Il s'agirait de faire accéder au salariat l'aumônier national, les aumôniers régionaux et les aumôniers des plus gros établissements (plus de 600 détenus). Il s'agit d'une voie médiane qui pourrait être mieux reçue par les aumôneries chrétiennes « historiques » très attachées au bénévolat, que le salariat de l'ensemble des aumôniers. Elle serait également moins coûteuse pour l'AP. Une telle option n'est cependant pas sans inconvénients : d'une part, si beaucoup d'aumôniers l'appellent de leurs vœux, elle n'a plus les faveurs de l'aumônerie nationale ni de l'AP ; d'autre part elle renforcerait les liens de dépendance (et suppose donc de concevoir des garde-fous pour garantir l'autonomie de l'aumônerie) ; enfin un tel dispositif ne satisferait pas l'ensemble des besoins de financement de l'aumônerie musulmane : achat de livres et objets culturels, formations, rassemblements régionaux et nationaux, etc.

– Autofinancement : d'autres voies doivent donc continuer d'être explorées dans le sens d'une moindre dépendance de l'aumônerie par rapport à l'AP. Ces voies sont cependant largement tributaires des évolutions de l'organisation de l'islam de France, dont la réforme annoncée par le président Macron, semble aujourd'hui en stand-by. Si l'association des musulmans et de l'islam de France (Amif), appelée de ses vœux par Hakim Al Karoui, dont la création a été annoncée en janvier 2019 devait se concrétiser : elle constituerait évidemment la structure idoine pour fournir un tel appui logistique. En l'absence d'une telle structure, il conviendrait d'encourager le CFCM et/ou la fondation de l'islam de France à octroyer à l'aumônerie les financements nécessaires à la création d'un secrétariat qui permettrait une montée en compétences de l'aumônerie en termes d'organisation interne. Des pistes de financement indirect pourraient être également explorées. À cet égard la création d'une association à laquelle l'aumônerie serait adossée (ce qui aurait le mérite d'autonomiser sa gestion et ses financements) et qui pourrait être récipiendaire de subventions publiques (émanant par exemple des budgets alloués à lutte contre la radicalisation) pourrait être considérée avec attention.

Si une réforme du « statut » de l'aumônier devait se confirmer et aller plus avant : elle ne pourrait se faire sans une négociation collective avec les aumôniers nationaux des différents cultes, dont plusieurs sont très attachés au bénévolat.

2) Renoncer au service fait ?

Nombreux sont les acteurs, y compris au sein des personnels pénitentiaires, qui ont émis des critiques à l'égard du service fait. La procédure, décrite par l'ensemble des acteurs et actrices (aumôniers, chefs d'établissement, personnels des DI), se révèle lourde, peu efficace et même vexatoire. En termes coûts/avantages, les inconvénients semblent en effet très largement l'emporter sur les bénéfices. Quoique la procédure paraisse justifiée au regard d'un contrôle de l'usage fait des deniers publics, elle semble devoir être abandonnée ou, a minima, être repensée et mieux présentée aux acteurs. Si l'on admet en effet que les vacations octroyées renvoient à une indemnisation, le temps de présence en établissement ne nous semble pas constituer la bonne unité de mesure. Les choses devraient être reconsidérées pour prendre en compte, les temps de transport pour se rendre à l'établissement, de même que les coûts liés à l'achat d'objets cultuels fournis par les aumôniers aux détenus.

3) Repositionner clairement l'aumônier sur une mission d'assistance spirituelle

Si nous avons observé un déclin louable dans le discours tenu publiquement sur les aumôniers les présentant comme des acteurs de lutte contre la radicalisation, les pratiques en établissement révèlent des ambiguïtés persistantes qui nous semblent dommageables à l'établissement de la confiance entre les aumôniers et leurs ouailles potentielles. Les effets pervers de telles pratiques ne sont plus à démontrer : la désaffection partielle de l'aumônerie musulmane depuis 2015 en constitue l'un des dommages collatéraux de même que la très grande méfiance qui se manifeste à l'égard des aumôniers souvent perçus comme les hommes et femmes de l'administration.

Une marge d'amélioration demeure donc en ce sens et la doctrine d'emploi de l'aumônier très claire au niveau de l'AP et des DI mérite d'être mieux diffusée et davantage ancrée au sein des établissements. Que l'avis de l'aumônier puisse être considéré comme un point d'appui à la décision est tout à fait compréhensible, mais il conviendrait a minima de veiller aux formes et suites données à ces consultations en les entourant de discrétion. La sollicitation des aumôniers parfois très explicite pour évaluer ou prendre en charge le positionnement d'un détenu perçu comme radicalisé, au point parfois – comme nous l'avons constaté dans plusieurs des établissements enquêtés – de prioriser cette fonction sur celle d'assistance spirituelle classique doit être évitée. De même, il importe de veiller à ne pas compromettre l'aumônier lorsqu'il a été sollicité pour un conseil sur un ouvrage ou l'évolution d'un détenu, en lui attribuant les suites données à ce conseil.

La création d'un médiateur religieux va certes dans le sens d'une meilleure division du travail en positionnant ce dernier explicitement comme acteur impliqué dans l'évaluation des détenus TIS ou radicalisés et sur des missions de désengagement radical. Reste que la distinction de cette nouvelle fonction (dont l'intitulé n'est clair) de celle de l'aumônier est loin d'aller de soi pour les détenus de confession musulmane qui ne saisissent pas bien les fonctions respectives d'acteurs qui, parce qu'ils adoptent tous deux une posture « confessante », brouillent les choses. Il convient donc de veiller à bien clarifier les fonctions respectives et d'éviter de solliciter des aumôniers pour occuper cette fonction. À l'inverse, il conviendrait d'éviter que des aumôniers soient exclusivement positionnés sur des missions de contre-discours dont les modalités (notamment lorsqu'elles prennent la forme d'enseignements collectifs) sont très proches de celles mises en œuvre par le médiateur du fait religieux.

Division du travail ne signifie pas que l'aumônerie ne contribue pas à sa manière à la lutte contre la radicalisation. La démonétisation de l'aumônerie comme outil de lutte contre la radicalisation ne doit pas impliquer un désinvestissement de la question du culte musulman

qui mérite toutes les attentions non seulement parce qu'il joue un rôle essentiel dans l'acculturation d'un islam aux valeurs du vivre ensemble et qu'à ce titre son implication dans la prévention de l'extrémisme religieux est tout à fait évidente mais encore parce qu'il relève d'une liberté fondamentale.

4) Assurer une formation théologique aux aumôniers

Nous avons souligné l'intérêt que les détenus développaient pour la science religieuse dans un contexte marqué par une inquiétude religieuse et normative. Cette appétence nous semble ouvrir une fenêtre d'opportunité à l'aumônerie musulmane et aux aumôniers disposant de compétences théologiques suffisamment solides pour entrer dans des échanges sur le sujet. Ces compétences permettent non seulement de s'imposer comme une référence de savoir mais aussi de faire valoir une forme d'autorité dans un contexte religieux où leur magistère ne peut se fonder a priori ni sur un fondement doctrinal, l'aumônerie étant étrangère à la tradition islamique, ni sur une appartenance à une hiérarchie religieuse. Plus que pour les autres cultes, la question de la compétence théologique, se révèle centrale dans la relation entre l'aumônier et ses usagers. Ce constat invite à poursuivre les efforts déployés en faveur d'une formation théologique en dialogue avec les sciences sociales.

Il appartient bien sûr aux instituts musulmans de prendre en charge cette formation. Mais un complément pourrait être assuré via des formations mixtes (ce qui justifie qu'elles soient organisées par des acteurs ne relevant pas de la sphère religieuse) articulant confrontation des savoirs théologiques, des perspectives de sciences sociales et des retours d'expérience. À cet égard, la formation qui s'est tenue à l'ISMM en février 2019, « Islamologie et sciences sociales au service de la médiation du fait religieux » à l'initiative de la DAP et du CIPDR, ouvre une perspective intéressante. Le dispositif de cette formation gagnerait à faire apparaître l'aumônerie musulmane comme instance organisatrice officielle et s'il incluait un retour d'expériences systématiques de l'ensemble des participants. L'un des avantages serait également de permettre à l'aumônerie musulmane de s'initier à des formes d'échanges dont elle est peu familière à ce stade et progressivement d'être elle-même à l'initiative de telles formations.

5) Activité culturelle et prière du vendredi

L'enquête a conduit au constat que la prière du vendredi était loin d'être célébrée dans l'ensemble des institutions. Il est surprenant notamment que l'un Centre Pénitentiaire de la région parisienne très concerné par la radicalisation, ce ne soit pas le cas alors qu'au moment de l'enquête il disposait d'au moins trois aumôniers. Le constat vaut pour un autre CP de province dans lequel malgré la présence d'un aumônier cette prière n'a jamais lieu.

Rappelons que la prière du vendredi compte parmi les obligations rituelles de base de la pratique de l'islam et qu'en être privé représente une atteinte au libre exercice du culte. Là encore, il appartient à l'aumônerie musulmane à faire en sorte que les aumôniers célèbrent cette prière communautaire. Les chefs d'établissement nous ont semblé toutefois insuffisamment au fait de cette obligation et ce qu'elle impliquait (notamment le fait d'être célébrée le vendredi dans un laps de temps précis). Dans bien des cas, une confusion semble régner assimilant les activités culturelles à cette prière communautaire. L'attention des chefs d'établissement pourrait être attirée sur ce point afin qu'ils encouragent les aumôniers intervenant dans leur établissement à organiser cette prière rituelle.

Bien que non central dans notre recherche, le dossier de la viande halal a plusieurs fois été évoqué devant nous par les détenus et les aumôniers, dont certains en ont fait une cause.

L'AP devrait trouver le moyen d'assurer aux détenus la possibilité de « cantiner » de la viande halal fraîche.

Références bibliographiques

Articles et ouvrages

- Ajbli Fatiha (2016), « Les Françaises “voilées” dans l’espace public : entre quête de visibilité et stratégies d’invisibilisation », *Nouvelles questions féministes*, 35/1, p. 102-117.
- Ajouaou Mohamed, Bernts Ton (2015), « The Effects of Religious Diversity on Spiritual Care: Reflections from the Dutch Correction Facilities », dans I. Becci, O. Roy (dir.), *Religious Diversity in European Prisons: Challenges and Implications for Rehabilitation*, Cham, Springer International Publishing, p. 31-45.
- Anteby-Yemini Lisa (dir.) (2015), *Juives et musulmanes. Genre et religion en négociation*, Paris/ Aix-en-Provence, Karthala/Maison méditerranéenne des sciences de l’homme.
- Artières Philippe (2004), « Les mutins, la psychiatre et l’aumônier. Archéologie d’un silence foucauldien (Toul, décembre 1971) », *Le portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 13-14, p. 117-126.
- Balas, Marie (2014), « Le pluriel “civilisé” : Sant’Egidio, une grammaire pluraliste ? », dans A.-S. Lamine (dir.), *Quand le religieux fait conflit. Désaccords, négociations ou arrangements*, Rennes, PUR, p. 201-211.
- Baslez Marie-Françoise (2008), *Saint Paul. Artisan d’un monde chrétien*, Paris, Fayard.
- Becci Irène (2012), *Imprisoned Religion: Transformations of Religion During and After Imprisonment in Eastern Germany*, Farnham, Ashgate.
- Becci Irene (2015a), « European Research on Religious Diversity as a Factor in the Rehabilitation of Prisoners: An Introduction », dans I. Becci, O. Roy (dir.), *Religious Diversity in European Prisons: Challenges and Implications for Rehabilitation*, Cham, Springer International Publishing, p. 1-11.
- Becci Irene (2015b), « Institutional Resistance to Religious Diversity in Prisons: Comparative Reflections Based on Studies in Eastern Germany, Italy and Switzerland », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 28/1, p. 5-19.
- Becci Irene, Bovay Claude, Khun André (2007), « Enjeux sociologiques de la pluralisation religieuse dans les prisons suisses », requête non publiée, Fonds national suisse de la recherche. Programme de recherche n° 58, Collectivités religieuses, État et société.
- Becci Irene, Schneuwly Purdie Mallory (2012), « Gendered Religion in Prison? Comparing Imprisoned Men and Women’s Expressed Religiosity in Switzerland », *Women’s Studies*, 41/6, p. 706-727.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

- Beckford James A. (2011), « Prisons et religions en Europe », *Archives de sciences sociales des religions*, 153/1, p. 11-21.
- Beckford James A., Cairns Ilona C. M. (2015), « Muslim Prison Chaplains in Canada and Britain », *The Sociological Review*, 63/1, p. 36-56.
- Beckford James A., Gilliat Sophie (1998), *Religion in Prison. Equal Rites in a Multi-faith Society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Beckford James A., Joly Danièle, Khosrokhavar Farhad (2005), *Muslims in Prison: Challenge and Change in Britain and France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Beckford James A., Joly Danièle, Khosrokhavar Farhad (2007), *Musulmans en prison au Royaume-Uni et en France*, Louvain-la-Neuve, UCL Presses universitaires de Louvain.
- Benguigui Georges, Orlic Françoise (1997), *La Socialisation professionnelle des surveillants de l'administration pénitentiaire*, Paris, GIP, Mission Droit et Justice.
- Benveniste Annie, Boursin Marie-Laure (2015), « Comment se construisent les espaces du culte dans les rapports de genre en islam et dans le judaïsme ? », dans L. Anteby-Yemini (dir.), *Juives et musulmanes. Genre et religion en négociation*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, p. 71-95.
- Béraud Céline (2016), *Ce que l'institutionnalisation de la pluralité religieuse fait au catholicisme. Le cas des aumôneries de prison et d'hôpital*, mémoire inédit d'HDR, IEP de Paris.
- Béraud Céline, Galembert Claire de, Rostaing Corinne (2013), *Des hommes et des dieux en prison*, Paris, Rapport de recherche financé par la Direction de l'administration pénitentiaire et la Mission Droit et Justice.
- Béraud Céline, Galembert Claire de, Rostaing Corinne (2016), *De la religion en prison*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Béraud Céline, Rostaing Corinne, Galembert Claire de (2017), « Genre et lutte contre la "radicalisation". La gestion sexuée du "risque" religieux en prison », *Cahiers du genre*, 63/2, p. 145-165.
- Bobineau Olivier (dir.) (2010), *Former des imams pour la République. L'exemple français*, Paris, CNRS Éditions.
- Bonelli Laurent, Carrié Fabien (2018), *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Éd. du Seuil.
- Borghino Bartholomée (1990), *L'Islam en prison*, Paris, Ministère de la Justice, ENAP (Section de formation du personnel de direction, 19^e promotion de sous-directeurs).
- Boussard Valérie, Demazière Didier, Milburn Philip (dir.) (2010), *L'Injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Cardi Coline, Geneviève Pruvost (dir.) (2012), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte.
- Castra Michel (2003), *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, Presses universitaires de France.

- Chantraine Gilles, Scheer David, Depuiset Marie-Aude (2018), *Enquête sociologique sur les « quartiers d'évaluation de la radicalisation » dans les prisons françaises*, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, UMR 8019, Centre national de la recherche scientifique, université de Lille.
- Chauvenet, Antoinette, Benguigui, Georges, Orlic Françoise (1994), *Le Monde des surveillants de prison*, Paris, Puf, coll. « Sociologies ».
- Chirani Mohamed (2017), *Islam de France. La République en échec*, Paris, Fayard.
- Déchaux Jean-Hugues (2001), « La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve », *L'Année sociologique*, 51/1, p. 161-183.
- Dirèche Karima (2010), « Les Murchidât au Maroc. Entre islam d'État et islam au féminin », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 128, p. 99-111.
- Dubar Claude (1991), *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Dubet François (2002), *Le Déclin de l'institution*, Paris, Éd. du Seuil.
- Edelman Murray (1964), *The Symbolic Uses of Politics*, Urbana, University of Illinois Press.
- Evetts Julia, Wilson Kate (2005), « Different Interpretations of Professionalism: The Professionnalisation of Foster Care in UK », *Knowledge, Work and Society*, 3/2, p. 59-80.
- Fabretti Valeria (2015), « Addressing Religious Differences in Italian Prisons: A Postsecular Perspective », dans I. Becci, O. Roy (dir.), *Religious Diversity in European Prisons: Challenges and Implications for Rehabilitation*, Cham, Springer International Publishing, p. 101-116.
- Fassin Didier (2004), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte.
- Fassin Didier (2015), *L'Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Éd. du Seuil.
- Fragnon Julien (2018), « La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme », *Quaderni*, 95/1, p. 13-38.
- Fregosi Franck (dir.) (1998), *La Formation des cadres religieux musulmans en France. Approches sociojuridiques*, Paris, L'Harmattan.
- Fregosi Franck (2004), « L'imam, le conférencier et le juriconsulte : retour sur trois figures contemporaines du champ religieux islamique en France », *Archives de sciences sociales des religions*, 125/1, p. 131-146.
- Fregosi Franck (2018), « De quoi le gouvernement de l'islam en France est-il le nom ? », *Confluences Méditerranée*, 106/3, p. 35-51.
- Furseth Inger, Van der Aa Kühle Lene Maria (2011), « Prison Chaplaincy from a Scandinavian Perspective », *Archives de sciences sociales des religions*, 153/1, p. 123-141.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

- Gagnon Mathieu (2008), « Old Structures, New Faces: the Presence of Wicca and Neopaganism in Canadian Prison Chaplaincies », dans L. G. Beaman et P. Beyer (dir.), *Religion and Diversity*, Boston, Brill, p. 149-174.
- Galembert, Claire de (1995), *L'attitude de l'Église catholique à l'égard des musulmans en France et en Allemagne ou le pari sur l'islam de l'Église de France*, thèse de doctorat, IEP de Paris.
- Galembert Claire de (2016), « Le “radical”, une nouvelle figure de dangerosité carcérale aux contours flous », *Critique internationale*, 72/3, p. 53-71.
- Galembert Claire de, Béraud Céline, Rostaing Corinne (2016), « Islam et prison : liaisons dangereuses ? », *Pouvoirs*, 158/3, p. 67-81.
- Galembert Claire de, Béraud Céline, Rostaing Corinne (2018), « La religion, rouage de gouvernementalité dans les prisons françaises », *Revue de droit pénal et de criminologie*, p. 283-311.
- Gaxie, Daniel (1977), « Économies des partis et rétribution du militantisme », *Revue française de science politique*, XXVII/1, p. 123-154.
- Gaxie Daniel (2005), « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, 11/1, p. 157-188.
- Geisser Vincent (2018), « Un islam aux couleurs du drapeau ? », *Confluences Méditerranée*, 106/3, p. 147-163.
- Gilliat-Ray Sophie (2008), « From “Visiting Minister” to “Muslim Chaplain”: the Growth of Muslim Chaplaincy in Britain, 1970-2007 », dans E. Barker (dir.), *The Centrality of Religion in Social Life. Essays in Honour of James A. Beckford*, Aldershot, Ashgate.
- Gilliat-Ray Sophie, Mansur Ali, Pattison Stephen (2013), *Understanding Muslim Chaplaincy*, Farnham, Ashgate.
- Godard Bernard, Taussig Sylvie (2007), *Les Musulmans en France. Courants, institutions, communautés ; un état des lieux*, Paris, Hachette Littératures.
- Goffman Erving (1968 [1961]), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Éditions de Minuit.
- Griera Mar, Clot-Garrell Anna (2015), « Doing Yoga Behind Bars: A Sociological Study of the Growth of Holistic Spirituality in Penitentiary Institutions », dans I. Becci, O. Roy (dir.), *Religious Diversity in European Prisons: Challenges and Implications for Rehabilitation*, Cham, Springer International Publishing, p. 141-157.
- Griera Mar, Martínez-Ariño Julia, Clot-Garrell Anna, Garcia-Romeral Gloria (2015), « Religión e instituciones públicas en España. Hospitales y prisiones en perspectiva comparada », *Revista Internacional de Sociología*, 73/3, e020.
- Guérard Stéphane (2005), « La liberté religieuse dans les lieux publics », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 4, p. 49-70.

- Hajjat Abdellali, Mohammed Marwan (dir.) (2013), *Islamophobie. Comment les élites françaises construisent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte.
- Harms-Dalibon Lisa (2017), « Surveillance and Prayer: Comparing Muslim Prison Chaplaincy in Germany's Federal States », *Comparative Migration Studies*, 5/1.
- Hirschman Albert O. (2004 [1970]), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- Ion Jacques (dir.) (2005), *Travail social en débat*, Paris, La Découverte.
- Joël Myriam (2017), *La Sexualité en prison de femmes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Jouanneau Solenne, « Régulariser ou non un imam étranger en France : droit au séjour et définition du “bon imam” en pays laïque », *Politix*, 86, 2009, p. 147-166.
- Jouanneau Solenne (2012), « L'imam, clerc sans clergé ni église : les répertoires d'une autorité dissimulée dans les cadres de l'interaction », *Genèses*, 88/3, p. 6-24.
- Jouanneau Solenne (2013), *Les imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Marseille, Agone.
- Kalmbach Hilary (2012), « Sur le chemin de Damas. Enquête sur l'autorité des femmes prêcheurs dans les mosquées en Syrie », *Travail, genre et sociétés*, 27/1, p. 73-89.
- Khosrokhavar Farhad (2004), *L'Islam dans les prisons*, Paris, Balland.
- Khosrokhavar Farhad (2014), *Radicalisation*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Khosrokhavar Farhad (2015), *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 28/1, p 67-82.
- Khosrokhavar Farhad, Benslama Fethi (2017), *Le Jihadisme des femmes. Pourquoi elles ont choisir Daech ?*, Paris, Éd. du Seuil.
- Krainz, U. (2015), « Newcomer Religions' as an Organisational Challenge: Recognition of Islam in the Austrian Armed Forces », *Religion, State and Society*, 43/1, p. 59-72.
- Lamine Anne-Sophie (2004), *La Cohabitation des dieux. Pluralité religieuse et laïcité*, Paris, Presses universitaires de France.
- Lamine Anne-Sophie (2005), « Mise en scène de la “bonne entente” interreligieuse et reconnaissance », *Archives de sciences sociales des religions*, 129/1, p. 83-96.
- Landron Olivier (2011), *La vie chrétienne dans les prisons de France au XX^e siècle*, Paris, Éd. du Cerf.
- Lhuillier Dominique (2001), *Le Choc carcéral*, Paris, Bayard.
- Linhardt Dominique (2006), « Dans l'espace du soupçon », *Esprit*, 8, p. 70-80.
- Loueslati Mohamed (2015), *L'Islam en prison. Moi, aumônier musulman des prisons françaises*, Paris, Bayard.
- Mahmood Saba (2009), *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, Paris, La Découverte.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

- Malochet Guillaume (2005), « Dans l'ombre des hommes. La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes », *Sociétés contemporaines*, 59-60/3-4, p. 199-220.
- Marranci Gabriele (2009), *Faith, Ideology and Fear: Muslim Identities Within and Beyond Prisons*, Londres/New York, Continuum Religious Studies.
- Marry, Catherine (2004), *Les Femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin.
- Martinez-Arino Julia, Garcia-Romeral Gloria, Griera Mar (2016), « Demonopolisation and Dislocation: (Re-)Negotiating the Place and Role of Religion in Spanish Prisons », *Social Compass*, 62/1, p. 3-21.
- Martinez-Arino Julia, Griera Mar (2016), « Responses to Religious Diversity in Spain: Hospitals and Prisons from a Comparative Perspective », *Interdisciplinary Journal for Religion and Transformation in Contemporary Society*, 2/1, p. 37-592.
- Mégie Antoine, Pawella Jeanne (2017), « Les procès correctionnels des filières djihadistes », *Cahiers de la justice*, 2, p. 235- 252.
- Melendez Jean-Pierre (1981), *La Religion aux prisons de Fresnes*, Paris, Ministère de la Justice, ENAP (Section de formation du personnel de direction 8^e promotion de sous-directeurs).
- Messner Francis (dir.) (2013), *Droit français des religions*, Paris, LexisNexis [2^e éd.].
- Messner Francis, Zwilling Anne-Laure (dir.) (2010), *Formation des cadres religieux en France : une affaire d'État ? Actes de la Journée d'études « La formation des cadres culturels dans les religions », Strasbourg, 7 septembre 2007 et de la Journée d'études « Minorités religieuses en France, la formation des cadres culturels », Strasbourg, 11 septembre 2009*, Genève/Paris, Labor et fides/Éd. du Cerf.
- Michalon Bénédicte, Bruslé Tristan (2016), « L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation », *Critique internationale*, 72/3, p. 9-19.
- Milly Bruno (2001), *Soigner en prison*, Paris, Presses universitaires de France.
- Oubrou Tareq (2009), *Profession imâm . Entretiens avec Michaël Privot et Cédric Baylocq*, Paris, Albin Michel.
- Palard Jacques (2008), « Pouvoirs locaux et "dialogue interreligieux". Les initiatives du conseil de l'Europe entre relativisme culturel et régulation sociopolitique », *Politique européenne*, 24/1, p. 43-60.
- Peter Franck (2006), « Une religion civile en quête d'autorités religieuses », *Confluences Méditerranée*, n° 57/2, p. 69-81.
- Pharo Patrick (2002), « Le lien social entre lien fonctionnel et lien civil. Remarques sur le sens et la moralité de la coopération sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, 113, p. 307-330.
- Prélot Pierre Henri (à paraître), « La laïcité devant le Conseil d'État en 2018 », *Revue du droit des religions*.
- Ragazzi Francesco (2014), « Vers un "multiculturalisme policier". La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni », *Études du CERI*, 206.

- Ragazzi Francesco (2017), « L'évolution de la politique antiterroriste en France depuis les attentats de 2015 : anticipation et mise au pas du corps social », <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/l-evolution-de-la-politique-anti-terroriste-en-france-depuis-les-attentats-de-2015-anticipat>
- Revillard Anne, Baudot Pierre-Yves (dir.) (2015), *L'État des droits. Politique des droits et pratiques des institutions*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Rhazzali Khalid M. (2015), « Religious Care in the Reinvented European Imamate Muslims and Their Guides in Italian Prisons », dans I. Becci, O. Roy (dir.), *Religious Diversity in European Prisons: Challenges and Implications for Rehabilitation*, Cham, Springer International Publishing, p. 117-138.
- Rostaing Corinne (1997), *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Presses universitaires de France.
- Rostaing Corinne (2017), « L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison », *Les Cahiers de Framespa : Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 25.
- Roy Olivier (2008), *La Sainte Ignorance. Le temps de la religion sans culture*, Paris, Éd. du Seuil.
- Roy Olivier (2015), « Conclusion and Perspectives », dans I. Becci, O. Roy (dir.), *Religious Diversity in European Prisons: Challenges and Implications for Rehabilitation*, Cham, Springer International Publishing, p. 187-190.
- Sarg Rachel (2016), *La Foi malgré tout. Croire en prison*, Paris, Presses universitaires de France.
- Sarg Rachel, Lamine Anne-Sophie (2011), « La religion en prison. Norme structurante, réhabilitation de soi, stratégie de résistance », *Archives de sciences sociales des religions*, 153/1, p. 85-104.
- Schneuwly Purdie Mallory (2011), « "Silence... Nous sommes en direct avec Allah". L'émergence d'intervenants musulmans en contexte carcéral », *Archives de sciences sociales des religions* 153/1, p. 105-121.
- Seniguer Haoues, Bistolfi Robert (2018), « Les musulmans dans la République : des enjeux majeurs de société », *Confluences Méditerranée*, 106/3, p. 9-20.
- Sèze Romain (2013), *Être imam en France. Transformations du « clergé » musulman en contexte minoritaire*, Paris, Éd. du Cerf.
- Sèze Romain (2015), « Leaders musulmans et fabrication d'un "islam civil" », *Confluences Méditerranée*, 95/4, p. 43-58.
- Stoeckl Kristina, Roy Olivier (dir.) (2015), « Themed Issue: Religious Pluralism in a Christian Format: Muslim Chaplaincy in European Prisons », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 28/1, p. 1-3.
- Truong Fabien (2017), *Loyautés radicales. L'islam et les mauvais garçons de la Nation*, Paris, La Découverte.
- Touraut Caroline (2012), *La Famille à l'épreuve de la prison*, Paris, Presses universitaires de France.
- Veziat Nadège (2012), *Les Métamorphoses de La Poste. Professionnalisation des conseillers financiers, 1953-2010*, Paris, Presses universitaires de France.

Veziat Nadège (2016), *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, Armand Colin.

Vranken, Didier, Macquet, Claude, *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société ?*, Paris, Belin, 2006.

Willaime Jean-Paul (dir.), *Vers de nouveaux œcuménismes ? Les paradoxes contemporains de l'œcuménisme, recherche d'unité et quêtes d'identité*, Paris, Éd. du Cerf, 1989.

Willaime Jean-Paul (2007), « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? », dans D. Borne, J.-P. Willaime (dir.), *Enseigner les faits religieux, quels enjeux ?*, Paris, Armand Colin, p. 37-57.

Rapports publics

Conesa Pierre (2014), *Quelle politique de contre-radicalisation en France ?*, Paris, Rapport pour la Fondation des victimes du terrorisme.

Contrôle général des lieux de privation de liberté (2011), *Avis relatif à l'exercice du culte dans les lieux de privation de liberté*, Paris.

Contrôle général des lieux de privation de liberté (2015), *Avis sur la prise en charge de la radicalisation islamiste en milieu carcéral*, Paris.

Contrôle général des lieux de privation de liberté (2016), *Rapport sur la prise en charge de la radicalisation islamiste en milieu carcéral. Les unités dédiées ouvertes en 2016*, Paris.

El Karoui Hakim (2016), *Un islam français est possible*, Rapport Institut Montaigne. https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport-un-islam-francais-est_possible.pdf (consulté en janvier 2016).

Goulet Nathalie, Reichardt André (2016), *Rapport d'information parlementaire sur l'organisation, la place et le financement de l'islam en France et de ses lieux de culte*, Rapport n° 757, Sénat.

Larrivé Guillaume (2014), *Avis sur le projet de loi de finance (n° 2234)*, t. IV, *Justice, administration pénitentiaire*, rapport n° 2267, Assemblée nationale.

Lecerf, Jean-René, Nicole Borvo Cohen-Seat (2012), *Rapport d'information n° 629 (2011-2012). La loi pénitentiaire : de la loi à la réalité carcérale*, Sénat.

Menucci Patrick (2015), *Commission d'enquête présidée par Éric Ciotti sur la surveillance des filières et des individus djihadistes*, Rapport n° 2828, Assemblée nationale.

Messner Francis (2014), *La formation des cadres religieux musulmans*, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juillet 2014. http://dres.misha.cnrs.fr/IMG/pdf/rapp_messner_version_diffusion.pdf (consulté le 5 février 2018).

Pietrasanta Sébastien (2015), *Rapport sur le projet de loi n° 2110 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme*, Rapport n° 2173, Assemblée nationale.

Sueur Jean-Pierre (2015), *Commission d'enquête présidée par Nathalie Goulet et André Reichardt sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe*, Rapport n° 388, Sénat.

Annexes

Annexe 1

A. Enquête en établissement

	CP1	MAF1	MAF2	CP2	MC1	CP 3
	fin oct. 2017- mi-janvier 2018	fin oct. 2017- mi décembre 2017	fin nov. 2017- janvier 2018	juin-sept. 2018	juin 2018	sept.-oct. 2018
Personnels de direction	5 entretiens avec des membres de la direction ;	entretien avec la directrice	entretien de prise de contact avec le directeur ; réunion de lancement de l'enquête	2 entretiens avec des membres de la direction	2 entretiens avec des membres de la direction	3 entretiens avec des membres de la direction
Gradé·e·s	7 entretiens	3 entretiens	2 entretiens	3 entretiens	4 entretiens	6 entretiens
Surveillant·e·s	1 entretien	1 entretien	3 entretiens	5 entretiens	4 entretiens	2 entretiens
Autres personnels		1 entretien avec l'éducateur du binôme de soutien qui intervient également au CP1	1 entretien avec une CPIP; 1 entretien avec le binôme de soutien		1 entretien avec le psychologue PEP 1 entretien avec DLRP	1 entretien avec le binôme de soutien 1 entretien avec médecin de l'UHSI
Détenu·e·s	28 entretiens dont : - 4 TIS - 1 non-musulman	11 entretiens dont : - 3 TIS - 1 une détenue « en recherche »	6 entretiens dont : - 4 TIS - 1 non musulmane	3 entretiens dont : - 1 TIS - 1 non musulman	10 entretiens dont : - 3 TIS - 1 non musulman	7 entretiens dont : - 1 TIS - 1 fiché S
Aumônier·e·s	entretien avec 2 aumôniers musulmans ; entretien avec l'aumônier bouddhiste ; entretien avec l'aumônier catholique	entretien avec une aumônière catholique ; entretien avec deux aumôniers musulmans ; observation de visites en cellules avec ces deux aumôniers	entretien avec l'aumônière protestante entretien avec une des deux aumôniers musulmanes	entretien avec l'aumônier musulman	entretien avec l'aumônier musulman	entretien avec les 2 aumôniers musulmans de l'établissement ; entretien avec l'aumônier catholique entretien avec l'aumônier protestant et son épouse aumônière chez les femmes

Autres intervenant-e-s	Entretien avec une visiteuse		entretien avec une visiteuse			
Observations	- visites en cellule de l'un des aumôniers musulmans - culte animé par cet aumônier ; - culte bouddhiste ; - réunion des aumôniers avec la direction	- visites en cellules avec deux aumônières musulmanes		- visites de l'aumônier en détention	- visites de l'aumônier en détention	- culte musulman (MA et CD), - repas de la fête de l'Aïd, - visites de l'aumônier musulman au quartier arrivant

B. Enquête hors établissement

4 entretiens avec des cadres la DAP

Référent cultes et laïcité :

- février-mars 2015 ;
- 28 septembre 2016 ;
- 11 avril 2018.

Cheffe de projet lutte contre la radicalisation :

- 9 mars 2018, Paris.

4 entretiens en directions interrégionales des services pénitentiaires de Paris

- DI1 (29 septembre 2016 et 2 février 2018) ;
- DI2 (6 avril 2018) ;
- DI3 (11 juillet 2018) ;
- DI4 (21 septembre 2018) ;

1 entretien avec l'aumônier national musulman et la secrétaire générale de l'aumônerie

23 octobre 2018, Villeneuve-d'Ascq (AeHE6 et AHE7).

10 entretiens avec des aumôniers hors établissement de l'échantillon

- aumônier MA parisienne disposant d'un QER, 15 octobre 2018 (AHE1) ;
- aumônier régional grand Est, 6 avril 2018 (AHE2) ;
- aumônier d'une MA de la région parisienne disposant d'un QER, 26 septembre (AHE3) ;
- aumônier d'une MA de la région Grand Est, 5 avril 2018 (AHE4) ;
- aumônier d'une MA de la région Grand Est, 26 septembre 2018 (AHE5) ;
- aumônier démissionnaire d'un établissement du Grand Ouest, en passe de devenir consultant Médiation du fait religieux, 24 octobre 2018 (AHE8) ;
- aumônrière au sein du quartier femme d'un établissement de la région parisienne, 10 octobre 2018 (AeHE9) ;
- aumônrière en quartier femmes d'une MA du Grand Ouest, 11 octobre 2018 (AeHE10) ;
- aumônrière en quartier femmes d'une MA du Grand Ouest, 30 novembre 2018 (AeHE11) ;
- aumônrière démissionnaire de la MAF2, 5 décembre 2018 (AeHE12).

Entretiens avec d'autres acteurs

Ex-consultant Médiateur sur le fait religieux, 12 avril 2018, Paris.

Mohamed Seddiki, Responsable de l'Institut Al-Ghazali, Grande Mosquée de Paris.

Observations hors établissement

Observation de la Fête des femmes au CD de B., organisée par l'aumônrière musulmane.
Observation de ses visites en cellules à l'issue de la fête (1^{er} décembre 2017).

Observation au ministère de l'Intérieur de la deuxième réunion de l'instance de dialogue avec l'islam de France consacrée à « la prévention et la lutte contre la radicalisation », dont le groupe de travail réunissant les aumôniers pénitentiaires (22 mars 2016).

Annexe 2

Présentation des établissements investigués

Le centre pénitentiaire 1 (CP1)

Le CP1 se situe en région parisienne. Il compte parmi les établissements les plus vétustes aujourd'hui. Il se caractérise par une insalubrité désastreuse (la présence des rats et de punaises de lit a récemment fait scandale).

L'effectif de détenus y est très élevé. Selon les chiffres livrés par le rapport d'activité 2016, l'effectif pour cette année était en moyenne de 2 326 détenus. L'établissement souffre d'une surpopulation endémique avec des pics relevés pour l'année 2016 à 203 %. Si l'établissement ne dénombre aucun matelas par terre c'est grâce à une hauteur de plafond qui permet de superposer trois lits en cellule. Selon l'un des directeurs, sans cette possibilité il n'y aurait pas moins de 400 matelas au sol. Cette surpopulation dans un établissement décrié pour son insalubrité cause d'autant plus de difficulté que les cellules sont dépourvues de douche, ce qui représente une contrainte supplémentaire pour les surveillants dont le sous-effectif est notable.

L'établissement souffre de sa mauvaise réputation ce qui dissuade les surveillants chevronnés de venir y travailler. Ceci explique la surreprésentation de « derniers de promo » aux pratiques professionnelles mal maîtrisées. Ceci est également à l'origine d'un turnover important de personnels. « Être ancien ici c'est avoir six mois de coursives », nous dit cette directrice. Les personnels sont en sous-effectif ce qui vaut également pour l'encadrement.

La situation de surpopulation et de sous-effectif des personnels conduit à un taux d'occupation très faible pour les détenus et à un climat de tension permanent. Celui-ci s'exprime par le volume sonore mais aussi par le recours à la force pour neutraliser des détenus récalcitrants dont nous avons été témoins à plusieurs reprises. Le niveau de violence élevé dans l'établissement (aussi bien des surveillants envers les détenus qu'entre les détenus) a été dénoncé par le rapport de visite du CGLPL.

Le rapport d'activité du CP1 relève, parmi les « faits marquants des dernières années de l'établissement », l'accueil « depuis octobre 2014 [...] d'un nombre croissant de personnes détenues incarcérées pour des faits de terrorisme en lien avec une pratique radicale de l'islam ». Ce qui, « dans le contexte des attentats en 2015 et 2016, constitue un enjeu fort ». Le directeur du CP1 parle au sujet de la radicalisation d'« une problématique assez importante ». Il évalue, lors de cet entretien qui se déroule début septembre 2017, à une centaine en moyenne (compte tenu des flux incessants) les détenus radicalisés (appelés aussi droit commun susceptibles de radicalisation ou DCSR) et à une quarantaine les détenus TIS (terroristes islamistes), population qui connaît un développement exponentiel depuis 2014 où son dénombrement a commencé. Cela s'explique doublement. D'une part, le CP1, qui a été l'un des établissements pionniers en matière d'expérimentation d'unités dédiées,

dispose aujourd'hui d'un QER. D'autre part, il accueille, pour des séjours provisoires des détenus incarcérés dans des établissements de province mais nécessitant pour les besoins de leur procédure judiciaire, un rapprochement du parquet antiterroriste.

L'aumônerie musulmane se composait au départ de l'enquête de trois aumôniers (Rachid, Mustapha et X) répartis sur chacune des divisions. L'un des aumôniers, Rachid, est plus spécifiquement dédié au QER. L'un des aumôniers (X), qui a refusé de nous rencontrer, a annoncé sa démission au cours de l'enquête.

Des cultes sont organisés dans chacune des divisions avec une particularité s'agissant de la division 1 puisque le culte des TIS se fait à part et n'accueille pas plus de 4 détenus. La prière du vendredi n'est pas célébrée. Le nombre d'inscrits au culte (qui prend la forme d'un enseignement religieux délivré par l'aumônier) est très faible proportionnellement à la population et au nombre de détenus supposés ou réellement musulmans (évalué à 50 % selon la direction). Cette faiblesse serait le résultat d'un boycott orchestré par certains « leaders négatifs » TIS.

Les infrastructures cultuelles sont très dégradées et mal entretenues. La chapelle qui n'est utilisée que pour les grandes fêtes est rarement nettoyée, ce que confirment l'une des directrices très agacée par cette situation et notre propre visite. Plusieurs aumôniers se sont plaints de la saleté qui y règne et du manque d'égards envers leur matériel liturgique. L'aumônier musulman s'est ainsi plaint lors d'une réunion à laquelle nous avons assisté des problèmes d'hygiène causés par l'usage de ses tapis de prière qu'il prend pourtant soin de ranger soigneusement rappelant à l'occasion « nous on met notre visage et notre bouche sur les tapis ! ». Ce problème affecte également les salles dans lesquelles se déroule le culte dans les trois bâtiments composant l'établissement. Nous avons pu constater cette absence de propreté lors de nos observations du culte : mégots et papiers sales jetés par terre, toiles d'araignées et nids de poussière un peu partout. Les aumôniers se plaignent en outre du grignotage des heures réservées au culte par les autres activités. Est à signaler aussi une règle locale représentant une infraction au droit, selon laquelle les détenus inscrits à un culte n'ont pas le droit de participer à un autre culte.

Les deux aumôniers que nous avons rencontrés visitent les détenus en cellule et disposent de la clef permettant d'ouvrir les cellules.

La maison d'arrêt des femmes 1 (MAF1)

La MAF1 est rattachée au CPI. Le quartier femmes y a été créé en 1987. La MAF a été aménagée dans un bâtiment relevant initialement de la MAH voisine dont on a juste supprimé le mirador. Si l'architecture est la même, l'ambiance est sensiblement différente lorsqu'on passe de la MAH à la MAF. N'y règne pas la même agitation. Le niveau sonore est moins élevé. Les mouvements des détenues se font avec davantage de fluidité. Les locaux sont plus propres mais il y fait aussi froid.

Y exercent une cinquantaine de surveillantes. Plus de la moitié seraient originaires des territoires de la France d'outre-mer.

On compte au moment de l'enquête 140 détenues pour une centaine de cellules. Elles étaient 70, deux ans auparavant. Du fait de la proximité avec un aéroport international, la part d'étrangères est élevée parmi les détenues, avec en particulier des femmes originaires d'Amérique du Sud incarcérées pour trafic de drogue.

Parmi les 140 détenues se trouvent 7 TIS, à qui sont réservées prioritairement les cellules individuelles mais qui ne sont pas séparées du reste de la détention. Afin d'éviter qu'elles exercent une influence sur leurs voisines, elles sont régulièrement changées de cellule. Il a également été décidé suite à des incidents qu'elles n'assisteraient que par moitié (donc une semaine sur deux) aux activités collectives proposées par les aumônières musulmanes. Copiant ce qui existe chez les hommes, la direction a mis sur pied il y a un an une CPU radicalisation qui se réunit mensuellement. Les aumônières musulmanes n'y sont pas conviées. C'est le même binôme PLAT qui intervient à la MAF et à la MAH.

Un large éventail de cultes est représenté par les aumônières intervenant dans l'établissement : catholique, protestant, musulman, israélite et témoin de Jéhovah. À l'échelle de la MAF, il n'y a pas de réunion rassemblant régulièrement les aumônières des différents cultes.

Les aumônières effectuent des visites en cellules. Elles disposent d'un bureau partagé, une ancienne cellule, où elles peuvent entreposer des objets et des livres. L'endroit, pour le moins exigü, semble surtout investi par les aumôneries chrétiennes. Le culte a lieu en salle polyvalente, « la salle parquetée » comme on la désigne même si elle n'a guère de cachet. La messe qui est célébrée le samedi matin y succède ainsi au yoga ou à la zumba. Des tapis de gym sont entreposés dans un placard.

Les détenues peuvent recevoir en cellule des aumônières de différents cultes. En revanche, le principe dans l'établissement est qu'elles ne sont autorisées à participer qu'aux activités collectives du seul culte auquel elles sont inscrites.

Trois aumônières musulmanes sont agréées pour l'établissement. La première, Kawtar, vient à la MAF deux fois dans la semaine. Le lundi matin, elle donne un cours collectif aux détenus. Le mercredi après-midi, elle effectue des visites en cellule. Madame I (avec laquelle nous n'avons pas pu faire d'entretien) propose également aux détenues une rencontre collective qui s'apparente davantage à un groupe de parole, le jeudi matin, et des visites en cellule qu'elle effectue dans la foulée. Elle est fortement engagée dans l'interreligieux. C'est elle qui a préparé avec l'aumônière catholique l'office interreligieux qui s'est tenu à la MAF le samedi 18 novembre 2017. Une troisième aumônière musulmane est rattachée à l'établissement où elle n'effectue que très ponctuellement des visites, en général le mercredi après-midi. Ne recevant plus d'indemnité de la part de l'aumônier national depuis qu'elle a quitté le précédent établissement où elle intervenait, Dounia ne se sent tenue à aucune obligation d'assiduité. Du fait de cette présence à éclipses, l'un des gradés la surnomme « le fantôme ».

L'islam n'apparaît pas comme majoritaire dans l'établissement. Ainsi, 25 détenues sont inscrites au culte musulman, contre 70 pour le culte catholique. Lors du ramadan de 2017, 14 détenues ont demandé à bénéficier du dispositif proposé par l'AP ; 22 se sont inscrites au régime « sans porc ».

La maison d'arrêt des femmes 2 (MAF2)

Il s'agit d'une vieille bâtisse, située en centre-ville, à moins d'une dizaine de minutes à pied de la gare. Le site du ministère de la justice nous apprend qu'elle a été construite en 1750. D'abord pensionnat de garçon, le bâtiment a été transformé en prison en 1789. Il devient un temps une « maison de réclusion pour les femmes publiques » confié aux sœurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

Malgré les travaux réalisés, l'architecture demeure exigüe et peu fonctionnelle. Les cellules sont toutes collectives. La promiscuité y est importante : on compte deux à cinq détenues par cellule.

Assez typique des établissements pour femmes (Rostaing, 1997), le bâtiment est peu sécuritaire : pas de miradors, pas de quartier d'isolement, une enceinte mitoyenne aux habitations, une absence de sécurisation de la porte d'entrée principale.

Il est composé de deux entités distinctes :

- un quartier femmes (pas de mineures) : 28 cellules, 78 personnes détenues (une majorité de prévenues mais aussi des condamnées en fin de peine ou en attente d'une affectation dans un autre établissement) qui ont pour moyenne d'âge 37 ans. Le taux d'occupation des cellules est alors de 134 %, à peu près comme en 2016 et 2015 (contre 103 % en 2013) ;

- un quartier de semi-liberté (exclu du périmètre de notre enquête) : 22 cellules.

On compte un total de 68 personnels : 3 officiers, 8 gradés, 50 surveillants ainsi que du personnel administratif et technique. Les trois quarts des surveillants sont des surveillantes.

Il s'agit d'«une petite structure, la plus petite structure de la DI, un établissement à taille humaine et à gestion humaine », selon le directeur. « Une détention sereine malgré quelques complications récentes », précise-t-il. Le rapport d'activité évoque ainsi plusieurs incidents graves en 2016, dont une tentative d'évasion « par bris de prison » et l'agression d'une surveillante, deux incidents qui auraient généré « une certaine tension en détention ». À ces incidents s'ajoute la présence nouvelle au quartier femmes de plusieurs détenues écrouées pour des faits en lien avec une entreprise terroriste islamique (la première l'a été en 2015 ; elles sont 5 au moment de l'enquête) et/ou considérées comme radicalisées. Contrairement à la MAF1, en raison du manque de place, elles partagent leur cellule avec une détenue de droit commun.

L'ensemble a nécessité des mesures visant à renforcer la sécurité en détention : systématisation des fouilles intégrales à la sortie des parloirs et en cellule pour les détenues concernées, des fouilles par palpation à la sortie des cellules pour toutes les détenues. À aussi été créée fin 2016 une CPU radicalisation (CPUR) qui se réunit mensuellement. Elle est animée par le chef d'établissement ou son adjointe et composée de la cheffe de détention, du major responsable de la sécurité, d'un gradé et d'un chef de détention, de la surveillante responsable du travail et des activités, d'un membre de la direction du SPIP, du binôme de soutien, du SPIP, d'agents de la Cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire ainsi que du représentant local de l'enseignement. Les aumônières n'y participent pas. Précisons que l'établissement ne dispose pas d'officier de renseignement.

Une large offre d'activités culturelles, sportives, d'enseignement et de formation ainsi que d'emplois est proposée par l'AP et par des concessionnaires aux détenues. Le taux d'occupation des détenues est de fait élevé puisqu'il atteint 75 %.

On apprend, dans le rapport d'activité, que des vacances pour des activités sportives (gymnastique douce et sports collectifs) ont été financées en 2015-2016 par des crédits PLAT 1. Elles sont désormais inscrites au budget de l'établissement. Ces crédits qui s'élevaient à 21 000 euros pour l'année 2016 ont également servi à financer des installations sportives et à payer les frais d'électricité liés à l'éclairage de la bibliothèque.

L'offre d'aumônerie est également vaste. Les cultes catholique (2 aumônières), protestant (2 aumônières), musulman (2 aumônières), israélite (1 aumônière), orthodoxe (1 aumônière) et témoins de Jéhovah (1 aumônière) sont représentés.

Les détenues rencontrent en général les aumônières au parloir avocat. Les visites en cellule sont cependant possibles. Les activités collectives proposées par les aumôneries ont lieu en salle polyvalente. L'ancienne chapelle ne sert plus pour le culte. Elle a été réaménagée en lieu de stockage pour les cantines. La surveillante « activités » présente les aumôneries aux « arrivantes » mais elle ne tient pas de listes, considérant que c'est interdit.

Il y a trois ans, une seconde aumônière musulmane, Wahiba, a été agréée pour l'établissement. La première, Maryam, est présente le lundi. Elle effectue des visites individuelles jusqu'à sa démission début 2018. La seconde vient le vendredi après-midi. Elle propose un cours collectif. Maryam démissionne pendant notre enquête.

Les personnels estiment à 30 % environ la part des musulmans, dont toutes ne sont pas en relation avec les aumônières. La place de l'islam est décrite comme ayant été croissante dans la détention. En 2017, 19 détenues ont demandé à bénéficier du dispositif prévu par l'AP pour le Ramadan.

Le centre pénitentiaire 2 (CP2)

Le centre pénitentiaire situé dans une petite ville du centre de la France a été construit dans le cadre du programme 13 000. Il a ouvert ses portes en octobre 1992.

Le centre pénitentiaire se compose de trois secteurs d'accueil des détenus. Le quartier MA (130 détenus pour 95 places) accueille les détenus prévenus et les détenus condamnés à de courtes peines (égales ou inférieures à deux ans). La surpopulation se traduit par un doublement ou un triplement des cellules. Le quartier centre de détention (257 places) composé de 3 bâtiments, reçoit des condamnés définitifs pour des peines oscillant entre 1 et 8 ans. Enfin, le quartier semi-liberté compte 10 places. Ce à quoi s'ajoutent le QI (6 places) et le QD (6 places). L'établissement dispose également de trois ateliers de travail, d'une surface de 736 m², où travaillent jusqu'à 35 détenus.

L'établissement compte 193 personnels en 2017, principalement des hommes (142, soit 73,5 % des effectifs), comprenant une équipe de 103 surveillants. Il accueille une moyenne annuelle de 377 détenus en 2017 et connaît un taux d'occupation de lieux de 104 %, inégalement réparti entre les différents quartiers (le taux d'occupation de la Maison d'Arrêt restant supérieur à celui du Centre de détention). Le rapport d'activité met en évidence une évolution des caractéristiques générationnelles des publics accueillis : entre 2017 et 2016, le nombre de détenus âgés de 26 à 50 ans augmente de plus de 20 % tandis que le nombre de détenus de 18 à 21 ans diminue de plus d'un tiers (- 34 %).

En matière d'organisation interne des services, l'établissement a connu des difficultés majeures qui seraient à présent dépassées, au moins pour partie. Le rapport d'activité fait état de grandes difficultés organisationnelles, notamment dans la gestion des effectifs de personnels, en raison de facteurs tels que « les aléas des congés de maladie », « les départs dus aux promotions » ou encore « un taux de féminisation largement supérieur au seuil de criticité national ». Une nouvelle organisation des services adoptée depuis 2014, reposant sur la mobilisation d'élèves stagiaires dans le cadre de leur formation, aurait ainsi permis de réduire le recours aux heures supplémentaires, employées pour combler le déficit entre les effectifs réels et les effectifs théoriques.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

Le climat de l'établissement s'est détérioré ces dernières années avec une d'augmentation significative des incidents et des violences au cours de l'année 2017 : les tentatives d'introduction de téléphones portables augmentent de plus de 27 % (124 incidents) et les découvertes de produits stupéfiants de plus de 8 % (53 incidents). Les violences en détention, à l'exception des violences entre les détenus qui diminuent de 5 %, sont elles aussi plus nombreuses.

Le CP offre une palette importante d'activité et un tiers de la population qu'il accueille bénéficie d'un travail rémunéré (80 aux ateliers, 67 aux services généraux) ou de formations (12 détenus).

Le CP fait partie des 27 établissements suffisamment sûrs sur lesquels la région parisienne a un droit de tirage pour y envoyer, après leur passage au QER, les détenus TIS jugés aptes à poursuivre leur peine en détention ordinaire. En 2017, une formation de « sensibilisation aux signes de la radicalisation en détention » a été mise en place à destination des personnels dans une perspective d'amélioration de la détection. Au moment de l'enquête, 5 TIS sont accueillis sur l'établissement. 11 détenus sont suivis au total pour radicalisation (dont plusieurs fichés S) par le DLRP dont dispose l'établissement et la CPU radicalisation. Plusieurs de ces détenus se trouvaient en quartier d'isolement dont « un radicalisé ++ » selon l'expression de la direction, exfiltré d'une autres DISP car soupçonné d'intention de passage à l'acte sur les surveillants de son établissement d'origine. La plupart des TIS et radicalisés sont très jeunes (entre 18 et 25 ans). La question de la radicalisation est appréciée comme « une problématique mais pas une grosse problématique », selon la direction. Cette dernière observe une décroissance du phénomène depuis 2012. À l'époque, l'établissement a été confronté à des phénomènes de prières collectives et de détenus qui « voulaient prendre la place de l'imam ». Cela a conduit à une « chasse » aux prières collectives dont les meneurs ont été systématiquement traduits devant la commission de discipline et pour certains exfiltrés vers d'autres établissements. Depuis lors, les choses sont « plus lisses » et la gestion des détenus radicalisés ne pose « aucun problème de gestion » aux dires de la direction, ce que confirment les entretiens réalisés avec les personnels d'encadrement et de surveillance.

L'offre d'aumônerie connaît, au vu du nombre d'inscrits, une certaine audience parmi la population carcérale. Plus d'un détenu sur quatre est inscrit à l'un des 5 cultes présents (bouddhiste, catholique, musulman, protestant, témoins de Jéhovah). Cela étant, le nombre de présents au culte se révèle en général très en dessous de celui des inscrits.

Le service de l'aumônerie musulmane semble, en comparaison avec les autres cultes, le moins attractif. Il compte seulement 14 inscrits, contre 40 pour le culte protestant et 26 pour le culte catholique. Ce nombre d'inscrits est bien inférieur au nombre d'inscrits au dispositif ramadan (56 pour 2018), chiffre lui-même inférieur au nombre de détenus qui l'auraient fait. Ceci s'explique selon la direction par le fait que les détenus ne veulent pas perdre les bénéfices des repas améliorés dont le menu est élaboré par une commission restauration (à laquelle participent 4 détenus) qui sont distribués le jeudi. Un service du culte musulman est planifié le vendredi après-midi dans la salle polyvalente. Mais il n'a jamais lieu faute de participants. La présence sporadique de l'aumônier musulman (Malik), chauffeur routier peu disponible, aurait fini par décourager les détenus, si bien que l'aumônier, confronté à l'absence de participants lorsqu'il vient, a renoncé à la célébration du culte. Peu présent, mal identifié par les personnels qui disent ne jamais le voir, il rencontre prioritairement les détenus TIS ou radicalisés à la demande de la direction.

La maison centrale 1 (MCI)

Mise en service en 1975, cette maison centrale est située en pleine campagne à proximité d'une petite ville du centre de la France. Il s'agit de l'une des centrales les plus sécuritaires du parc pénitentiaire français. 260 personnels de surveillance y travaillent (dont 230 surveillants) de même que 5 CPIP. Au moment de l'enquête, elle accueillait 191 détenus pour 260 places opérationnelles. Accueillant des très longues peines, l'établissement est confronté à la montée en charge de la problématique psychiatrique et l'accroissement de la violence. L'établissement a vocation à accueillir un des quartiers spécifiques dont la garde des Sceaux a annoncé la création en 2018, suite au mouvement social des surveillants. Cette perspective suscite des inquiétudes au sein de l'équipe de direction et de l'encadrement compte tenu du flou qui règne concernant aussi bien les détenus qui y seront affectés que les modalités de leur prise en charge.

Les personnels gardent en mémoire un épisode de tension avec des groupes islamistes (incarcérés notamment après les attentats perpétrés par le GIA) qui orchestraient des prières collectives sur les cours de promenades et imposaient leurs normes dans certains bâtiments (interdiction de courir en short ou de se doucher nu). Cela s'est accompagné de « débordements dans la pratique du culte musulman » : l'aumônier qui officiait au début des années 2000 s'est fait dépasser par un détenu (membre du GIA) qui aurait fait le prêche à sa place. L'aumônier ainsi discrédité ne serait plus revenu. Il a fallu attendre plusieurs années avant qu'il soit remplacé par un nouvel aumônier, Hicham, toujours en fonction. Ce dernier dirige la prière du vendredi, en principe, une fois tous les quinze jours à la suite de quoi un petit temps de questions-réponses est prévu. Le culte musulman étant sectorisé (le seul des cultes à l'être), les détenus ne bénéficient au maximum que d'un culte par mois. L'aumônier fait peu de visite et ne se rend pas en cellule (il rencontre les détenus dans des parloirs). Très apprécié par la direction, il est très réactif lorsque celle-ci lui demande d'intervenir auprès d'un détenu qui pose problème mais ne vient pas toujours très régulièrement

L'équipe de direction estime que l'islam est la religion majoritaire au sein de l'établissement, même si seulement 33 détenus se sont inscrits au dispositif ramadan. Avec seulement 9 détenus inscrits, le culte musulman est non seulement en valeur relative mais encore en valeur absolue le moins fréquenté (44 inscrits au culte catholique, 12 au culte protestant). Bien que l'établissement soit considéré comme un établissement « sensible » du point de vue de la radicalisation, peu de TIS (3) y sont accueillis au moment de l'enquête. Il faut noter néanmoins que les détenus incarcérés pour terrorisme islamique antérieurement à 2013 (et notamment des anciens membres du GIA) ne sont pas étiquetés comme tels. La direction évalue à une trentaine le nombre de radicalisés. Plus d'une dizaine font l'objet d'un suivi pour radicalisation facilité par la présence d'un DLRP. Des détenus ont été surpris coran à la main dans la salle de musculation mais la direction estime que la radicalisation est « sous contrôle ». Elle semble plus inquiète de la progression générale du niveau de violence (« les détenus disent à leur magistrat instructeur qu'ils sont prêts à tuer un surveillant, sans être musulmans ») que de la radicalisation. Des conférences sont mises en place dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. Un débat a ainsi été organisé avec l'aumônier musulman de Troyes et de Clairvaux (spécialisé sur les questions de radicalisation) ainsi qu'une rencontre avec Latifa Ibn Ziaten, mais les deux événements ont été très largement boudés par les détenus.

Le centre pénitentiaire 3 (CP3)

Le CP3, construit dans le cadre du programme 13200¹⁹⁴, a ouvert ses portes en 2010. Situé dans la zone industrielle d'une métropole de province de l'Ouest, il a remplacé un établissement très vétuste. Plusieurs personnels et aumôniers gardent le souvenir de l'ancienne prison.

Le CP est composé de plusieurs secteurs d'hébergement pour hommes majeurs exclusivement, dont :

- le quartier arrivants ;
- une maison d'arrêt composée de deux quartiers et d'une capacité d'accueil de 440 personnes ;
- un centre de détention de 209 places ;
- le quartier d'isolement de 12 cellules.

L'établissement est confronté à « un surencombrement non maîtrisé », avec 859 détenus en moyenne quotidienne en 2017, nécessitant la mise de matelas au sol en maison d'arrêt. La population incarcérée est composée majoritairement de prévenus (72 %) et de personnes âgées de moins de 30 ans (55 %).

Le CP compte 325 surveillants (dont un cinquième de femmes) et 50 gradés.

Il est doté d'un terrain de sport, d'un gymnase et d'ateliers de travail qui relèvent du prestataire en gestion délégué et où une centaine de détenus s'activent lorsque nous en faisons la visite.

Les cultes catholique, musulman, protestant, orthodoxe, témoins de Jéhovah, bouddhiste et israélite sont représentés. Les aumôniers des cinq premiers proposent des célébrations collectives (dont la prière du vendredi pour l'islam) et un soutien spirituel individuel. Les deux autres n'interviennent dans l'établissement qu'à la demande.

Les activités collectives des aumôneries ont lieu dans la salle polyculturelle qui est intégrée à ce que l'on désigne comme « le pôle scolaire » car les salles de cours se trouvent à l'étage. Les murs blancs donnent une impression de vide (des scènes bibliques avaient été mises sur certains murs en 2010 par des aumôniers chrétiens avec l'accord de l'aumônier musulman mais des détenus musulmans ont demandé qu'elles soient enlevées). Elle est néanmoins plutôt lumineuse comparé aux autres espaces (elle comporte plusieurs fenêtres), propre et centrale (non seulement du fait de son positionnement mais aussi parce que c'est le seul espace auquel on peut accéder des deux MA ainsi que du CD). Quatre ou cinq tapis de grande taille sont enroulés et entassés au fond de la salle, un pupitre en bois, une chaise en bois et une table recouverte d'une nappe sont rangés le long du mur droit, des chaises en plastique (une cinquantaine) sont entreposées le long du mur gauche. La salle dispose également de deux rétroviseurs, qui permettent au surveillant de voir ce qui se passe à l'entrée de la salle lorsqu'il est dans son bureau, qui surplombe la salle. L'espace est de taille modeste mais suffisant pour les différentes aumôneries, à l'exception du culte musulman de la MA : les fidèles doivent se serrer pendant la prière comme nous avons pu l'observer. Les détenus doivent s'inscrire sur des listes pour y participer. Des activités non religieuses s'y tiennent également (nous y avons ainsi

¹⁹⁴ Ce programme lancé en 2003 prévoyait la construction de 13200 places afin de faire face au problème de la surpopulation carcérale.

aperçu une réunion du groupe des alcooliques anonymes), ce qui pose parfois des soucis aux aumôniers. Face à la salle polyculturelle se trouve une petite pièce comportant un placard par confession, où les aumôniers peuvent entreposer les objets nécessaires à leur culte. Les fêtes religieuses, comme celle de l'Aïd, ont lieu dans le gymnase qui permet de recevoir un plus grand nombre de personnes.

Les aumôniers disposent des clés des cellules pour effectuer leurs visites.

Le culte musulman qui se déroule le vendredi après-midi est sectorisé (c'est le seul à l'être, ce que certains détenus vivent comme une discrimination). Un premier a lieu pour les détenus du CD (une poignée) suivi d'un autre pour ceux de la MA (une cinquantaine en moyenne). Il est animé par Farid qui fait partie des pionniers de l'aumônerie musulmane. Hamza l'a rejoint il y a trois ans. Ce dernier se consacre à la visite en cellules, privilégiant les détenus du QI/QD, visites qu'il effectue en fin d'après-midi le vendredi ou pendant le week-end.

En 2018, 200 détenus se sont inscrits au dispositif ramadan proposé par l'administration.

Un programme expérimental de « désengagement de la violence » a été engagé en 2017, en partenariat avec le SPIP. Le binôme de soutien PLAT y est très actif. Il vise « un désengagement de l'extrémisme violent [...] d'inspiration politique, religieuse, anti-sociale, etc. ».

Quatre personnes TIS sont incarcérées dans l'établissement. Trois sont des convertis. Un seul est de retour de Syrie. Au total, dix détenus font l'objet d'un suivi particulier.

Il est indiqué dans le rapport d'activités des « tensions liées à des pratiques religieuses dont le caractère privé est complexifié par la cohabitation ». Mais la religion n'apparaît pas comme un problème dans l'établissement. Lorsque nous évoquons l'absence de l'affichage de la charte de la laïcité, l'un des directeurs déclare que c'est un document inutile, qu'il n'a jamais lu d'ailleurs : « Je vis bien sans... Ce n'est pas mon sujet de préoccupation principale numéro un. » Les incidents sont en fait peu fréquents (se trouve mentionnée une prière collective en cellule regroupant trois détenus dont un TIS qui a donné lieu à un rappel du règlement) : « La radicalisation n'est pas un phénomène prégnant ici », considère également un autre membre de la direction.

Annexe 3

L'offre d'aumônerie musulmane relative à la présence de l'islam dans les six établissements¹⁹⁵

	Nb d'aumôniers	Activités proposées par les aumôniers musulmans			Indicateurs produits par l'administration sur les détenus musulmans			
		Prière vendredi	Autre activité collective	Visites	Inscrits culte	Inscrits Ramadan	TIS	DCSR (ou radicalisés) ¹⁹⁶
CP1 (2 800 détenus)	3	D1 = Oui D2 = NR D3 = Non	Oui	Oui	D1 = 13 D2 = 18 D3 = 14	NR	40	Environ 100
CP2 (387 détenus)	1	Non	Non	Oui	14	56	5	3
CP3 (859 détenus)	2	Oui, un culte pour la MA suivi d'un autre pour le CD	Non	Oui	- MA = 60 - pas de liste au CD	200	4	NR
MC1 (191 détenus)	1	Oui mais sectorisé (une semaine sur deux dans chaque bâtiment)	Non	Oui	9	36	3	Environ 30
MAF1 (135 détenues)	3	Non	Oui (cours de religion + groupe de paroles)	Oui	25	14 (22 régimes sans porc)	7	NR
MAF2 (78 détenues)	2	Non	Oui (cours de spiritualité musulmane)	Oui	Entre 6 et 15	19	5	NR

¹⁹⁵ Lorsque s'est déroulée l'enquête entre 2017 et 2018.

¹⁹⁶ Certains établissements ne connaissent pas la catégorie de DCSR.

Annexe 4

Liste des personnes interrogées et citées dans le rapport

Le respect de l'anonymat

Afin de garantir l'anonymat de toutes celles et ceux qui ont participé à l'enquête, chaque personne a été renommée généralement par un prénom. Les prénoms n'ont pas été choisis au hasard, nous avons pris soin de garder la consonance, les prénoms double ou encore d'origine culturelle ou la nationalité de l'interviewé. Étant donné le nombre important d'entretiens et dans le souci que chaque enquêté puisse être clairement identifié, chaque entretien a été codé de façon à préciser l'établissement où il a été réalisé (CP pour centre pénitentiaire, MAF pour maison d'arrêt de femmes, MC pour maison centrale suivi du numéro de l'établissement dont l'on trouve ci-avant une brève présentation). Seules les personnes interviewées mentionnées dans ce rapport sont présentées ici, classées par catégorie (personne détenue, aumôniers, personnels de surveillance, autres personnels).

Les aumôniers

AHE1 : Ibrahim, 35 ans, né au Mali, arrivé France à l'âge de 20 ans, ancien imam, aumônier des prisons (dans une MA de la région parisienne) depuis 2016, exerce en parallèle comme médiateur interculturel.

AHE2 : Younes, 46 ans, originaire du Maroc, arrivé en France à 18 ans pour y poursuivre des études universitaires, ancien patron de commerce, imam depuis 1996, aumônier musulman depuis 2000, aumônier régional.

AHE3 : Redouane, 44 ans, originaire d'Algérie arrivé en France dans le cadre d'une migration d'étude, aumônier en MA, 11 ans d'ancienneté, aumônier régional adjoint. Redouane est aussi très impliqué dans le suivi de radicalisés en milieu ouvert.

AHE45 : Memet, 54 ans, arrivé de Turquie à l'âge de 12 ans, ancien président de mosquée, 12 ans d'ancienneté dans l'aumônerie. Intervient dans une MA de la région Grand Est. Titulaire d'un bac pro, il est technicien de maintenance en parallèle.

AHE5 : Adama, 51 ans, originaire du Mali où il a fréquenté, enfant, une madrassa. Il est arrivé en France en 1989 après avoir fait des études religieuses en Algérie. Il y a suivi des études pour devenir imam et est diplômé de l'Institut islamique de Constantine. Il est aumônier depuis une dizaine d'années dans une MA de la région Grand Est et travaille dans le milieu associatif.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

AeHE6 : Samia, originaire du Maroc, études supérieures en sciences, 18 ans d'ancienneté, secrétaire générale de l'aumônerie musulmane nationale des prisons, aumônier régional de la région pénitentiaire de Lille.

AHE7 : Hassan, originaire du Maroc, 62 ans, enseignant de mathématiques. Aumônier national musulman des prisons, membre du bureau exécutif du Conseil français du culte musulman (CFCM)

AHE8 : Marwan, 46 ans, né en France dans un couple mixte, a été aumônier musulman, démissionne en 2018 après 9 années d'exercice. Devenu consultant auprès l'Administration pénitentiaire dans le cadre de la mission de lutte contre la radicalisation violente mise en place par le ministère de la Justice. Formée à l'Institut Al-Ghazali et doctorant en islamologie à l'EPHE.

AeHE9 : Faïza, 35 ans, née en France, titulaire d'un master de sciences, formée à l'Institut Al-Ghazali, aumônière en MAF depuis 2015, enseigne également en mosquée.

AeHE10 : Nadia, 60 ans, née au Maroc, arrivée en France pour se marier, a occupé plusieurs postes d'employée dans l'hôtellerie et la restauration, n'a pas suivi de formation religieuse, aumônière depuis trois ans dans le quartier femmes d'une MA de province.

AeHE11 : Nafissa, 51 ans, née en Algérie, arrivée en France à l'âge de 20 ans pour rejoindre son mari médecin, « maman au foyer pendant 26 ans », entreprend des études sur le tard en théologie pendant 3 ans, titulaire du DU, aumônière dans le quartier femmes d'une MA de province.

AeHE12 : Maryam, 60 ans, né au Maroc qu'elle quitte à l'âge de 17 ans pour rejoindre son époux en Europe. A été aumônier pendant 13 ans à la MAF2. Elle vient de démissionner. Travaille comme enseignante dans une école musulmane. Titulaire d'un doctorat en sciences islamiques de l'IESH.

CP1AM3 : Mustapha, 53 ans, originaire du Maroc, migration d'études vers la France où il gravite dans la sphère religieuse (mosquée, collège islamique) avant de devenir aumônier. Chômeur. Il a 3 ans d'ancienneté et est titulaire d'un DU de formation civile et civique depuis 2017.

CP1AM2 : Rachid, une quarantaine d'années, il est de nationalité algérienne. Issu d'une famille de lettrés constantinoise, il dispose d'une très solide formation théologique. Titulaire d'un doctorat de linguistique, il a également suivi le DU Interculturalité, laïcité et religion à l'Institut catholique de Paris. Aumônier depuis à peine 1 an.

CP2A1 : Malik, 60 ans, né au Maroc et arrivé en France pour y faire des études supérieures, aumônier depuis 2 ans, chauffeur routier en parallèle.

CP3AC : Robert, 70 ans, retraité, aumônier catholique depuis une dizaine d'années.

CP3AM1 : Farid, 70 ans, aumônier musulman depuis la fin des années 1990, né en Tunisie dans une lignée d'imams et arrivé en France pour y poursuivre des études de droit, aumônier régional depuis 2005

CP3AM2 : Hamza, 52 ans, né au Maroc, arrive en France à l'âge de 22 ans pour poursuivre ses études supérieures, professeur agrégé de mathématiques, enseignant en classes préparatoires. Imam, président du CRCM, il est très engagé dans la vie locale, aumônier musulman au CP3 depuis 3 ans, aumônier régional adjoint,

CP3AP : Matthew, la cinquantaine, aumônier protestant au CP3, aumônier régional

MAF1AC : Marie-Chantal, 56 ans, mariée, quatre enfants, travaille à mi-temps dans la gestion de son diocèse, responsable de l'aumônerie catholique de la MAF1, entretient des liens étroits avec l'une des aumônières musulmanes engagée comme elle dans le dialogue interreligieux.

MAF1AeM1 : Kawtar, 54 ans, de nationalité algérienne, professeure de philosophie dans son pays d'origine, en France depuis 2007, formée à l'Institut Al-Ghazali, aumônière à la MAF1 depuis 2010.

MAF1AeM2 : Dounia, 58 ans, née en Algérie où elle était professeure d'arabe, arrivée en France pendant la décennie noire. Se dit être la première aumônière musulmane des prisons, en 1996. Formée à l'Institut Al-Ghazali. A quitté dans des circonstances un peu troubles le précédent établissement où elle était agrée. Ne perçoit plus d'indemnité.

MAF2AeM1 : Wahiba, la cinquantaine, aumônière depuis 8 ans, a suivi une double formation d'une part à l'Institut Al-Ghazali (ainsi qu'à l'Institut catholique de Paris), d'autre part dans le travail social, entièrement bénévole.

MAF2AP : Françoise, 60 ans, pasteur de l'Église réformée, aumônière protestante depuis 20 ans, ne voit plus de détenues musulmanes, entretient de bons rapports avec les aumônières musulmanes.

MC1A1 : Hicham, 54 ans, né au Maroc et arrivé en France pour y poursuivre des études supérieures, ancien enseignant, il occupe différentes activités professionnelles (chauffeur de taxi, salarié intérimaire) avant de devenir imam d'une mosquée pendant 2 ans, aumônier musulman depuis 2004.

Personnels de direction

CP1Dir1 : Monsieur O., la soixantaine, arrivé au CP un an avant le début de l'étude. Semble peu intéressé par le sujet religieux, entretient des rapports distants avec les aumôniers.

CP1Dir3 : Monsieur R., jeune directeur d'une petite trentaine d'années il est arrivé il y a à peine 2 ans au CP1 où il officie comme directeur d'une division. C'est son premier poste de directeur.

CP2Dir1 : Madame P., une cinquantaine d'années, en poste au CP depuis 6 ans. En contact régulier avec l'aumônier musulman qu'elle considère comme un outil précieux pour gérer les détenus radicalisés.

CP2Dir2 : Monsieur Q., 50 ans, en poste au CP depuis 6 ans, arrivé au poste de directeur par promotion interne. Chargé du suivi des cultes. Attaché à un égalitarisme strict entre les cultes. Se dit athée.

CP3Dir1 : Monsieur H., approche la retraite, longue carrière dans l'AP où il est entré en 1984.

CP3Dir2 : Monsieur I., 31 ans, directeur après avoir été CPIP, trouve que « l'on en fait un trop avec la religion ».

CP3Dir3 : Monsieur N., 48 ans, directeur, dans l'AP depuis 1999, se dit intéressé par les questions religieuses, l'islam notamment, mais ne se reconnaît aucune appartenance confessionnelle.

MAF2Dir : Madame M., jeune directrice (il s'agit de son troisième poste), entretient de bons rapports avec les aumônières musulmanes.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

MC1Dir2 : Monsieur V., directeur expérimenté, 20 ans d'ancienneté dans l'AP, de confession musulmane.

Gradés

CP1G2 : Martin, une petite quarantaine d'années, entré dans l'administration pénitentiaire après une expérience dans le privé. Premier surveillant très investi dans la gestion du QER, plus intéressé par les dimensions idéologiques et géopolitiques que proprement religieuse de la radicalisation.

CP1G4 : Paul, chef de détention du QER.

CP2G4 : Carlos, premier surveillant

CP2G3 : Chi, premier surveillant.

CP3G3 : Nathanaël, 46 ans, depuis 20 dans l'AP, a suivi le DU et est devenu référent laïcité de sa région, chargé du QD/QI, éducation religieuse mais se déclare non pratiquant.

CP3Ge2 : Sylvaine, 45 ans, officier de renseignement, domaine dans lequel elle travaille depuis 15 ans, ne rencontre pas les aumôniers musulmans de l'établissement pour ne pas les mettre en difficulté. N'a pas reçu d'éducation religieuse, se déclare sans religion.

MAF1G2 : Luc, 53 ans, 32 ans d'ancienneté, major, vision un peu critique des aumônières qu'il dit ne pas considérer comme de véritables partenaires.

MAF1Ge3 : Nathalie, 52 ans, première surveillante, 27 ans d'ancienneté, se revendique comme « laïque » mais insiste sur l'importance de la religion dans certains contextes comme la prison, regarde très positif sur les aumônières musulmanes qu'elle considère comme des partenaires, se déclare sans religion.

MAF2Ge2 : Carine, 54 ans, dans l'AP depuis 2001, entretient des rapports distancés avec les aumônières même si elle a une vision positive de leur rôle.

Personnels de surveillance

MAF2Se1 : Valérie, 51 ans, surveillante « activités », très attachée à l'égalité entre les cultes qu'elle respecte scrupuleusement.

MAF2Se2 : Stéphanie, 51 ans, entretient une posture de méfiance par rapport à l'islam et aux aumônières musulmanes en prison

Binômes de soutien

MAF1/CP1PLAT : Ousmane, 33 ans, éducateur, est né et a grandi en banlieue parisienne dans une famille de migrants africains, se déclare de confession musulmane.

MAF2PLAT1&2 : Lamine, 32 ans, éducateur spécialisé, se déclare musulman pratiquant, considère que l'aumônier musulman n'est « pas spécialement utile » dans les dispositifs dont il s'occupe ; Aurélia, 37 ans, psychologue, a reçu une éducation catholique mais ne se considère plus comme catholique, insiste sur « l'importance de la cohérence des messages donnés aux détenues ».

CP3PLAT1&2 : Aurélien, 28 ans, psychologue, dit ne pas avoir reçu d'éducation religieuse et se déclare agnostique, mentionne « un intérêt pour la radicalité des croyances » ; Julie, 35 ans, éducatrice spécialisée, mère française catholique, père malien musulman, a été plutôt socialisée dans le catholicisme mais se déclare aujourd'hui athée, se dit plus intéressée par la radicalisation que par la religion.

Détenus

CP1D1 : Mustapha, âgé d'une vingtaine d'années, nationalité française prévenu de droit commun, primaire incarcéré à une peine de 2 à 5 ans. Éducation religieuse. Praticant (prières quotidiennes, ramadan). Se rend au culte une fois par semaine. N'a reçu que deux visites de l'aumônier au cours de son incarcération.

CP1D2 : Négib, âgé d'une trentaine d'années, nationalité d'un pays d'Afrique du Nord, condamné à une peine supérieure à 10 ans, musulman pratiquant (prières et pratique du ramadan), ne participe plus au culte pour faire du sport. Relations peu fréquentes avec l'aumônier.

CP1 D3 : Sofiane, la vingtaine, nationalité française. Condamné à une peine de 1 à 2 ans, droit commun. Rapport apaisé à la religion qu'il pratique « pour passer le temps ». Voit rarement l'aumônier qu'il juge culturellement trop décalé.

CP1D16 : Abdelkader, âgé d'une vingtaine d'années, né en France, issu d'un couple mixte, détenu TIS incarcéré suite à son retour de zone, condamné pour AMT. Musulman. Il affiche une posture de repentir. Il lui est arrivé d'aller au culte mais n'y va plus. Il reçoit en revanche régulièrement les visites de l'aumônier.

CP1D19 : Mounir, âgé d'une trentaine d'années, nationalité française, d'origine kabyle. Éloigné de la pratique religieuse et se présentant comme « agnostique », il s'est inscrit par curiosité au culte catholique. Il lui arrive de s'entretenir avec les aumôniers musulmans de l'établissement au gré des rencontres mais ne les sollicite pas.

CP1D22 : Mourad, nationalité française, originaire d'Afrique du Nord. Détenu TIS, en attente de jugement pour velléité de départ. Revenu à l'islam vers 20 ans, il pratique régulièrement (prière et ramadan). A fréquenté un peu le culte au départ et voit parfois les aumôniers.

CP1D26 : Bilal, nationalité française, détenu TIS d'une trentaine d'années. Converti à l'islam à l'adolescence. Prévenu AMT en attente de jugement, il est soupçonné d'avoir voulu passer à l'acte. D'obédience salafiste et psychologiquement vulnérable, il reçoit les visites de l'aumônier avec lequel il prie en cellule mais ne se rend pas au culte.

CP1D28 : Sofiane, la vingtaine, Français originaire d'Afrique du Nord. Condamné à une peine de 1 à 2 ans, droit commun récidiviste. Praticant, participe aux activités du culte musulman pour « sortir de sa cellule ».

CP1D29 : Jamil, condamné à une peine de 5 à 10 ans, participe à un culte autre que le culte musulman, très intéressé par les cultures religieuses.

CP2D1 : Hassan, la quarantaine, né en Afrique du Nord, droit commun condamné à une peine supérieure à 10 ans. Il a reçu une éducation religieuse traditionnelle. Sa pratique religieuse est erratique et se limite à fêter le ramadan. Ne fréquente ni le culte ni l'aumônier.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

CP3D1 : Yacine, âgé d'une vingtaine d'années, droit commun condamné à une peine de 2 à 5 ans. Se décrit comme salafiste quietiste. Se rend au culte mais est assez critique par rapport à l'aumônier qu'il ne trouve pas assez rigoriste.

CP3D2 : Romain, la trentaine, nationalité française, condamné à une peine supérieure à 10 ans, converti à l'islam en détention, très pratiquant, se dit fiché S, a suivi le programme de déradicalisation en MC, fréquente le culte musulman. Se plaint des discriminations dont il se dit l'objet du fait de sa piété.

MAF1De1 : Rachel, la vingtaine, née en Afrique mais a grandi en France, détenue de droit commun condamnée à une peine de 1 à 2 ans, convertie à l'islam avant son incarcération, pratiquante, fréquente assidûment les aumônières.

MAF1De3 : Maryam, âgée d'une trentaine d'année, née en France, parents originaire d'un pays du Maghreb, TIS, incarcérée à son retour de zone, entretient une relation étroite avec l'une des aumônières. Évoque la stigmatisation subie par les TIS.

MAF1De4 : Djemila, âgée d'une vingtaine d'années, Française originaire d'Afrique du Nord, prévenue TIS, musulmane pratiquante avant son incarcération, bons rapports avec l'une des aumônières même si elle lui reproche de « vouloir la changer ».

MAF1De5 : Mélanie, la trentaine, prévenue primaire. A reçu une éducation catholique, se déclare déiste « en recherche », a été au culte musulman un moment, ne peut plus s'y rendre car elle travaille. Reçoit la visite des aumônières musulmanes en cellule. Elles lui ont offert un coran qu'elle n'a pas encore ouvert.

MAF1De9 : Leyla, la trentaine, de nationalité d'un pays d'Afrique du Nord, TIS, de retour de zone, séparée de ses enfants. Apprécie beaucoup les aumônières musulmanes.

MAF1De11 : Farida, la cinquantaine, de nationalité d'un pays d'Afrique du Nord mais a grandi en France, incarcérée depuis 10 mois pour homicide involontaire, peu pratiquante, a cessé de participer au culte et de rencontrer les aumônières en visite.

MAF2De2 : Fanny, la quarantaine, prévenue incarcérée depuis plusieurs années à la MAF2, fréquente l'aumônerie catholique même si elle se déclare agnostique, se dit proche de deux détenues TIS, porte un regard critique sur les aumônières musulmanes dont elle trouve la prise en charge très insuffisante en comparaison de celle des catholiques.

MAF2De3 : Miassa, âgée d'une vingtaine d'années, née en France, droit commun, incarcéré depuis deux mois pour une peine inférieure à un an, musulmane pratiquante, a apprécié de rencontrer l'aumônière mais regrette de ne pas l'avoir vue souvent.

MC1D2 : Bouna, détenu TIS d'une trentaine d'années d'origine africaine qui a grandi en France. Condamné à une peine de 5 à 10 ans pour velléité de départ. Participe au culte et entretient une relation filiale avec l'aumônier.

MC1D4 : Amadou, la quarantaine, de nationalité française, droit commun récidiviste, condamné à une peine de 5 à 10 ans. Il est issu d'un couple mixte (sa mère est catholique). Pratique religieuse chaotique. Il dit avoir fait pour la première fois son ramadan l'an passé. Va au culte mais vit comme une discrimination le fait que celui-ci soit sectorisé. Discours très positif sur l'aumônier qu'il ne voit qu'au culte.

MC1D7 : Nabil, détenu TIS d'une quarantaine d'années, né en France d'un couple mixte. D'obédience salafiste, il a été condamné pour AMT à une peine supérieure à 10 ans. Refuse de voir l'aumônier, dont il dénonce la trop grande soumission à l'administration. Ne va jamais au culte.

Glossaire des mots arabes

'Adhân : appel à la prière.

Aïd al-Fitr : fête de la rupture marquant la fin du mois de ramadan.

Aïd al-Kébir : fête du sacrifice

Dar al-Islam : terre régie par les lois de l'islam par opposition à la terre des infidèles (*Dar al-kufr*) ou terre de guerre (*Dar al-harb*).

Dars (pl. *Durus*) : enseignement islamique.

Du'a : invocation.

Dîn : la religion.

Djihad : signifie littéralement « effort tendant vers un but donné ». On distingue le « grand djihad » consistant dans la lutte intérieure du djihad mineur impliquant le recours aux armes relevant de conditions strictement définies.

Djihadisme : mouvance composée de différents courants et organisations considérant que l'imposition des lois divines et la construction d'une société conforme aux préceptes coraniques légitime la lutte armée.

Fatiha : sourate d'ouverture du Coran.

Fiqh : littéralement compréhension. Science fondée sur les méthodes de déduction des règles normatives à partir des sources islamiques (Coran et Sunna).

Fitna : divisions, rivalités, schismes au sein de la communauté musulmane.

Hadith : tradition rapportée et authentifiée de ce qu'a dit, fait ou approuvé le Prophète. Chaque hadith est précédé d'une chaîne de transmetteurs remontant jusqu'au prophète. On distingue au sein des hadiths ceux qui sont faibles (*da'ifs*) de ceux qui sont authentiques (*sahîh*).

Hajj : celui qui a fait le pèlerinage.

Haram : illicite

Halal : licite

Hasanât : bonnes actions

Hijra : ce terme fait référence à l'hégire, l'émigration du Prophète de La Mecque vers Médine en raison de persécutions. Le terme a été réactualisé au sein des mouvances salafistes et djihadistes pour

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

désigner l'obligation qu'il y aurait d'émigrer en terre d'islam (laquelle peut être selon les courants l'Arabie Séoudite, le Yémen, l'Égypte) pour quitter la terre de mécréance.

'Ibadât : règles d'adoration rituelle.

Kouffar : mécréants, incroyants. Terme employé par les courants radicaux de l'islam pour désigner les non-musulmans et par extension les musulmans qui se distinguent de mouvances prétendant fixer l'orthodoxie.

Ijtihâd : interprétation de la Shari'a soit pour extraire une loi ou une prescription de sources scripturaires peu explicites soit pour formuler un avis juridique circonstancié en absence de textes de référence dans les sources de la loi musulmane (Coran et Sunna).

Jumu'a : prière communautaire du vendredi, obligation rituelle comptant parmi les cinq piliers de l'islam.

Qamis : sorte de longue chemise tombant jusqu'aux genoux ou aux pieds. Vêtement porté habituellement pour la prière.

Qibla : direction de La Mecque

Salafi (-fiste) : musulman relevant de la Salafiya, mouvance qui considère que les musulmans doivent prendre modèle sur le Prophète et ses premiers compagnons et reproduire ses faits et gestes. On distingue souvent le satanisme quiétiste (se caractérisant par un piétisme cantonnant à une communauté sainte organisée autant que faire se peut sur les principes divins sans prétention à s'imposer à la cité et condamnant le recours à la violence) du salafo-djihadisme (une partie des mouvances djihadistes ayant repris le socle idéologique du salafisme qui eux préconisent le recours à la violence).

Salât : prière. Second pilier de l'islam, les 5 prières quotidiennes sont réparties à des horaires définies et orientées en direction de La Mecque.

Siwak : bâton d'arak qu'utilisait le Prophète pour se laver les dents, recommandé par les courants les plus rigoristes.

Sunna : littéralement « tradition ». Recueil des préceptes tirés des faits, gestes, paroles, approbations et désapprobations (orales ou silencieuses) du prophète. La *Sunna* est considérée comme la seconde source la plus importante après le Coran du droit islamique.

Tabligh : mouvement piétiste fondé en Inde qui a joué un rôle très important dans la réislamisation de la population de tradition musulmane en France dans les années 1970.

Tafsîr : exégèse du Coran.

Taghout : idolâtrie. Le terme désigne tout ce qui est adopté en dehors de Dieu. Cette catégorie est à géométrie variable selon les mouvances. Les djihadistes englobent sous ce terme tout ce qui est en relation avec les lois humaines.

Takfiri : ceux qui jettent l'anathème sur d'autres musulmans (excommunicateurs)

Tawhîd : unicité de Dieu à laquelle s'oppose le *chirk* (ou associationnisme, i.e, l'association à Dieu d'autres instances

Usûl al-dîn : fondement de la croyance. Il s'agit de la science islamique traitant des piliers de la foi.

Usûl al-fîqh : science des fondements de la loi islamique. Sources, principes et méthodologie selon lesquels les règles de droit et de la jurisprudence islamiques sont élaborées.

Co-financeur : Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice

Résumé

LA FABRIQUE DE L'AUMÔNERIE MUSULMANE DES PRISONS EN FRANCE

Sous la direction de : Céline Béraud, directrice d'études de l'EHESS, membre du Centre d'études en sciences sociales du religieux (CéSor, UMR EHESS/CNRS 8216) et Claire de Galembert, chargée de recherche au CNRS, membre de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, UMR CNRS/ENS de Paris Saclay/université Paris-Nanterre 7220).

Après les attentats de 2015, l'islam devient le premier culte financé par l'administration en prison, devant les catholiques. Le nombre d'aumôniers musulmans connaît une croissance importante. Il atteint 231 en 2018 pour un total de 188 établissements pénitentiaires.

Le premier objectif de cette recherche était d'analyser comment les aumôniers musulmans gèrent concrètement l'injonction paradoxale dont ils sont la cible : être des acteurs de lutte contre l'extrémisme religieux d'un côté, préserver leur autonomie par rapport aux attentes des pouvoirs publics sous peine de s'aliéner la confiance des détenus de l'autre. En quoi les politiques publiques de lutte contre la radicalisation carcérale accélèrent-elles l'institutionnalisation d'une aumônerie musulmane des prisons ? En quoi la compliquent-elles également ? Cette interrogation s'emboîte dans un questionnement plus général axé sur l'institutionnalisation de cette aumônerie encore récente et son devenir. En s'appuyant sur une enquête de type ethnographique principalement menée dans six établissements pénitentiaires et en croisant sociologies de la religion, de l'action publique, des professions et de la prison, il s'est donc aussi agi de saisir la manière dont l'aumônerie musulmane s'inscrit concrètement dans le monde carcéral français. Qui devient aumônier musulman et comment ? Que font les aumôniers musulmans et en quoi leurs pratiques diffèrent-elles de celle des imams ? Sont-elles semblables à celles de leurs homologues des autres cultes ? Quelles compétences mettent-ils en œuvre ? Comment cette fonction s'invente-elle d'un point de vue théologique ? Comment les détenus participent-ils, à travers leurs attentes, demandes et éventuelles résistances à la construction de cette figure à la légitimité encore fragile ? Quelles attentes émanant des personnels, de direction en particulier, reposent sur les aumôniers musulmans ?

Le rapport se compose de trois parties. La première présente l'aumônerie musulmane comme une institution entre installation et essoufflement. Ce bilan en demi-teinte ne doit pas empêcher de constater le processus de routinisation de l'aumônerie musulmane, qui paraît désormais bien installée dans le paysage pénitentiaire. La partie deux rend compte des avancées en la matière. Enfin, la troisième partie se penche plus spécifiquement sur la manière dont la politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation a façonné la compréhension que les aumôniers se font de leur mission et leur travail concret au sein des établissements.

Rapport n°217.04.19.06

Publié en novembre 2019